



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL 1.1

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal [PLUi]

Diagnostic territorial présenté en Comité de Pilotage le 18.02.2022

ARRÊTÉ LE :  
APPROUVÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du xx.xx.xxxx  
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Fait à Lapalisse, le xx.xx.xxxx



# PREAMBULE

Le diagnostic territorial poursuit plusieurs objectifs :

- > Définir un projet pertinent en identifiant les atouts et les faiblesses du territoire,
- > Réaliser un état de référence (investiguer, ressentir, synthétiser),
- > Mobiliser les acteurs participants (rencontrer, discuter, récolter).

Les données issues des nombreux temps d'échanges (rencontres communales, cahiers communaux, conversations du territoire...) ont été intégrées aux analyses ou retranscrits dans les synthèses.



# SOMMAIRE

## PARTIE A : UN TERRITOIRE AUX PAYSAGES «GRANDE ÉCHELLE» RECONNUS

1- Les paysages Grande Échelle caractérisant le pays de Lapalisse	
1.1- Un territoire ouvert et des paysages paisibles façonnés par l'eau.....	8
1.2- Entre val de Loire et val d'Allier, des entités paysagères diverses.....	9
1.3- Le Pays de Lapalisse et ses unités paysagères.....	11
2- Des paysages qui constituent l'émergence d'un socle	
2.1- Un socle géologique fondateur.....	22
2.2- Des paysages diversifiés aux reliefs divisés.....	26
3- Des paysages Grande échelle façonnés par des pratiques anthropiques	
3.1- Des paysages façonnés par l'agriculture.....	29
3.2- Des paysages façonnés par le bâti.....	33
3.3- Des paysages en cours de mutation.....	39
4- Des paysages qui peuvent être vus	
4.1- Des routes et des chemins naturellement ouverts sur les paysages.....	43
4.2- Des paysages peu montrés.....	47
4.2.1- Des paysages, décors d'une attractivité touristique.....	47
4.2.2- Des touristes en quête d'une expérience paysagère sortant de l'ordinaire mais pas seulement.....	49
4.2.3- Une offre d'accueil diversifiée.....	50

## PARTIE B : DES PAYSAGES DU QUOTIDIEN CONCOURANT AU CADRE DE VIE

1- Des paysages du quotidien traversés	
1.1- Des déplacements quotidiens.....	56
1.2- La voiture comme seul recours.....	58
1.3- Un trafic qui engendre des nuisances.....	63
1.4- Des déplacements générés par la répartition des emplois.....	66
1.5- ... une offre de services et d'équipements.....	70
1.6- ... une dispersion de la population.....	72
1.7- ... et une structure démographique qui évolue.....	74
2- Des paysages urbains patrimoniaux aux ambiances singulières	
2.1- Des typologies d'espaces urbains variées.....	79
2.1.1- Les bourgs .....	79

2.1.2- Les villages.....	80
2.1.3- Les hameaux.....	81
2.2- Les entrées de bourg ou interfaces du paysage.....	82
2.3- Des formes urbaines rythmant les centres anciens.....	84
2.3.1- Des espaces publics créant une ambiance intimiste.....	85

### 3- Des paysages naturels supports du «temps libre»

3.1- Des milieux naturels hébergeant une biodiversité patrimoniale.....	87
3.2- Un patrimoine naturel participant à la Trame Verte et Bleue.....	99
3.3- Des équipements sportifs et espaces de loisirs rattachés au socle naturel.....	113

## PARTIE C : DES PAYSAGES TÉMOINS DES MANIÈRES DE VIVRE

### 1- Des paysages qui montrent que l'homme s'est adapté à son environnement...

1.1- Des implantations historiques intimement liées au socle naturel.....	116
1.2- Des formes architecturales anciennes encore retrouvées.....	117
1.3- ...provenant d'un socle géologique encore exploité.....	119
1.3.1- Des ressources minérales utilisées.....	119
1.3.2- Un potentiel d'exploitation forestière.....	121
1.3.3- Une agriculture toujours tournée vers l'élevage.....	122

### 2- ...puis qu'il s'en est détaché

2.1- De nouvelles formes urbaines en rupture avec les tissus anciens.....	125
2.1.1- Des paysages urbains standardisés.....	125
2.1.2- Une croissance du parc de logements qui ralentit.....	128
2.1.3- Un parc de logements peu diversifié.....	130
2.2- Des changements générateur de paysages «communs».....	132
2.2.1- Des zones d'activités comme nouvelles entrées de bourg.....	132
2.2.2- Le développement du numérique.....	134
2.2.3- Des changements consommateurs d'espaces.....	135
2.3- Un détachement qui a, indirectement, marqué les paysages ruraux.....	143
2.3.1- Un parc ancien touché par la vacance.....	143
2.3.2- De nouvelles pratiques culturelles agricoles.....	145
2.4- ... et les paysages urbains.....	147

### 3- Des enjeux contemporains visibles dans le paysage

3.1- Un réinvestissement des centres-villes/centres-bourgs.....	151
3.2- Un changement climatique bien engagé.....	154
3.2.1- Le climat actuel.....	154
3.2.2- La prise en compte du changement climatique.....	154
3.2.3- La mise en valeur des énergies renouvelables.....	156
3.2.4- Une ressource en eau potable fragile.....	163
3.2.5 La gestion des déchets.....	165





## UN TERRITOIRE AUX PAYSAGES «GRANDE ÉCHELLE» RECONNUS

Les paysages du Pays de Lapalisse s'inscrivent dans de grands paysages facilement identifiables à une échelle de territoire élargie. Issus d'un socle naturel abrogeant les limites administratives, ces paysages caractérisent un pays, une région... et constituent ainsi souvent des paysages remarquables dans l'imaginaire collectif. A noter que la limite entre le remarquable et l'ordinaire est mouvante et subjective ; selon le point de vue de chacun, les paysages peuvent passer de l'une à l'autre des catégories. Nous parlerons donc ici des paysages reconnus à grande échelle et reconnaissables depuis l'extérieur.

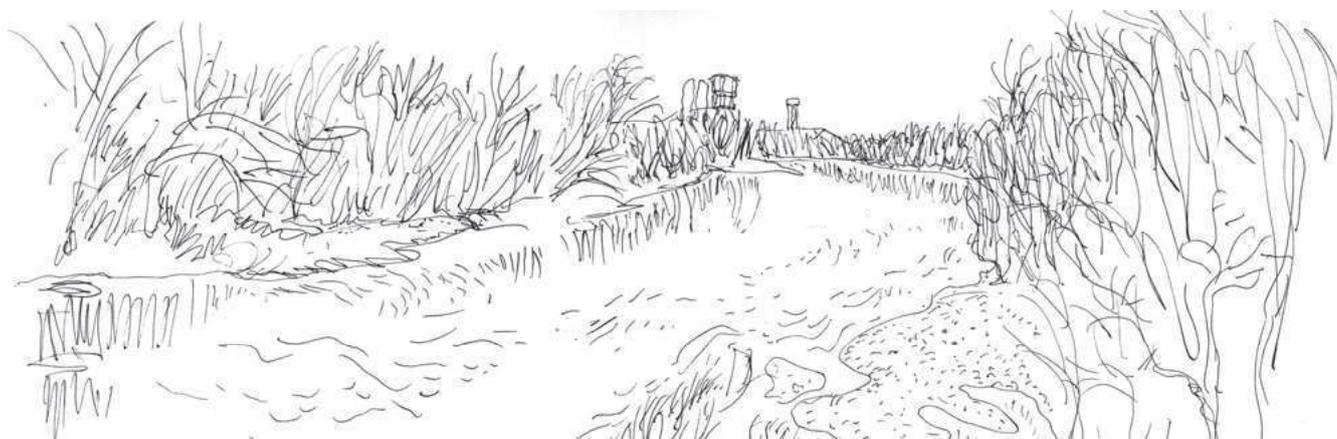


# 1- Les paysages Grande Échelle caractérisant le pays de Lapalisse

## 1.1- Un territoire ouvert et des paysages paisibles façonnés par l'eau

Située au Sud-est du département de l'Allier, en Région Auvergne-Rhône Alpes, la communauté de communes du Pays de Lapalisse fait partie d'un vaste territoire au Nord du Massif Central. Ouverts, paisibles et alternant entre espaces bocagers, boisés, de plaine, de colline ou de moyenne montagne, les paysages offrent une diversité naturelle riche et façonnée par le relief, la nature des sols et les cours d'eau.

Tout droit venus des massifs montagneux de l'Auvergne, les cours d'eau majeurs de l'Allier y connaissent une seconde existence et dessinent des paysages plus amples. Passant de ravin à val, ils sont au nombre de trois et traversent l'Allier du Sud vers le Nord.

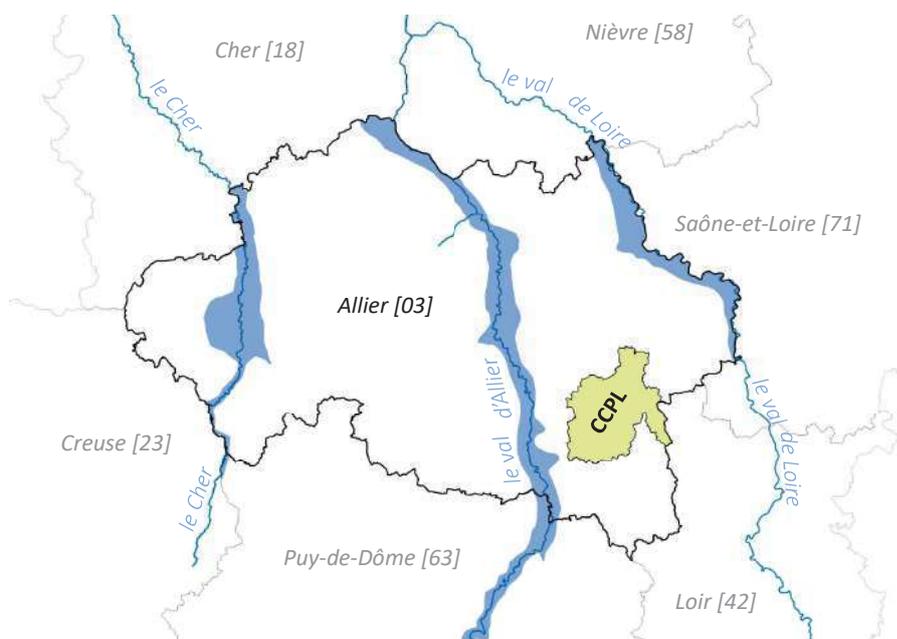


Représentation des vals et grandes rivières de plaine : l'Allier, un fleuve structurant  
Source : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

Le **val d'Allier**, élément naturel structurant du département, prend sa source en Lozère. Il traverse l'intégralité du département mais aussi la région Auvergne-Rhône Alpes sur plus de quatre cents kilomètres. Ce cours d'eau majeur visite le Puy-dômes au Sud avant de continuer sa route vers le Nord pour traverser l'Allier et devenir la frontière naturelle entre le Cher et la Nièvre, tout deux situés au Nord du département.

La **Vallée du Cher** quant à elle ne fait qu'une brève apparition à l'Ouest du département. Séparant les paysages du Berry et du Bourbonnais, elle suit son cours depuis la Creuse (à l'Ouest de l'Allier) et en direction du Cher.

Enfin, le **val de Loire ou la Loire Bourbonnaise** marque la limite naturelle entre le département de la Saône-et-Loire et l'Est de l'Allier. En amont de ce rôle de frontière, le cours d'eau a traversé le département de la Loire au Sud-est et sera rejoint par le val d'Allier en aval.

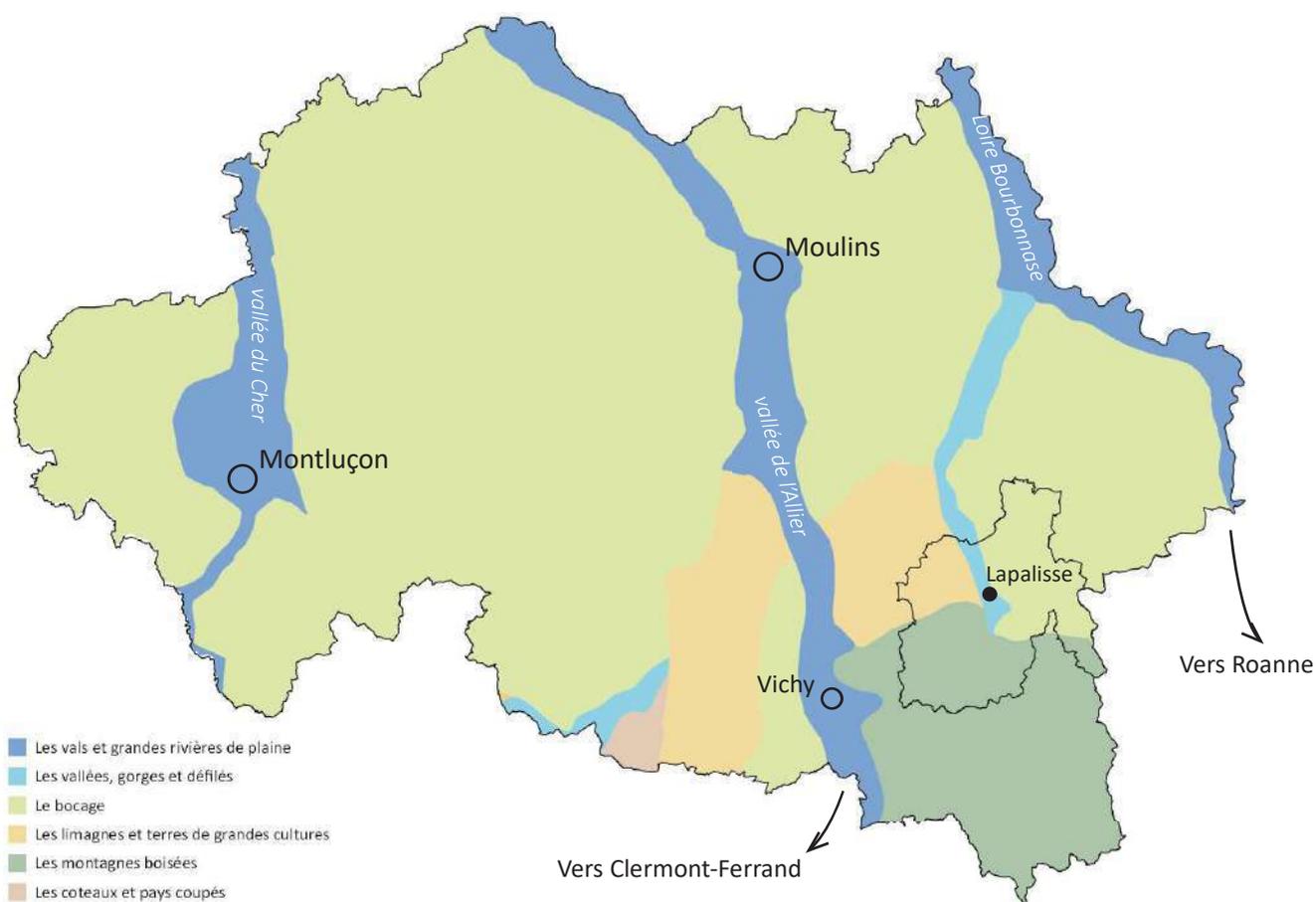


Situation géographique du Pays de Lapalisse dans l'Allier  
Source des données : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

Dans leurs parcours, ces rivières ont dessiné des paysages modulables et soumis à l'aléa des crues. Créant des déviations ou des voies plus structurées et servant de guide aux tracés anciens des routes royales devenus aujourd'hui axes principaux du trafic routier, elles forment une suite d'entités paysagères linéaires marquant le passage de l'eau. Ces grandes rivières décident des espaces cultivables et régissent l'emplacement des villes et villages qui souhaitent s'en approcher.

## 1.2- Entre val de Loire et val d'Allier, des entités paysagères diverses

Encadré par le val de Loire et le val d'Allier, le Pays de Lapalisse est au carrefour de nombreuses entités paysagères le caractérisant et le rendant unique vis-à-vis de ses voisins. L'ensemble des paysages du Pays de Lapalisse s'étendent sur des territoires d'une ou plusieurs dizaines de kilomètres et sont perçus à grande échelle au delà des frontières départementales. Selon les motifs qui le composent et les ambiances qui en ressortent, on peut découper les paysages de l'Allier en plusieurs entités géographiques, formant des entités paysagères. C'est le travail réalisé dans l'Atlas pratique des Paysages d'Auvergne par la DREAL de l'Auvergne en 2015. Il distingue 9 grandes unités sur la région et 6 sur le département de l'Allier, elles-mêmes découpées en sous-unités.



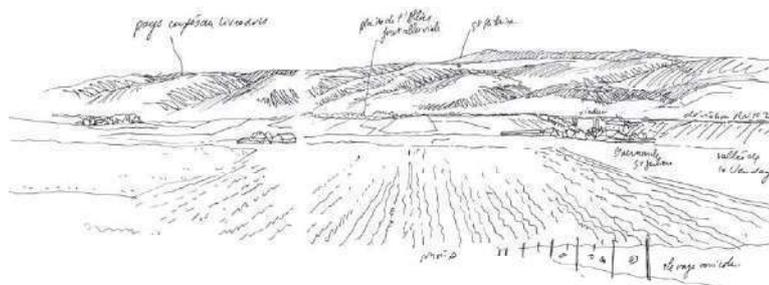
*Les entités paysagères retrouvées sur le département de l'Allier*  
 Source des données : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

A l'Ouest de l'intercommunalité, la vallée de l'Allier est plate et large. Elle sillonne entre des espaces agricoles et naturels, plus ou moins urbanisés. Sur son passage elle a vu naître plusieurs bassins de vie, aujourd'hui villes voisines du Pays de Lapalisse. Clermont-Ferrand au Sud et à environ 1 heure de route, Moulines à 50 km au Nord et 50 minutes et Vichy à 25 km et 30 minutes en voiture ; la ville la plus proche de la communauté de communes.

A l'Est, c'est la Loire bourbonnaise qui vient finir de cadrer les entités paysagères du territoire. Frontière naturelle et administrative, ce cours d'eau traverse la ville de Roanne ; la deuxième ville la plus proche du Pays de Lapalisse.

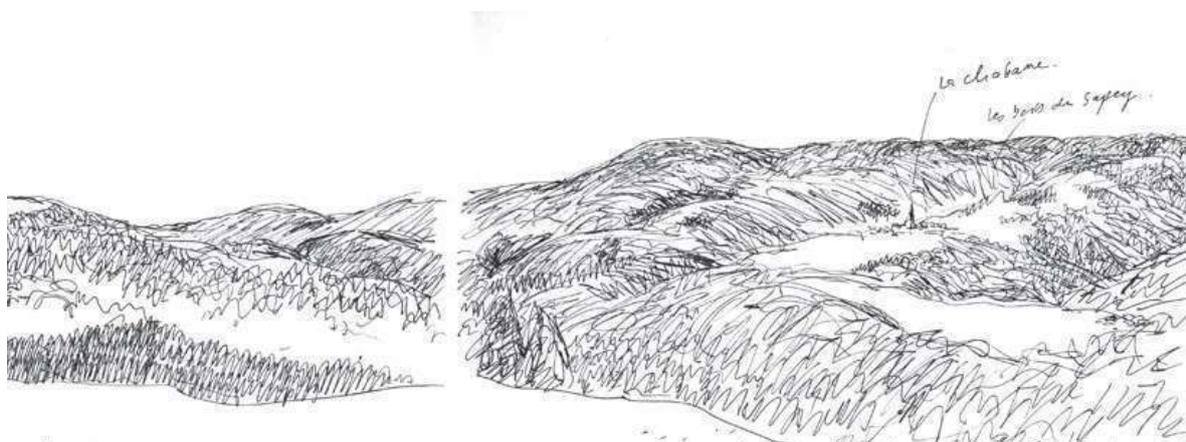
Ces deux vallées sont bordées à l'Est pour l'Allier et à l'Ouest pour la Loire par quatre entités paysagères caractéristiques de l'Allier et du Pays de Lapalisse : des limagnes, des montagnes boisées, le bocage et une vallée.

**Les limagnes** sont des fossés d'effondrement que le travail des eaux a successivement comblé puis dégagé, et dont il résulte une grande diversité de paysages. Principalement reconnaissable par ces vastes plaines cultivées, les paysages de limagnes offrent des vues aux horizons larges et parsemées de fermes et bâtiments agricoles imposants. Les arbres et les haies de bocages autrefois très présents laissent peu à peu la place à des exploitations désireuses de terres plus grandes et sans barrière suite à l'avènement des outils motorisés.



Représentation d'une limagne, zone de grande culture  
Source : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

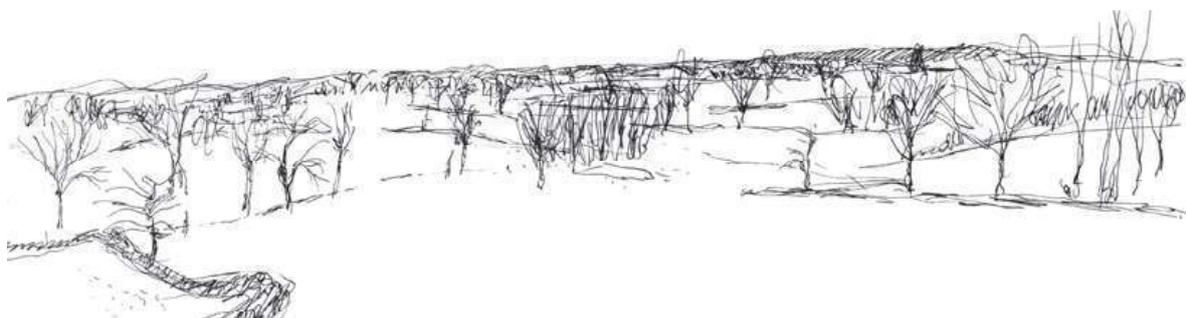
L'eau, y est plus rare et connaît des parcours discrets. Les dynamiques périurbaines s'y confrontent, suivant les grands tracés routiers et autoroutiers... et les villes investissent massivement ces plaines, au fur et à mesure que le lien de la proximité alimentaire s'élargit.



Représentation de la haute vallée de la Besbre au cœur de la Montagne Bourbonnaise  
Source : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

Une couverture boisée continue et un aspect quelque peu austère, au premier abord, qui drapé le relief sur des dizaines de kilomètres : **les montagnes boisées** s'illustrent en premier lieu par l'emprise de l'activité forestière sur le milieu. La Montagne bourbonnaise, constitue une bordure marquante des paysages « grande échelle », visible de loin et horizon quotidien des habitants des plaines et des limagnes situés plus au Nord. Ces grands espaces verts et boisés pourraient laisser penser qu'il ne reste plus aucune place à toute autre forme de vie ou de paysage. Et pourtant on y trouve des habitations occupant des clairières ou des flancs de vallée témoins d'une présence humaine ancienne et d'une histoire riche.

**Le paysage du bocage** se caractérise en premier lieu par un parcellaire entouré de haies, enserrant des parcelles majoritairement dédiées à l'élevage, bordant routes et chemins. De l'herbe et des haies mais pas seulement. Le bocage du Bourbonnais offre des différences notables identifiables localement. Les terrains argileux de la Sologne bourbonnaise, à l'Est du Val d'Allier constituent des espaces bocagers en de nombreux points différents du bocage traversé au Nord-est du Pays de Lapalisse. A une échelle plus fine, nous retrouverons secteur par secteur, des manières différentes d'entretenir les réseaux de haies. Les paysages du bocage sont essentiellement le reflet des pratiques, des gestes, de l'outillage et de la philosophie que les hommes adoptent face à l'arbre, à leurs bêtes, à leurs modes de production.



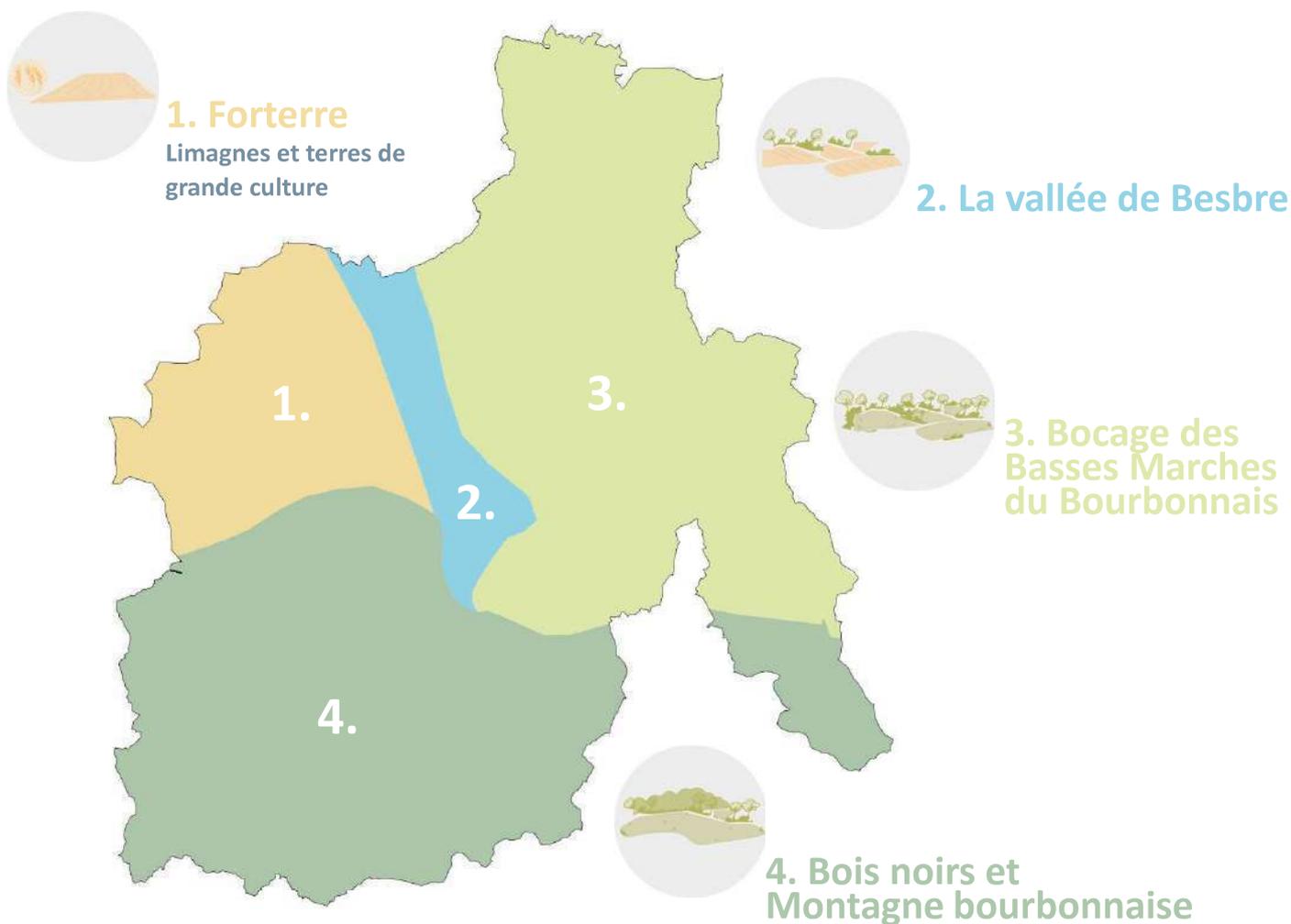
Représentation du bocage bourbonnais  
Source : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

Enfin une rupture nette et profonde peut venir déstabiliser les paysages pourtant bien encrés des plateaux, des bocages et des monts. Un obstacle difficile à franchir, au prix de nombreux détours, ou bien facilité par des ouvrages d'art venant offrir des touches historiques et technologiques aux paysages.

Les **vallées** tiennent toutes ce rôle de séparation, d'écartement entre des mondes distincts. Parfois frontières communales, équipées ou non de barrages, les vallées et tous leurs affluents sont des espaces offrant des qualités visuelles remarquables à enjeux écologiques forts.

## 1.3- Le Pays de Lapalisse et ses unités paysagères

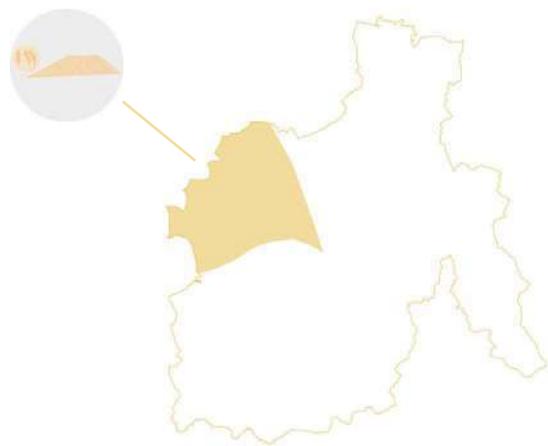
Le territoire est marqué par l'activité agricole qui impacte le paysage de sa forte empreinte dans l'espace. L'alternance de cultures, de prairies pâturées et de bocage domine, reflétant ainsi l'identité agricole de la région. La représentation de ces motifs dans le paysage est cependant inégale et l'on peut distinguer plusieurs unités géographiques et paysagères aux caractéristiques différentes. Des espaces de transitions aux différences topographiques et agricoles subtiles, créant du lien entre les différentes facettes de l'identité du territoire. Les quatre entités présentées à l'échelle du département viennent s'affiner en s'approchant du Pays de Lapalisse pour devenir quatre unités paysagères propres au territoire.



Les unités paysagères retrouvées sur le territoire du Pays de Lapalisse  
Source des données : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

## Les plaines agricoles de la Forterre

Située au Nord-ouest du territoire, cette zone s'étend plus largement entre le Val d'Allier à l'Ouest et la Vallée de la Besbre à l'Est. La région traditionnellement appelée Forterre pour ses terres favorables aux grandes cultures n'est pas située au sein même du Pays de Lapalisse. Cependant, cette frange du territoire contraste avec le reste de l'intercommunalité par la nature de son sol. Différente du Forterre par ses sols moins favorables aux cultures, cette unité paysagère porte également le nom de « Plateau de Billezois ».



Incluant en petite et moyenne partie, Billezois et Lapalisse, une grande partie de Servilly, et l'intégralité de Périgny, cet ensemble constitué d'un plateau fertile draine une quantité importante d'axes de liaison entre les deux vallées qui l'encadrent (N7, D907 et voie ferrée)



*\_Vue depuis la nationale 7 entre Lapalisse et Périgny*

L'absence de relief et d'élément structurant majeur de ce plateau sont les principales caractéristiques de ce paysage plat et ouvert. A l'Est, il borde la vallée de la Besbre qui, au sein de cette unité, échappe aux vues. Le réseau hydrographique très dense sur l'ensemble du plateau s'écoule lentement et de façon très diffuse. Les ruisseaux sinueux s'encaissent peu et sont ponctués d'étangs de moins en moins nombreux. Tout comme la Besbre, ces petits cours d'eau sont peu perceptibles et seuls leurs accompagnements végétaux (alignements d'arbres ou bosquets) marquent leur présence.

L'agriculture est le principal gestionnaire de ces espaces. Malgré des pentes, en général très douces et des terres facilement mécanisables, la nature des sols (sable et argile du Bourbonnais) maintient un mode d'exploitation agricole encore très lié à l'élevage avec des parties qui s'ouvrent petit à petit aux grandes cultures de champs ouverts. Exploitées en prairies (fauche et pâturage), de grandes parcelles sont entrecoupées d'une trame bocagère lâche et incomplète.



*\_Prairie, trame bocagère lâche et élevage bovin à Périgny*

Les haies vives qui parcourent ces paysages sont souvent constituées de feuillus de haut jet et influencent le mode de perception de ces espaces et la qualité des ambiances. En premier plan, les haies agrémentent et cadrent les routes.

Elles organisent les vues et créent des fenêtres paysagères, dirigeant les vues et donnant du relief au paysage. Les haies masquent les éléments bâtis et coupent les vues sur les reliefs environnants mais toujours d'une manière très fragmentaire. Dans leur partie basse, les haies laissent deviner les espaces agricoles en arrière-plan et créent un fond de paysage arboré. Le paysage est d'une grande homogénéité et les vues rasantes sont dominantes. Marqué par quelques variations de reliefs peu perceptibles, la vue sur la présence marquante des Monts du Bourbonnais accentue l'effet perçu d'un territoire plat.



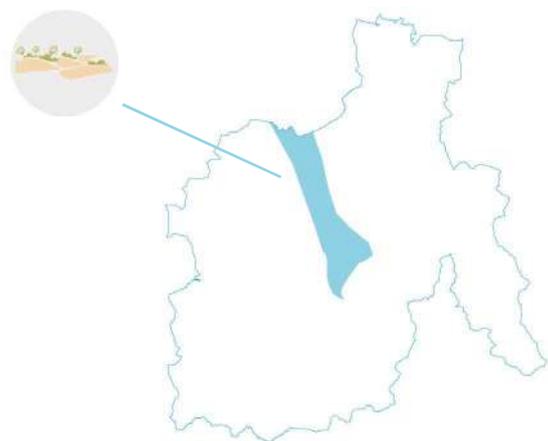
*\_Fenêtre paysagère cadrée par des haies arbustives hautes et panorama sur les Monts du Bourbonnais*



*\_Trame bocagère lâche à Lapalisse*

## La vallée de la Besbre

La vallée de la Besbre, orientée nord-sud, sépare l'ensemble de paysages de la Limagne de la Forterre (à l'Ouest) et du Bocage des Basses Marches du Bourbonnais (à l'Est). Prenant sa source dans la Montagne Bourbonnaise au Sud, la Besbre est l'élément central des différentes unités paysagères du Pays de Lapalisse. Traversant Le Breuil, Saint-Prix, Lapalisse et Servilly, la rivière s'élargie en entrant sur le territoire laissant ainsi plus facilement entrevoir ses abords et son sillage.



Serpentant au travers de grandes prairies d'élevages, la Besbre se démarque par son originalité des autres unités et crée un espace tampon entre des types de paysage d'une grande variété. En effet, elle sépare les secteurs de Forterre, où l'occupation des sols conditionne en grande partie le mode de perception et le type de sensibilité, des secteurs du bocage des Basses Marches du Bourbonnais où le relief reste encore l'élément fondamental du paysage.

Son trajet, long de 40 kilomètres, à la sortie des Monts du Bourbonnais (Le Breuil) jusqu'à la Loire, l'oblige à traverser différentes formations géologiques. Constituant l'un des principaux affluents de la Loire, elle reçoit de nombreux affluents sur son passage tel que le Barbenan ou l'Andan. Ses cours d'eau plus ou moins importants découpent les flancs de la vallée et créent des élargissements ponctuels, surtout entre Le Breuil et Lapalisse, qui présentent une densité bâtie plus importante.

Sa pente très faible, ne lui a pas permis de creuser un lit profond. Elle reste très ouverte et ses flancs aux formes très douces atteignent 100 mètres au Sud du Breuil pour atteindre progressivement 40 mètres en remontant vers le Nord. La vallée de la Besbre a donc adopté un fond plat d'une largeur irrégulière variant entre 300 et 800 m entre le Sud et le Nord du territoire. Cette largeur limitée permet de nombreuses vues traversantes mais invisibles pour la plupart des passants. En effet, même si l'on sait que la Besbre passe et traverse la communauté de communes, on ne retrouve pourtant que très peu de points d'accès permettant d'en profiter.



*\_Vue sur la Besbre depuis un sentier pédestre à Le Breuil*



*\_Le lit de Besbre au pied du château de Lapalisse*



*\_Le parc floral de Lapalisse et la Besbre*

Bordée par des paysages très divers du Sud au Nord, la vallée de la Besbre pourra être perçue de manières différentes tout au long de son parcours au sein du territoire. Ces changements, discrets, se font de manière progressive et poétique, sans limite net dans l'espace.

Entre le Breuil et Lapalisse, la vallée est dans son cours moyen et sa largeur est très irrégulière. N'excédant jamais les 400 mètres, elle s'autorise également des passages très étroits en offrant généralement un fond de vallée difficilement

accessible. Son trajet est des plus sinueux, allant jusqu'à dessiner un coude au Nord du Breuil. Rejointe par de nombreux cours d'eau, la Besbre s'élargit à l'approche de ses affluents les plus importants (le Barbenan, le ruisseau de la vallée et le Brenasset). La vallée est recouverte en grande partie de zones d'herbages et de prairies gérées par l'élevage. Organisé en grandes parcelles ouvertes qui épousent les reliefs, des trames bocagères discrètes y suivent les pentes et les ruisseaux. Nombreuses sont les parcelles aux abords du cours d'eau qui deviennent témoins d'un enrichissement qui ne cesse de s'allonger, laissant la place à des nouvelles espèces invasives et limitant encore plus l'accès au cours d'eau. Le passage de la Besbre, ceinturé d'un épais rideau boisé se fait remarquer au travers de ces grandes étendues et au contraire disparaît aux abords des routes et des villages, cachés par cette épaisse végétation, irrégulière et peu entretenue.



*\_Vue du ciel sur la Besbre entre Le Breuil et Saint-Prix*



*\_Vue cloisonnée de la Besbre à l'Ouest de Saint-Prix (D7)*

Encore très présentes dans le paysage et avec des superficies limitées, les forêts mixtes recouvrent les pentes les plus accentuées et débordent en fond de vallée. Dans ce secteur, la Besbre se distingue également par une faible densité bâtie où de petits groupements isolés se sont implantés en partie haute des coteaux et où seuls quelques rares moulins ponctuent le fond de la vallée. En se rapprochant de Lapalisse, l'étroitesse de la vallée donne beaucoup d'impacts aux axes principaux de circulation qui l'encadrent (D707, D7, D48) et aux ouvrages d'art qui deviennent des éléments majeurs du paysage. La rivière est ponctuée par de nombreux ponts, dont deux très importants au Sud de Saint-Prix, permettant à la nationale 7 et à la voie ferrée de traverser la vallée. Enfin, Lapalisse qui a profité d'un élargissement important de la vallée pour s'implanter en bordure de Besbre, conclut cette première partie « Sud » et constitue une coupure artificielle de la vallée. Les rives arborées de la Besbre donnent à la ville de Lapalisse beaucoup de caractère.



*\_Le viaduc de Saint-Prix*

Au Nord de Lapalisse, la vallée est beaucoup moins profonde (50 mètres en moyenne par rapport aux plateaux qui la bordent) et son tracé devient plus régulier. Le fond de vallée est quant à lui d'une largeur constante (600 mètres) et connaît une faible déclivité, permettant ainsi à la Besbre d'y dessiner de nombreux méandres.



*\_Méandre de la vallée de la Besbre  
Source : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)*

Majoritairement occupé par des prairies, la vallée de la Besbre est un espace transitoire entre le fond de vallée et les unités voisines. Les parcelles sont découpées par des haies discontinues et très irrégulières dans leur densité ou leur constitution. Ce sont soit de simples clôtures recouvertes de ronces, soit des alignements d'arbustes très denses et ponctués de quelques arbres ou enfin un simple alignement d'arbres plus ou moins rapprochés. A l'intérieur des parcelles, on trouve beaucoup d'arbres isolés, caractéristiques des prairies de pâturages.

La rivière est quant à elle, bien souvent accompagnée d'un cordon boisé qui forme ponctuellement de petits bois pris dans les méandres. Ces ripisylves arborées constituent des masses denses et opaques qui sont des éléments caractéristiques d'une grande originalité de la vallée.



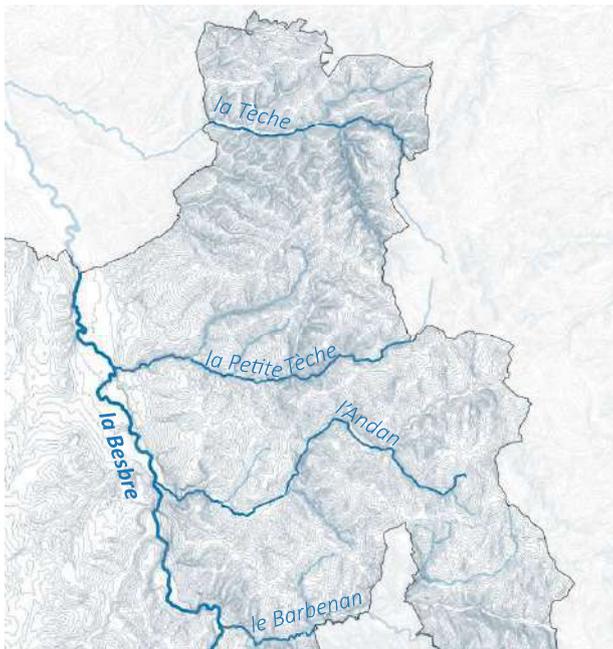
*\_Méandre et ripisylve entre Servilly et Laplisse vue du ciel*

Les flancs qui entourent la Besbre sont occupés en grande majorité par des prairies en pente douce où l'élevage et la polyculture règnent en roi. Découpées par une trame bocagère plus ou moins dense, les parcelles restent irrégulières et les haies sont peu uniformes. En dehors du fond de la vallée, les masses boisées restent très rares et sont réparties de façon irrégulière. Peu habitée, cette partie de la vallée de la Besbre concentre une faible densité bâtie. Les quelques habitations se trouvent en haut des coteaux et sont souvent accompagnées de groupements d'arbres qui se fondent avec la végétation bocagère.

## Le bocage des Basses Marches du Bourbonnais

Le bocage des Basses Marches du Bourbonnais signe la fin Nord-est du Massif Central et s'étend au-delà des limites administratives du Pays de Lapalisse. Regroupant plusieurs sous-unités paysagères telles que les collines de Barrais-Bussolles ou les Hautes Terres, ce secteur comprend dans leur globalité les communes de Bert, Barrais-Bussolles, Andelaroche et Droiturier. Au Nord des montagnes bourbonnaises et à l'Est de la vallée de la Besbre, les communes de Saint-Pierre-Laval, Le Breuil, Saint-Prix et Lapalisse sont également comprises en partie dans ce secteur.

Pays de bocage, de collines et de plateaux, certains cours d'eau comme le Barbenan, l'Andan, la Petite Têche et la Têche, ont creusé d'étroites et profondes vallées qui, ajoutées au vallonnement général de cette région, offrent une multitude de paysages différents. Suivant un axe général Est/Ouest, ces vallées ont des tracés très sinueux difficiles à percevoir dans leur ensemble qui segmentent tout de même les vues et compartimentent les paysages. Les cours d'eau secondaires accentuent quant à eux l'image d'un paysage vallonné sur le sommet des plateaux.

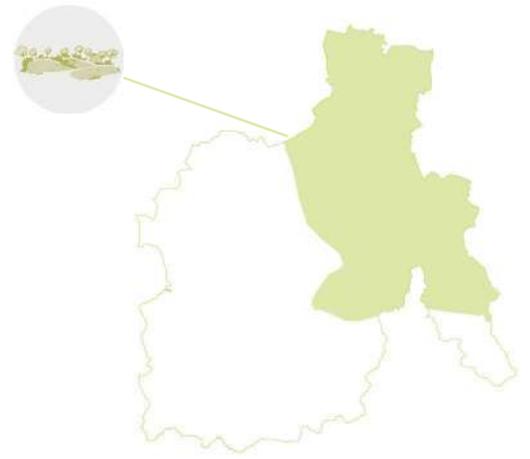


Reliefs et cours d'eau des Basses Marches du Bourbonnais

Principalement gérées par l'élevage, les terres sont enherbées et constituées de grandes parcelles qui suivent les courbes du relief. Les trames bocagères sont lâches, irrégulières et se situent essentiellement dans le fond des vallées et le long des ruisseaux. Formées d'arbres, plus ou moins espacés, et d'une strate arbustive assez dense les haies sont plus nombreuses aux alentours de Barrais-Bussolles. Les forêts mixtes, occupent quant à elles, essentiellement les vallées encaissées et remontent sur les sommets en empruntant les cours d'eau secondaires. Leurs lisières très irrégulières encadrent les champs les plus près des vallées et de faible superficie.



\_ Vue sur Barrais-Bussolles depuis la D424





\_ Aperçu de la trame bocagère à Andelarcohe



\_ Entrée du bois Trayon à Droiturier



\_ Vue sur les reliefs vallonnés du bocage des Basses Marches du Bourbonnais depuis RD124 à Bert

Les principales vallées traversant ce secteur ont un fond plat découvert qui laisse entrevoir les cours d'eau bordés d'arbres. Très profonde, la vallée du Barbenan reste large et ouverte offrant des flancs dans l'ensemble peu boisés et adoptant ponctuellement un profil en gorges couvert de forêt. Son fond plat et découvert souligne la présence du cours d'eau bordé d'arbres. Elle se caractérise par une occupation humaine très importante, matérialisée par de nombreux axes de communication (D171, voie ferrée), et une forte densité bâtie sur les flancs. La vallée du Barbenan fait partie des plus importantes avec les vallées de la Petite Têche et de la Têche situées plus au Nord.



\_ Aperçu du Barbenan depuis la D171 à Le Breuil

Au Nord du Barbenan et au Sud de la petite Tèche, la vallée de l'Andan est quant à elle très sinueuse et ne marque pas une grande cassure dans le paysage. Profonde et étroite, elle forme des gorges à l'Ouest de Droiturier et son fond de vallée, plat, est ponctué de nombreuses retenues d'eau qui alimentent des moulins. Enfin, l'implantation de Bert en fond de vallée, apporte une particularité rare à la vallée de la Tèche. Très boisées en tête de vallée, les forêts deviennent plus rares en aval et forment des traînées sombres qui segmentent ses flancs.

Bien que peu densément habité, le bâti occupe une place déterminante dans le paysage et se présente sous différentes formes et implantations. Les fermes s'égrènent le long des axes routiers et les hameaux isolés s'implantent le plus souvent en bordure des plateaux, accompagnés de groupements d'arbres qui les protègent. Les villages se situent près de la vallée ; à l'aplomb pour Droiturier et Barrais-Bussolles, sur les flancs pour Saint-Pierre Laval et Andelaroche, et enfin en fond de vallée pour Bert.



*\_Entrée de Bert en fond de vallée depuis la RD269*

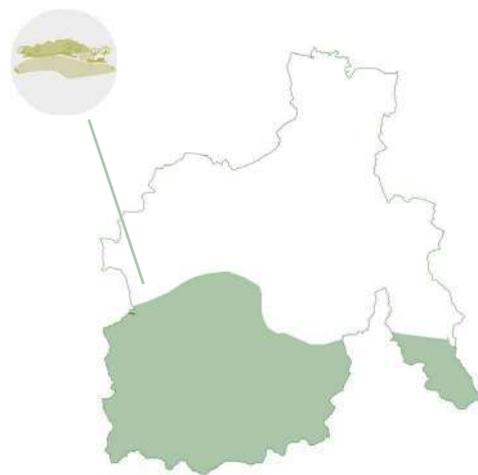
## Les bois noirs et Montagne bourbonnaise

Situé au Sud du Pays de Lapalisse, ce secteur ne s'arrête pas aux limites administratives de l'intercommunalité. Il est le prolongement d'un massif montagneux situé plus au Sud encore, les Monts du Forez. Constitué de deux entités : la Montagne bourbonnaise au Nord et les Bois Noirs au Sud, cette unité paysagère très particulière est à la frontière entre l'Allier et le Puy-de-Dôme. Premiers pas vers la Montagne Bourbonnaise, les communes de Billezois, Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Christophe, Isserpent, Le Breuil et Saint-Pierre-Laval font parties de cet ensemble paysager au fort caractère.

L'ensemble de paysages de la Montagne bourbonnaise se démarque fortement du reste du département de l'Allier par son originalité. En effet, il offre un paysage typique de basse montagne loin du pays « plat » qui représente l'Allier. La Montagne bourbonnaise s'incline progressivement vers le nord pour finir sur le plateau vallonné des basses marches du Bourbonnais et les plaines agricoles de la Forterre.

Dès les premiers soulèvements de la Montagne bourbonnaise, les vastes étendues de cultures de limagne disparaissent au profit de vallées et vallons de prairies délimités et laissant à nu des fragments d'alignements d'arbres. Les ruisseaux en creux de vallon sont aussi plus ou moins bordés d'arbres. Sur les flancs et sur les crêtes les espaces forestiers prennent le dessus sur les espaces ouverts.

Principalement dessinés par la vallée du Mourgon traversant d'Est en Ouest les communes d'Isserpent, de Saint-Christophe et de Saint-Etienne-de-Vicq et par la vallée de la Besbre qui traverse le Breuil du Sud vers le Nord, les paysages de la Montagne bourbonnaise se soulèvent peu à peu et dessinent une toute autre perception. Ces vallées jouent également un rôle déterminant dans l'organisation générale du paysage (voies d'accès, implantation du bâti, ...).



Les paysages s'enchaînent sans cassure vraiment marquée, et permettent une très grande lisibilité des différents types d'occupation du sol. A Saint-Etienne-de-Vicq, le relief est plus marqué et le paysage est très découpé à l'approche de la vallée de la Besbre, essentiellement dans la communes du Breuil. La vallée du Jolan en limite Sud du territoire offre des flancs d'une très grande sensibilité et l'ensemble des coteaux ondulés offrent une grande richesse de paysages.



*Enchaînement de paysages vu depuis Le Breuil*



*\_ Paysages vallonnées de Saint-Christophe avec les Monts du Bourbonnais en arrière-plan*



*\_ Grande prairie de polyculture encadré par des haies bocagères lâches et masses boisées à Saint-Pierre-Laval*

Le mode d'exploitation agricole reste ici encore essentiellement lié à l'élevage, dans un parcellaire resserré, très découpé et souligné par un bocage dense bien entretenu où les masses boisées occupent encore une place importante dans le paysage. La trame du bâti est ici, plus ou moins dense et l'implantation en point haut des villages belvédères les rend visibles d'une très longue distance. Au sommet des coteaux, de nombreux points de vue exceptionnels laissent places aux Monts du Bourbonnais.



*\_ Vue sur le village belvédère de Saint-Etienne-de-Vicq*

## ATOUTS

- > L'existence de paysages diversifiés.
- > Des paysages emblématiques et identitaires : les vallées, les plateaux, le bocage et les contreforts montagneux.
- > Un bocage maintenu en partie par l'activité agricole via son action directe sur le paysage (entretien).

## FAIBLESSES

## LES ENJEUX

- > La préservation des unités paysagères.
- > L'affirmation de l'identité du territoire à travers les paysages.
- > La prise en compte de la dimension paysagère dans les projets de développement urbain.
- > Le maintien du bocage.



*"Les vallées ne sont pas assez mises en valeur car peu visibles et parfois inaccessibles (en raison des propriétés privées)."*

*"Le vallonnement du territoire, l'agriculture d'élevage et le bocage marquent le paysage du territoire."*

*"Le réseau bocager doit être préservé."*

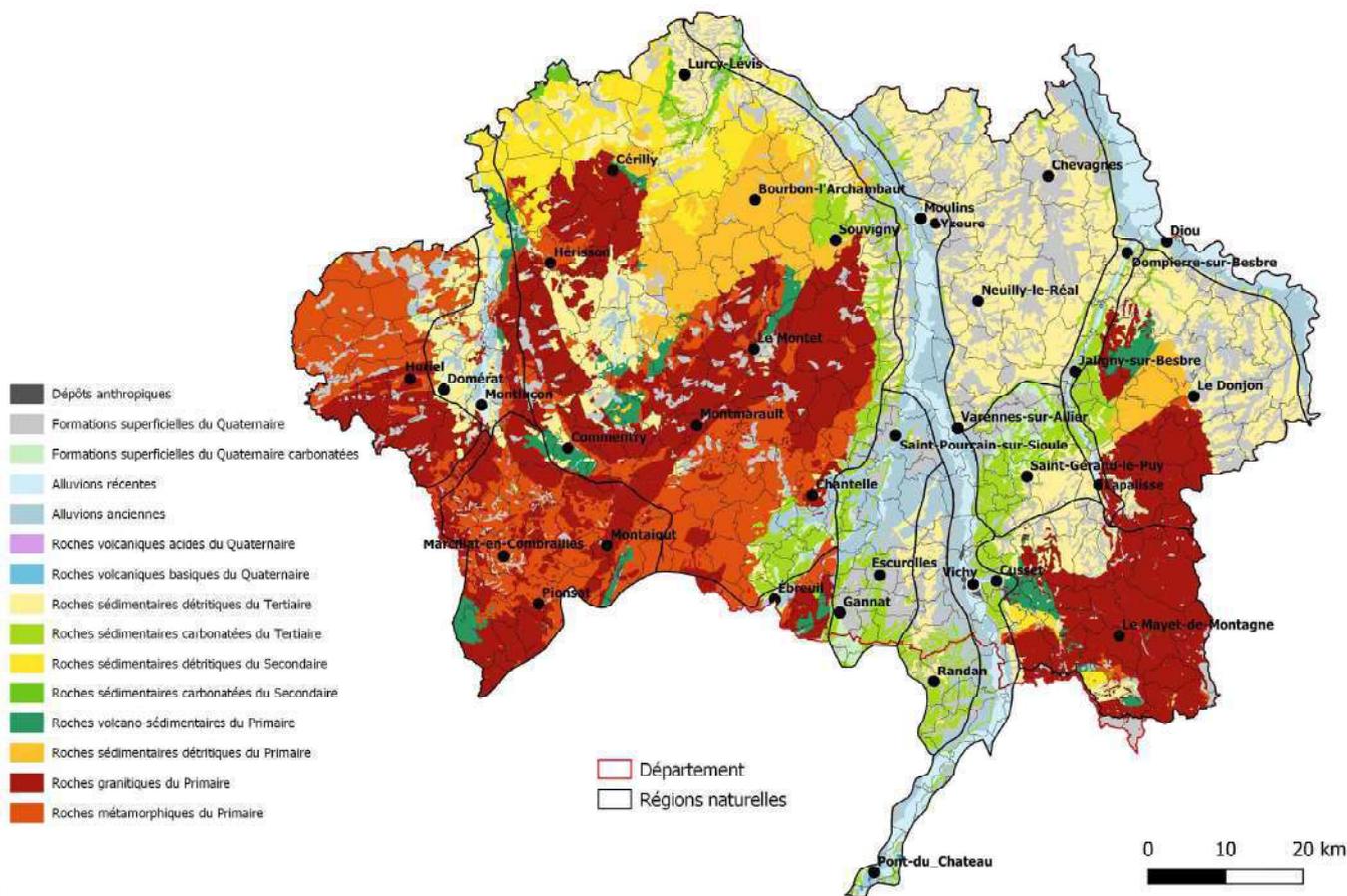
*"Le plateau de Billezois est aussi appelé : la plaine des courlis."*

# 2- Des paysages qui constituent l'émergence d'un socle

## 2.1- Un socle géologique fondateur

« Le paysage est la pellicule de la réalité géographique, la partie émergée de l'iceberg. »  
J.R. Pitte, Histoire du paysage français, Fayard, 1983

Visibles et appréciés par tous, les paysages du Pays de Lapalisse sont tous issus d'un socle naturel ancien et abrogeant les limites administratives. L'histoire géologique de l'Allier qui occupe la partie nord du Massif central est intimement liée à celle de ce grand massif. A l'ère Primaire, un soulèvement considérable de l'écorce terrestre engendre une immense chaîne de montagnes appelée chaîne hercynienne. Celle-ci subit ensuite de nombreuses déformations qui donnent naissance à des granites, roches métamorphiques variées et différents sols sédimentaires sur l'ensemble du département. Les grandes vallées alluviales (Allier, Loire et Cher) ont ensuite bénéficié de dépôts d'alluvions anciennes et récentes charriées par les rivières (roches de toute nature).



Contexte géologique de l'Allier

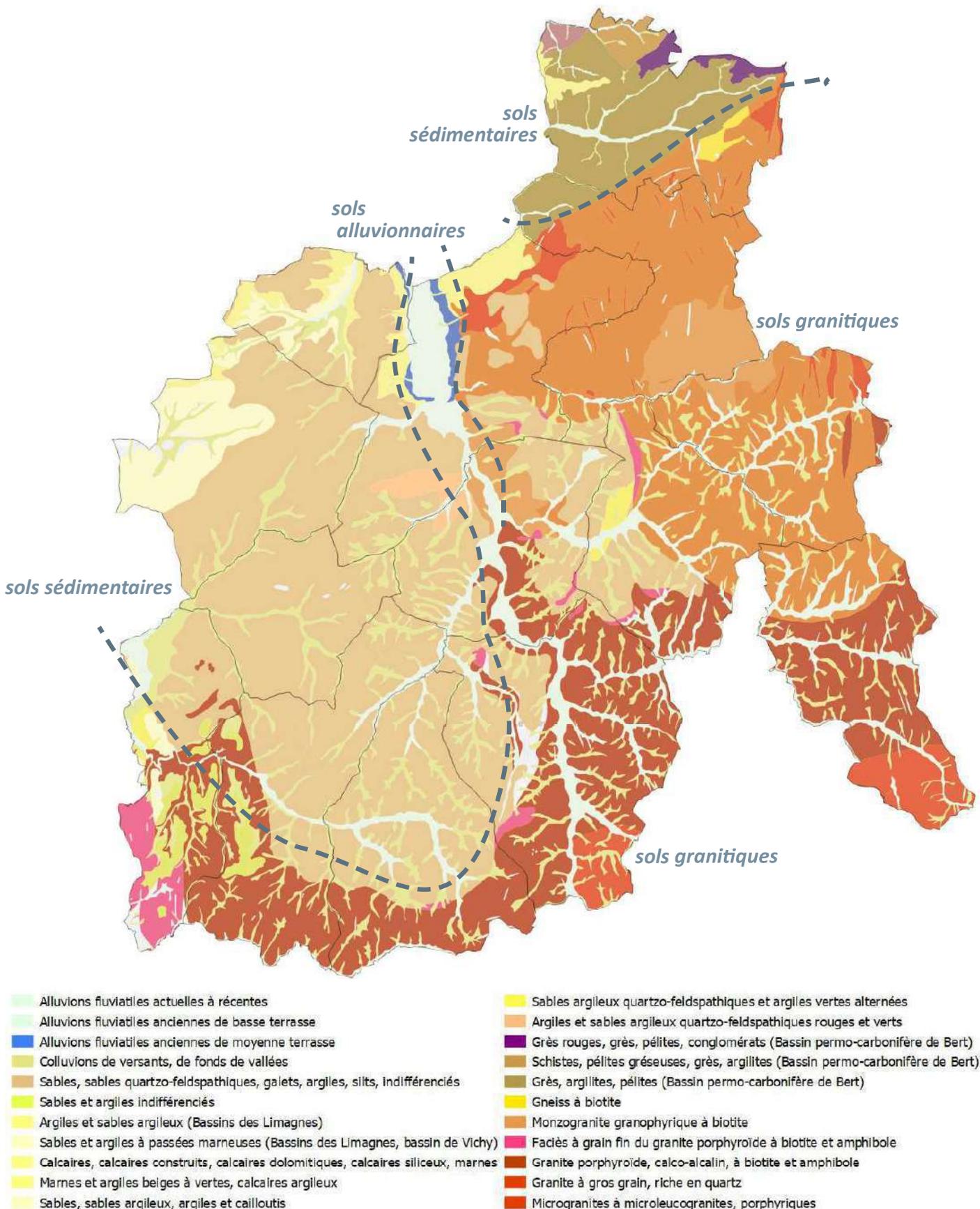
Source : Conservatoire botanique nationale du Massif Central

La nature des sols de l'intercommunalité du Pays de Lapalisse est donc variée, conditionnée par une géologie complexe plus grande dont on peut simplifier la lecture en constituant plusieurs entités. On distingue alors :

> à l'Ouest et au Nord, des sols sédimentaires hérités de l'ère Primaire (Bert) et de l'ère Tertiaire (Servilly, Périgny, Billezois et le Nord de Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Christophe, Isserpent et le Breuil). Ces sols sont globalement composés de roches détritiques de formation sablonneuse (sables, graviers, ...) et argileuse (limons, argiles, ...), caractéristiques de la Limagne bourbonnaise et de la Forterre.

> au Sud et à l'Est du territoire, des sols hérités de l'ère Primaire composés de roches granitiques témoignent de la proximité du Massif Central.

> le long de la Besbre et de ses affluents, des dépôts d'alluvions principalement caractérisés par des sols alluviaux limoneux et sablonneux.



Socle géologique du territoire  
Source : BRGM

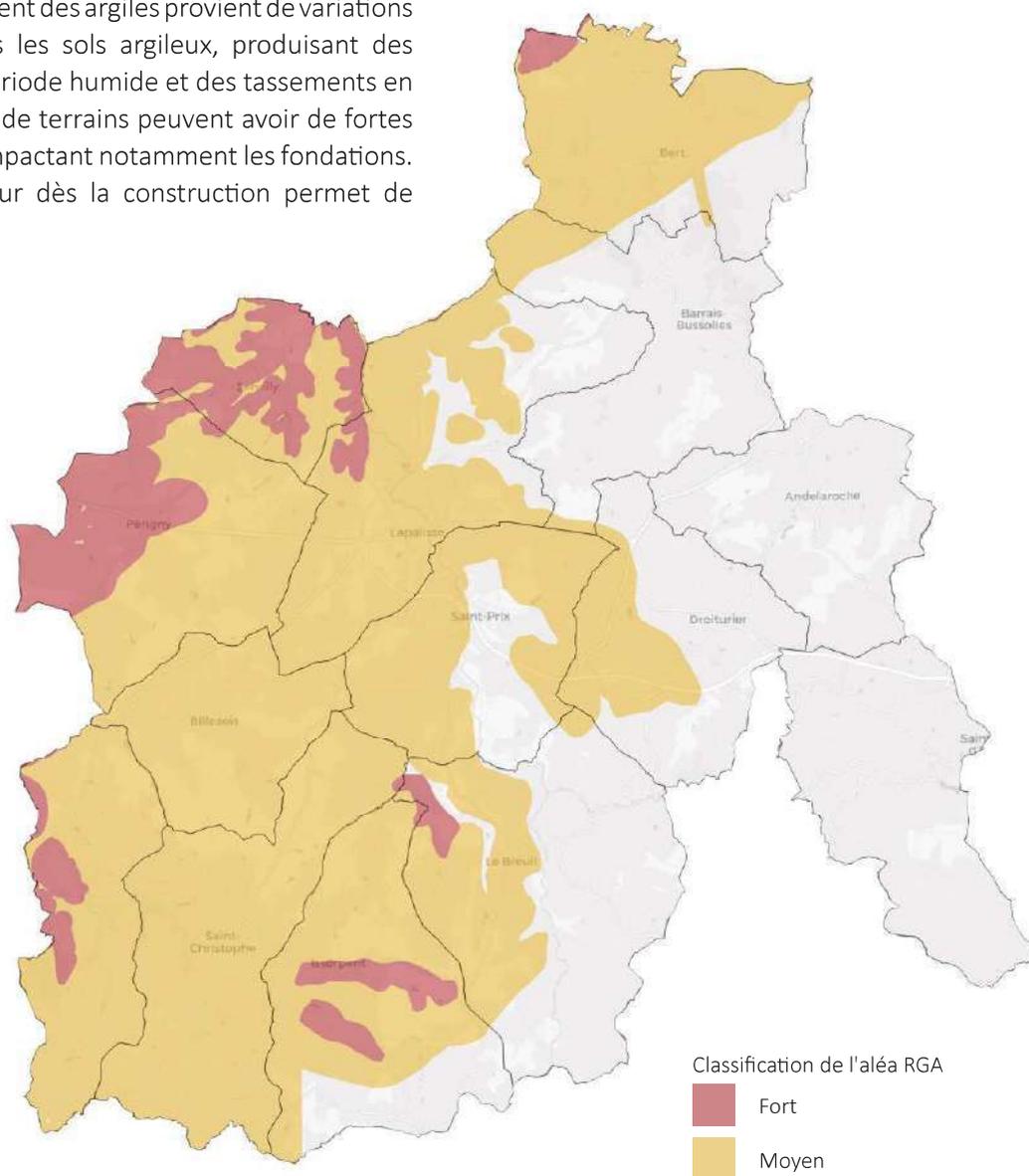
Ce socle géologique est vecteur de risques. Il génère des risques naturels limitant certaines occupations et utilisations du sol. Les projets d'aménagement que développera l'intercommunalité doivent prendre en compte les risques existants sur le territoire afin de ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes.

Le risque géologique représente des incidents engendrés par des phénomènes de mouvements de terrains pouvant correspondre à plusieurs types d'aléas comme les chutes de blocs dues à l'érosion, les glissements de terrain (glissements gravitaires lents, glissements de coulées boueuses) et le phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Le risque lié au retrait-gonflement des argiles provient de variations de l'humidité contenue dans les sols argileux, produisant des gonflements de terrains en période humide et des tassements en période sèche. Ces variations de terrains peuvent avoir de fortes conséquences sur le bâti en impactant notamment les fondations. Prendre en compte ce facteur dès la construction permet de maîtriser le risque.

La cartographie réalisée par le BRGM à l'échelle de la France définit plusieurs types de zonages.

Le territoire est caractérisé par des sols soumis à un aléa moyen et fort pour la partie Ouest et faible pour la partie Est.



Cartographie des zones soumises à l'aléa gonflement-retrait d'argile  
Source : BRGM

Plusieurs recommandations en matière de construction ont été rédigées par le BRGM. Parmi elles :

- > Créer des fondations suffisamment profondes et ancrées de manière homogène afin de s'affranchir de la zone la plus superficielle du sol, sensible à l'évapotranspiration et donc susceptible de connaître les plus grandes variations de volumes.
- > Renforcer les murs de l'habitation par des chaînages internes renforçant ainsi la structure du bâtiment pour résister à la force des mouvements verticaux et horizontaux.
- > Éloigner les sources d'humidité : mettre à distance l'habitation d'éléments tels que les arbres, les drains et autres matériels de pompage. Une géomembrane isolant le bâtiment du sol peut également être posée. Les canalisations d'eau enterrées doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre (systèmes non rigides).

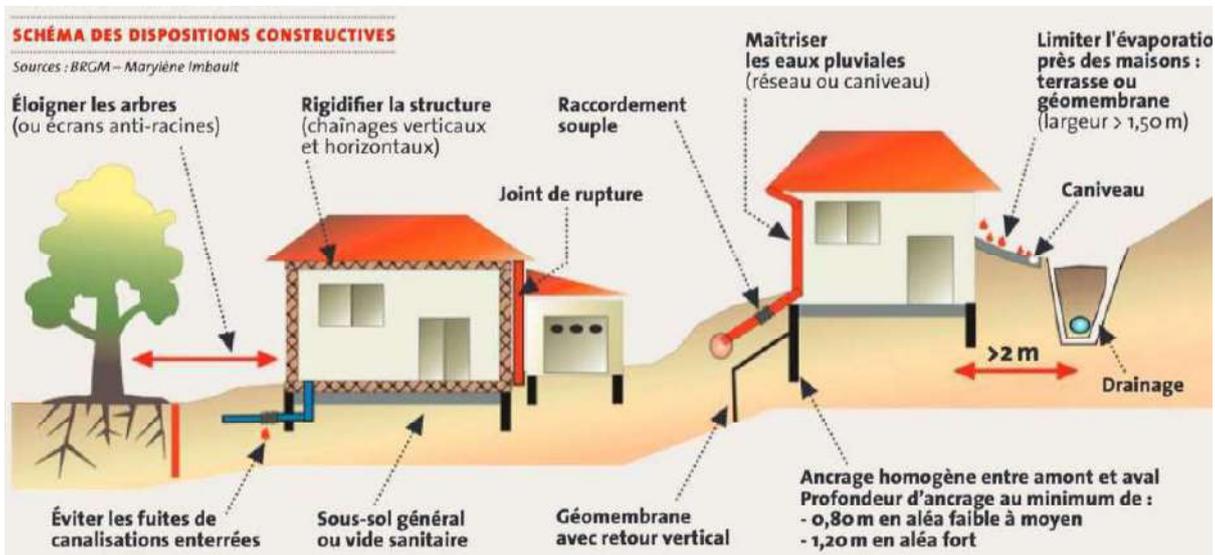


Schéma des dispositions constructives  
Source : BRGM

Concernant les autres mouvements de terrains, des glissements de terrains ont eu lieu dans les communes de Lapalisse et Le Breuil. Il existe également sur le territoire un risque lié aux cavités à Le Breuil, dont la présence peut présenter des dangers. Enfin, la France dispose d'un zonage concernant le risque sismique qui divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

> La zone de sismicité 1 (aléa très faible) n'est pas soumise à des prescriptions parasismiques particulières pour les bâtiments.

> Quatre zones de sismicité de 2 à 5, où les règles de construction para-sismiques sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

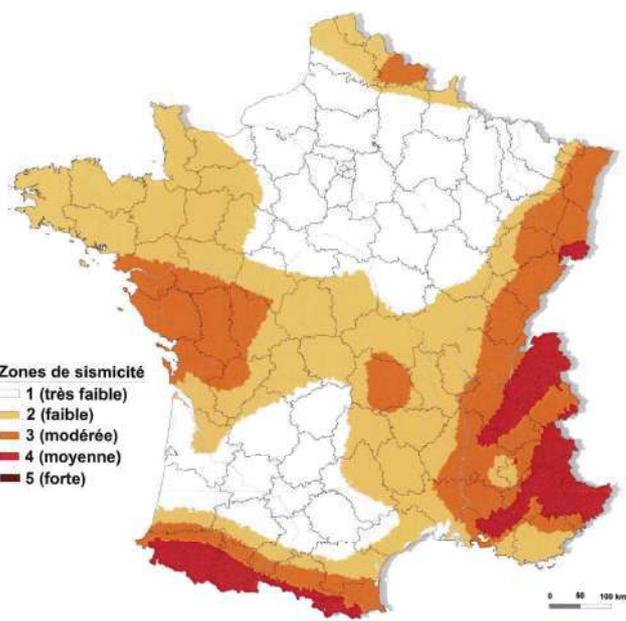
Le territoire, à l'image de l'ensemble du département est inscrit en zone de sismicité faible (niveau 2) où les dispositions de construction para-sismiques sont applicables.

Les communes de Lapalisse et Bert présentent de nombreux gisements miniers référencés où la constructibilité a été limitée par les documents d'urbanisme antérieurs.

L'intercommunalité est également concernée par le risque inondation. Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. Les inondations peuvent avoir des conséquences néfastes sur le bâti, le réseau routier ou encore la pollution et la dispersion de déchets.

Un document encadre aujourd'hui le risque inondation sur les communes de Lapalisse et Saint-Prix. Il s'agit d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) qui impose un règlement spécifique sur les parties urbanisées pouvant subir les effets d'une crue centennale. Il a aussi pour but de préserver de toute urbanisation les champs d'expansion des fleuves afin de ne pas aggraver les effets d'une crue.

Néanmoins, pour les communes rurales comme Bert ou Le Breuil qui ne disposent d'aucun document délimitant les zones à risques, c'est au Maire à qui revient la responsabilité de s'opposer à toute nouvelle construction dans les zones supposées inondables. De même, il est à noter que le PPRI de Lapalisse/Saint-Prix ne couvre que partiellement la commune de Lapalisse : le secteur aval (au niveau de la Figourdine) n'a pas été inclus dans le périmètre d'étude.

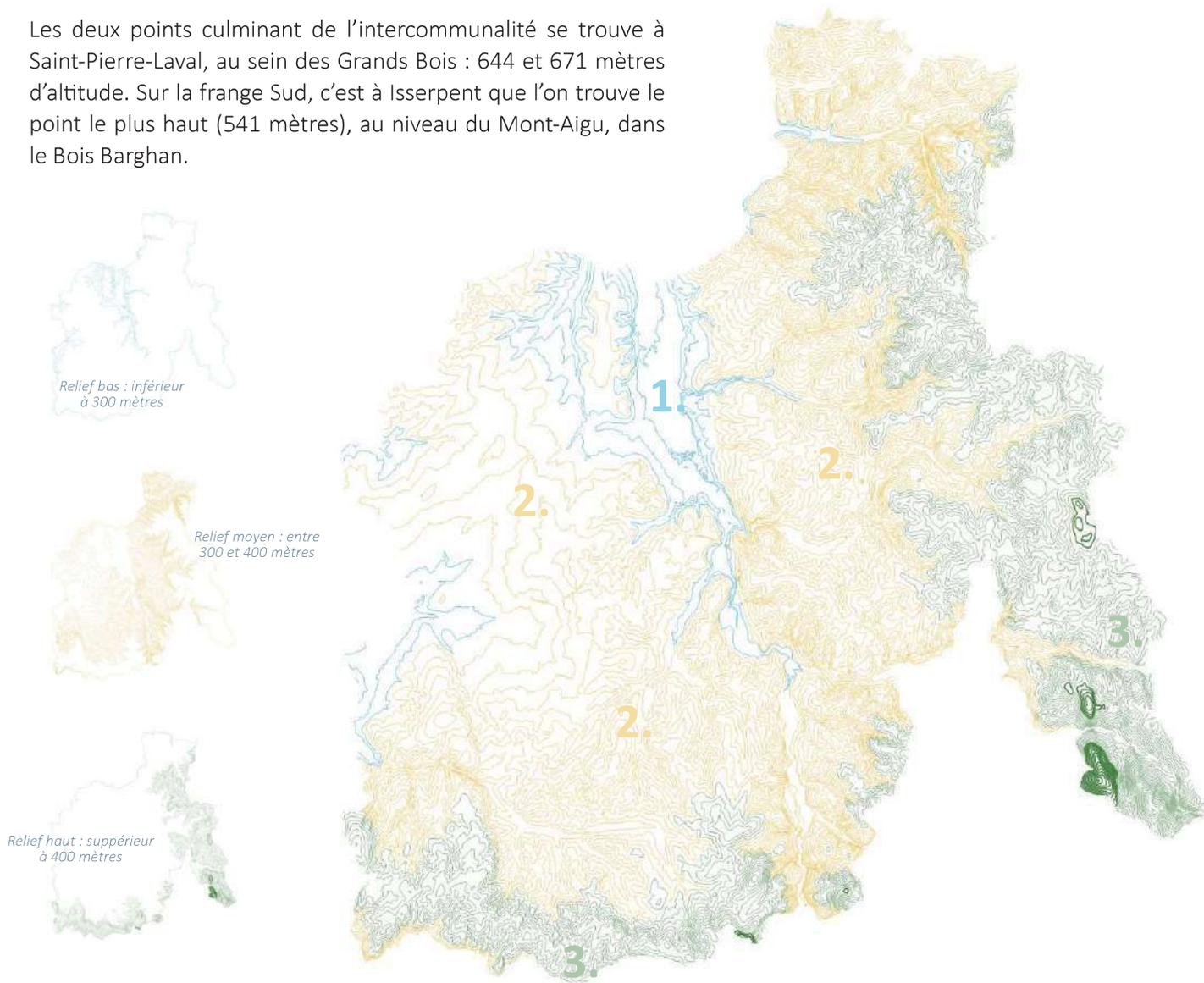


Zonage sismique à l'échelle de la France  
Source : IRSN

## 2.2- Des paysages diversifiés aux reliefs divisés

Le territoire de la communauté de communes est marqué de manière subtile par son socle géologique, à l'origine d'une topographie qui divise le territoire en trois entités bien distinctes et qui annonce les prémices du Massif Central. Structuré par la vallée principale de la Besbre (1), le relief est compris entre 270 et 671 mètres d'altitude, soit une amplitude de plus de 400 mètres. Bien qu'il soit différent en termes d'altitude, toutes les communes sont concernées par un relief relativement marqué. Au Sud et à l'Est, les contreforts montagneux marquent le territoire de leurs reliefs vigoureux (3), puis la topographie s'aplanit petit à petit pour rejoindre les grandes plaines agricoles au Nord-ouest et les nombreuses collines bocagères du Nord-est (2).

Les deux points culminant de l'intercommunalité se trouvent à Saint-Pierre-Laval, au sein des Grands Bois : 644 et 671 mètres d'altitude. Sur la frange Sud, c'est à Isserpent que l'on trouve le point le plus haut (541 mètres), au niveau du Mont-Aigu, dans le Bois Barghan.



\_Le relief à l'échelle du Pays de Lapalisse

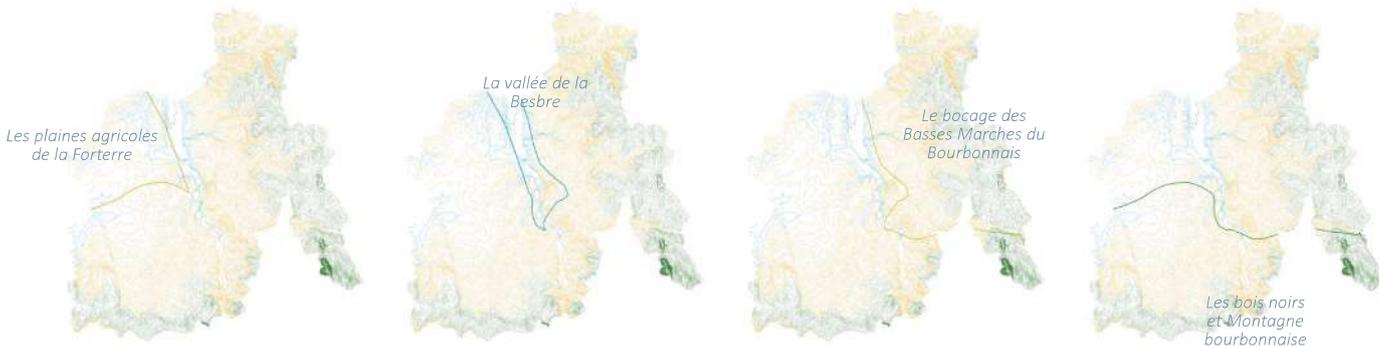
L'ensemble de ces variations d'altitudes créent diverses entités topographiques liées aux entités paysagères que l'on peut lire sur le territoire.

Les plaines agricoles de la Forterre, au Nord-ouest, sont formées de larges plateaux peu marqués par la topographie.

La vallée de la Besbre, interface principale entre les différentes unités paysagères, se forge un chemin depuis le Sud du territoire pour enfin profiter des espaces les plus bas au Nord du territoire et s'installer dans une zone large sans trop de relief.

Le bocage des Basses Marches du Bourbonnais, au Nord-ouest, est principalement constitué de collines et de plateaux à des altitudes plus au moins hautes s'élevant petit à petit en se rapprochant de la frange Est du territoire.

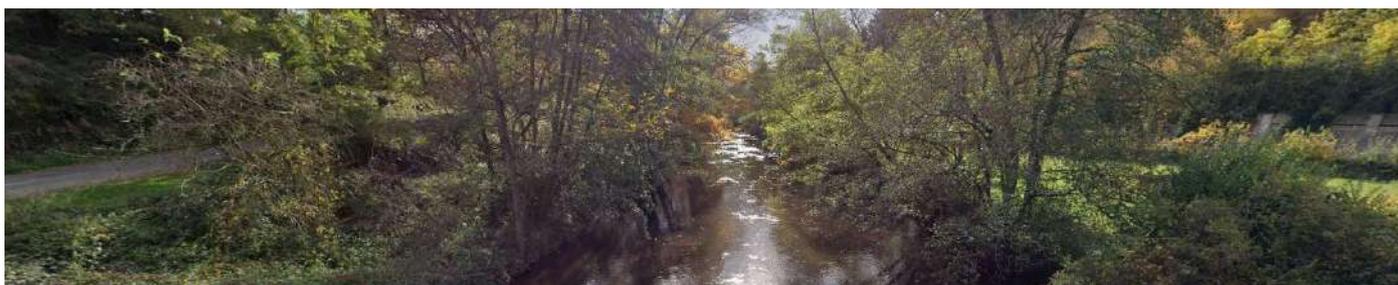
Enfin les paysages de la Montagne bourbonnaise, plus rythmés, se font tout d'abord ressentir par la présence de terrains très vallonnés qui s'élèvent rapidement vers les monts les plus élevés de la communauté de communes au Sud.



*\_Le relief et les différentes unités paysagères*



*\_Plateau des plaines agricoles de la Forterre à Servilly*



*\_ Paysage de la Besbre à Saint-Prix*



*\_ Les collines du bocage des Basses Marches du Bourbonnais à Andelaroche*



*\_ Terrain vallonné à Isserpent*

Elément important dans la lecture du territoire : la morphologie et le socle géologique ne sont pas les seuls facteurs à l'origine des paysages. En effet, l'implantation des bourgs et l'occupation actuelle du sol (répartition entre espaces agricoles ou espaces boisés par exemple) se reflètent également dans les paysages la communauté de communes du Pays de Lapalisse.

**ATOUPS**

- > L'existence d'un Plan de Prévention des Risques inondations encadrant les aménagements sur les communes de Lapalisse et Saint-Prix.
- > Des risques faibles, connus et très localisés.

**FAIBLESSES**

- > L'existence de risques (inondation, sismique, minier, aléa retrait-gonflement des argiles...).

**LES ENJEUX**

- > La prise en compte des risques.
- > La maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques et dans le respect du PPRi dans les zones concernées.
- > L'anticipation des effets du changement climatique sur les risques.



"Le barrage de Saint-Clément régule la pression des cours d'eau du territoire (plus de débit pendant les grands orages)"

"Le PPRI a été révisé et le risque inondation est faible pour les communes concernées et les autres communes."

"Des problèmes d'effondrement sont rencontrés sur les quais aux abords du parc floral de Lapalisse."

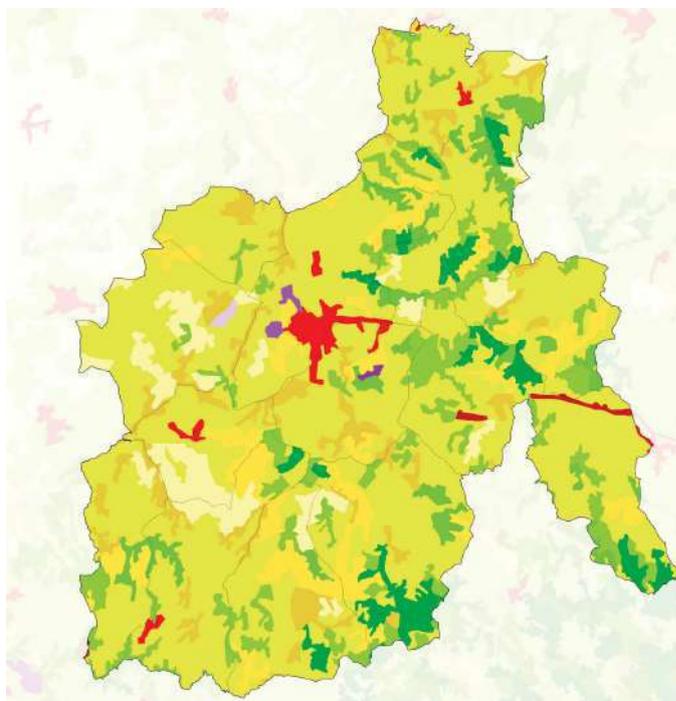
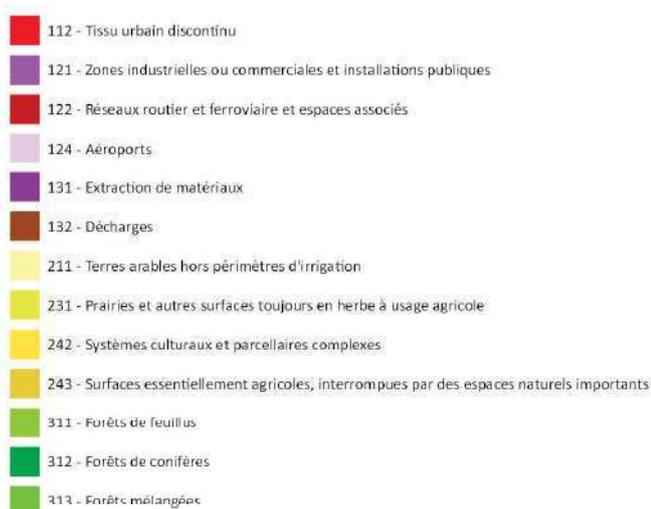
# 3- Des paysages Grande échelle façonnés par des pratiques anthropiques

Les paysages «Grande échelle» sont issus de pratiques sociales et culturelles où l'homme a tiré diversement profit des richesses du milieu, de la topographie ou encore des ressources du sous-sol. Ces différentes pratiques nous poussent à nous demander comment elles entretiennent le paysage aujourd'hui.

## 3.1- Des paysages façonnés par l'agriculture

Sur la communauté de communes du Pays de Lapalisse, l'agriculture est structurante à de multiples niveaux. En effet, les surfaces agricoles représentent plus de 95% de la superficie totale du territoire et a donc un rôle très important dans l'aménagement et la gestion de l'espace rural. Cependant, les pratiques ne sont pas homogènes d'une commune à une autre et comprendre cette diversité permet de mieux appréhender les enjeux liés à l'agriculture sur les composantes paysagères et, par extension, sur la qualité du cadre naturel et paysager.

CORINE LAND COVER 2018



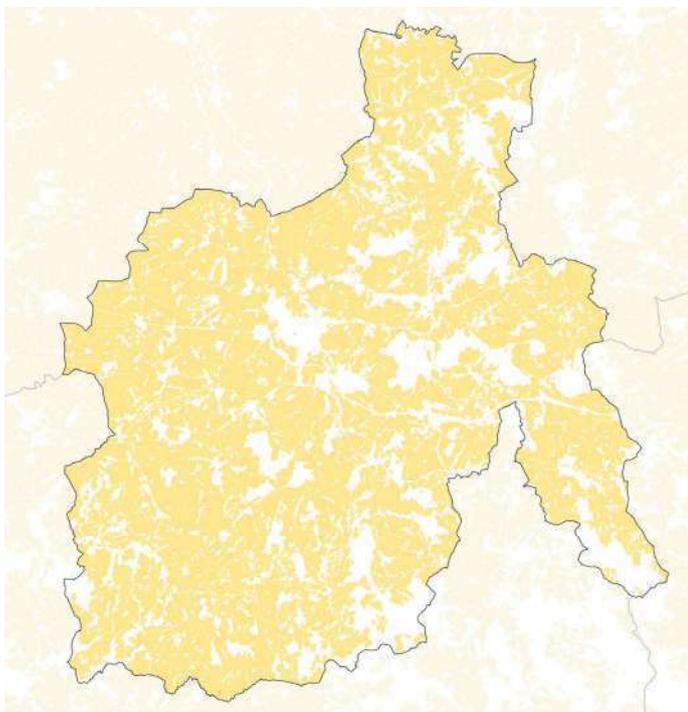
Occupation du sol en 2018

Source des données : Corine Land Cover 2018

A l'échelle de la communauté de communes, l'analyse des usages des sols permet de distinguer trois grandes entités géographiques agricoles, illustrant la diversité des pratiques avec lesquelles le PLUi devra composer.

- Une zone fortement marquée par le relief : Bert, Barraix-Bussolles, Droiturier, Saint-Pierre-Laval, Andelaroche et Le Breuil (contreforts montagneux) ;
- Les communes où le relief est plus mitigé : Lapalisse, Saint-Prix, Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Christophe et Isserpent ;
- Les secteurs de plaine : Servilly, Périgny et Billezois.

Sur l'ensemble de ces secteurs, le bocage domine les paysages avec un maillage de haies plus ou moins serrées en fonction du relief, ponctuées d'arbres de haut-jet et de nombreux ruisseaux sillonnent le territoire et alimentent points d'eau et étangs pour les différentes pratiques agricoles du territoire. L'analyse de l'usage des pratiques agricoles en termes de culture, en lien avec la nature des sols, confirme les spécificités agricoles du territoire.



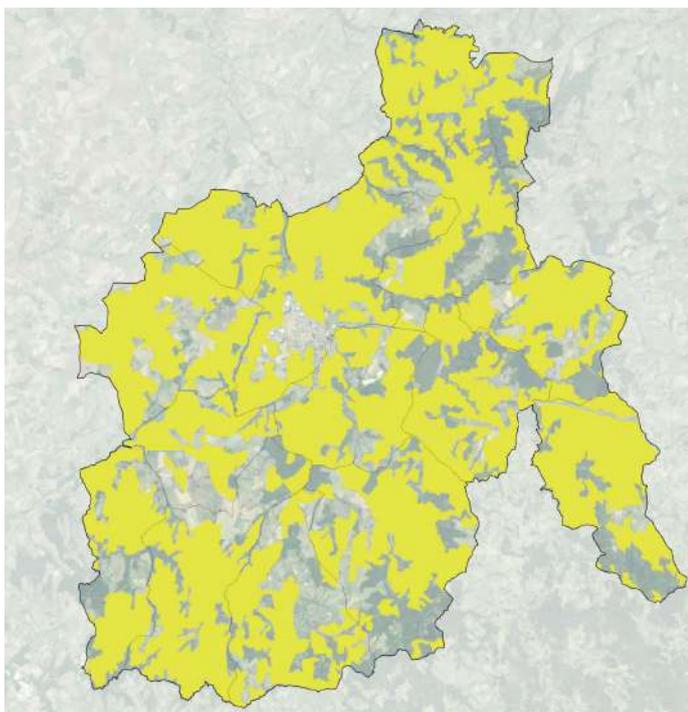
*L'ensemble des terres agricoles  
Source des données : Geoservices RPG*

Les prairies (support des activités d'élevage) dominent en occupant 70% des espaces agricoles. Cette large proportion illustre l'adaptation de l'homme et des pratiques à son milieu et explique la présence encore importante des espaces bocagers sur le territoire (l'ensemble des communes est concerné par cette situation). Cette particularité du territoire se retrouve donc dans l'ensemble des paysages traversés et fait partie de l'identité du Pays de Lapalisse.

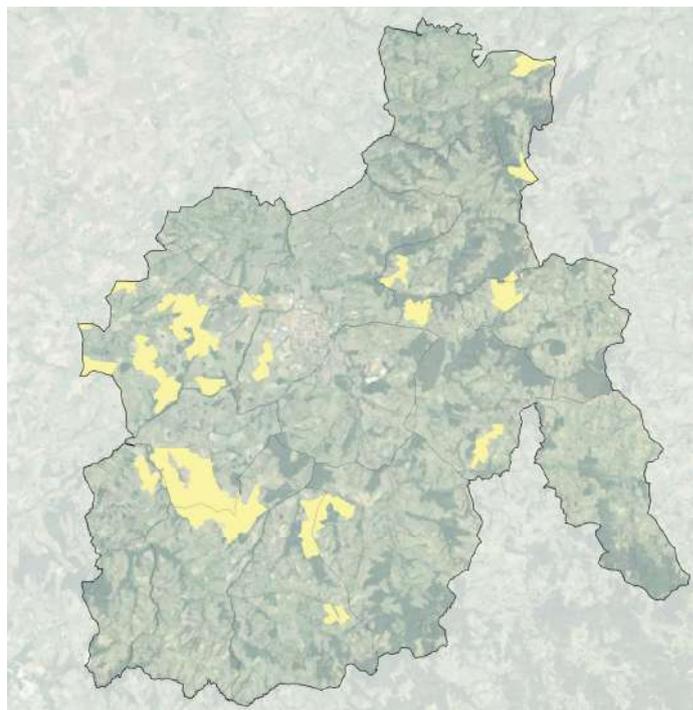
L'élevage bovin allaitant (race charolaise dans 95% des cas) est largement dominant sur l'ensemble de l'intercommunalité, devant les autres types d'élevage (autres bovins, ovins, volailles hors-sol, porc hors-sol, ...)

Les terres arables, quant à elles, représentent 28% des espaces agricoles. Elles peuvent être labourées ou cultivées comme c'est le cas à Périgny, Billezois ou Lapalisse.

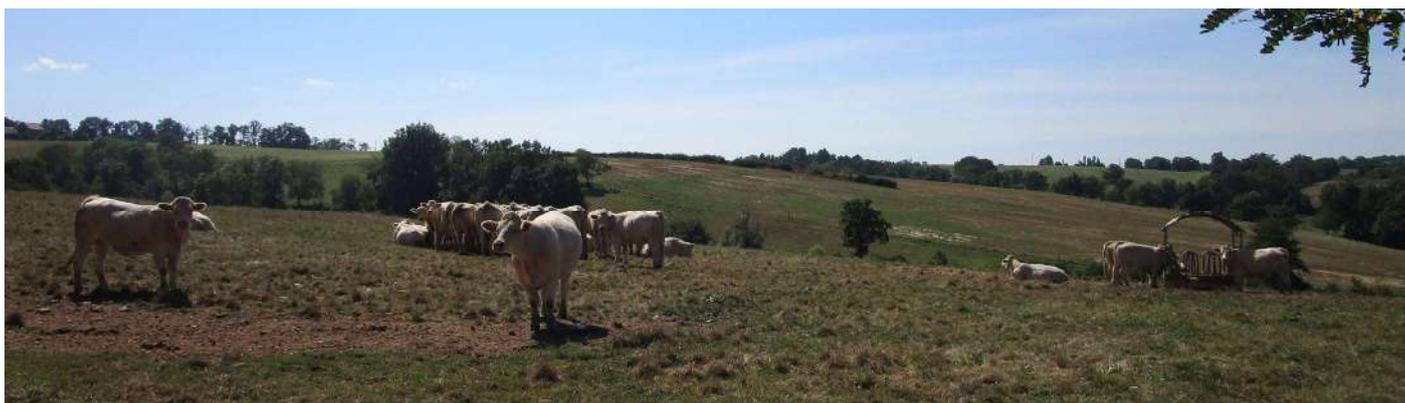
Les cultures (blé, tricale, maïs...) sont, dans la majorité des cas, destinés à l'intraconsommation.



*Les prairies  
Source des données : Corine Land Cover 2018*



*Les terres arables  
Source des données : Corine Land Cover 2018*



*\_Élevage de bovins rythmant le paysage à Saint-Etienne-de-Vicq*

L'agriculture dans l'occupation de l'espace peut également se mesurer, en partie, par la dissémination du bâti sur le territoire. Tout d'abord, les sites d'exploitation sont venus s'implanter de manière dispersée du fait d'un besoin de proximité (avec une agriculture tournée vers l'élevage bovin).

Dans ces communes, les fermes s'organisaient en forme de «U» éclaté ; les bâtiments s'implantaient, le plus souvent, soit autour d'un espace commun ouvert, soit autour d'un passage de la proportion d'une rue ou d'une placette. Cependant, quelques fermes à cour fermée sont observées. Les ouvertures sont regroupées sur la façade principale de l'habitation et les volumes sont simples. Des éléments végétaux aux abords des constructions marquent la limite entre le site d'exploitation et les terres (souvent un potager). On retrouve parfois une mare qui fut la carrière utilisée pour la construction de la maison et qui permet de gérer les eaux de pluie.



Organisation autour d'une cour ouverte  
Lieu-dit Quirielle à Barraix-Bussolles  
Source : remonterletemps.ign.fr  
Carte de l'état-major (1820-1866)



Organisation autour d'un passage  
Lieu-dit Neuville à Isserpent  
Source : remonterletemps.ign.fr  
Carte de l'état-major (1820-1866)



Organisation autour d'une cour fermée  
Lieu-dit Les Buts à Barraix-Bussolles  
Source : remonterletemps.ign.fr  
Carte de l'état-major (1820-1866)

Si de nombreuses transformations du bâti composant les fermes ont eu lieu au fil des siècles (regroupement des maisons à une pièce, transformation des granges/étables en logement, etc.), plusieurs formes architecturales anciennes sont encore retrouvées aujourd'hui :



\_Corps de ferme à Barraix-Bussolles



\_Grange à Périgny

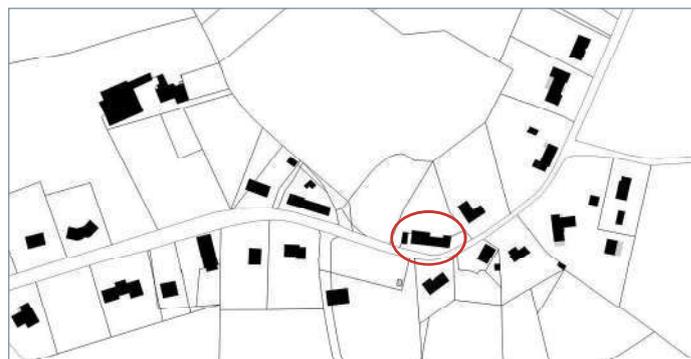


\_Corps de ferme à Lapalisse

Ces fermes étaient le plus souvent isolées mais certaines entités regroupaient plusieurs habitations ou plusieurs sites d'exploitation en hameaux. Aujourd'hui, plusieurs de ces hameaux sont transformés avec l'implantation de nouvelles constructions.



Lieu-dit Les Sabotiers avant 1866  
Source : remonterletemps.ign.fr - Carte de l'état-major



Lieu-dit Les Sabotiers en 2021  
Source de la donnée : Cadastre

Les représentations ci-contre montrent la manière dont le bâti se répartit aujourd'hui sur le territoire communautaire, et mettent en évidence les espaces situés à proximité d'une construction :

> 100 mètres, correspondant par exemple au retrait à observer entre un bâtiment d'élevage et une habitation,

> 200 mètres, rayon dans lequel les bruits du voisinage sont encore perceptibles,

> 500 mètres, rayon dans lequel certaines espèces de grande faune (exemple : gibier) n'approchent pas, du fait de la gêne générée par l'habitation et son activité ou distance minimale entre une habitation et une éolienne ou encore distance souvent utilisée pour définir la protection des abords d'un Monument Historique (hors Périmètre Délimité des Abords).

L'analyse de ces carte révèle une diffusion importante du bâti sur le territoire et l'impact de celle-ci : peu de zones sont situées en dehors du périmètre de 500 mètres autour des constructions. Plusieurs grandes tâches urbaines correspondant à l'espace aggloméré de Lapalisse ou des secteurs où l'urbanisation s'est accentué dû à la proximité d'une autre ville (Vichy pour Saint-Etienne-de-Vicq ou Saint-Martin-d'Estréaux pour Saint-Pierre-Laval, par exemple). Les espaces sans construction correspondant aux bois et forêts du territoire.

Cette répartition du bâti interagit avec des problématiques multiples : perceptions paysagères du territoire, morphologie des bourgs, villages et hameaux, déplacements et accès aux services, fonctionnalité des corridors écologiques, etc.



*\_Ferme isolée à Isserpent*

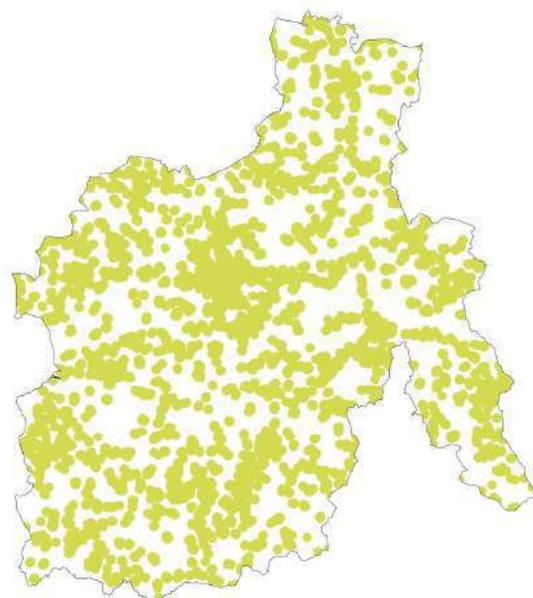


*\_Habitation isolée à Saint-Etienne-de-Vicq*

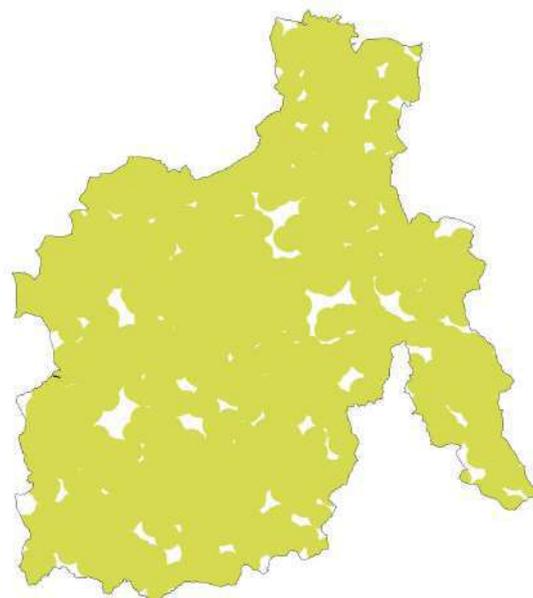
Cette répartition du bâti sur le territoire pose la question de la distance aux services, des modes de déplacement mais aussi du changement de destination pouvant parfois compromettre la pérennité de l'activité agricole.



*Rayon de 100 mètres autour de chaque bâti*



*Rayon de 200 mètres autour de chaque bâti*

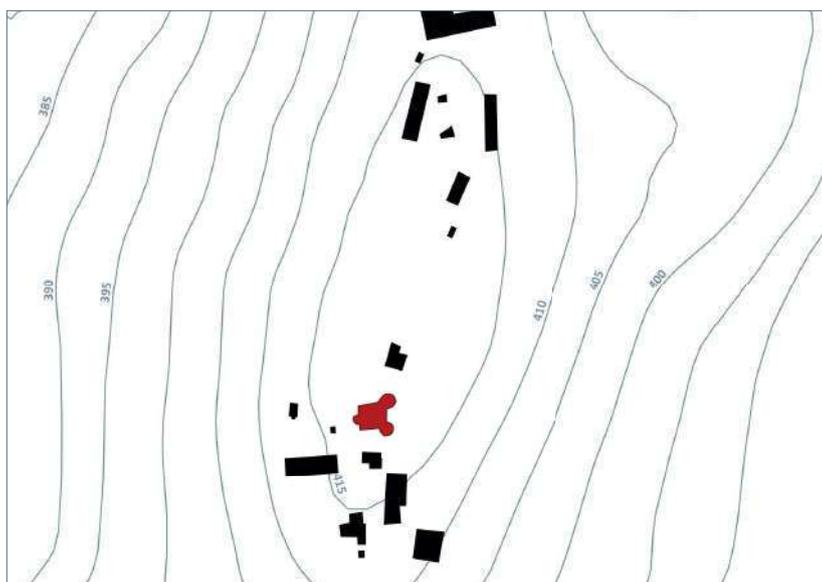


*Rayon de 500 mètres autour de chaque bâti*

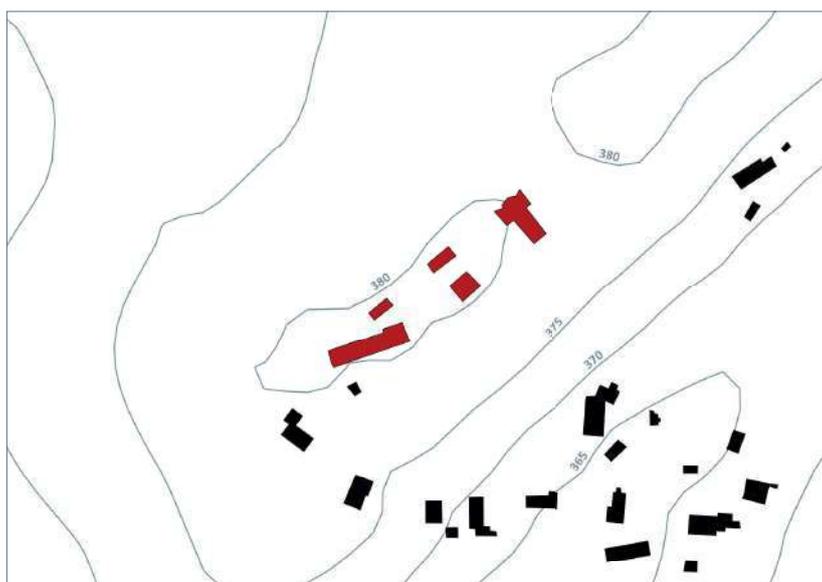
## 3.2- Des paysages façonnés par le bâti

Le relief a conditionné les choix d'implantation des bourgs et villages du territoire. Hérité des usages et des réflexions stratégiques du passé, le positionnement historique des groupements humains peut aujourd'hui être distingué en plusieurs types d'implantations. Conditionnée de manière générale par la forte pratique agricole liée à l'élevage, la typologie d'implantation de l'habitat sur l'intercommunalité a entraîné une répartition du bâti dispersée en de nombreux bourgs de petites tailles et hameaux éparpillés, reliés par un réseau fourni de routes et de chemins.

Les villages et autres entités bâties ont le plus souvent une position dominante, à l'image des bourgs de Saint-Pierre-Laval ou Andelaroche sur les flancs hauts des vallées. Ces implantations dominantes, dont la position médiévale est perchée aux sommets des reliefs est particulièrement marquée et plus visible dans le Sud du territoire, quand le relief s'accroît et laisse voir la silhouette lointaine des bourgs.

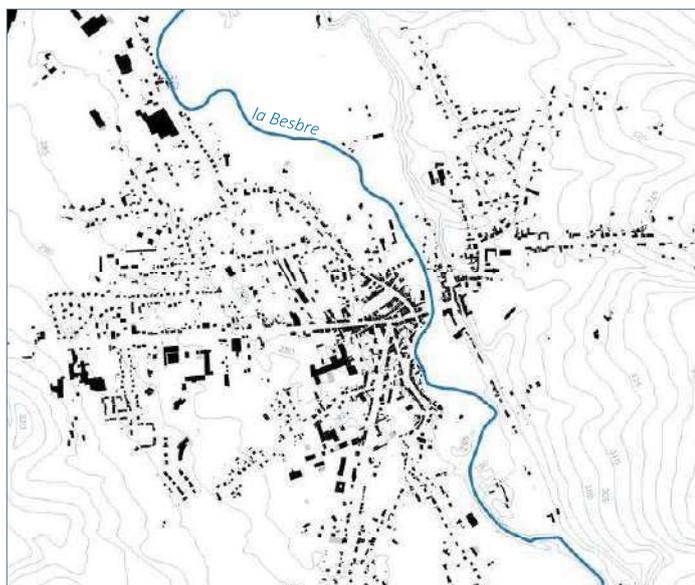


*Des entités bâties implantées sur des points hauts, exemple du Château de Versailles à Saint-Etienne-de-Vicq*

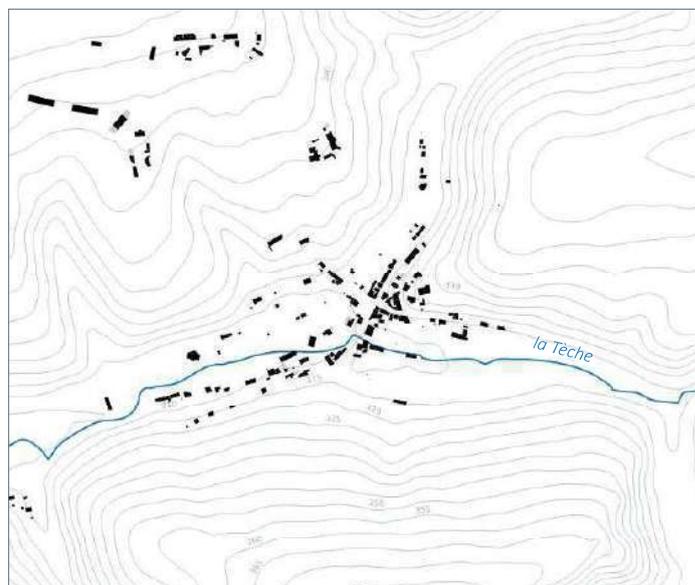


*Des entités bâties implantées sur des points hauts, exemple du bourg historique de Saint-Christophe*

Les villages et bourgs sont plus rarement implantés en fond de vallée sauf quelques exemples au Nord du territoire comme les communes de Lapalisse et Bert, installées respectivement autour de la Besbre et le long de la Tèche.

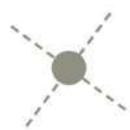


Commune de Lapalisse qui s'est implantée autour de la Besbre



Bert en fond de vallée de la Tèche

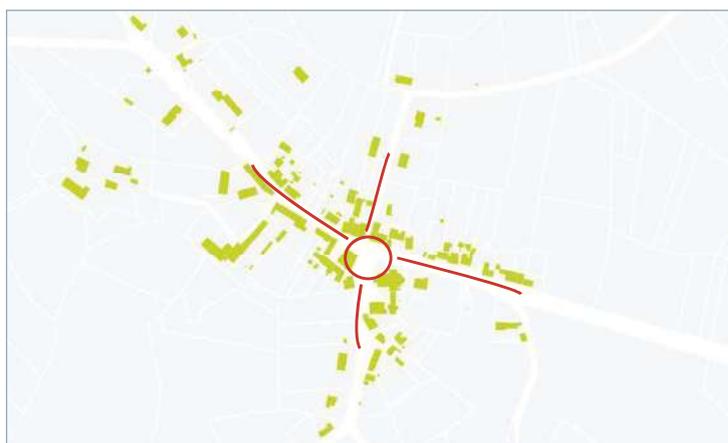
En lien avec la structuration agricole du territoire, les bourgs sont majoritairement de petite taille et on observe de nombreux hameaux isolés et éparpillés, groupés autour des fermes dispersées. Leurs formes, conditionnées par l'implantation historique et l'organisation du bâti, sont variées.



La majorité des bourgs se sont organisés autour d'un nœud de voies de circulation marqué par un édifice, souvent religieux, ou une place.

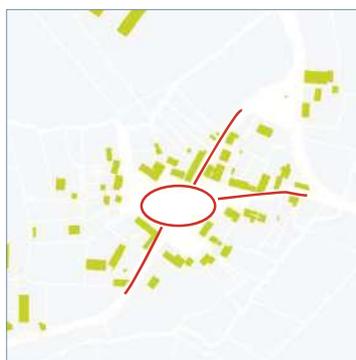
Le bourg adopte ensuite une forme concentrique autour de ce nœud, et se développe en étoile, le long des axes de communication qui le desservent.

C'est le cas de Droiturier dont le bourg à l'origine groupé autour de la place de l'église s'est ensuite développé en étoile le long des axes de communication.

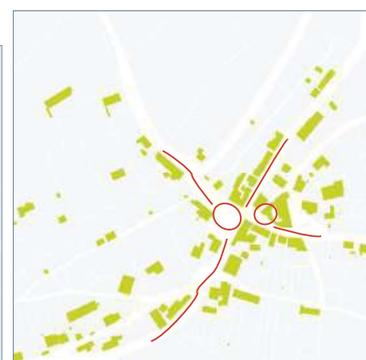


Forme du bourg de Droiturier

À plus petite échelle, on observe cette organisation sur le bourg de Servilly, avec une place centrale très ouverte et plus grande.



Forme du bourg de Servilly



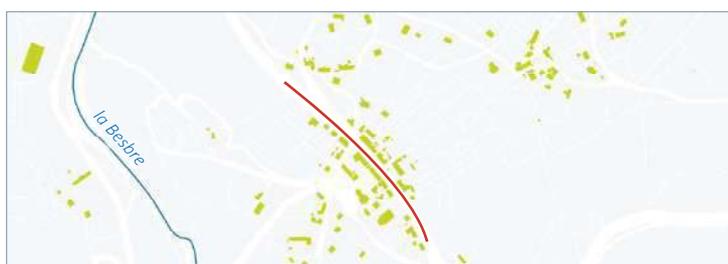
Forme du bourg de Bert

De même à Bert où l'on observe une organisation dense entre la place de l'église et l'ancienne poste qui s'est ensuite développée le long des rues attenantes à cet espace.



D'autres bourgs se sont davantage organisés le long d'une voie principale qui concentre les lieux de vie principaux (mairie, église, commerce).

C'est le cas de Saint-Prix, tourné autour de la D707 qui longe la Besbre à distance respectueuse.



Forme du bourg de Saint-Prix

***Au sein des centre-bourgs, le tissu est dense.***

Les maisons sont construites en alignement sur la rue et pour la plupart mitoyennes. Des espaces publics aèrent le tissu urbain, le plus souvent lié à la place centrale tenue par l'édifice religieux au sein du village : parvis d'église couplé avec un espace public vert. De nombreuses poches de stationnement sont prévues dans les bourgs, pour la plupart bétonnée. Les nouvelles typologies pavillonnaires viennent perturber la lisibilité et la cohérence des ces organisations anciennes avec des formes étalées moins denses.

***Concernant la typologie du bâti au sein de ces bourgs, elle est fonctionnelle.***

Les formes et les volumes sont simples, conditionnés par les fonctions essentielles d'un habitat traditionnel en milieu rural et donnent un ensemble assez homogène. L'architecture ancienne persiste et l'utilisation de matériaux locaux lie le bâti au paysage.



*\_Espace centrale du bourg de Servilly*



*\_Stationnement derrière l'église de Lapalisse*



*\_Alignement du bâti dans le bourg de Le Breuil*



*\_Maisons mitoyennes en alignement à Bert*



*\_Sortie du bourg d'Andelaroche*

Le patrimoine rural, au delà des formes architecturales, se retrouve dans les constructions vernaculaires qui ponctuent le territoire. Ce petit patrimoine participe au caractère et à la qualité du cadre de vie et prend des formes variées, liées au fonctionnement des sociétés rurales. On pourra ainsi apercevoir des murets de pierres, des fontaines, des puits, des lavoirs, des appentis de différentes formes abritant fours ou pigeonniers.

Parmi le patrimoine construit et architectural on peut également noter les manoirs, petits châteaux et édifices religieux qui ponctuent le territoire de leur architecture typique.

Ces bâtiments soulignent l'importance de la conservation et de la valorisation du bâti ancien, porteur d'histoire et la possibilité d'organiser la revalorisation à travers les filières locales.



*\_Détail d'un mur en pierre, élément de l'architecture vernaculaire à Saint-Etienne-de-Vicq*



*\_Croix à Barrais-Bussolle*



*\_Lavoir rénové à Périgny*



*\_Puits à Saint-Etienne-de-Vicq*



*\_Porche de l'église à Bert*

Le patrimoine architectural s'exprime aussi à travers plusieurs monuments présents sur le territoire, bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques. Ces édifices sont présents dans 7 communes et leur protection s'étend aux alentours des bâtis sur un périmètre de 500 mètres, impactant aussi leurs abords.

Nom	Commune	Type de classement
Chapelle Notre-Dame de la Tour Pourçain	Barrais-Bussolles	Inscrit
Eglise Saint-Laurent	Bert	Inscrit
Eglise Saint-Nicolas	Droiturier	Inscrit
Pont de la vallée sur l'Andan	Droiturier	Inscrit
Pont Romain	Droiturier	Inscrit
Château de La Palice	Lapalisse / Saint-Prix	Classé
Maison dite de l'Hostellerie du Puits de l'Imagne	Lapalisse	Inscrit
Eglise Notre-Dame et Saint-Blaise	Le Breuil	Inscrit
Eglise Saint-Etienne	Saint-Etienne-de-Vicq	Classé
Château de Verseilles	Saint-Etienne-de-Vicq	Inscrit
Croix de la place	Saint-Pierre-Laval	Inscrit

*Listes des édifices protégés au titre de Monuments Historiques*

Deux Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sont également identifiés aux abords du Château de la Palice sur les communes de Lapalisse et de Saint-Prix.

Enfin un site classé est reconnu au titre de la loi du 2 mai 1930 : le parc du château de Lapalisse sur les communes de Lapalisse et de Saint-Prix. Au sein de ce site, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumis à autorisation ou à déclaration.

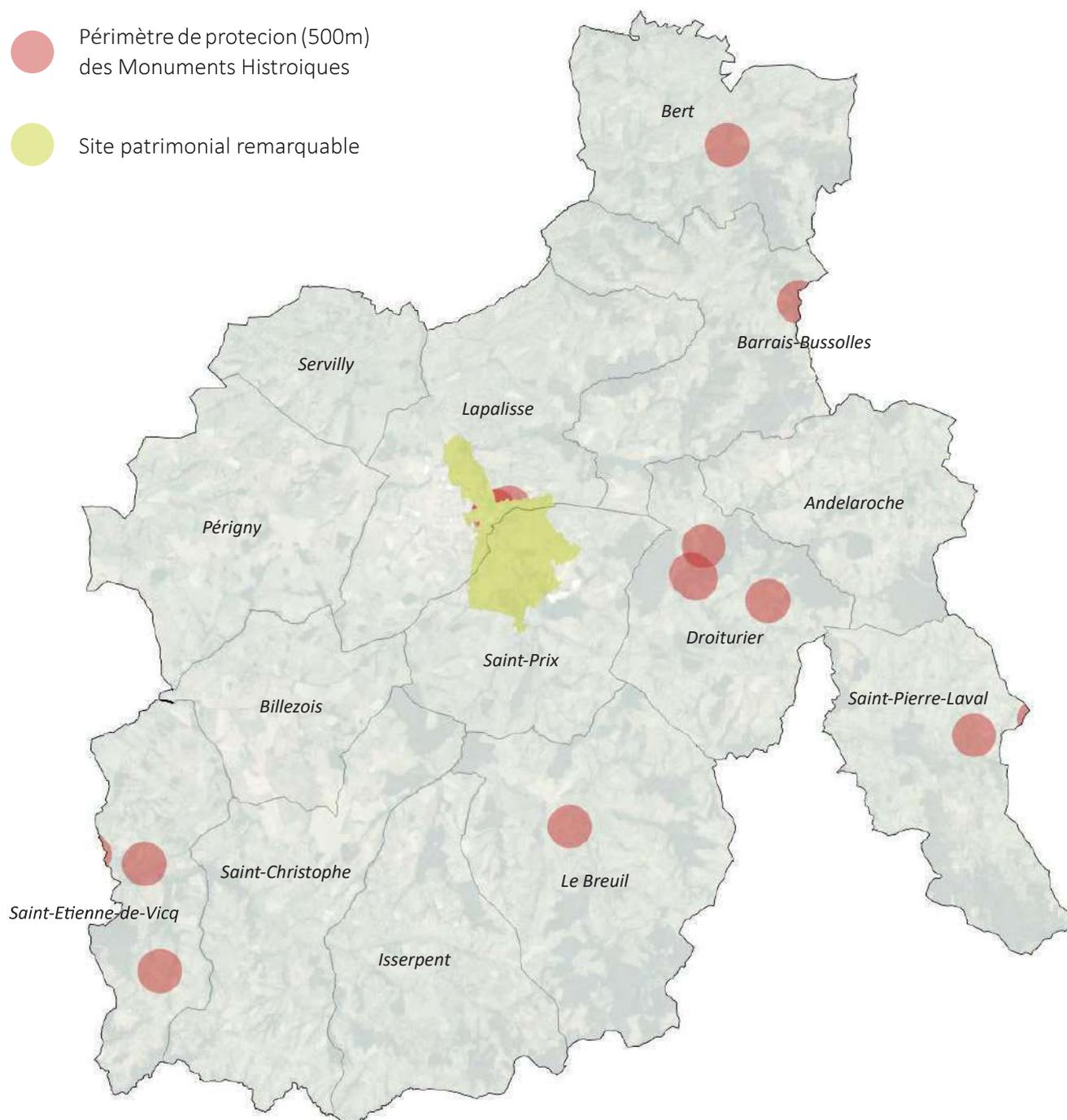
L'ensemble de ces sites et/ou édifices doivent être préservés et intégrés dans les futurs projets d'aménagements.



*\_Château de La Palice vu du parc*

Implantés au sein de communes voisines, deux autres Monuments Historiques impactent légèrement le territoire du Pays Lapalisse : l'église Saint-Pierre de Bost (impacte Saint-Etienne-de-Vicq) et le monument aux Morts de Saint-Martin-d'Estréaux (impacte Saint-Pierre-Laval).

- Périmètre de protection (500m) des Monuments Historiques
- Site patrimonial remarquable



Cartographie des bâtiments protégés au titre de Monuments Historiques et sites inscrits et classés



-Pont de la vallée à Droiturier



\_Eglise de Saint-Etienne-de-Vicq



\_Chapelle romane à Le Breuil

## 3.3- Des paysages en cours de mutation

L'intercommunalité est forgée par des paysages construits et façonnés par l'homme depuis des millénaires. Le résultat de cette construction donne aujourd'hui une identité marquée par la ruralité et peu impactée par l'urbanisation. L'évolution des paysages sera le reflet des choix qui vont être fait aujourd'hui. C'est pourquoi il est nécessaire de comprendre les dynamiques qui impactent ce territoire longtemps isolé. Les changements d'usages entraînent des transformations qui se répercutent à plusieurs échelles.

### La mutation des espaces agricoles

La modernisation de l'agriculture et les changements culturels ont eu des conséquences sur les motifs paysagers.

D'une part, le remembrement a entraîné par endroit une ouverture de la maille bocagère suite à l'agrandissement des parcelles. Ce phénomène est plus facilement visible dans les plaines agricoles de la Forterre, mais impacte aussi d'autres entités du territoire. Les terres non adaptées à la mécanisation ont été progressivement abandonnées, causant l'enfrichement de certaines parcelles.



*\_Polyculture et simplification du paysage à Billezois*

S'ajoute à ces changements culturels la diminution d'entretien et de renouvellement des haies bocagères, ayant perdu leur fonction utilitaire première (source de bois) et donc une partie de leur intérêt.



*\_Phénomène d'enfrichement à Andelaroche*

Cette simplification, qui a de nombreuses conséquences au delà de la question paysagère, est dommageable car elle entraîne la perte de diversité et de subtilité dans les motifs qui composent les entités paysagères (superpositions des vues et des plans, nuances et textures, formations végétales, etc..).

### Les mutations en périphérie des zones urbaines

Les aires périphériques des zones urbaines ont un rôle d'importance car elles viennent faire le lien entre l'environnement naturel ou agricole et le tissu bâti des zones urbanisées. Elles sont particulièrement sensibles car c'est là que se construisent aujourd'hui la plupart des extensions urbaines. Il s'agit alors de prêter une attention particulière aux constructions érigées aux abords des zones bâties comme les quartiers pavillonnaires ou zones d'activités dont l'insertion pourrait perturber l'équilibre des bourgs et modifier les silhouettes traditionnelles.

La question des mutations en périphérie des zones urbaines souligne l'enjeu lié aux entrées de villes, afin de limiter les ruptures dans le paysage. Les entrées de villes constituent le premier contact visuel avec la commune, participant à l'attractivité et l'image du territoire.

L'intercommunalité compte de nombreux bourgs et hameaux de petites tailles, parmi lesquels on peut distinguer plusieurs traitements différents :

- la majorité des communes rurales ont des entrées préservées. Ce sont des noyaux peu denses dont la transition avec le bâti est facilité par la présence d'espaces verts, de jardins ou de potagers. Le bâti est relativement bien intégré.
- dans d'autres communes, des exemples de constructions pavillonnaires alignés le long des voies de dessertes, ou grignotant les zones agricoles alentours montrent une pression urbaine plus importante. L'inscription de ces pavillons dans la zone bâtie est souvent peu qualitative car elle tranche avec les formes urbaines traditionnelles. C'est sur ces espaces qu'il est important de se pencher.



*\_Entrée de commune préservée*



*\_Alignement de construction au village de La Brosse à Servilly*

De manière générale, le territoire est aujourd'hui relativement préservé en raison de l'étalement urbain faible.

### Les mutations de l'architecture

L'intégration du bâti contemporain au sein de villages à l'architecture traditionnelle préservée demande un travail d'insertion concernant les matériaux, les coloris ou encore les essences végétales locales. L'essor de la maison individuelle pavillonnaire, accompagnée d'un jardin aux essences exotiques crée des effets de ruptures avec les abords de bourgs.



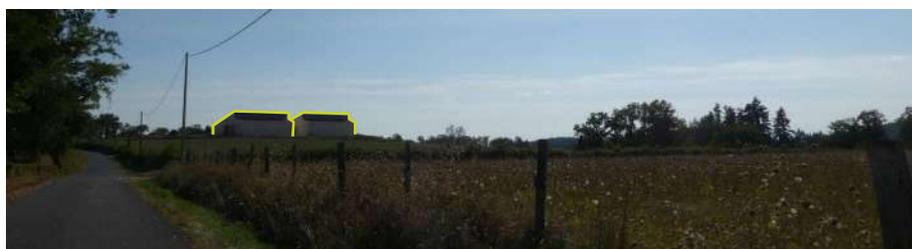
*\_Bâtiment rénové à Isserpert*



*\_Habitat pavillonnaire à Billezois*

D'autres motifs ponctuels fortement perceptibles visuellement et qui s'affichent comme des silhouettes originales dans le paysage peuvent trancher et être facteur de banalisation dans le paysage.

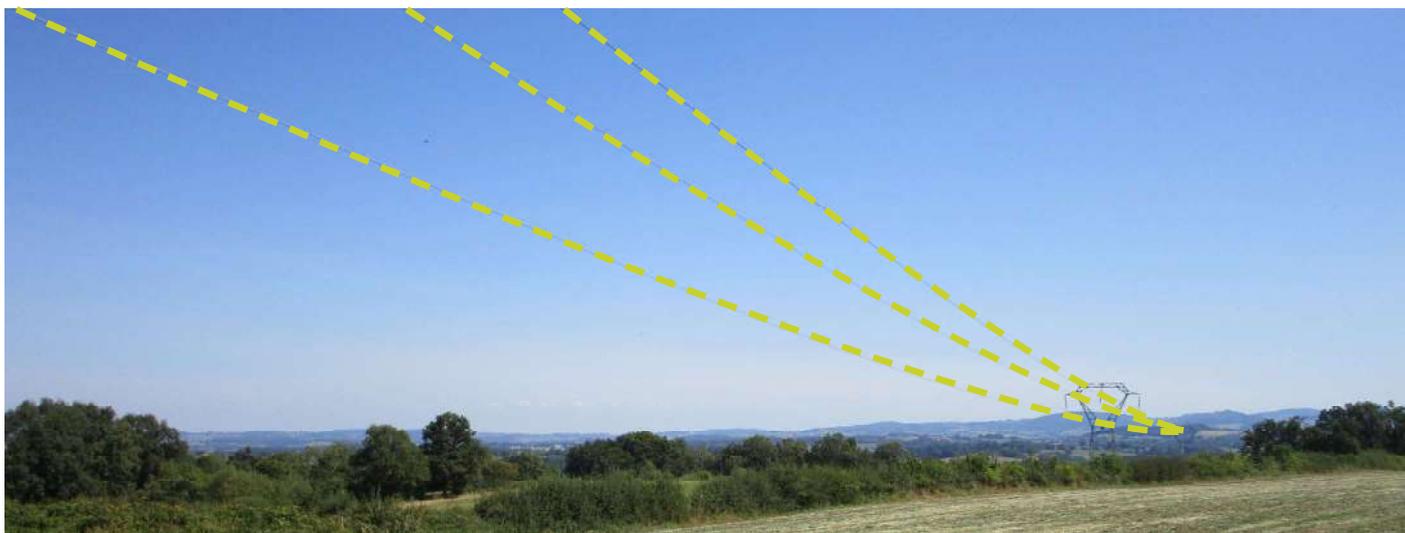
C'est le cas des bâtiments industriels ou agricoles, de grande taille, dont l'architecture ne prend pas toujours en compte l'insertion dans l'environnement direct : utilisation d'enduits industriels, clôtures en PVC qui tranchent avec les matériaux locaux...



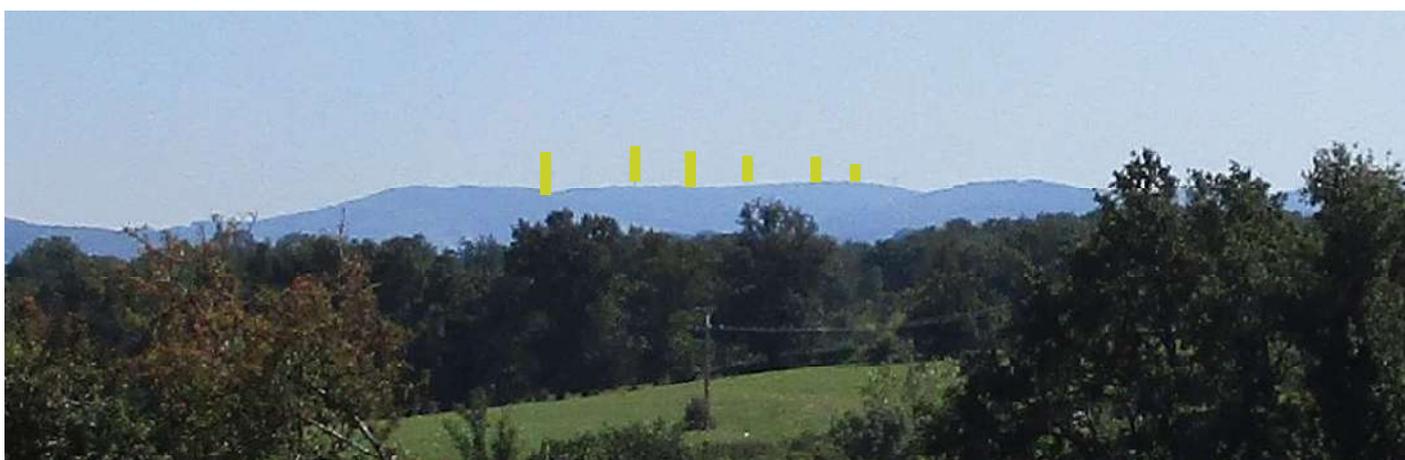
*\_Impact des bâtiments agricoles dans le paysage à Barrais-Bussolles*

D'autres éléments viennent scinder les paysages par leurs importances ou leurs grandes amplitudes. Ils deviennent alors de véritables points d'appel dans un premier temps, dirigeant le regard vers des plans plus lointain par la suite.

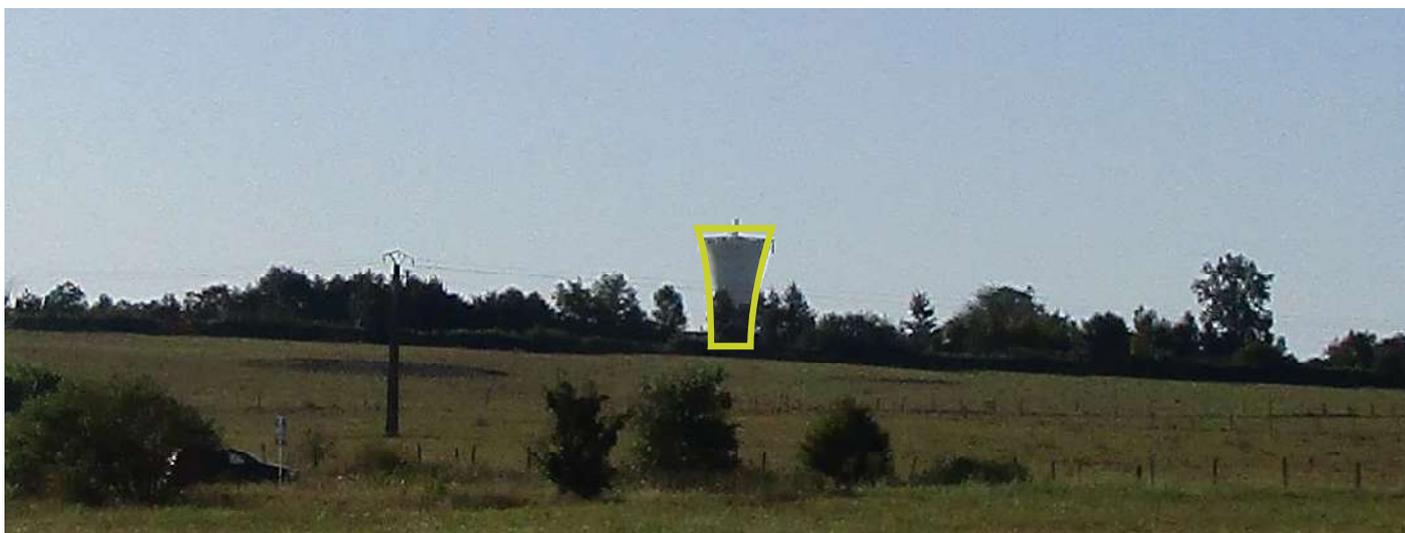
C'est le cas, par exemple, des réseaux électriques de villes et des lignes Hautes tensions, des château d'eau ou des éoliennes lorsqu'on s'éloigne des centre-bourgs.



*\_Ligne HT entre Saint-Etienne-de-Vicq et Saint-Christophe, qui dirige le regard de l'observateur vers la Montagne Bourbonnaise*



*\_Éoliennes visibles depuis le domaine Neuf à Saint-Christophe*



*\_Château d'eau visible depuis l'entrée de ville Ouest de Lapalisse, qui constitue un point d'appel*

**ATOUPS**

- > L'existence d'un patrimoine bâti rural et présent sur l'ensemble des communes.
- > Un patrimoine historique riche et reconnu.
- > Un petit patrimoine qui anime les entités urbaines (du bourg jusqu'au hameau).

**FAIBLESSES**

- > Des perspectives paysagères parfois rompues par des constructions contemporaines.
- > Un patrimoine bâti parfois méconnu.
- > Une dispersion du bâti qui génère des besoins en réseaux importants (assainissement, gestion des déchets, etc.)
- > Des paysages qui se referment (enfrichement des parcelles...).

**LES ENJEUX**

- > L'affirmation de l'identité du territoire à travers le bâti.
- > La mise en valeur des éléments patrimoniaux et architecturaux spécifiques à chacune d'elles.
- > L'intégration du bâti récent dans le paysage.
- > L'encadrement de la constructibilité en dehors des principales entités urbaines.



*"Une réflexion est à mener sur la qualité des entrées de ville pour inciter à faire une étape dans les communes."*

*"La colorimétrie et les matériaux utilisés sont parfois peu adaptés aux paysages (bâtiments agricoles rouge et beige par exemple)."*

*"De nombreuses maisons de maîtres sont présentes sur le territoire et participent à la richesse du patrimoine bâti."*

*"Des éoliennes sont visibles alors qu'elles ne sont pas sur le territoire de la communauté de communes"*

# 4- Des paysages qui peuvent être vus

« Paysage : Ensemble des éléments observables à partir d'un lieu précis. Ne se confond pas avec le milieu géographique qui comprend des éléments invisibles. »  
G. Hugonie, Clés pour l'enseignement de la géographie, CRDP Versailles, 1995

## 4.1- Des routes et des chemins naturellement ouverts sur les paysages

Le territoire abrite de nombreux sites de caractère ou paysages remarquables qui contribuent au cadre de vie, pour ceux qui le vivent et le traversent. Parfois plus difficile à saisir, le patrimoine naturel se laisse pourtant apprécier à de nombreuses reprises sur le territoire. Les impressions données par le relief sont des vues et des panoramas grandioses. L'expérience de la traversée du territoire offre alors des points de vue furtifs depuis la route, fenêtres paysagères plus ou moins longues à travers les haies bocagères qui évoluent au grès des saisons et de la pousse des végétaux. Les ouvertures de parcelles deviennent cadres de tableaux, laissant apercevoir les différentes unités paysagères et les arrêts deviennent fréquents pour quiconque aime profiter des panoramas offerts sur les hauteurs de l'intercommunalité. L'exploration donne envie d'un changement d'échelle pour mieux appréhender la constitution et le fonctionnement du patrimoine naturel, une approche « à hauteur d'homme » qui pourrait se faire par les sentiers pédestres qui traversent le territoire. Certains points de vue ont déjà pu être répertoriés pour les visiteurs véhiculés du territoire mais n'ouvrent pour le moment pas la porte aux promeneurs.



Bert



Andelaroche



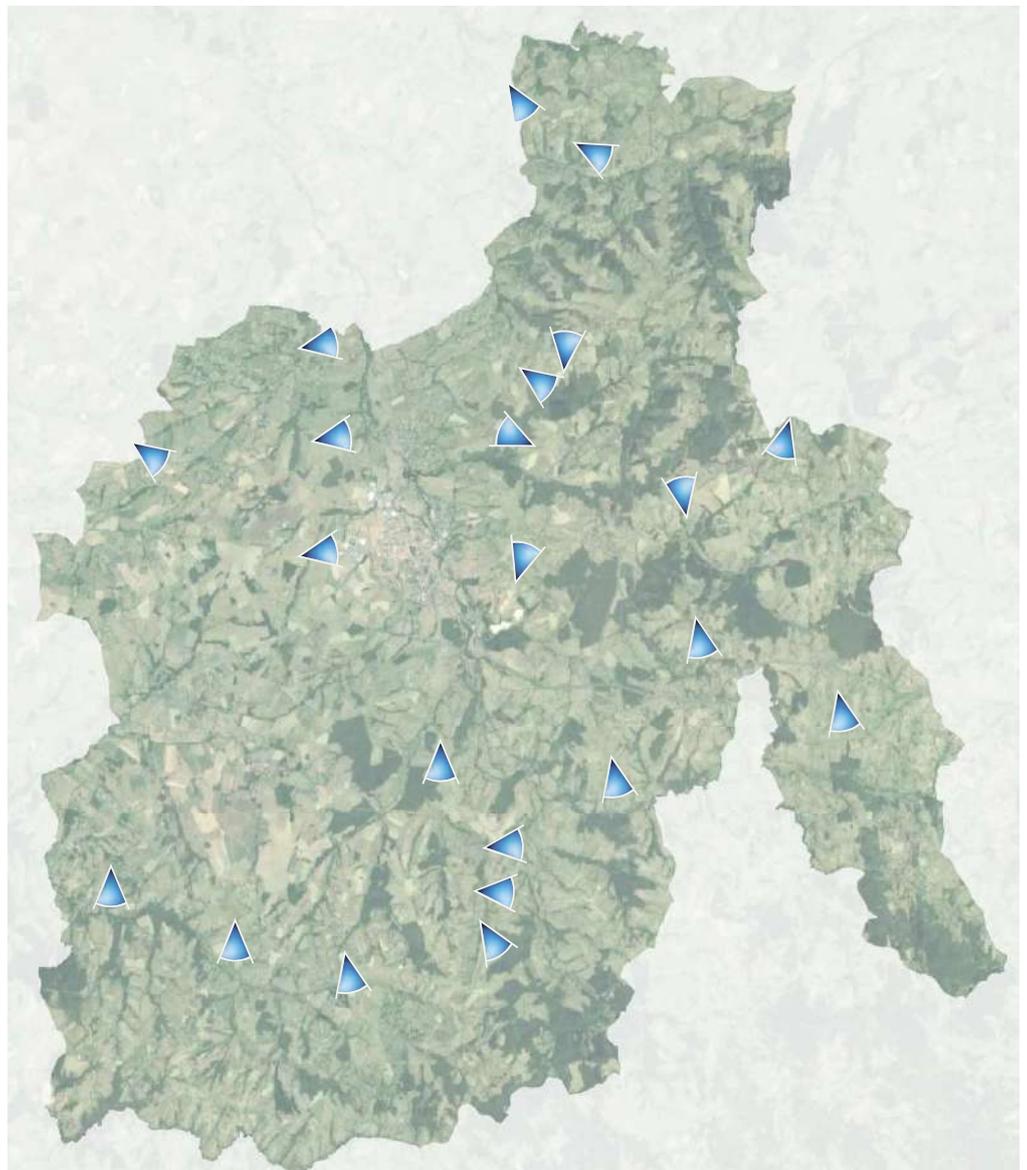
Lapalisse



Saint-Prix



Le Breuil



Les principaux points de vue  
Source des données : Carte des structures paysagères de l'Allier

Le réseau viaire divise le territoire suivant un axe structurant qui est la nationale 7, un lien direct entre la ville de Moulin au Nord-ouest et Roanne au Sud-est. La N7, également appelée la « route Bleue » ou encore la « route des vacances », était la plus longue des routes nationales de France avec 996 km et reliait Paris à Menton avant son déclassement partiel. Elle traverse les communes de Périgny, Lapalisse, Saint-Prix, Droiturier et Saint-Pierre-Laval. Son parcours a légèrement changé sur la partie Est du territoire (à partir de Lapalisse) où une voie express a vu le jour, contournant le centre-ville de Lapalisse par le Sud et proposant deux accès depuis le Sud de Droiturier et le Nord-est de Saint-Pierre-Laval (échangeurs n°57 et 58). L'ancien tracé est quant à lui devenu la départementale 707 et traverse les mêmes communes.



*Tronçon de la nationale 7 traversant Droiturier*

L'axe majeur de circulation est ensuite rallié par un réseau dense de routes départementales et communales permettant de rejoindre les communes situées au Nord et au Sud de la communauté de communes. Parmi le réseau de routes départementales et en plus de la N7, trois sont classées « routes à grande circulation » (d'après le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 03 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulations sur l'ensemble du territoire national) :

> Le début de la D990, prolongée par la D994 traversent les communes de Droiturier, Andelaroche et Barrais-Bussoles. La D990 est directement accessible depuis la nationale 7, via l'échangeur n°57 et la D994 permet de rejoindre le Donjon situé au Nord-est de l'intercommunalité. Cette route à grande circulation est donc un accès rapide à la Nationale 7 et permet également de rejoindre la nationale 79, reliant Montmarault à Mâcon. Longue de 167 kilomètres, c'est une section de la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA) qui est un itinéraire constitué par un ensemble de routes traversant la France d'Est en Ouest. La N7 permet également de rejoindre la RCEA au Sud de Moulins.

> La D907, route départementale symétriquement opposée à l'axe D990-D994, permet quant elle de rejoindre Vichy depuis Lapalisse et en passant par les communes de Billezois et Périgny.

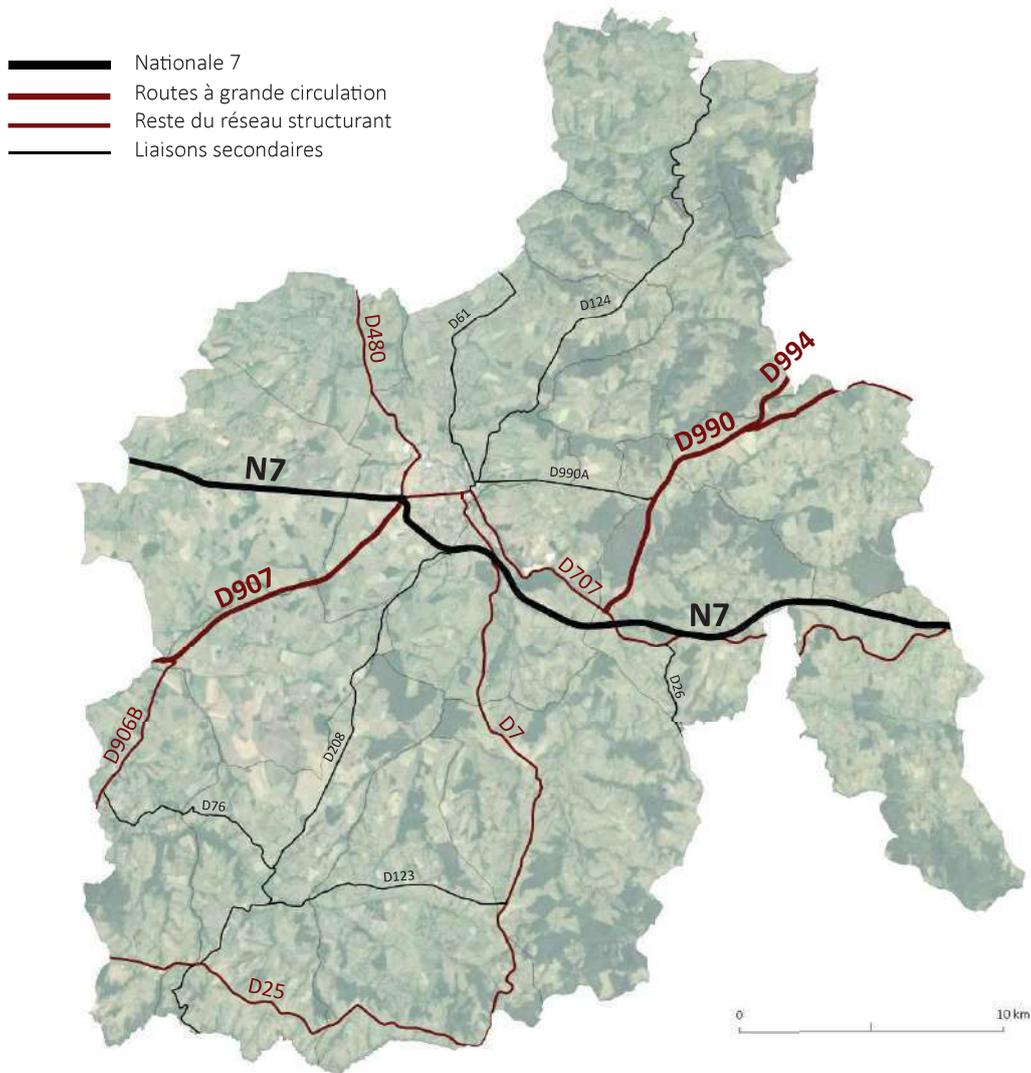


*\_Tronçon à trois voies de la D990 à Droiturier*



*\_Tronçon à trois voies de la D907 à Lapalisse*

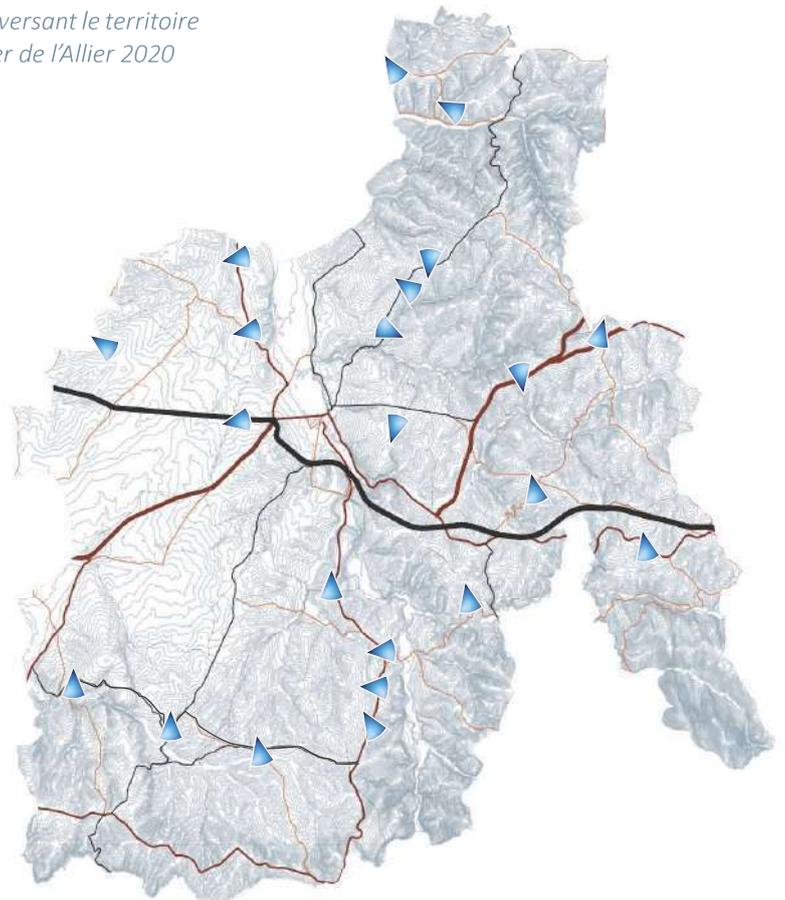
La liaison Nord-Sud est également facilitée par la présence de deux axes supplémentaires faisant parties du réseau structurant (classement du réseau routier par le département de l'Allier) : la D480 au Nord et la D7 au Sud. A ces deux routes et aux axes déjà présentés, s'ajoute comme voies départementales classées du réseau structurant, la D25 et la D906B. Si le reste du réseau n'est pas classé, certains axes restent cependant très empruntés comme la D124 au Nord.



Les principales infrastructures routières traversant le territoire  
Source des données : Guide du trafic routier de l'Allier 2020

Si elles permettent de faire un lien entre les différentes communes du territoire, les autres villes du département et au-delà, ces liaisons constituent les principales « portes d'entrée » de la communauté de communes et traversent les grandes entités paysagère. Les vues offertes depuis ces voies sont aujourd'hui globalement de qualité avec une différence pour les axes empruntant les hauteurs du relief qui englobent la majorité des points de vue connus du territoire.

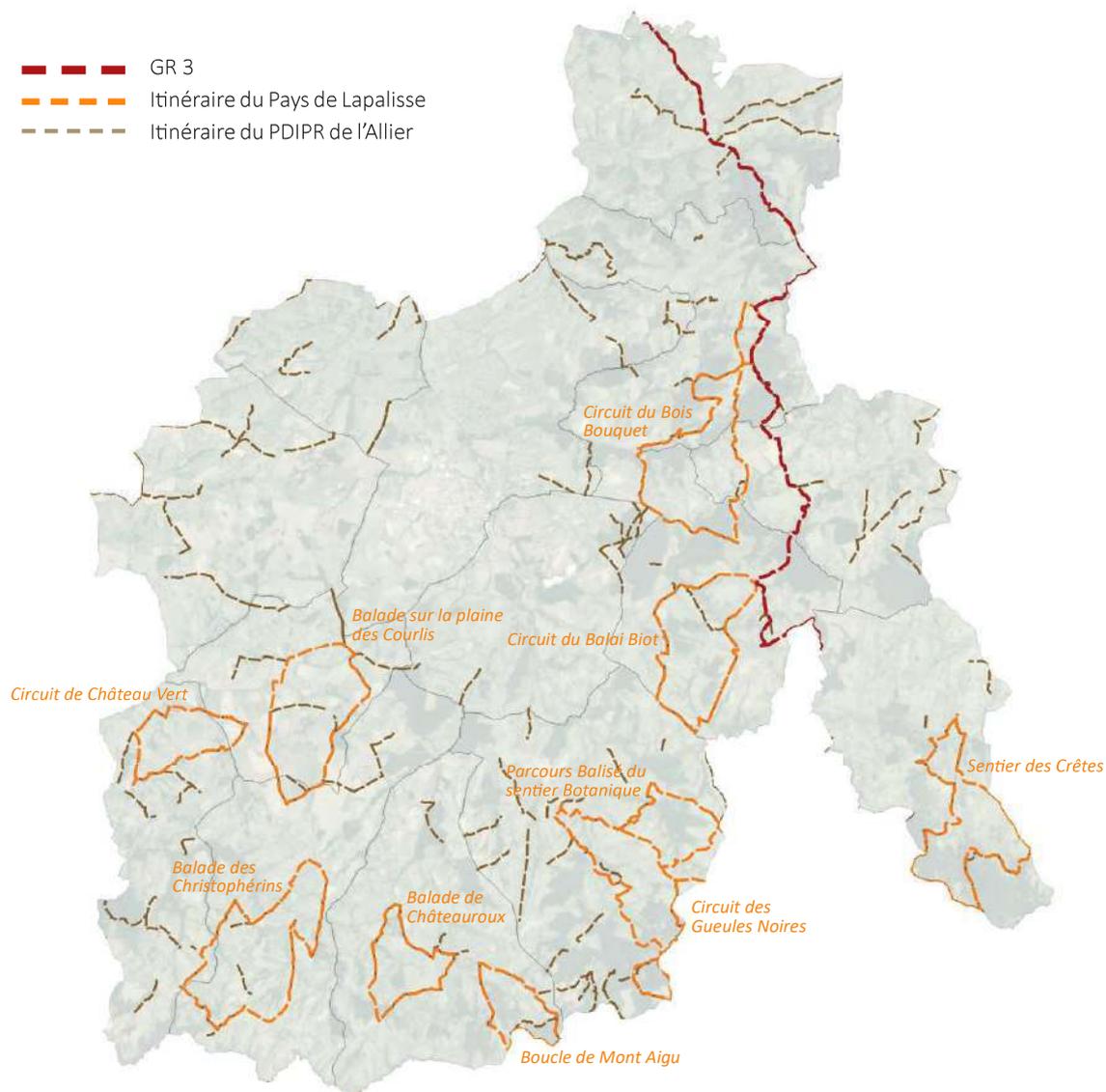
Certains axes deviennent donc des trajets à ne pas manquer si l'on veut découvrir les paysages du Pays de Lapalisse. Il s'agit de la D480, la D124, la D990, la N7 (avant Lapalisse), la D707, la D7, la D123 et la D76. A l'exception de la D480 et de la N7 (partie Est) qui se situent au niveau des plaines agricoles de la Forterre, l'ensemble des ces voies parcourt les hauteurs du territoire et traversent l'ensemble des unités paysagère qui caractérise le Pays de Lapalisse. On parle alors de routes « Paysages ».



Les routes paysages du Pays de Lapalisse à travers le réseau viarie

Si l'ensemble des points de vue recensés plus haut sont accessibles depuis les principaux axes routiers, ils le sont aussi, pour la plupart, via un réseau de chemins destinés à tous les modes de déplacements doux. On retrouve ainsi trois types d'itinéraires :

- > Le GR 3 ou sentier de la Loire allant du Mont Gerbier-de-Jonc en Ardèche à La Baule en Loire-Atlantique (1301 km). Il traverse les communes de Droiturier, Andelaroche, Barrais-Bussolles et Bert.
- > Les itinéraires recensés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de l'Allier.
- > Les circuits proposés par l'office de tourisme du Pays de Lapalisse.



*Les principaux chemins pédestres du Pays de Lapalisse*

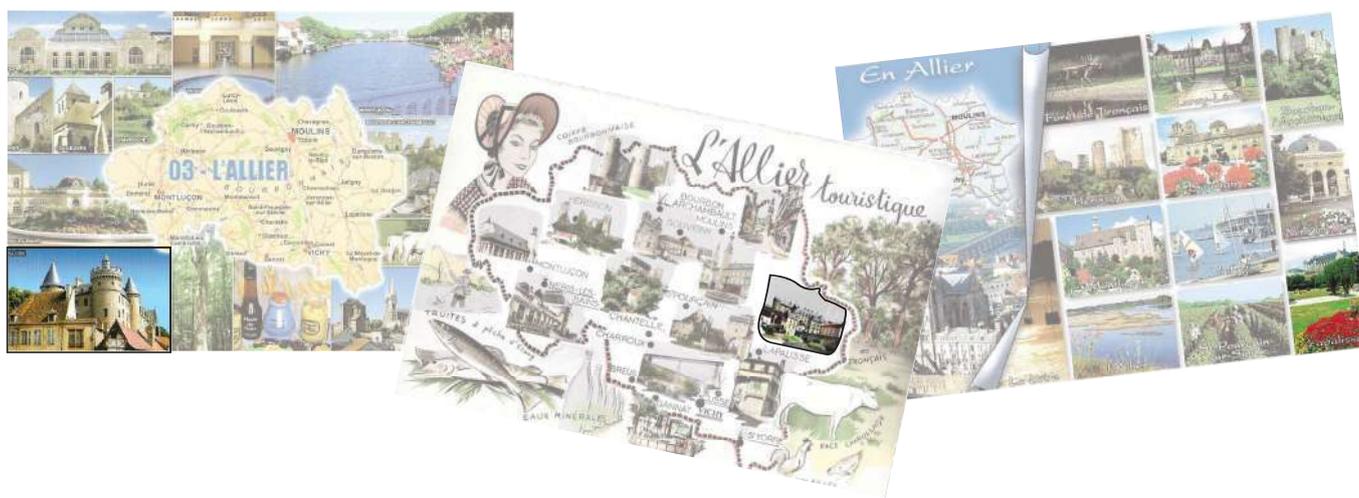


*\_Sentiers et points de vue du Pays de Lapalisse  
Source : office de tourisme*

Les déplacements doux sont essentiellement tournés vers les loisirs selon les élus, particulièrement la marche. La pratique cyclable apparaît plus anecdotique du fait de l'absence d'aménagements et de la potentielle sensation de dangerosité en lien avec le trafic automobile et le relief. On compte cependant 4 parcours balisés par l'Allier à vélo (5,6,7 et 9) empruntant en partie les routes de la communauté de communes et 4 boucles sont également proposées pour partir à la découverte du patrimoine et des paysages du Pays de Lapalisse : le circuit de Saint-Christophe à la Butte Malakof, le circuit du Tacot, le circuit de la Nationale 7 Historique et le circuit des 7 Moulins.

## 4.2- Des paysages peu montrés

Si les habitants connaissent et reconnaissent les paysages qui les entourent, ce n'est pas le cas de tous les visiteurs qui traversent le territoire. Principalement venu pour des séjours courts, l'attrait touristique du territoire est aujourd'hui principalement tourné vers le patrimoine bâti du territoire, le château de Lapalisse et des activités ou événements se déroulant à Lapalisse. Prenons pour exemple les cartes postales, images que l'on veut renvoyer vers l'extérieur :



### 4.2.1- Des paysages, décors d'une attractivité touristique

Si la plupart des visiteurs s'arrêtent d'abord le long de la Nationale 7 pour le château et pour connaître le secret des Vérités lors d'un détour vers la Loge des Gardes (station de moyenne montagne), Vichy (station thermale réputée) ou le parc d'attraction le Pal, ils n'auront qu'un faible aperçu de ce que le territoire a à leurs offrir.

La communauté de communes présente une activité touristique qui s'appuie sur ses ressources locales. Il combine, en effet, la fréquentation émanant du tourisme lié à son patrimoine bâti, ses paysages et milieux naturels et son terroir. En parcourant les villages enchanteurs et la campagne environnante, il est ainsi possible de découvrir de nombreux vestiges antiques et druidiques au prestigieux passé, des fiefs et sites religieux et de participer à de grands événements comme les tumultueux départs en vacances des années 50-60.

Principalement tourné vers son patrimoine bâti, le territoire met en avant le château de Lapalisse comme attrait touristique principale. Il est d'ailleurs proposé sur le site de l'office de tourisme plusieurs façons de découvrir le patrimoine bâti du Pays de Lapalisse. On peut ainsi découvrir en plus du château de Lapalisse, 3 villages authentiques (Droiturier, Lapalisse et Le Breuil). D'autres communes abritent de petits sanctuaires qu'il est possible de visiter si l'on veut en apprendre plus sur l'histoire du territoire.



\_Le musée du Moulin de Montciant (Le Breuil)



\_La Tour Pourçain (Barrais-Bussolles)



\_Le pont Romain (Droiturier)

Source : office de tourisme

Pour les villages authentiques, l'accent est mis sur le patrimoine (sites et monuments historiques) et les visites culturelles. Il est ainsi proposé de visiter le village de Droiturier (ses rues, son église, le pont Romain et les rochers à cupules) et de découvrir le musée des figurines historiques d'art. A Lapalisse, on préférera proposé une visite guidé, un circuit balisé ou encore un circuit audio-guidé avant de partir à la découverte du Parc floral. Enfin, Le Breuil permet une visite libre à la découverte de son patrimoine, son architecture et son histoire en passant par l'ancien abattoir, l'église Saint-Anne et la fontaine Mandrin. Il est également possible faire un détour par le musée du Moulin Montciant (meunerie).

Un autre attrait touristique du Pays de Lapalisse vient directement de son terroir et de la présence d'artisans et d'artistes passionnés qui font découvrir leurs métiers à tous les visiteurs qui le désirent. On retrouve ainsi divers musées et/ou ateliers ouverts aux visiteurs sur l'ensemble de la communauté de communes. Comme Claude Giraud, coutelier d'art, tombé sous le charme des paysages du Pays de Lapalisse, des artisans et artistes se sont installés dans les différentes communes du territoire. On recense notamment l'atelier Création Arawak (sculpture bois) à Andelaroche, du modelage en terre cuite au Breuil, une coutellerie d'art à Droiturier, l'atelier du cuir à Saint-Pierre-Laval, la galerie Raymonde Parot et l'art du vitrail à Lapalisse.



\_Coutellerie d'art à Droiturier

Source : [allier-auvergne-tourisme.com](http://allier-auvergne-tourisme.com)



\_L'art du vitrail à Lapalisse



\_Création Arawak à Andelaroche

Si le château de La Palice et ses Vérités ont fait connaître le territoire par le passé, des évènements plus récents jouent aujourd'hui un rôle important sur l'attractivité et le rayonnement touristique des communes. En effet, la N7 a marqué la vie et le développement du Pays de Lapalisse et constitue aujourd'hui un véritable élément de son patrimoine signalé par des panneaux Nationale 7 Historique. Importante voie romaine conduisant à Lyon, grand chemin du royaume Paris-Lyon, route impériale, route bleue dans les années 50 et route mythique des vacances... c'est l'axe le plus chargé d'histoire. A Lapalisse la traversée est emblématique et les célèbres bouchons ont donné naissance à l'évènement de reconstitution historique : « Embouteillage de Lapalisse » en 2006. Tous les 2 ans, plus de 1000 véhicules anciens et plus de 25 000 personnes se rassemblent pour faire revivre la mythique route des vacances des années 50-60 dans une ambiance populaire et rétro.



\_L'embouteillage de Lapalisse

Source : [embouteillage-n7-lapalisse.com](http://embouteillage-n7-lapalisse.com)

Un autre évènement à lieu depuis 2018 , le spectacle son et lumière du château de La Palice. Accueillant plus de 7000 spectateurs sur 2 week-ends, le Son & Lumière de Lapalisse offre une expérience humaine, avec la présence de nombreux bénévoles figurants (association les Compagnons du Temps) et une équipe technique (mapping vidéo et projection). Le spectacle de Lapalisse évolue et propose une offre différente chaque année, racontant ainsi une autre partie de l'histoire qui caractérise le territoire.



*\_Spectacle Son & Lumière de Lapalisse  
Source : allier-auvergne-tourisme.com*

## 4.2.2- Des touristes en quête d'une expérience paysagère sortant de l'ordinaire mais pas seulement...

Niché entre les plaines de la Sologne Bourbonnaise et les Hautes Terres de la Montagne Bourbonnaise, le Pays de Lapalisse est un formidable terrain de jeux propice à de nombreuses activités. Tandis que les sportifs peuvent profiter d'équipements adaptés, les amoureux de la pleine nature adorent emprunter les chemins serpentant à travers la campagne, les bois et les rivières. Une grande variété de paysages et de patrimoines s'offrent alors à eux au gré des différents panoramas qu'ils traversent.

La qualité du patrimoine naturel et la forte identité paysagère génèrent des ambiances contrastées sur l'ensemble du territoire. Le tourisme vert s'organise donc autour de plusieurs sites/espaces naturels. Le premier élément forgeant une identité à l'échelle intercommunale est la vallée de la Besbre et ses affluents. Malgré la difficulté d'accès, les différents cours d'eau et étangs sont valorisés, notamment grâce à l'activité de pêche. On retrouve ainsi une école de pêche très active et différents parcours comme celui du bassin Maurice (2ème catégorie) ou le parcours No-Kill à Saint-Prix. Le plan d'eau de la Grande Ouche à Bert et le plan d'eau du Moulin Marin à Lapalisse permettent également de belles expériences et invitant chaque année de nombreux pêcheurs à venir passer quelques jours sur le territoire. Le réseau hydrographique marque de sa présence le territoire : rivière, étangs, plans d'eau, etc.



*\_Plan d'eau de la Grande Ouche à Bert*

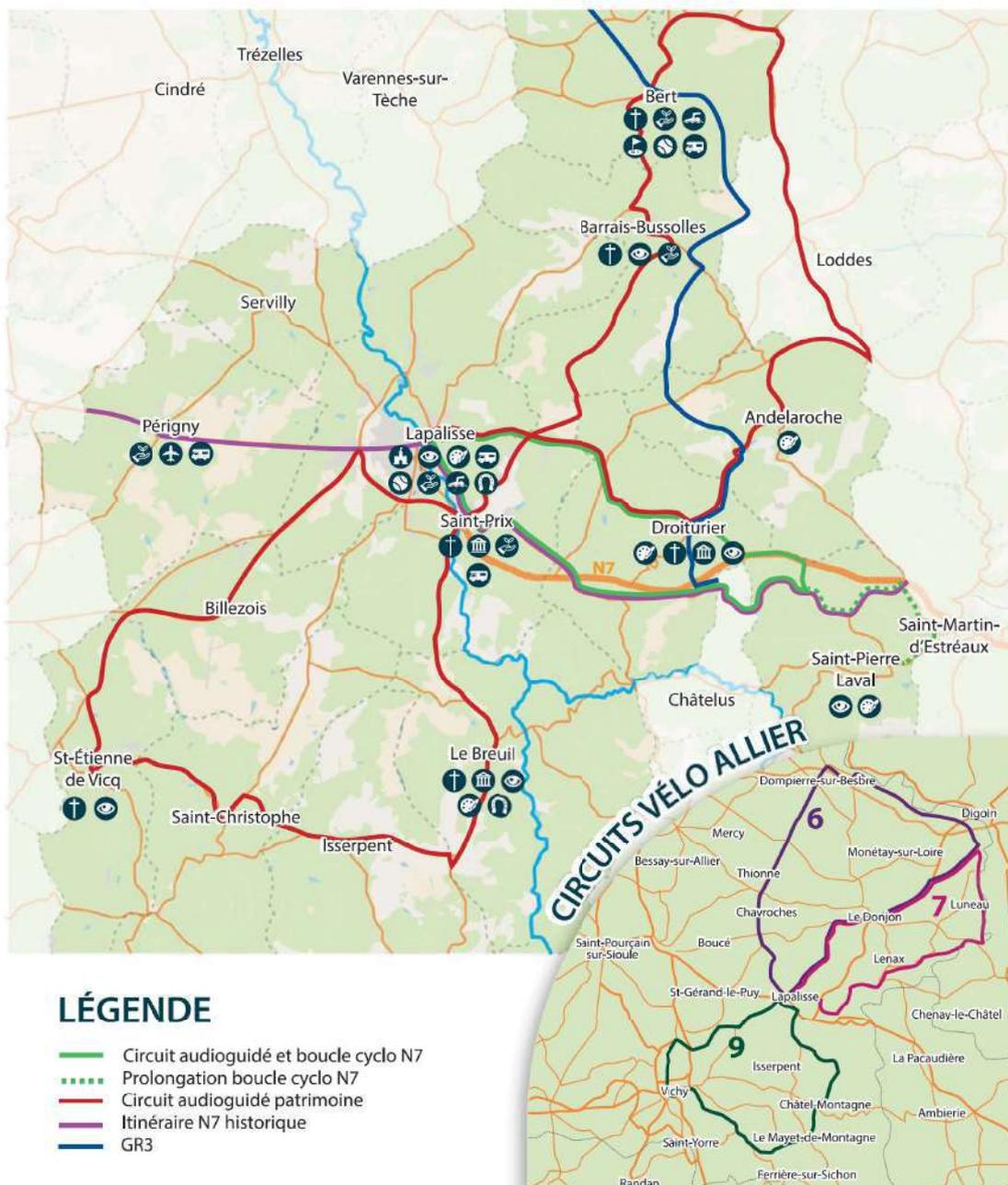
Egalement caractérisé par l'élevage, la polyculture et la présence d'un bocage vallonné, le territoire bénéficie de riches paysages profitant aussi au tourisme vert et de nature. Leur découverte se réalise via des ballades pédestres offrant de magnifiques panoramas. Certains espaces ont déjà fait l'objet d'actions de mise en valeur, comme au Breuil qui propose un parcours balisé sentier botanique de 4,6 km. Ce potentiel de tourisme de plein-air trouve une valorisation à travers des aménagements et des équipements spécifiques dédiés à la connaissance du territoire (exemple : Aux délices sauvages à Droiturier) ou à la pratique d'activités de loisirs de plein-air autre que la pêche tel que l'équitation (2 centres équestres au Breuil et 1 à Lapalisse), des parcours de santé ou des courses d'orientations. Ils permettent une mise en valeur des espaces naturels du territoire.

Nouvel axe du développement touristique du territoire, le Pays de Lapalisse s'attache à développer des produits pour découvrir le territoire en s'amusant. Ainsi sont proposées des expériences de jeu associant visite et aventure immersive comme le jeu « Alice et l'autre monde ». Le 1er épisode se déroule à Lapalisse et 2 épisodes supplémentaires mettront en avant des communes moins touristiques. Il est également possible de profiter d'un jeu quizz sur la N7 au départ de

Lapalisse, de visiter plusieurs églises du territoire avec un audio-guide ou encore de visiter la ferme des vérités avec un livret jeu pour les enfants. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 03) à également mis en place une chasse au trésor sur la commune de Droiturier ; le parcours Pépit et sa mission «Faites carrière dans le granit ».

## À FAIRE VOIR

-  Château (Castle)
-  Patrimoine religieux remarquable (religious heritage)
-  Musée-exposition (Museum-exhibition)
-  Curiosité (Curiosity)
-  Artisanat d'art (Arts and crafts)
-  Produit du terroir (Local product)
-  Piscine (Swimming-pool)
-  Sport équestre (Horse-riding)
-  Aéroclub (Flying club)
-  Mini-golf (Crazy golf)
-  Tennis (Tennis)
-  Aire camping-cars (Camper vans area)



\_Cartographie des différents attraits touristiques du pays de Lapalisse

Source : brochure de l'office de tourisme

### 4.2.3- Une offre d'accueil diversifiée

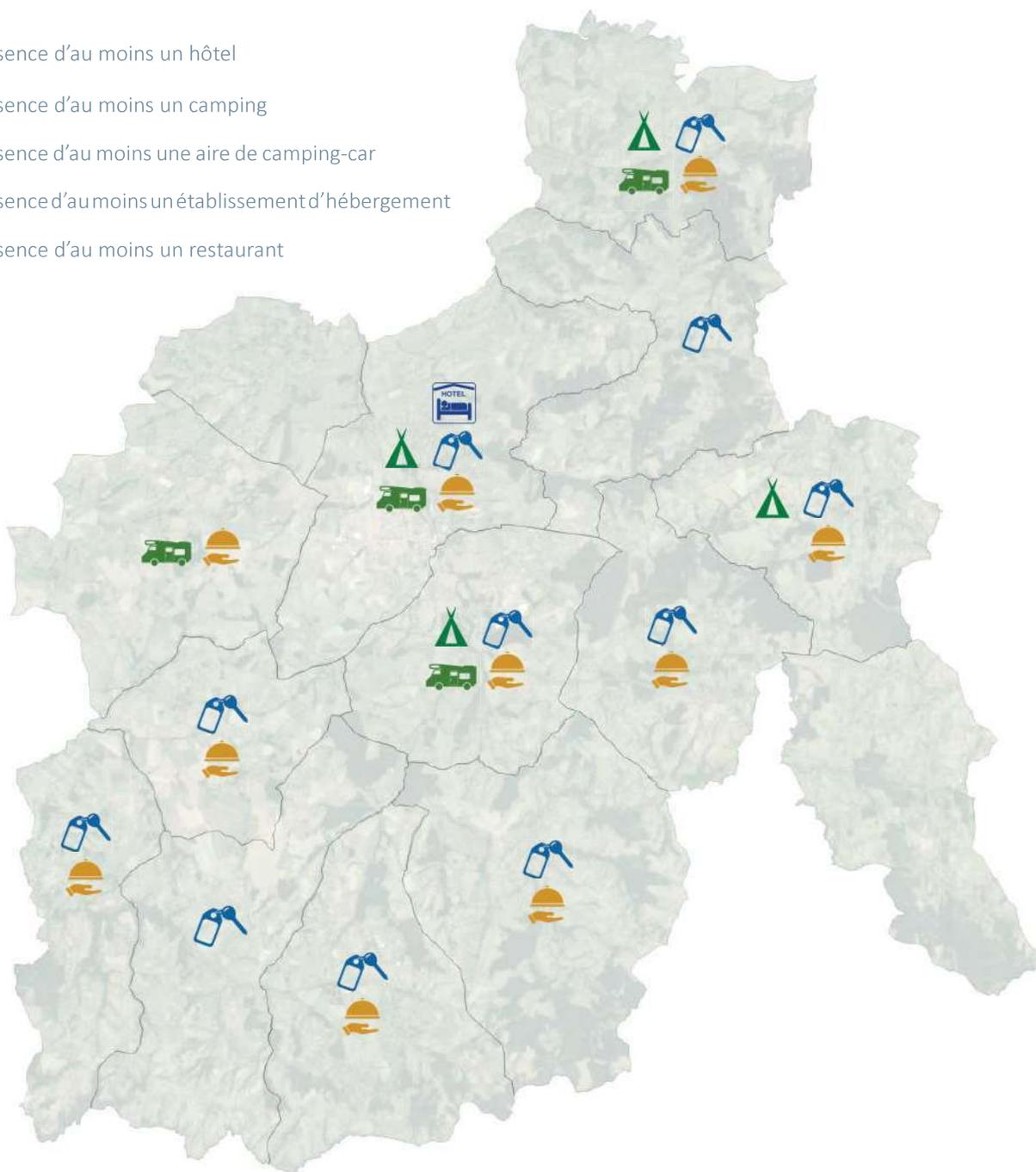
Pour fixer les visiteurs sur le territoire, il existe différentes formes d'hébergement et l'analyse de leur répartition permet de mieux comprendre les dynamiques touristiques et de mesurer l'incidence de cette activité sur le fonctionnement de la communauté de communes. Malgré la diversité des lieux d'accueils présents sur le territoire, des manques se font ressentir au niveau de l'accueil des touristes.

En effet, il n'existe à ce jour aucun lieu d'accueil pouvant accueillir de grands groupes (hôtels, gîtes...). Un projet d'hôtel répondant à cette demande est en cours au niveau de l'aire des vérités, à l'entrée Ouest de Lapalisse. Il faudra veiller à éviter une situation de concurrence trop forte avec les hôtels et lieux d'accueils situés dans les autres communes.

De même, au niveau de la restauration (20 restaurants sur la Communauté de Communes dont 11 à Lapalisse) plusieurs manques existent notamment en restauration rapide et en bars, voire même en épiceries pour certaines communes recevant des touristes.

La carte ci-dessous montre qu'il existe une offre relativement diversifiée mais essentiellement concentrée à Lapalisse.

-  Présence d'au moins un hôtel
-  Présence d'au moins un camping
-  Présence d'au moins une aire de camping-car
-  Présence d'au moins un établissement d'hébergement
-  Présence d'au moins un restaurant



\_Localisation des aires de camping-car, des campings, des restaurants, des hôtels et autres types d'hébergements

Ainsi sont dénombrés :

**> 3 hôtels à Lapalisse**



\_Auberge du moulin marin \*\*\*  
[16 ch. - 40 pers.]



\_Hôtel-restaurant du Bourbonnais  
[10 ch.]



\_Hôtel-restaurant Galland  
[7 ch.]

## > 4 campings dont 2 municipaux



*\_Camping municipal La Grande Ouche à Bert  
[8 emp. + 8 ch. en mobilhomes (20 pers.)]*



*\_Camping municipal de la route bleue à Lapalisse \*\*\*  
[67 empl. + 12 ch. en chalet (30 pers.)]*



*\_Les lodges du côté de chez Sam à Andelaroché  
[12 ch. - 36 pers.]*



*\_Camping les Tournesols de Beaulieu à Saint-Prix  
[15 empl. + 5 ch. en locatif]*

## > 4 aires d'accueil pour les camping-cars (sans compter les aires chez les particuliers, plus difficiles à quantifier).

Cette offre en hébergement touristique est largement complétée par les nombreux gîtes et chambres d'hôtes disséminés sur l'ensemble du territoire, qui constitue un poste de lits supplémentaire. En effet, l'offre en location (meublés, gîtes de France, chambres d'hôtes, etc.) représente un nombre de lits marchands très important en nombre.



*\_Aire de camping-car à Périgny*



*\_Chambres d'hôtes à Le Breuil*



*\_Aire de camping-car à Lapalisse*

Catégorie d'hébergement	Nombre d'établissement	Nombre de chambre	Nombre de personne
Hôtel	3	33	74
Camping	3	90 (emplacements)	270
Chambre d'hôte	7	26	70
Meublé et gîte	23	64	154
Hébergement insolite	9	36	80
Chalet et mobilhome	4	37	96
Aire de camping-car	4	77 (emplacements)	154
<b>TOTAL</b>		<b>363</b>	<b>898</b>

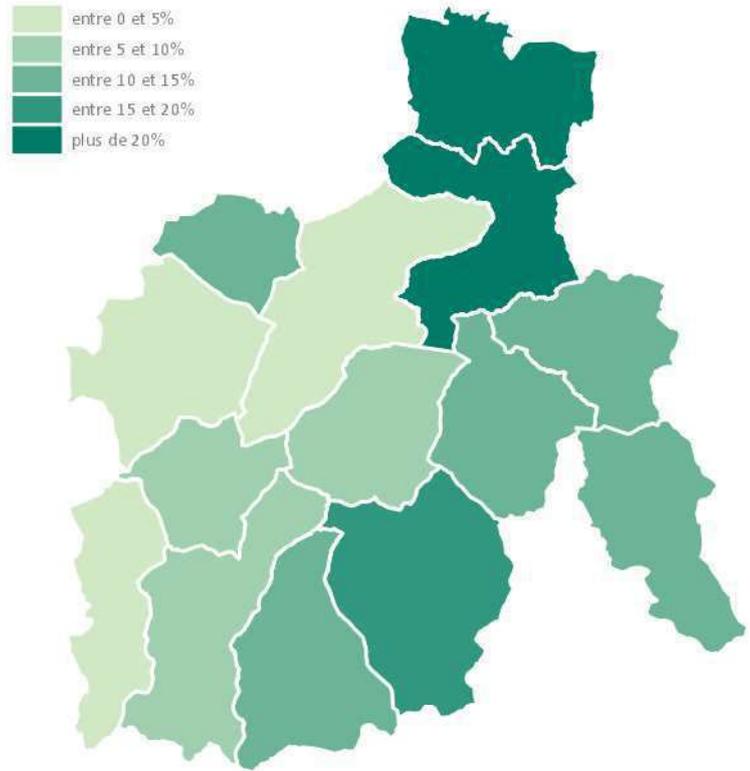
*\_Répartition du nombre d'établissement par catégorie d'hébergement*

Enfin, les résidences secondaires représentent 8,4% du parc de logements total. A titre de comparaison, cette proportion est de 7,2% à l'échelle du département de l'Allier. C'est à Bert et à Barrais-Bussolles que cette proportion est la plus importante avec des taux respectifs de 25 et 30%. A l'inverse les communes de Lapalisse (2,6%), Billezois (5,8%) et Saint-Etienne-de-Vicq (3,9%) ne compte que très peu de résidences secondaires.

Cette tendance souligne la recherche d'un tourisme vert et de nature, apportant calme et grands espaces aux visiteurs du territoire.

Ce tourisme constitue un moteur économique pour une nouvelle offre commerciale. Une part des unités commerciales (hors restauration et hébergement) est tournée vers la proposition de produits en valorisant les spécialités et le savoir-faire local.

Il est ainsi possible d'acheter de l'huile à l'huilerie de Lapalisse, du foie gras de Bert, du fromage de chèvre de la Ferme de Vérités (Saint-Prix), des œufs à la ferme de la Chassaigne ou des fruits rouges à l'ami nature à Barrais-Bussolles. Les emblématiques spécialités (les vérités de Lapalisse et le Pavé Nationale 7) seront quant à eux trouvés au sein du commerce Aux vérités de Lapalisse. Trois autres commerces ou épiceries, aussi implantés à Lapalisse proposent des produits locaux : Ma France Nature, Aux délices de Babette et Aux caprices de Mily.



\_Part des résidences secondaires dans le parc de logements  
Source de la donnée : INSEE



\_Pavé Nationale 7

Source : brochure de l'office de tourisme



\_Foie gras de Bert



\_Vérités de Lapalisse



\_Huile de Lapalisse

**ATOUPS**

- > Un relief vallonné générant des points de vue paysagers.
- > L'existence d'une activité touristique.
- > L'existence d'une offre d'hébergement touristique.
- > La valorisation du territoire via la communication de l'office de tourisme.
- > La présence d'artisans.

**FAIBLESSES**

- > Des points et axes de vue qui ont comme fonction principale, la desserte pour les véhicules motorisés.
- > Un tourisme de passage générant une offre hôtelière particulière en termes de localisation et de gamme.
- > Un territoire peu connu comme destination touristique.
- > Un manque de communication sur les atouts du territoire.

**LES ENJEUX**

- > La valorisation du territoire pour son patrimoine bâti, naturel et son paysage.
- > Le maintien et le développement de l'offre en hébergement touristique.
- > La «fixation» des touristes (allongement des séjours...).
- > La valorisation du territoire pour sa localisation au centre de grands sites touristiques.



*"Une meilleure signalétique et plus de panneaux d'informations sur les parcours et les monuments permettrait une meilleure valorisation de ces lieux."*

*"Les pistes cyclables ne sont pas assez présentes au sein du Pays de Lapalisse."*

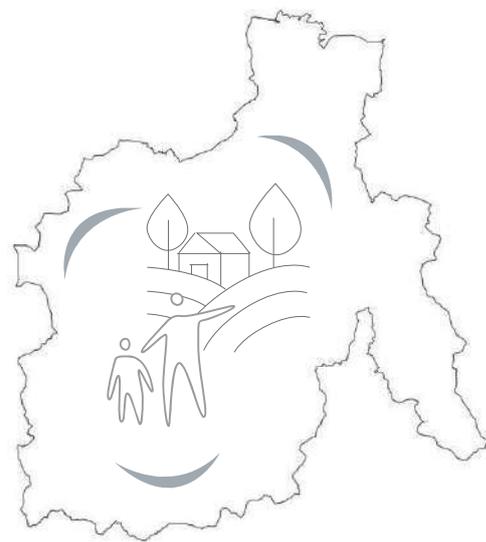
*"Les éléments qui forgent une identité à l'échelle intercommunale sont la vallée de la Besbre et ses affluents, le châteaux de Lapalisse, les autres monuments historiques et le patrimoine bâti tel que la diversité des églises."*

*"La pêche est une activité de tourisme et de loisir très importante."*

*"Une offre plus importante en équipement, notamment des lieux de baignade pourrait être appréciée par les habitants et les gens de passage."*

*"La nouvelle portion de la nationale 7 est bien intégrée dans le paysage, sans effet barrière."*

# PARTIE B



## DES PAYSAGES DU QUOTIDIEN CONCOURANT AU CADRE DE VIE

Par opposition aux grands paysages présentés dans la partie précédente, l'emploi de la notion «paysages du quotidien» n'a pas de connotation négative. S'ils ne constituent ni des espaces ou des sites exceptionnels, les paysages du quotidien offre un cadre de vie de qualité. Ces paysages sont familiers, associés à des espaces fréquentés quotidiennement, à des points d'observation ordinaires, vus depuis la fenêtre, la place du village ou rencontrés le long des itinéraires habituels.

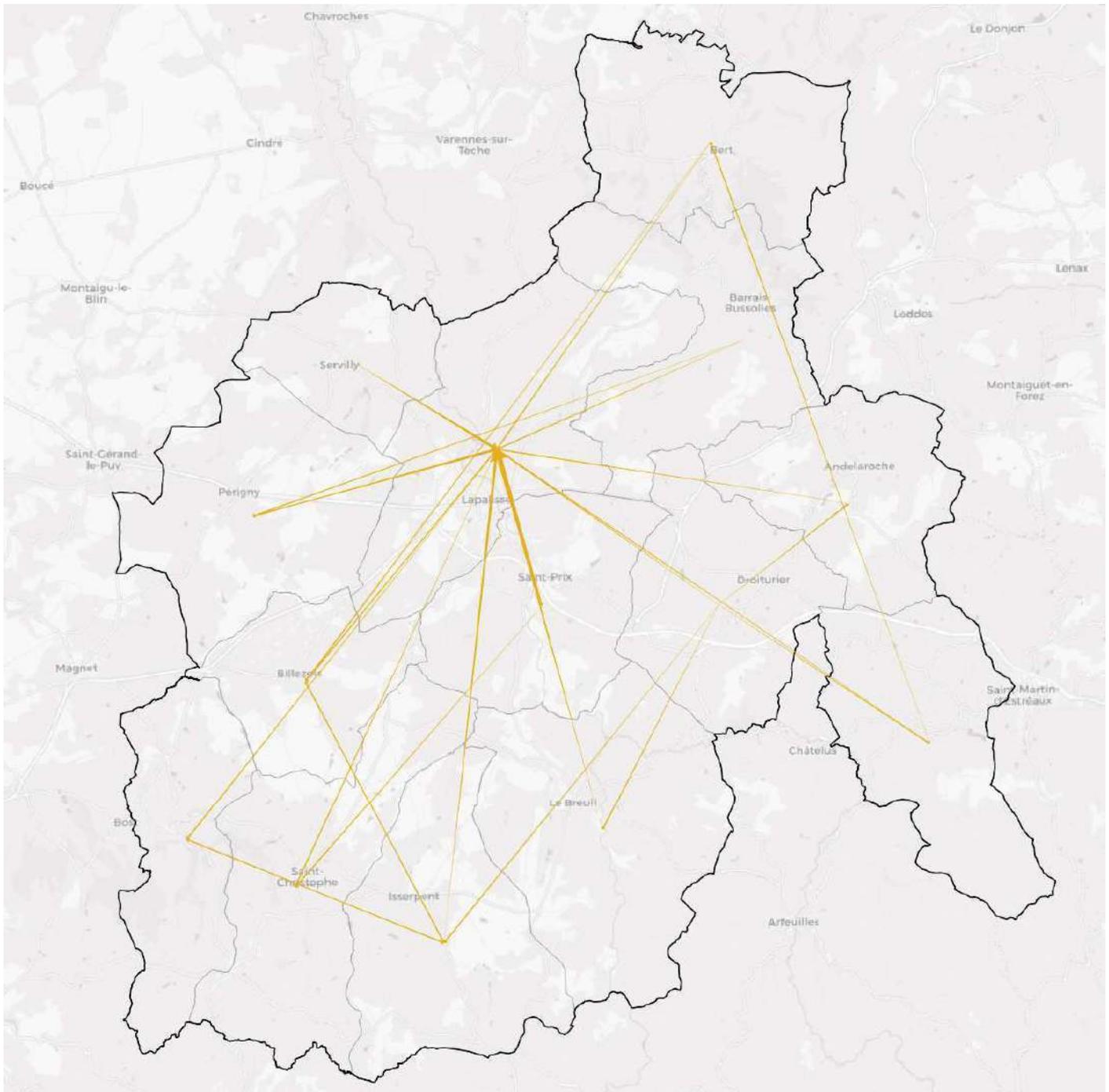


# 1- Des paysages du quotidien traversés

Fenêtre sur les paysages pour les touristes de passage, les routes et les chemins du territoire sont plus souvent empruntés par un autre public. Peut-être moins attentive à ce qui l'entoure, cette masse d'automobilistes traverse jour après jour les mêmes paysages pour se rendre au travail, à l'école ou vers les équipements et services de la communauté de communes.

## 1.1- Des déplacements quotidiens

La répartition des emplois sur le territoire de la communauté de communes crée des flux quotidiens. La destination principale de ces déplacements effectués sur le territoire est Lapalisse, pôle principal de la communauté de communes. Ils représentent plus de 1000 déplacements quotidiens dont 655 sont effectués par des Lapalissois qui travaillent à Lapalisse. Le reste des flux proviennent de l'ensemble des autres communes (à l'exception de Saint-Christophe) et principalement des communes limitrophes : Saint-Prix (105), Le Breuil (43), Servilly (37), Périgny (35) et Droiturier (30).



Déplacements domicile-travail internes (au sein du territoire) quotidiens

Source de la donnée : INSEE

Un nombre notable de déplacements s'effectue également au sein même des communes comme à Barrais-Bussolles où cette part de trajets représente 63% des déplacements domicile-travail quotidiens. Pour le reste des communes, ce chiffre est moins important et tourne autour de 20%.

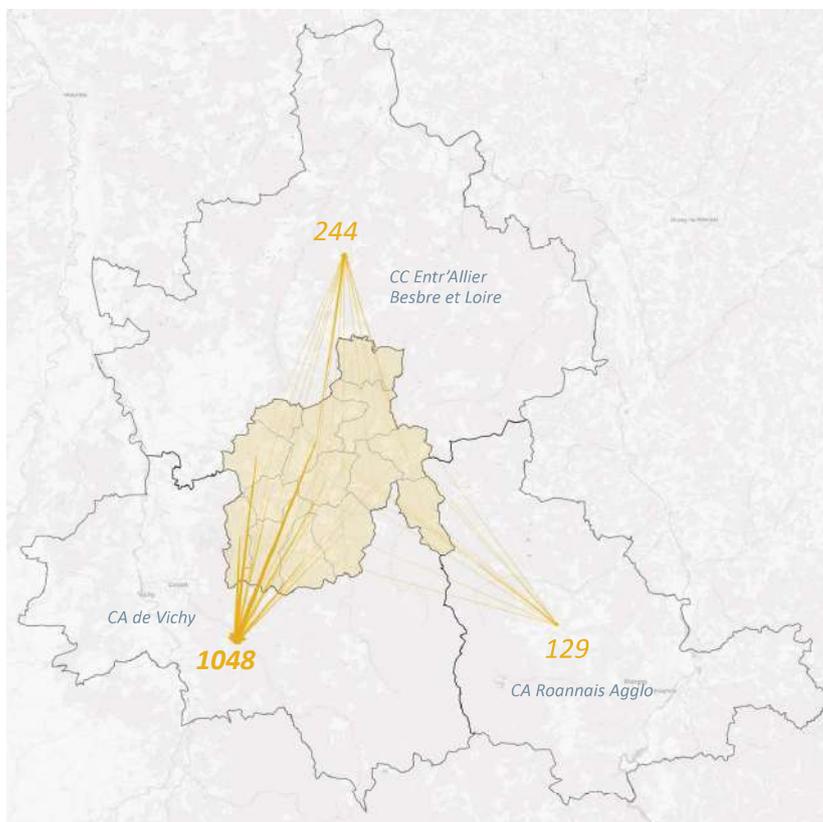
Les déplacements domicile-travail sont aussi observés vers l'extérieur du territoire. En effet, à l'exception des communes de Lapalisse et Barrais-Bussolles, dans les autres communes, plus de 80% des actifs occupés de 15 ans et plus travaillent en dehors de leur commune de résidence, impliquant la nécessité de se déplacer pour rejoindre le lieu de travail.

A l'échelle du territoire, cette proportion est de 75% et plus de 50% des trajets quotidiens sont à destination de communes extérieures au Pays de Lapalisse.

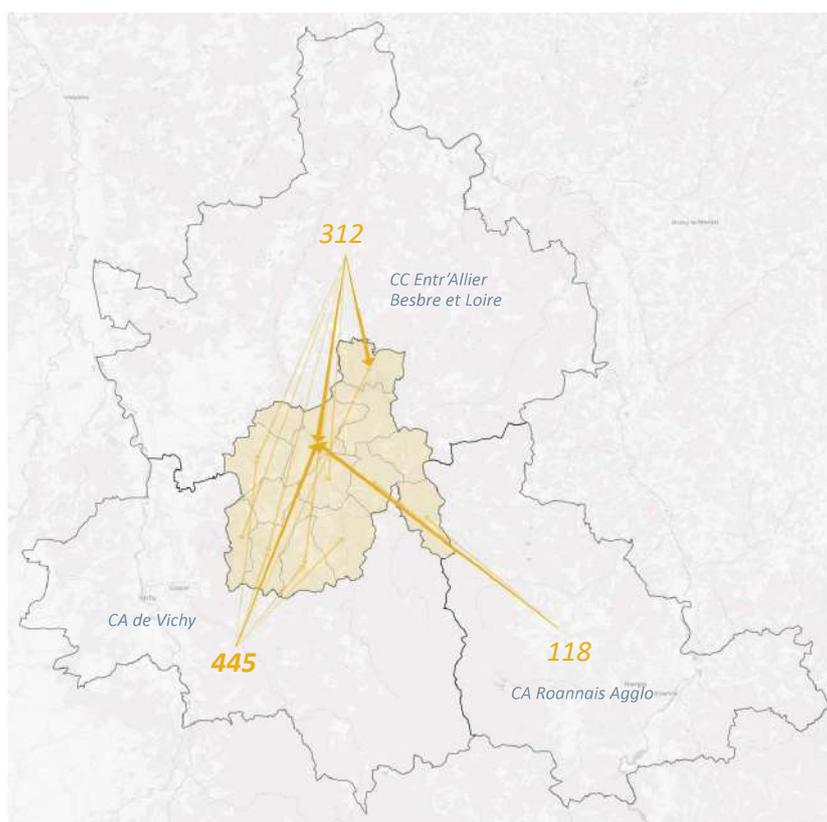
Quotidiennement, 1740 trajets sont effectués en direction de communes hors du territoire dont plus de 1400 entre la Cdc et les EPCI voisines.

C'est la communauté d'agglomération de Vichy qui attire le plus de travailleurs avec 1048 trajets quotidiens dont 363 en direction de Vichy et 253 en direction de Cusset. Ces trajets sont principalement effectués par les habitants de Saint-Christophe (56 vers Cusset et 61 vers Vichy) et de Saint-Etienne-de-Vicq (36 pour Cusset et 61 pour Vichy).

Même s'ils restent importants, on enregistre significativement moins de déplacements en direction de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire (244) et la communauté d'agglomérations de Roanne (129). Pour ces deux EPCI, la majorité des flux proviennent des communes limitrophes au Nord, à l'Est et au Sud de l'intercommunalité.



Déplacements domicile-travail sortant quotidiens  
Source de la donnée : INSEE



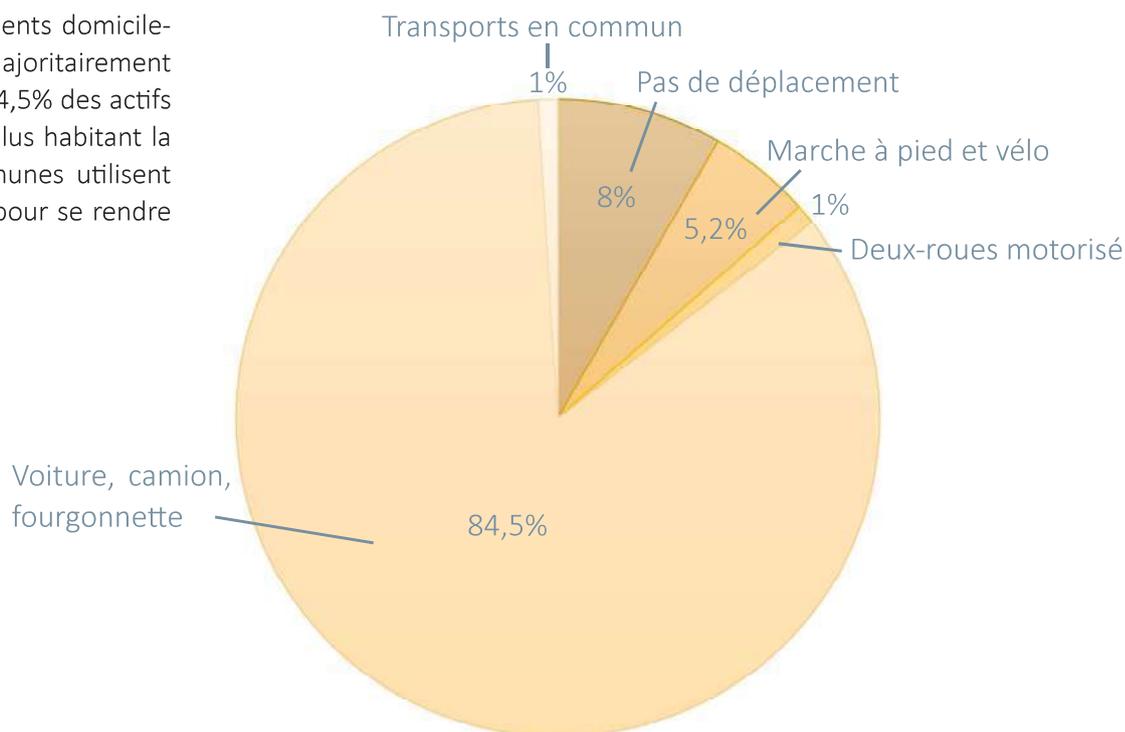
Un certain nombre d'actifs d'autres territoires viennent également travailler sur le territoire du Pays de Lapalisse, représentant plus de 1000 trajets quotidiens. Les EPCI voisines concentrent la plupart de ces flux avec 445 trajets depuis la CA de Vichy, 312 pour la CC Entr'Allier Besbre et Loire et 118 depuis la CA de Roanne.

Les principaux flux entrants ont pour destination Lapalisse mais on remarque également une part non négligeable de déplacements en direction de Bert (35) dont 85% proviennent de l'intercommunalité voisine (Entr'Allier Besbre et Loire). Enfin, Périgny attire également son lot de travailleurs avec 31 trajets quotidiens.

Déplacements domicile-travail entrants quotidiens  
Source de la donnée : INSEE

## 1.2- La voiture comme seul recours

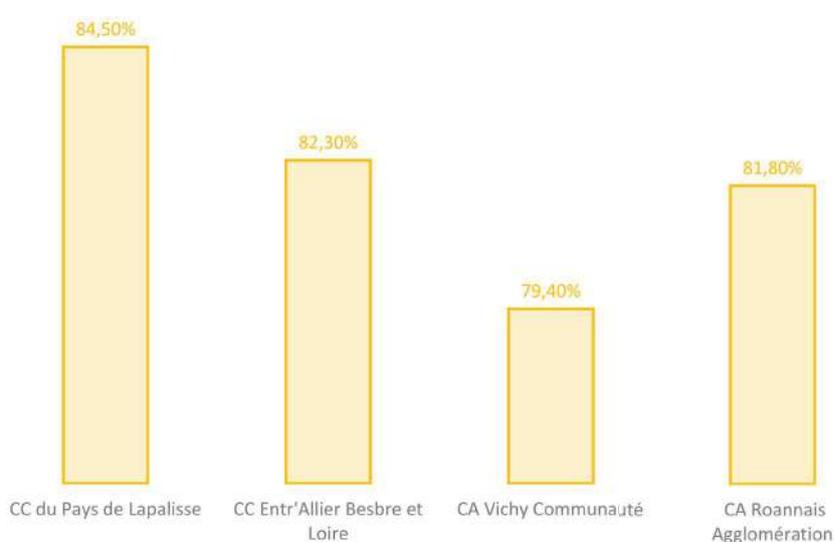
En 2018, ces déplacements domicile-travail se réalisent majoritairement en voiture ; en effet, 84,5% des actifs occupés de 15 ans et plus habitant la communauté de communes utilisent ce mode de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018  
Source de la donnée : INSEE

La proportion d'actifs de la communauté de communes utilisant leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail est globalement similaire que celle enregistrée dans les communautés de communes voisines. Celle n'utilisant pas de transport est légèrement supérieure à d'autres territoires en raison d'un nombre d'emplois importants liés au secteur agricole (exploitants habitant sur leur lieu de travail).

L'analyse de l'équipement automobile des ménages illustre également ce recours à la voiture. 89,4% des ménages à l'échelle de la communauté de communes possèdent au moins une voiture.



Part des actifs utilisant la voiture, un camion ou une fourgonnette pour rejoindre leur travail  
Source de la donnée : INSEE

Cet usage de la voiture nécessite des besoins en stationnement. Plusieurs types de stationnements peuvent être distingués :

- > Les stationnements liés à la fonction résidentielle, organisés soit le long des voies de circulation, soit mutualisés au sein de l'opération (souvent relativement dense), soit gérés à la parcelle.
- > Les stationnements liés aux commerces, services et équipements, facilement accessibles du fait de leur positionnement.
- > Les stationnements mis en place pour répondre à l'affluence touristique dans certaines communes. Le taux d'occupation de ces aires diffère selon la saison.

Les communes de la CCLP présentent souvent des espaces de stationnements sans marquage au sol pour leur équipements, à l'exception de Lapalisse. Ainsi, afin de comptabiliser le nombre théorique de places proposées, 25m<sup>2</sup> est comptabilisé par place, incluant la place et la marge de recul tendancielle (en considérant 11,5 m<sup>2</sup> comme surface pour une place de stationnement et incluant une marge de recul et circulation de 6 m). Pour cet inventaire, les places sur l'espace public matérialisées ont été comptées, ainsi que les grandes nappes de stationnement de minimum 300m<sup>2</sup> visible publiques ou créées par les collectivités, et les parkings aux abords des équipements publics.

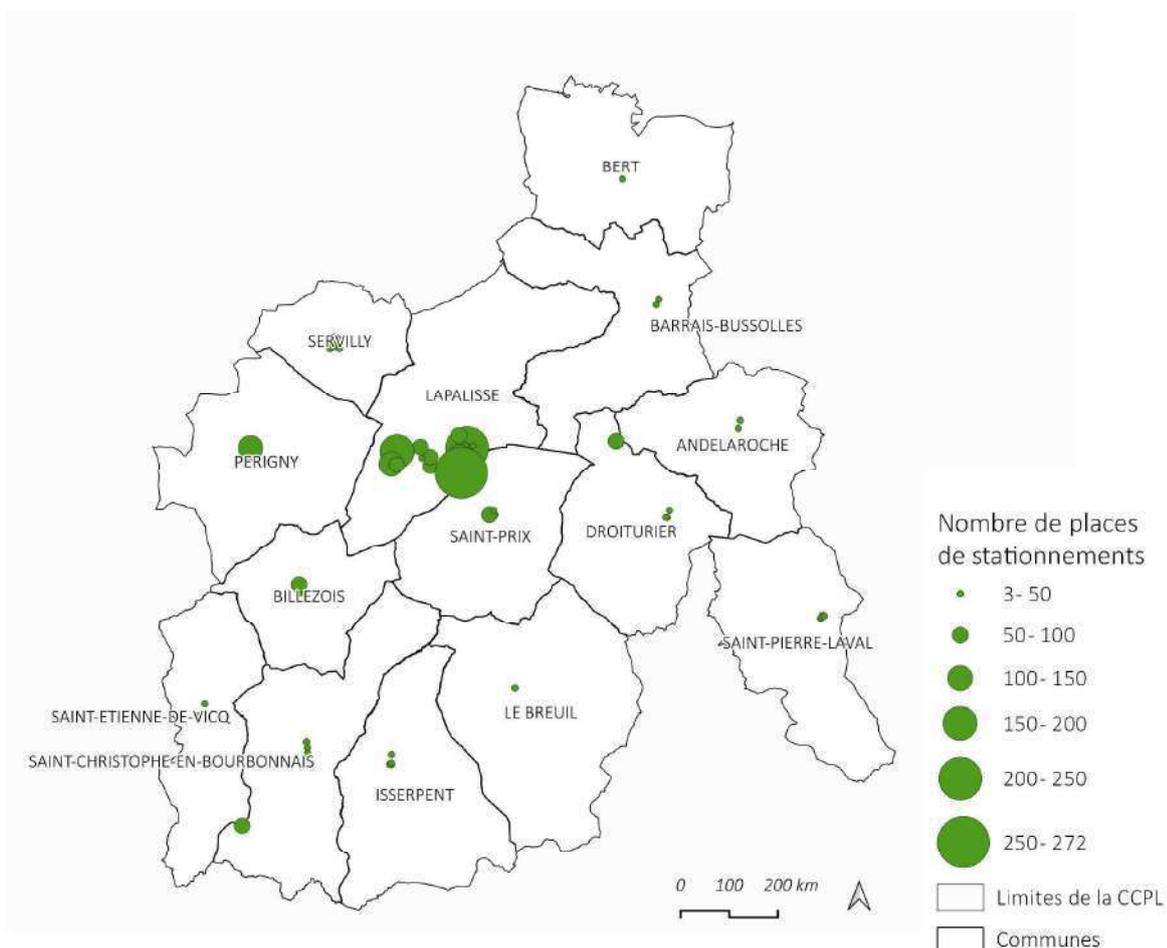


*Parking de la salle des fêtes de Bert*

COMMUNE	DESERTE	REVÊTEMENT	NOMBRES DE PLACES TOTAL	dont NOMBRE DE PLACE PMR	dont PLACE AVEC RECHARGE
BERT	Equipement salle des fêtes	Mélange gravats et enrobé	9	2	
BARRAIS-BUSSOLLES	Equipement salle polyvalente	Gravat	24	1	
BARRAIS-BUSSOLLES	Equipement cimetière	Enrobé	13		
ANDELAROCHE	Equipement église	Gravat	11		
ANDELAROCHE	Equipement mairie	Gravat	18		
DROITURIER	Equipement mairie	Gravat	18		
DROITURIER	Equipement église	Gravat	14		
DROITURIER	Equipement cimetière	Gravat	6		
DROITURIER	Espace public	Gravat	63		
SAINT-PIERRE-LAVAL	Equipement cimetière	Gravat	25		
SAINT-PIERRE-LAVAL	Espace public	Enrobé	12		
SAINT-PIERRE-LAVAL	Espace public	Gravat	7		
SAINT-PIERRE-LAVAL	Equipement cimetière	Enrobé	12		
SAINT-PIERRE-LAVAL	Espace public	Gravat	36		
LAPALISSE	Espace public_ Château	Gravat	224		
LAPALISSE	Equipement mairie	Enrobé	23	2	2
LAPALISSE	Equipement église	Enrobé	17		
LAPALISSE	Espace public _ Avenue Pasteur	Enrobé	10		

COMMUNE	DESSERTE	REVÊTEMENT	NOMBRES DE PLACES TOTAL	dont NOMBRE DE PLACE PMR	dont PLACE AVEC RECHARGE
LAPALISSE	Commerce	Enrobé	9		
LAPALISSE	Espace public _Rue de la Fraternité	Enrobé	19	1	
LAPALISSE	Equipement cimetièrre	Enrobé	54	1	
LAPALISSE	Equipement_ Parc Floral	Gravat	117		
LAPALISSE	Commerce _ Rue de la République	Enrobé	21	1	
LAPALISSE	Espace public _ Rue de la République	Enrobé	36		
LAPALISSE	Parking du complexe scolaire et sportif	Enrobé	80	2	
LAPALISSE	Parking de la piscine	Enrobé	41	2	2
LAPALISSE	Entrée pôle scolaire	Gravat	80		
LAPALISSE	Espace public _ Habitation	Enrobé et Gravat	65	3	
LAPALISSE	Entrée EHPAD	Gravat	47		
LAPALISSE	ZAE des Vérités	Enrobé	182		
LAPALISSE	Aires des Vérité_ Parking pour camions	Enrobé	142		
LAPALISSE	Aires des Vérité_ Parking pour VL	Enrobé	61	2	
LAPALISSE	Espace public_Av Charles de Gaulle	Gravat	30		
SERVILLY	Equipement _ salle des fêtes	Gravat et herbe	88		
SERVILLY	Equipement _ mairie	Gravat	12		
SERVILLY	Equipement _ cimetièrre	Gravat et enrobé	11	1	
SERVILLY	Equipement _ cimetièrre extérieur	Enrobé	17		
PERIGNY	Equipement _ mairie	Gravat	142		
BILLEZOIS	Equipement _ cimetièrre	Gravat	37		
BILLEZOIS	Equipement _ Ecole	Gravat	52		
SAINT-PRIX	Equipement_ église	Gravat et herbe	43		
SAINT-PRIX	Espace public _ route de la Mairie	Enrobé	20		
SAINT-PRIX	Equipement_ boulodrome	Enrobé	90		
SAINT-PRIX	Equipement_ stade	Enrobé et herbe	272		
LE BREUIL	Equipement mairie	Enrobé	3		

COMMUNE	DESSERTE	REVÊTEMENT	NOMBRES DE PLACES TOTAL	dont NOMBRE DE PLACE PMR	dont PLACE AVEC RECHARGE
ISSERPENT	Espace public	Gravat	9		
ISSERPENT	Equipement mairie	Gravat	21		
ISSERPENT	Espace public	Gravat	33		
ISSERPENT	Equipement cimetière	Gravat	11		
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS	Equipement cimetière	Gravat	24		
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS	Espace public	Gravat	17		
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS	Equipement mairie	Enrobé	8		
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS	Equipement église	Gravat	52		
SAINT-ETIENNE-DE-VICQ	Equipement mairie	Gravat	27		
SAINT-ETIENNE-DE-VICQ	Equipement cimetière	Gravat	18		





\_Stationnement en cœur de bourg, place Antoine à Le Breuil



\_Stationnement organisé le long d'une voie à Lapalisse

Le territoire de la communauté de communes est traversé par une ligne de bus (Ligne G) desservant les communes de Lapalisse et Andelaroche.

Les autres communes ne sont pas desservies par cette ligne régulière. En revanche, un service de Transport À la Demande (TAD) existe pour toutes les communes du Pays de Lapalisse. Ce service permet de rejoindre la Mairie, le marché, la halte routière ou le gymnase de Lapalisse le jeudi et le samedi.

Un réseau de transport scolaire très performant est également mis en place, permettant aux plus jeunes de se rendre sur leurs lieux d'études.



Ligne de car traversant le territoire  
Source de la donnée : Département de l'Allier

La gare la plus proche (située en dehors du territoire) est celle de Vichy desservie par les lignes de train Rémi Express. Une ligne de chemin de fer traverse le territoire mais ne dessert plus les communes de la Cdc. Cette ligne qui permet de rejoindre Lyon, traverse les communes de Périgny, Billezois, Lapalisse, Saint-Prix, Le Breuil, Droiturier et Saint-Pierre-Laval. Un projet mené par Railcoop sur cette ligne pourrait permettre à la gare de Lapalisse / Saint-Prix de réouvrir ses portes dans les prochaines années.

Les services de transport du territoire, bien qu'existant, sont sous utilisés avec pour raison première le manque d'information à destination des habitants. Non seulement la compétitivité avec la voiture personnelle est inefficace au vu du rallongement du temps de déplacement, mais la connaissance du réseau et ses opportunités est peu diffusée et donc peu attractif, malgré un fort besoin ressenti de mobilité.

Par ailleurs, il existe une seule aire de covoiturage aménagée sur le territoire à Lapalisse et une aire de covoiturage «informelle» est identifiée à : Périgny.



\_Gare de Lapalisse- Saint-Prix reconvertit en habitation

## 1.3- Un trafic qui engendre des nuisances

L'ensemble des déplacements engendre un trafic sur le territoire. Le guide du trafic routier de l'Allier et les différentes stations de comptage installées sur les principaux axes structurants permettent d'avoir une idée de la circulation quotidienne enregistrée au Pays de Lapalisse. On compte ainsi entre 500 et 1000 véhicules par jour sur la D707 et la D25, entre 1000 et 2500 véhicules sur la D7 et la D480, entre 2500 et 5000 sur la D990 et entre 5000 et 10 000 véhicules sur la D907. De la même manière mais à l'échelle nationale, on compte moins de 10 000 véhicules par jour empruntant la N7.

L'arrêté préfectoral n°2014-3152 du 23 décembre 2014 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de l'Allier identifie deux axes au niveau du Pays de Lapalisse : la N7 et la RD907.



### ZOOM SUR...

Principalement lié aux transports terrestres, les bruits qui peuvent occasionner une gêne forte sont propagés dans l'air. Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ont pour objectif de prévenir les effets du bruit via la réduction des niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres. Ils s'appuient sur des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et recensent les mesures prises lorsque les valeurs limites d'exposition au bruit sont dépassées. (seuil 65/8 dB(A) indicateur niveau de bruit global sur une journée entière- Lden).

Il existe plusieurs catégories d'impact :

- > Catégorie 1 : 300 mètres
- > Catégorie 2 : 250 mètres
- > Catégorie 3 : 100 mètres

En fonction de ces catégories, on peut établir des largeurs de périmètres affectés par la nuisance sonore. Les bâtiments en proximité directe de ces périmètres devraient être isolés phoniquement.



Profondeur des secteurs déterminés de part et d'autre des infrastructures routières classées  
Source : Porter à connaissance

La RD907 traverse la commune de Billezois par le Nord et le Sud de Périgny pour finalement rejoindre la commune de Lapalisse. L'ensemble de cet axe de circulation est classé en catégorie 3. La N7 traverse quant à elle intégralement les communes de Périgny, Lapalisse, Saint-Prix, Droiturier et Saint-Pierre-Laval. Elle alterne entre des tronçons de catégories 2 et 3. Ce classement en catégories implique des secteurs affectés par le bruit de :

- 250 mètres de part et d'autre de la voie classée en catégorie 2,
- 100 mètres de part et d'autre de la voie classée en catégorie 3.

Selon le même arrêté préfectoral, la communauté de communes du Pays de Lapalisse est également concernée par le classement sonore des infrastructures ferroviaires. En effet, la voie ferrée qui traverse les communes de Périgny, Billezois, Saint-Prix, Le Breuil, Droiturier et Saint-Pierre-Laval est classée en catégorie 2 et 3.

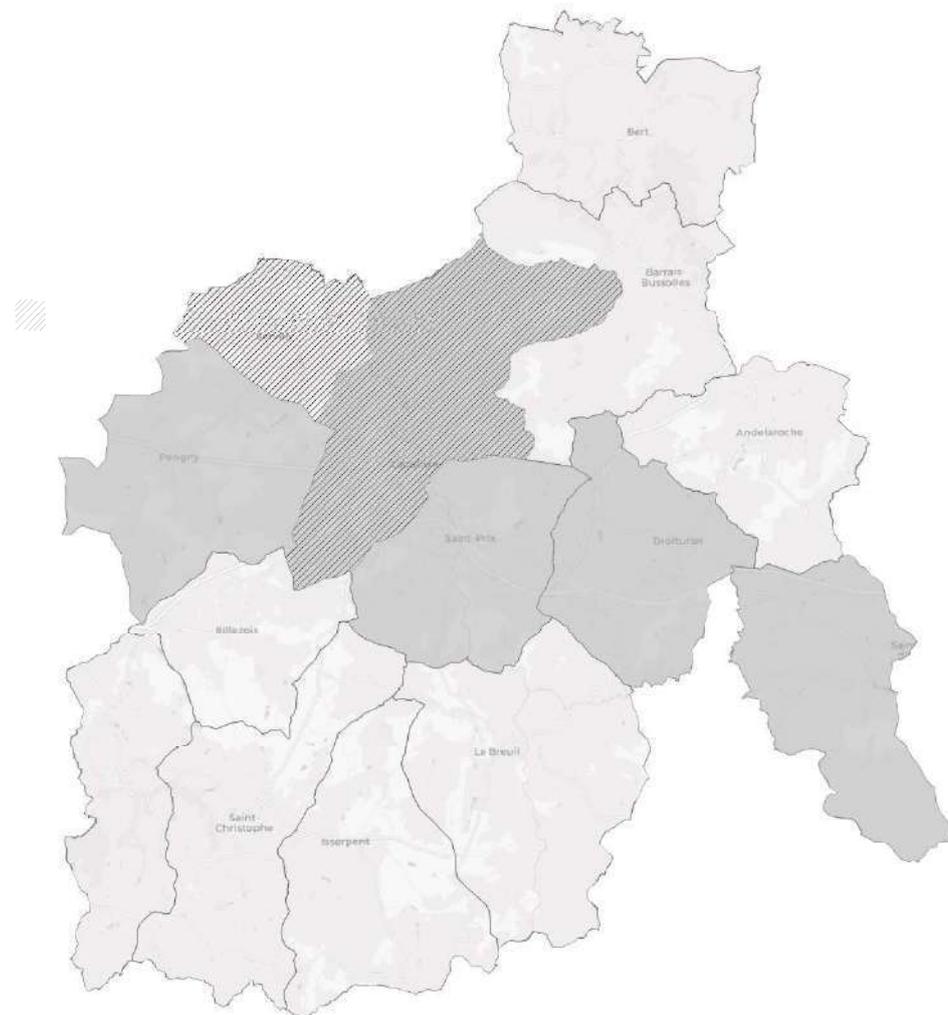


Profondeur des secteurs déterminés de part et d'autre de l'infrastructure classée  
Source : Porter à connaissance

Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique venant s'édifier dans ces secteurs devront présenter des isolements acoustiques compris entre 30 et 45 dB(A), de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas 35dB(A) le jour et 30dB(A) la nuit. La réglementation relative au classement sonore ne vise donc pas à interdire de futures constructions ni à réglementer leur implantation, mais à faire en sorte que celles-ci soient suffisamment insonorisées (règle de construction).

Un risque de transport de matières dangereuses (TMD), est également présent sur les cinq communes traversées par la nationale 7.

Enfin, deux communes sont concernées par la traversée de canalisations de transport de gaz sous haute pression (une à Servilly et trois à Lapalisse).



*Communes concernées par le risque TMD  
Source des données : Porter à connaissance*

A noter que la N7 et les RD 907, 990 et 994 sont classées Routes à Grande Circulation (RGC) définies par l'article L.110-3 du code de la Route et sont définies comme suit : « les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation ».

L'article L11-6 du code de l'urbanisme précise qu'« en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande [...] de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation ». Cette interdiction ne s'applique pas :

- 1° Aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- 2° Aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- 3° Aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- 4° Aux réseaux d'intérêt public.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

*Article L11-7 du code de l'urbanisme*

## ATOUTS

- > L'existence de grandes infrastructures routières permettant une bonne accessibilité et desserte du territoire.
- > L'existence d'un Transport à la Demande.

## FAIBLESSES

- > La prédominance de la voiture individuelle dans les moyens de transport des actifs.
- > Un secteur générant un trafic de poids lourds dans les centres-bourgs.
- > L'absence d'une desserte ferroviaire.

## LES ENJEUX

- > Le maintien de la bonne accessibilité du territoire par un réseau routier dense et de qualité.
- > Le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, voiture partagée...).
- > Le développement de l'accessibilité du territoire par les transports en commun (autocar, train...).
- > La prise en compte des nuisances sonores liées aux infrastructures.
- > Le développement et la sécurisation des liaisons douces.



*La voiture individuelle est le moyen de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail mais 5 communes font état de l'utilisation du covoiturage par certains habitants*



*"L'aménagement du territoire a été pensé pour la voiture et il n'y a pas d'alternatives efficaces pour les personnes sans voiture individuelle"*

*"Au niveau du ramassage scolaire, le réseau est suffisant et de très bonne qualité."*

*"La partie sud de la Communauté de communes a vu ses déplacements facilités vers Vichy et Roanne."*

*4 communes ont recensé des points noirs en termes de circulation : des vitesses excessives sur les routes communautaires, dans les bourgs, les hameaux et aux alentours des écoles.*

*Trois communes identifient des besoins en termes de stationnement dans les bourgs.*

L'analyse des déplacements sur le territoire de la communauté de communes illustre une armature complexe et donc une répartition particulière des emplois, des services, des équipements et de la population.

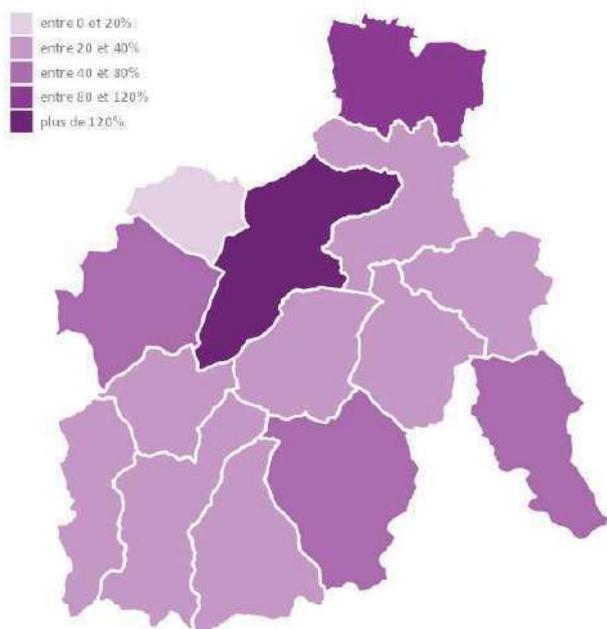
## 1.4- Des déplacements générés par la répartition des emplois...

Avec une offre de 2609 emplois sur son territoire en 2018, la communauté de communes représente 2,1% des emplois du territoire départemental de l'Allier (chiffre relativement stable depuis 2008 : 3 emplois en moins). Comparé aux EPCI voisines, ce chiffre est plus faible et ne permet donc pas d'offrir un travail à l'ensemble des actifs de l'intercommunalité. Ainsi, comme vu précédemment, 50% des trajets quotidiens (domicile-travail) se font vers des communes extérieures au Pays de Lapalisse. Rapporté au nombre d'habitants, ce chiffre est à relativiser par rapport à la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire qui propose 7304 emplois pour une population 3 fois supérieur (24 773 habitants).

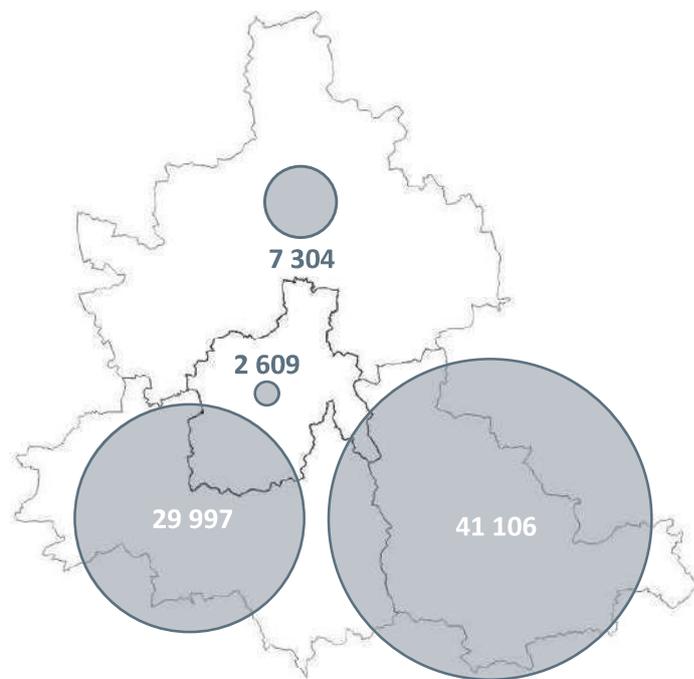
Ainsi le territoire présente un indicateur de concentration de l'emploi supérieur à 80. L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Même si cet indicateur de concentration de l'emploi est faible, comparé à celui observé sur le département ou sur les intercommunalités voisines, la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire possède un indicateur inférieur à celui de la CCPL.

L'offre d'emplois se localise principalement sur la commune de Lapalisse qui représente à elle seule 71% des emplois intercommunaux avec 1860 emplois (indicateur de concentration : 173). Cette répartition des emplois confirme le rôle majeur de la nationale 7 dans la structuration du territoire. On retrouve également la commune de Bert en deuxième position avec 70 emplois et un indicateur de concentration égal à 86.

Au total, cinq communes ont connu une augmentation de leur offre d'emploi entre 2008 et 2018. La commune de Lapalisse se distingue avec une hausse plus importante du nombre d'emplois (+130), suivi des communes de Périgny (+19), Saint-Christophe (+11), Saint-Etienne-de-Vicq (+9) et Saint-Pierre-Laval (+3).



Indicateurs de concentration de l'emploi par commune en 2018  
Source : INSEE



Répartition des emplois à une échelle élargie en 2018  
Source : INSEE



Comparaison des indicateurs de concentration de l'emploi en 2018  
Source : INSEE

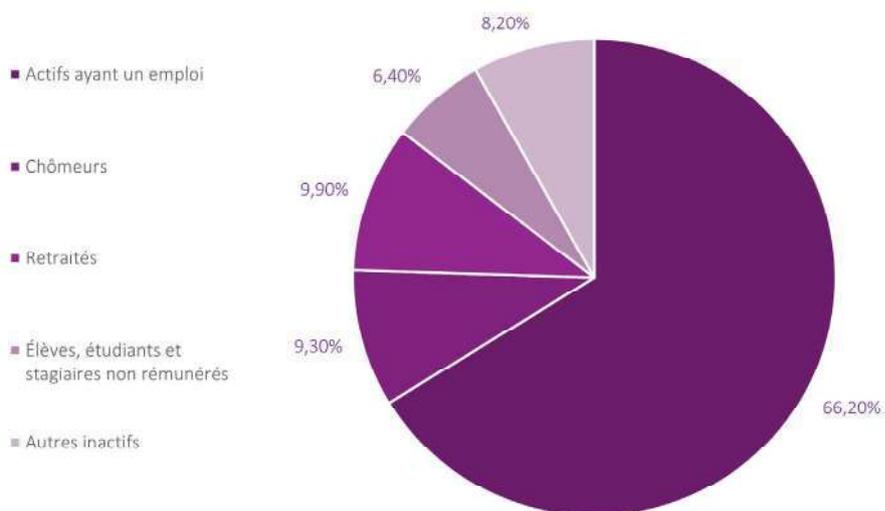
Les petites communes présentent en général peu d'emplois. Ces derniers sont liés à l'agriculture et à l'artisanat, ou à l'existence d'un établissement spécifique comme l'usine Sacred à Bert, BLC Centre à Isserpent ou Centrama à Le Breuil.

La communauté de communes possède un taux d'activité assez important de 75,5% en 2018 (part des actifs au sein de la population de 15-64 ans), légèrement supérieur à celui observé à l'échelle départementale (73%).

On peut également noter que ce taux d'activité est en augmentation ces dernières années sur le territoire puisqu'il représentait 71,4% en 2008. Cela induit une augmentation de la population en âge de travailler sur le territoire sur la même période : cette progression démontre une évolution du profil de la population intercommunale (le territoire attire davantage les actifs depuis une dizaine d'années).

La majorité de ces actifs possèdent un emploi, induisant un taux d'emploi de 66,2% en 2018, également en augmentation depuis 2008 (63,9%). En comparaison, le taux de chômage est relativement faible (9,3%), plus faible que le taux départemental.

Sur le territoire, la situation diffère entre les communes avec des taux d'emplois compris entre 50% (Servilly) et 74% (Saint-Christophe et Saint-Etienne-de-Vicq). Cependant, les taux d'emplois les plus faibles ne corrélaient pas directement avec les taux de chômage les plus hauts et indiquent plutôt une présence plus importante de personnes à la retraite.

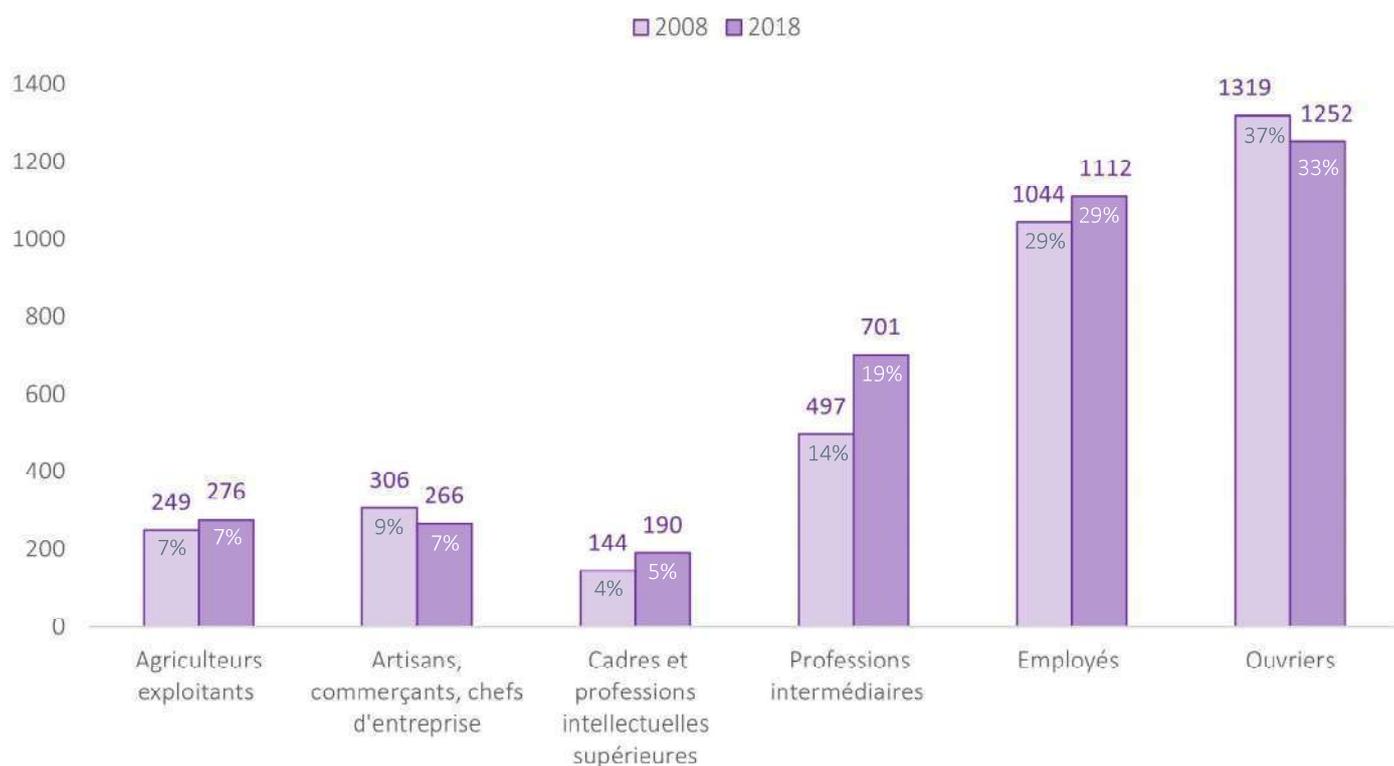


Répartition de la population par type d'activité en 2018

Source : INSEE

La comparaison des catégories socio-professionnelles (CSP) des actifs du territoire intercommunal permet de montrer que la majorité des actifs implantés sur la communauté de communes sont des ouvriers (33%) ou des employés (29%). Ces deux CSP représentent à elles-seules 62% des actifs de 15 à 64 ans en 2018. Cependant on remarque une tendance nouvelle apparue sur les dix dernières années où cette part tend à diminuer (66% en 2008) alors que celle des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires augmente (+6%).

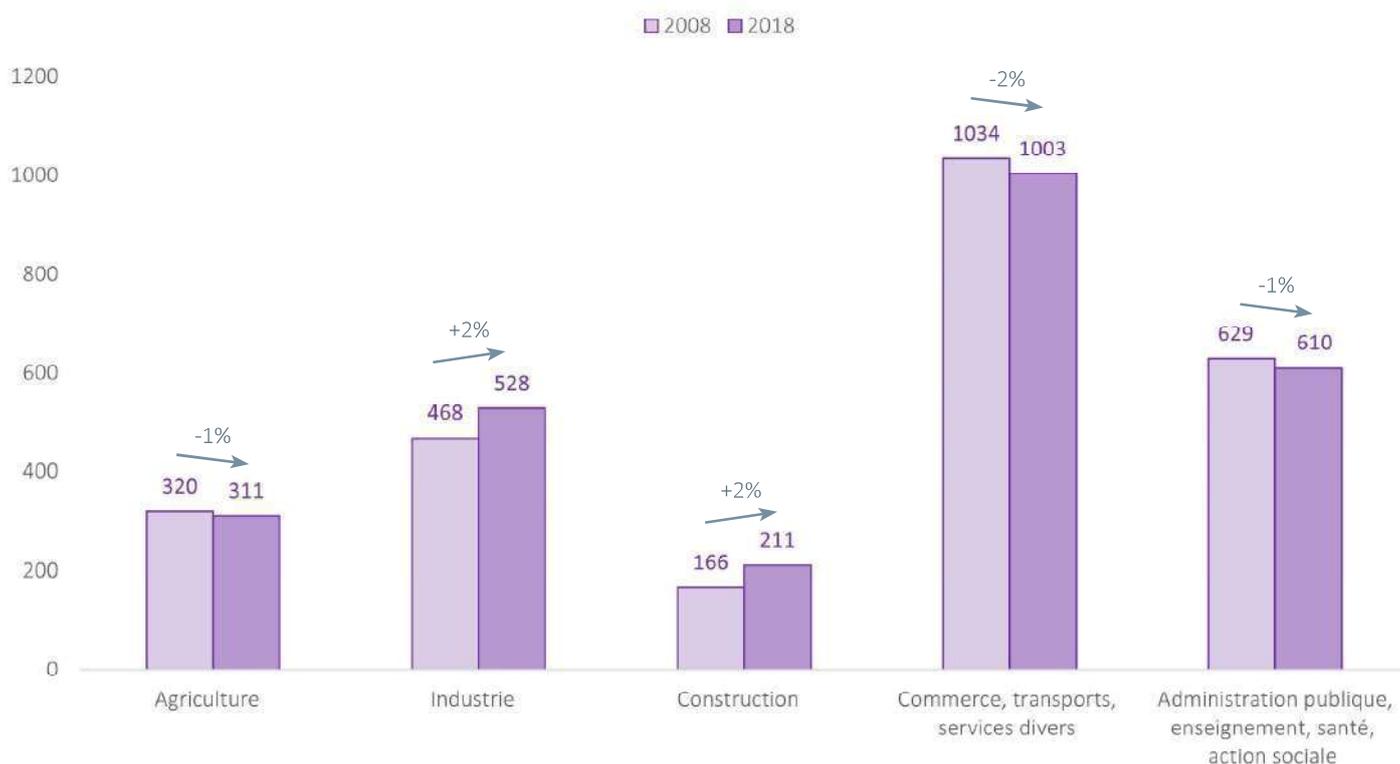
On remarque notamment ce changement au niveau de la commune de Périgny avec l'installation de l'entreprise Cavok à l'aérodrome de Lapalisse-Périgny. En effet, en 2008 on recensait 4 actifs appartenant à la catégorie des professions intermédiaires et travaillant sur la commune contre 12 en 2018 et 13 nouveaux postes de cadres, professions intellectuelles supérieures.



Évolution de la population active selon la catégorie socio-professionnelle entre 2008 et 2018

Source : INSEE

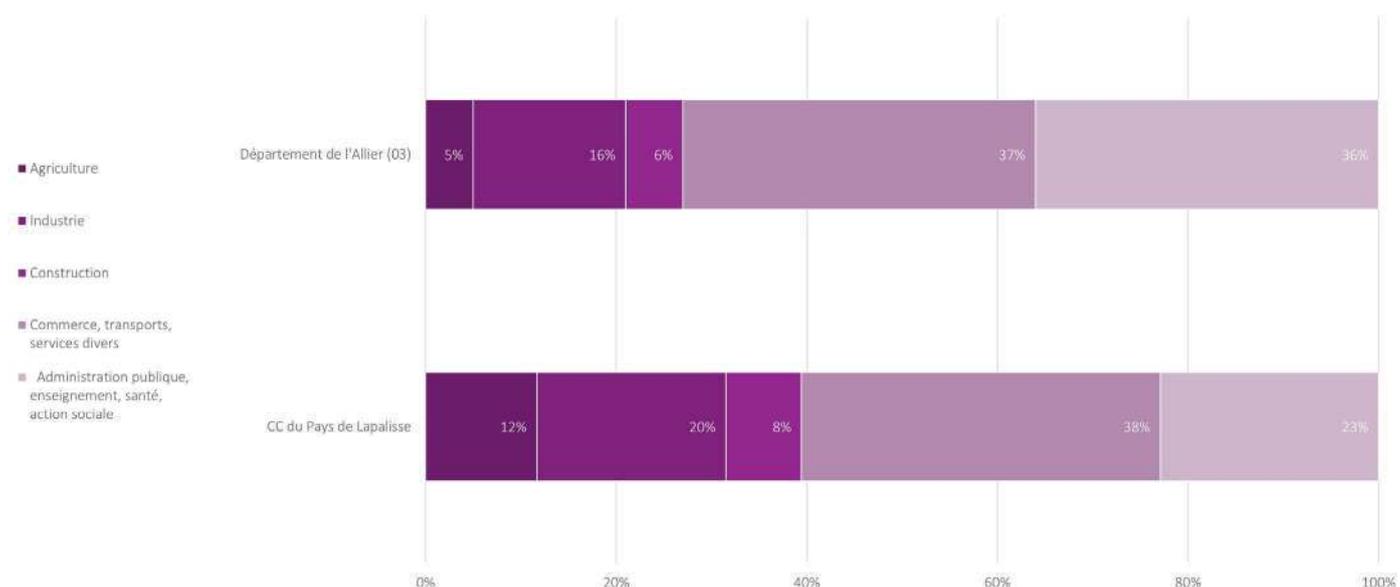
Sur les dix dernières années le nombre d'emploi par secteurs d'activité est globalement resté stable. Excepté les secteurs de l'industrie et de la construction qui ont connu une légère augmentation, les autres secteurs ont légèrement diminué. Le secteur des commerces, transports et services a lui connu une baisse du nombre d'emplois un peu plus élevée sur la période (-2%) mais reste le secteur dominant en nombre d'emplois sur le territoire.



Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité entre 2008 et 2018

Source : INSEE

La répartition des emplois par secteur d'activité sur le territoire de la communauté de communes revêt un profil globalement similaire à celui observé à l'échelle départementale. Outre la prédominance du secteur du commerce, du transport et des services (plus d'un tiers des emplois en 2018), deux autres secteurs sont fortement représentés sur le territoire : l'agriculture (12% des emplois contre 5% pour l'Allier) et l'industrie (20%). Ainsi l'on découvre un tissu économique porté par l'industrie et la logistique tournée vers l'agroalimentaire, en lien direct avec la forte activité agricole du territoire.



Comparaison du nombre d'emplois par secteur d'activité en 2018

Source : INSEE

On retrouve ainsi différentes entreprises liées au transport et à la logistique, implantées principalement à Lapalisse :

- > TVE LOGISTIQUE (Transports frigorifiques – spécialiste viandes pendues et distribution)
- > TRANSPORTS CHASSOT (Transports routiers de marchandises interurbains)
- > TERRENOIRE Rémy (Entretien/Réparation matériels TP et Agricoles)
- > TRANSPORTS DESORMIERE (Livraison aliment du bétail, locations) - Saint-Pierre-Laval
- > SAS GARNIER (Réparations et vente de matériel agricole) - Saint-Pierre-Laval



*\_ETS Raquin à Billezois*

La présence d'autres entreprises, également situées à Lapalisse, souligne cette complémentarité entre les industries et l'activité agricole du territoire :

- > TRADIVAL (Production de viandes de boucherie, commerce de charcuterie)
- > MINOTERIE GOURLIER (Meunerie, collecte de céréales)
- > HUILLERIES DE LAPALISSE (Fabrication et négoce d'huiles de goût et alimentaire)



*\_Tradival à Lapalisse*

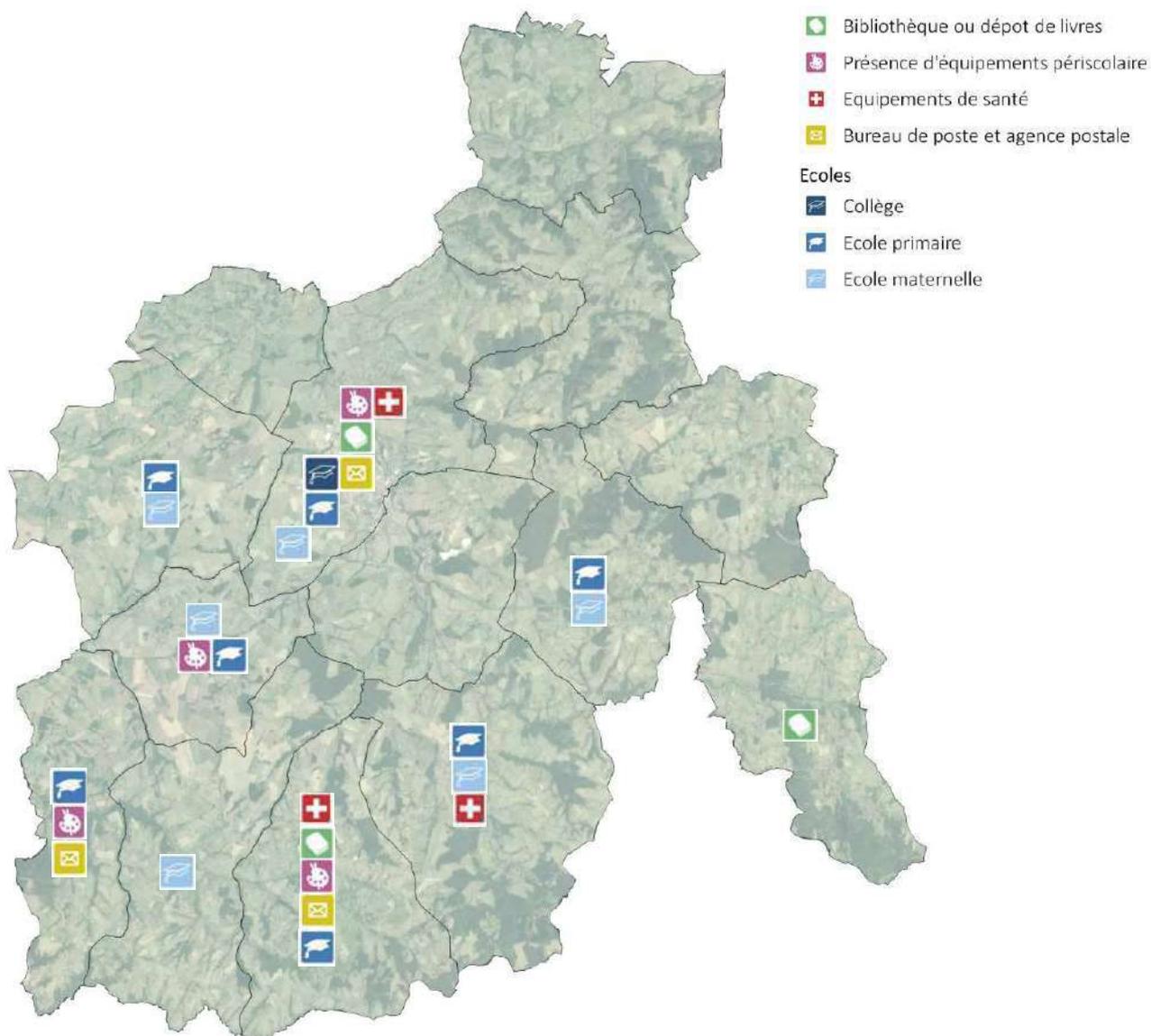


*\_Agro-service à Lapalisse*

## 1.5- ... une offre de services et d'équipements...

La répartition des équipements souligne une qualité diffuse de la présence des services publics. Cette diffusion s'exprime notamment au niveau scolaire puisqu'on dénombre un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes de Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Christophe et Isserpent. Le RPI, qui existe depuis 1979 permet d'associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires et ainsi maintenir les équipements scolaires. D'autres communes ont fait le choix de regrouper les enfants au sein d'une seule et même commune. C'est le cas pour Saint-Prix et Barrais-Bussolles, où la majorité des élèves vont à Lapalisse. Pour les communes de Servilly et Andelaroche, le choix a été de rejoindre respectivement les écoles de Périgny et Droiturier. Enfin les enfants des communes de Bert et Saint-Pierre-Laval privilégient le Donjon (pour Bert) et Saint-Martin-d'Estréaux (pour Saint-Pierre-Laval).

Sur le territoire intercommunal, ce sont plus de 940 élèves qui sont recensés tout niveau confondus, depuis la maternelle jusqu'au collège. 6 écoles maternelles et 7 écoles primaires, implantées sur les communes de Périgny, Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Christophe, Isserpent, Le Breuil, Billezois, Lapalisse, Droiturier et Isserpent. Un collège est de plus implanté sur la commune de Lapalisse. La majorité des élèves de la communauté de communes se rendent à ce collège grâce à un ramassage scolaire présent dans l'ensemble des communes. Cependant, certains élèves des communes du Sud se rendent aussi à Cusset, les élèves de Bert vont aussi au Donjon, ceux de Saint-Pierre-Laval à la Pacaudière et ceux du Breuil au Mayet de Montagne. Pour ce qui est du lycée et de l'enseignement supérieur, la majorité des élèves se rendent à Cusset, Vichy, Clermont-Ferrant, Roanne ou Lyon.



Comparaison des indicateurs de concentration de l'emploi en 2018  
Source : INSEE



\_Collège de Lapalisse



\_Ecole maternelle de Saint-Christophe



\_Présence d'un FabLab à Lapalisse

En dehors de l'enseignement et des équipements périscolaire, le territoire compte de nombreuses associations implantées sur l'ensemble des communes ainsi que des services postaux (bureaux de poste, agences postales ou relais postaux) à Lapalisse, Saint-Etienne-de-Vicq et Isserpent. Le reste des services proposés par l'intercommunalité est regroupé à Lapalisse avec 1 gendarmerie, 1 espace France Service, un FABLAB, une maison de santé et un EPHAD.

Cette répartition, centrée sur Lapalisse, implique de nombreux déplacements pour rejoindre les premiers équipements et services (ou Vichy pour les communes situées au sud, Le Donjon pour Bert et Saint-Martin-d'Estreaux pour Saint-Pierre-Laval). Il y a peu de manque en équipements culturels, en effet des équipements de type salle de spectacle ou cinéma manqueraient de public et seraient ainsi peu viables. Les équipements culturels plus spécifiques comme le théâtre, le cinéma, salle de concert... sont présents à Vichy, Roanne ou Clermont-Ferrand pour les équipements de plus grande taille (comme le Zénith).



\_Salle polyvalente de Barraix-Bussoles



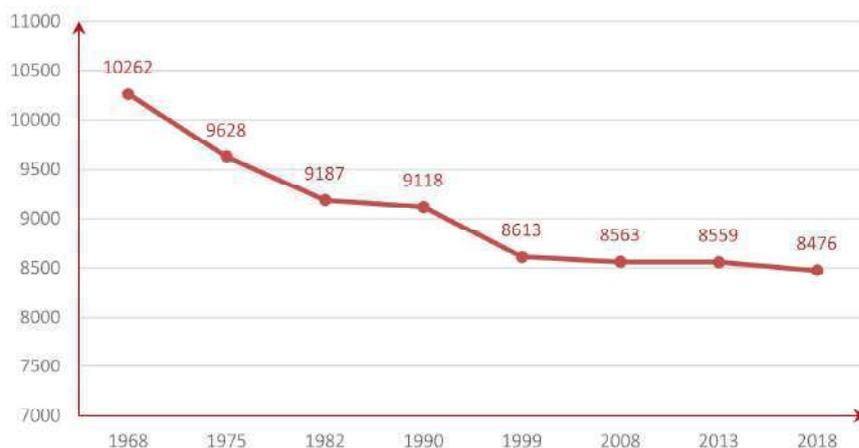
\_Présence de nombreux services à Lapalisse

## 1.6- ... une dispersion de la population...

Depuis 1968, le territoire de la communauté de communes du Pays de Lapalisse connaît une décroissance démographique notable :

> Forte jusqu'en 1999 avec des taux démographiques moyens compris entre -0,10%/an (entre 1982 et 1990) et -0,90%/an entre 1968 et 1975.

> Plus mesuré sur la période récente, entre 2008 et 2018, les taux démographiques annuels moyens sont compris entre -0,01%/an (entre 2008 et 2013) et -0,19%/an (entre 2013 et 2018).



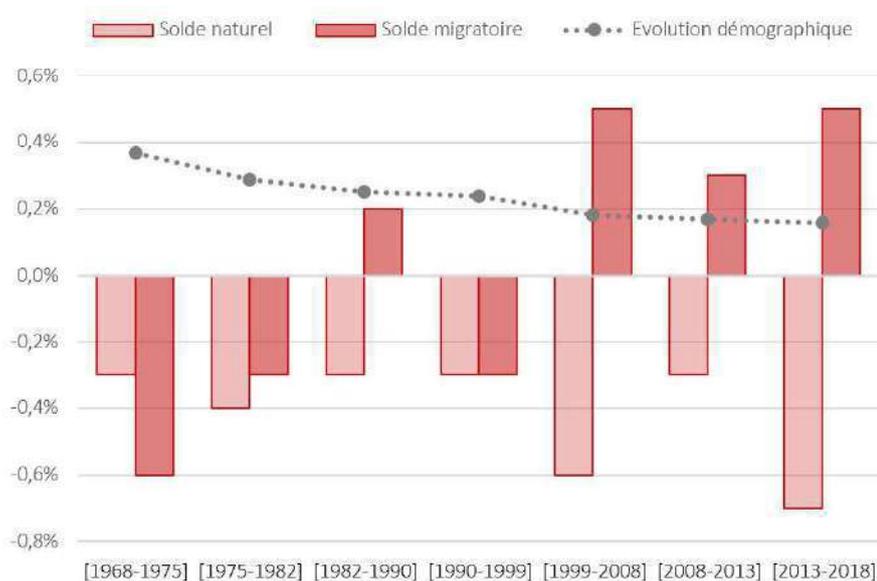
Évolution de la population communautaire entre 1968 et 2018  
Source de la donnée : INSEE

L'évolution démographique du territoire est le fruit de deux dynamiques.

En premier lieu, le territoire connaît un solde naturel négatif depuis 1968 : le taux de natalité ne compense pas le taux de mortalité, entraînant une baisse démographique.

L'accueil de nouvelles populations tient donc à la capacité du solde migratoire (solde apparent des entrées et sorties) à compenser le solde naturel négatif. Les évolutions démographiques enregistrées plus récemment (depuis 2000) sur le territoire sont principalement liées au solde apparent des entrées/sorties comme le montre le graphique ci-dessous. En effet, ce dernier, selon son niveau, engendre une plus ou moins forte décroissance démographique. L'accueil de population tient donc à la capacité du solde migratoire à compenser le solde naturel.

Le solde migratoire, positif, traduit l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire.



Évolution des soldes (en %/an) et de la population entre 1968 et 2018 à l'échelle de la CCPL  
Source de la donnée : INSEE

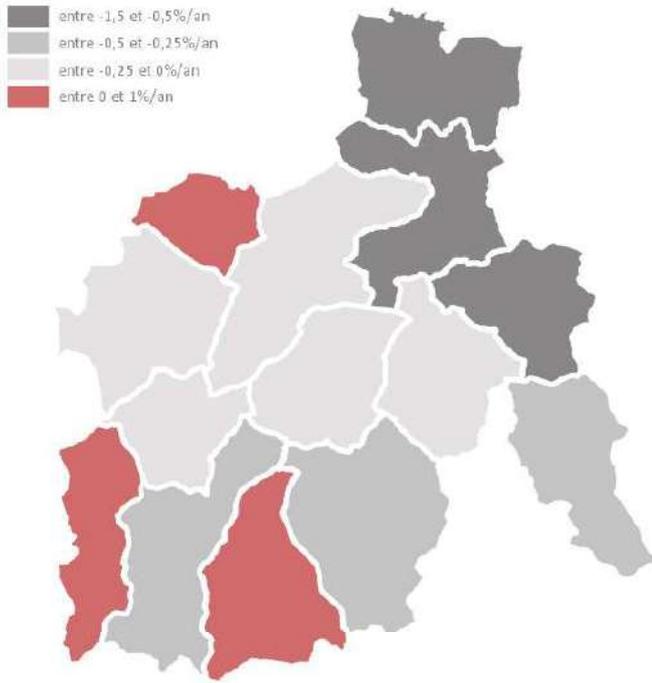
Néanmoins, cet accueil de population ne permet pas une hausse du solde naturel, qui reste négatif ; les ménages s'installant sur le territoire sont donc des ménages déjà constitués (familles avec enfants) ou couples plus âgés.

Sur la période récente, le solde migratoire est positif (+0,5%/an) mais il ne permet pas de compenser le solde naturel (-0,7%/an), engendrant une décroissance démographique (-87 hab. sur les dix dernières années, 2008-2018). On note également un solde naturel négatif plus fort que sur les périodes précédentes : ce constat est à mettre en corrélation avec l'augmentation des personnes âgées et l'augmentation des personnes retraitées sur cette période.

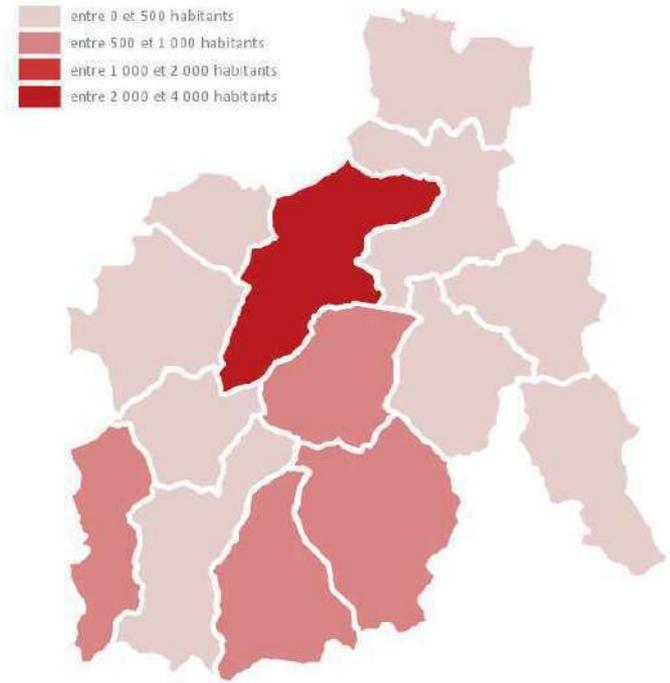
Ces dynamiques varient d'une commune à une autre. Sur la période récente (2008-2018), ce sont les communes de Servilly, de Saint-Etienne-de-Vicq et de Isserpent qui enregistrent les plus fortes croissances démographiques, tant en nombre (+23, + 32 et +50) qu'en proportion (+0,84%/an, +0,63%/an et +0,97%/an).

Les pertes de population les plus fortes sont, quant à elles, enregistrées au Nord-est du territoire, dans les communes de Bert (-32 hab.), de Barraix-Bussolles (-23 hab.) et d'Andelaroche (-31 hab.). A noter qu'une décroissance démographique est observée dans 11 communes sur les 14 composant la communauté de communes.

L'ensemble des 11 communes connaissent un taux décroissant, certes, mais mesuré, compris entre -0,06%/an et -1,24%/an sur la même période.



Variation annuelle de population par commune entre 2008 et 2018  
Source de la donnée : INSEE

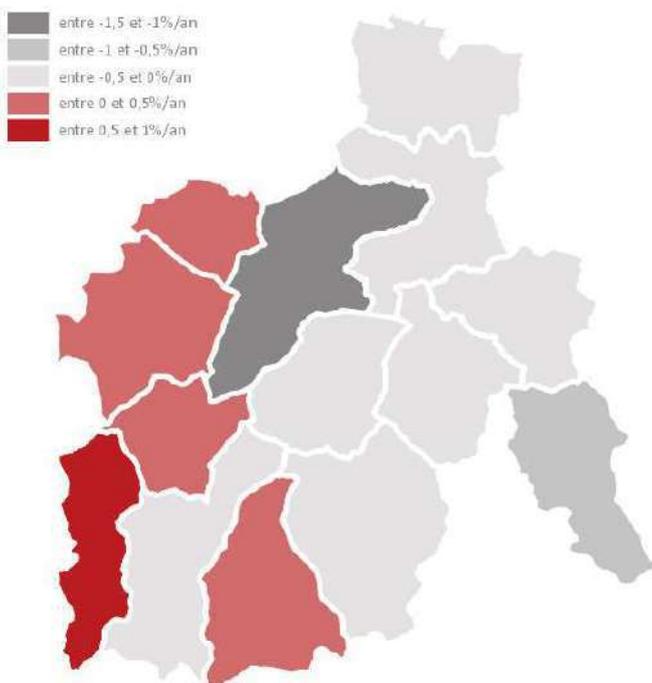


Répartition de la population par commune en 2018  
Source de la donnée : INSEE

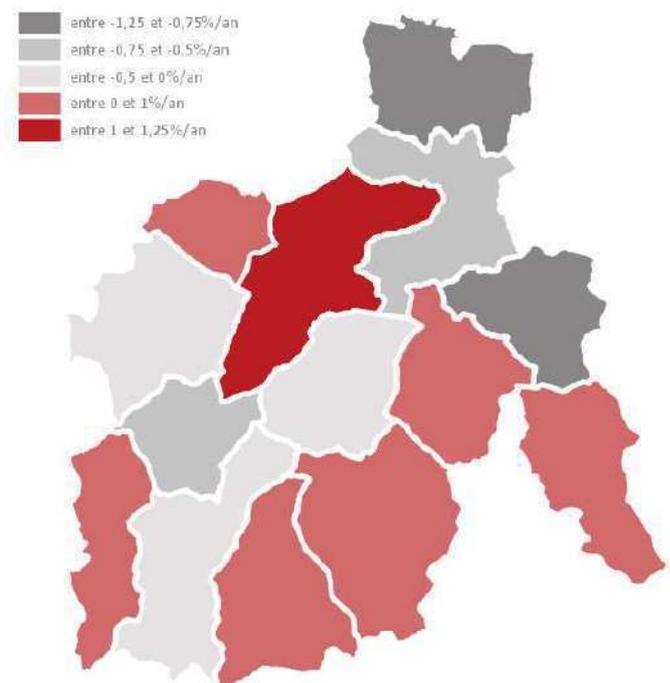
Sur le territoire, la moitié des communes possèdent un solde naturel égal ou supérieur à leur solde migratoire. Ce constat démontre une dynamique démographique interne avec des ménages probablement plus jeunes.

Parmi les communes enregistrant une hausse du nombre d'habitants, seule une enregistre un solde naturel supérieur au solde migratoire (Saint-Etienne-de-Vicq) et cinq communes en tout possèdent un solde naturel positif entre 2008 et 2018 : Billzeois, Isserpent, Périgny, Saint-Etienne-de-Vicq et Servilly. Le poids de l'attractivité du territoire pour les ménages extérieurs est donc important dans les dynamiques démographiques.

Enfin, c'est à Lapalisse que le solde migratoire est le plus important (+1,14%/an), suivi des communes de Servilly, Isserpent, Saint-Etienne-de-Vicq, Le Breuil, Droituirer et Saint-Pierre-Laval.



Variation annuelle du solde naturel par commune entre 2008 et 2018  
Source de la donnée : INSEE



Variation annuelle du solde migratoire par commune entre 2008 et 2018  
Source de la donnée : INSEE

En résumé, il apparaît que le territoire est marqué par deux grandes dynamiques démographiques différentes :

> 50% des communes (7) connaissent une dynamique migratoire positive mais quatre d'entre elles sont contrebalancées par un solde naturel négatif engendrant une baisse de la dynamique démographique. Il s'agit des communes de Droiturier, Lapalisse, Le Breuil et Saint-Pierre-Laval. Les trois autres entraînant une hausse de la dynamique démographique (Servilly, de Saint-Etienne-de-Vicq et de Isserpent).

> 36% des communes (5 sur 14) possèdent un solde migratoire et un solde naturel négatif se cumulant, engendrant une perte de population.

Au milieu de ces deux grandes tendances, deux spécificités. Les communes de Billezois et de Périgny, avec des soldes naturels positifs contrebalancé par des soldes migratoires négatifs engendrant une perte démographique.

## 1.7- ... et une structure démographique qui évolue

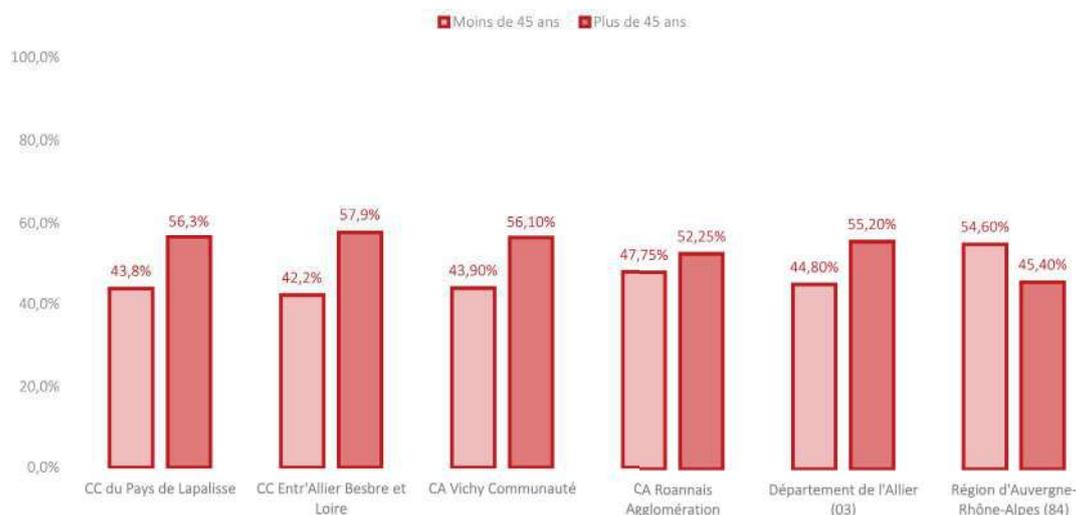
Comme à l'échelle nationale, régionale et départementale, un vieillissement de la population est observé sur l'ensemble du territoire.

Entre 2008 et 2018, la proportion des plus de 45 ans a augmenté, passant de 50,9 à 56,2% et celle des moins de 45 ans a diminué. Cette évolution est liée aux catégories de plus de 60 ans qui ont vu leurs proportions s'élever. La catégorie enregistrant la plus forte hausse est celle des 60-74 ans et celle enregistrant la plus forte baisse celle des 30-44 ans.



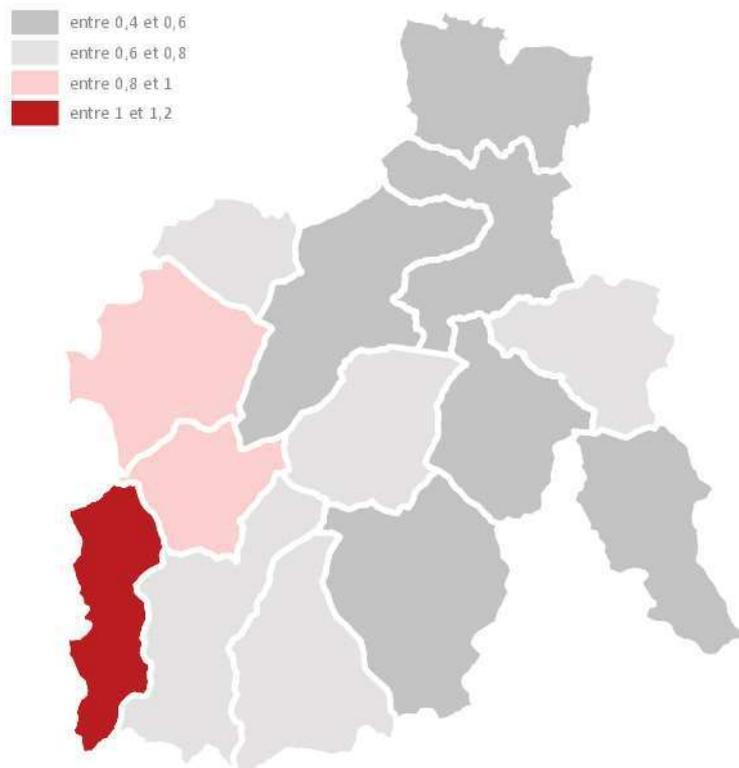
Évolution de la population selon la tranche d'âge entre 2008 et 2018  
Source de la donnée : INSEE

Le vieillissement de la population est observé à toutes les échelles, cependant, la répartition de la population selon l'âge est différente ; ainsi, les parts des catégories de plus de 45 ans du territoire (comme sur l'ensemble de l'Allier) sont nettement supérieures par rapport à celles enregistrées à l'échelle de la région. Les tendances inverses s'observent pour les moins de 45 ans. Ces différences s'expliquent par l'absence de grand pôle urbain sur la communauté de communes (qui, avec les communes périphériques, attirent les jeunes et les familles).



Analyse comparée de la répartition de la population selon l'âge  
Source de la donnée : INSEE

Sur le territoire, le phénomène de vieillissement de la population est plus ou moins important selon les communes. Toutes les communes possèdent une part des personnes âgées de plus de 60 ans égale ou supérieur à un quart de la population communale. Deux communes semblent particulièrement concernées, avec un taux de personnes âgées de 60 ans et plus de plus de 40% en 2018 : il s'agit de Lapalisse (40,4%), et Saint-Pierre-Laval (41,3%). Sur le territoire l'indice de jeunesse est de 0,59 et 6 des 14 communes possèdent un indice inférieur à celui-ci.



**ZOOM SUR...**

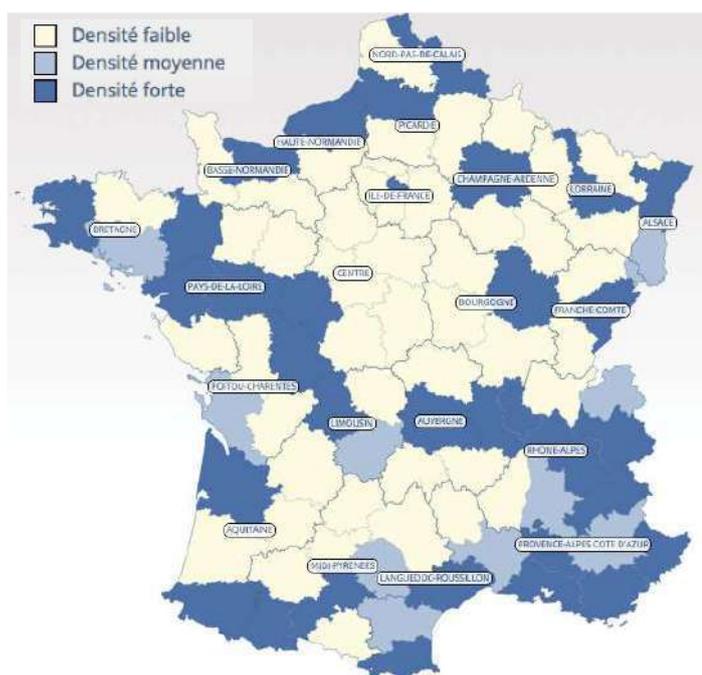
L'indice de jeunesse est un indicateur qui affiche le niveau de vieillissement de la population. Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus. S'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

Une seule commune connaît un indice de jeunesse supérieur à 1 : Saint-Etienne-de-Vicq (1,19) où la part de moins de 20 ans est égal à 29% contre 24% de personnes de plus de 60 ans. Cette commune est suivie de près par Périgny (0,95) et Billezois (0,83). Situées sur la frange Ouest du territoire, il s'agit des communes les plus proches de Vichy.

Indice de jeunesse par commune en 2018  
Source de la donnée : INSEE

Pour répondre aux besoins en logements et en équipements liés au vieillissement de la population, le territoire possède une structure médicalisée : l'EHPAD François Grèze à Lapalisse avec 232 places.

L'INSEE indique qu'au-delà de 75 ans, 9% des personnes vivent dans un EHPAD. Le territoire compte environ 20 places pour 100 personnes de plus de 75 ans (232 places pour 1155 personnes âgées de plus de 75 ans).



Densité des médecins pour 100 000 habitants en 2020  
Source : Conseil National de l'Ordre des Médecins

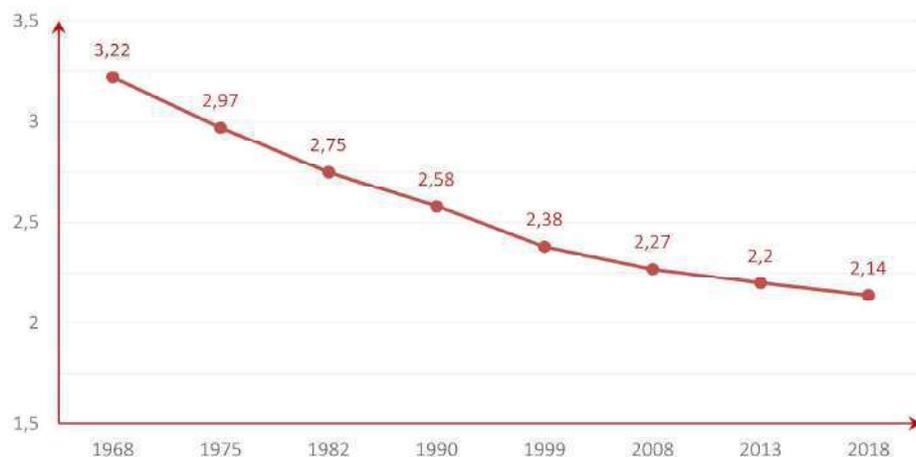
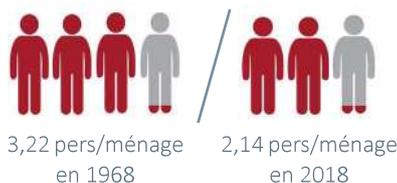
Concernant l'offre de santé, le département de l'Allier compte une densité de moins de 285 médecins pour 100 000 habitants en 2018, densité relativement basse par rapport à d'autres départements comme le Puy-de-Dôme ou la Loire par exemple. Ce chiffre est similaire aux départements voisins (Nièvre, Cher, Saône-et-Loire et Creuse).

Le territoire dispose de professionnels de santé, implantés principalement à Lapalisse avec la présence d'une maison de santé communale rachetée par les praticiens. La communauté de communes ne dispose pas ou peu de médecins généralistes ou spécialistes et cette réalité converge avec un vieillissement des praticiens qui peinent à trouver des successeurs. La communauté de communes accueille sur son territoire 3 médecins généralistes (à Lapalisse) et de nombreux infirmiers (3 sont présents sur les communes de Le Breuil et d'Isserpent). D'autre profession de santé (2 ostéopathes, 2 pharmacies, 1 podologue, 1 dentiste, 7 kinésithérapeutes, 1 laboratoire d'analyses médicales, 2 opticiens, 1 sage-femme,

2 cliniques vétérinaires et des ambulanciers) sont également implantés sur la commune de Lapalisse. Les difficultés d'attractivité pour couvrir le territoire entraîne une difficulté pour les habitants du territoire à trouver un médecin traitant.

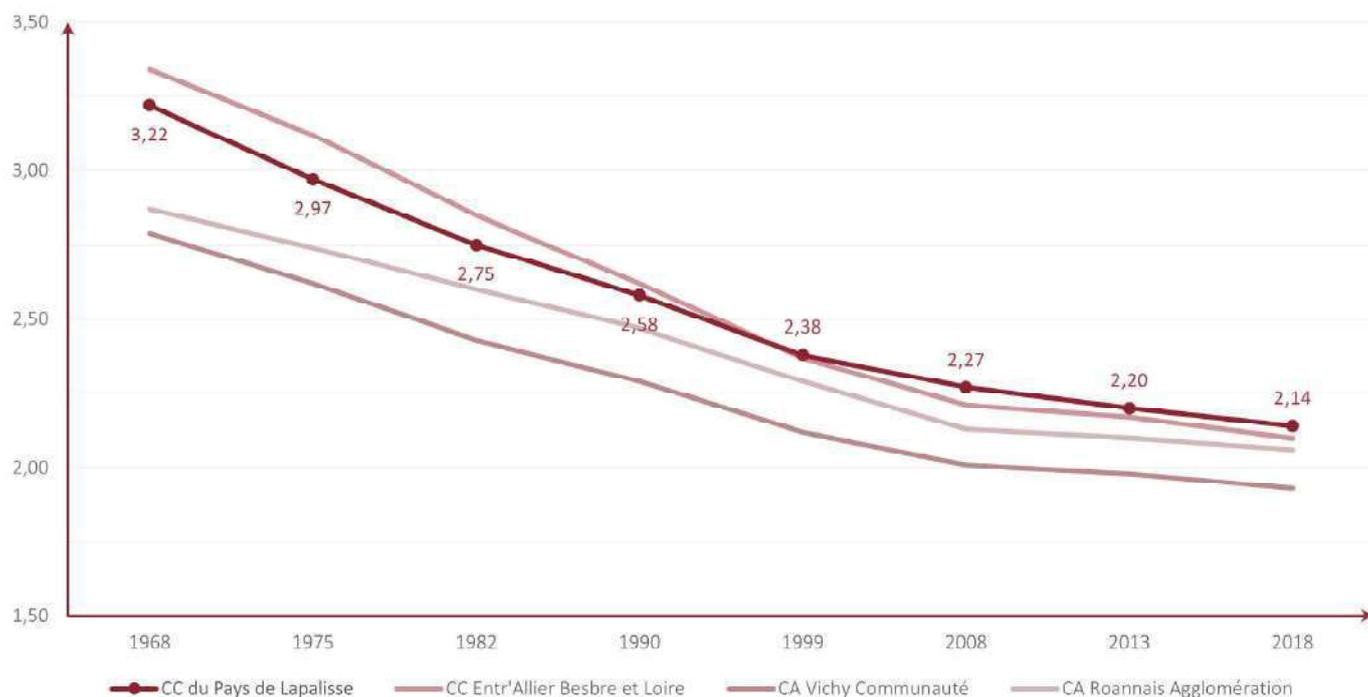
Le vieillissement de la population participe à la diminution de la taille des ménages. Cependant, il n'est pas le seul phénomène à y contribuer : augmentation du nombre de familles monoparentales, du nombre de célibataires, etc.

En 2018, la taille moyenne des ménages atteint 2,14 personnes par foyer à l'échelle du territoire. Depuis 1968, la taille des ménages ne cesse de diminuer ; elle est passée de 3,22 à 2,14 personnes par ménage. Cette diminution ralentit peu à peu depuis 2008 avec la taille des ménages qui a seulement diminué de 0,06 entre 2013 et 2018.



Évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2018  
Source de la donnée : INSEE

Ce phénomène de diminution de la taille des ménages s'observe également sur les communautés de communes voisines, avec notamment une diminution similaire sur les territoires de Vichy Communauté, Roannais Agglomération et Entr'Allier Bebre et Loire. La CCPL se distingue aujourd'hui avec une taille des ménages plus élevée que ses voisines.



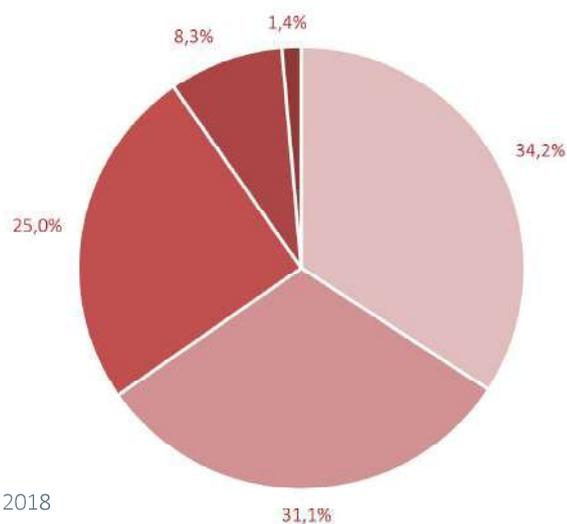
Analyse comparée de l'évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2018  
Source de la donnée : INSEE

Le profil des ménages est aujourd'hui dominé par deux situations : 34,2% des ménages sont constitués d'une seule personne et 31,1% des ménages sont des couples sans enfant. Au regard de l'âge de la population observé précédemment, ces deux profils de ménage peuvent correspondre à des personnes plutôt âgées. On notera que ces deux types de ménages ont augmenté entre 2008 et 2018, au détriment des ménages constitués d'un couple avec enfant(s), lesquels représentaient 27,9% des ménages en 2008 contre 25% en 2018. En ce sens, le profil des ménages qui correspondrait davantage à des populations plus jeunes (couples avec enfants, et familles mono-parentales) reste très minoritaire (un tiers des ménages intercommunaux en 2018).

La commune de Lapalisse se distingue avec un taux de ménages d'une personne supérieur à 40%.

A noter que l'existence d'une structure d'accueil pour personnes âgées influe sur la taille des ménages

- Ménages d'une personne
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant(s)
- Familles monoparentales
- Autres ménages sans famille

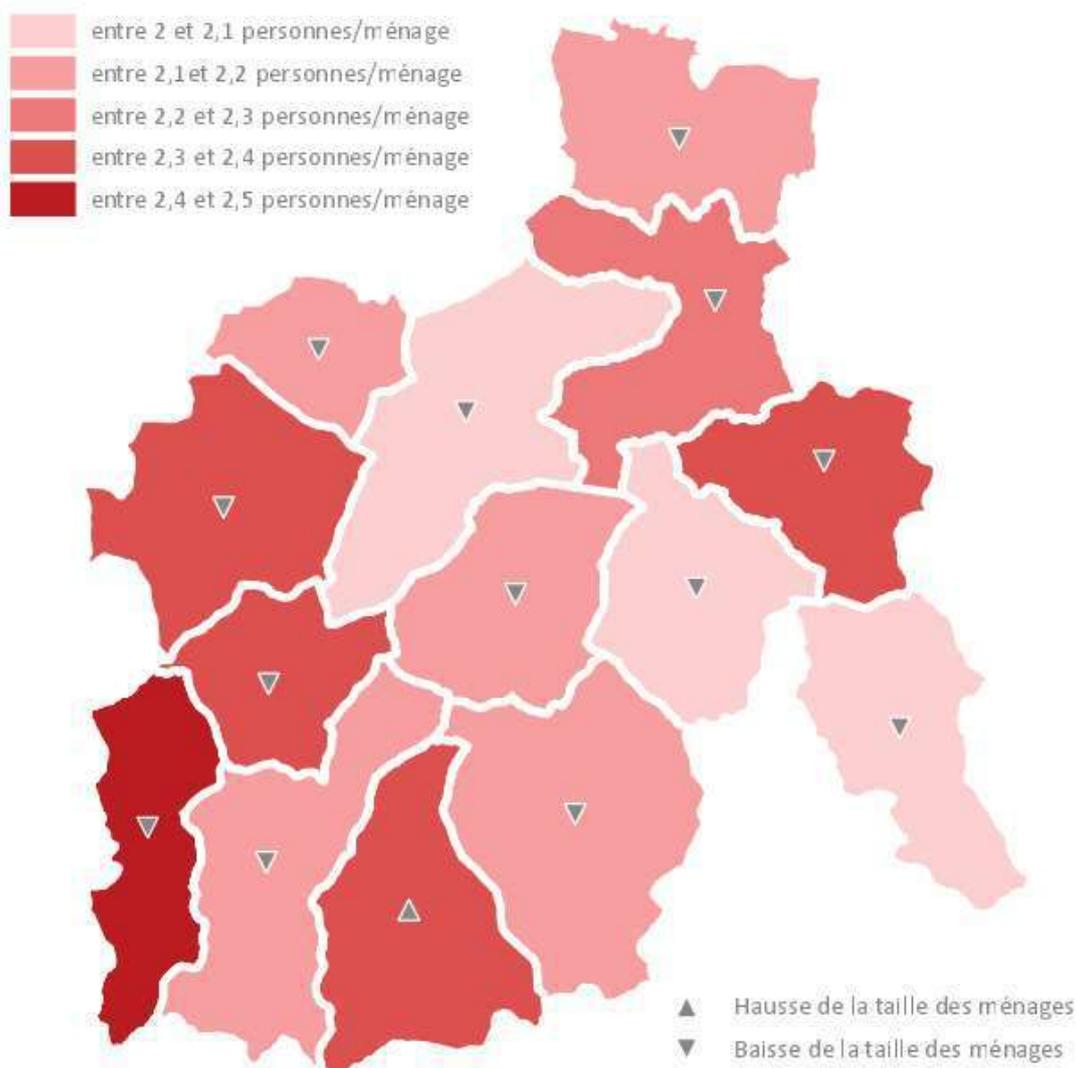


Types de ménages sur le territoire en 2018  
Source de la donnée : INSEE

La taille moyenne des ménages varie de 2 personnes/foyer (Lapalisse) à 2,5 (Saint-Etienne-de-Vicq).

On observe que la taille des ménages est plus élevée au Sud-ouest du territoire, communes possédant un profil démographique moins âgé et situées à proximité de Vichy .

Globalement, la taille des ménages est à la baisse dans les communes. Entre 2008 et 2018, seule une commune connaît une augmentation de la taille moyenne de ses ménages : il s'agit de la commune de Isserpent. Il est important de préciser que pour les communes ayant un faible nombre d'habitants, l'arrivée d'une seule famille avec enfants peut faire varier de manière significative la taille des ménages moyenne.



Taille moyenne des ménages en 2018 et évolution de la taille des ménages entre 2008 et 2018  
Source de la donnée : INSEE

**ATOUPS**

- > Une industrie principalement tournée vers l'agroalimentaire, en lien direct avec la forte activité agricole du territoire.
- > Des équipements et des services centralisés à Lapalisse.
- > Une offre de santé existante.
- > Un solde migratoire positif et qui tend à augmenter.

**FAIBLESSES**

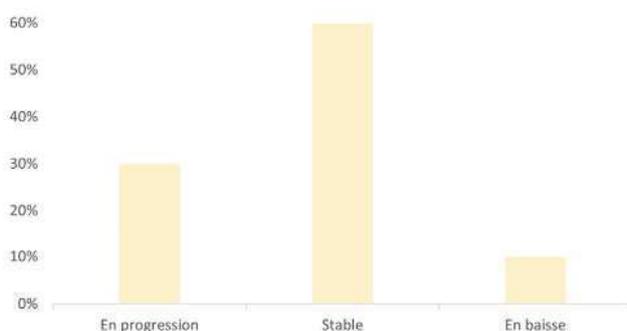
- > Un secteur générant un trafic de poids lourds dans les centres-bourgs.
- > Une répartition des équipements et des services engendrant des déplacements.
- > Une offre de santé fragile et limitée en spécialistes.
- > Une décroissance démographique continue depuis plusieurs décennies.
- > Une diminution de la taille des ménages nécessitant plus de logements pour une population équivalente.
- > Un vieillissement de la population entraînant de nouveaux besoins en termes de logements et d'équipements.

**LES ENJEUX**

- > L'augmentation du nombre d'emplois sur le territoire.
- > L'accueil de secteurs d'activités pourvoyeurs d'emplois.
- > L'accueil de jeunes ménages pour retrouver un solde naturel positif et, ainsi, maintenir les équipements.
- > Le renforcement de l'armature territoriale par l'accueil de nouvelles populations.



*"La présence de services publics, de santé et d'écoles sont des indispensables pour l'accueil de nouvelles populations."*



*"On retrouve encore trop de poids lourds en circulation dans le centre-ville de Lapalisse."*

*"Il faut réorganiser l'attractivité au sein de la communauté de communes pour garder la population dans toutes les communes."*

*Pour 60% des communes, la tendance des effectifs scolaires est stable.*

## 2- Des paysages urbains patrimoniaux aux ambiances singulières

### 2.1- Des typologies d'espaces urbains variées

Les paysages du territoire se caractérisent par une grande dispersion du bâti, cohérente avec la répartition de la population et l'existence d'un nombre important de typologies d'espaces urbains venant donner ici et là quelques touches uniques aux communes. Ces différents types d'espaces peuvent être regroupés en 3 catégories : les bourgs anciens, les villages et les hameaux. A ces espaces urbanisés s'ajoutent un grand nombre de constructions isolées.

#### 2.1.1- Les bourgs

Deux typologies de bourgs sont observables sur le territoire : les bourgs en étoile et les bourgs linéaires. La forme de ces bourgs est généralement liée à la présence d'une ou plusieurs routes départementales importantes qui a favorisé l'implantation du bâti.

Ces bourgs se caractérisent par un tissu dense, surtout dans les bourgs en étoile. On observe par exemple une densité moyenne de 18 log/ha dans le bourg ancien de Droiturier et une densité moyenne de 24 log/ha dans le bourg ancien de Le Breuil. Cette densité se traduit par l'implantation des constructions sans recul vis à vis de l'espace public et par la mitoyenneté de la majorité des constructions.

Dans les bourgs en étoile, les parcelles au centre du bourg sont de petite surface avec une emprise au sol des constructions très importante. En périphérie du bourg les parcelles présentent généralement une surface plus importante. Les parcelles sont de forme très diverse.

Les bourgs linéaires offrent souvent des parcelles d'une surface supérieure à celle des bourgs en étoile car elles peuvent profiter d'une profondeur plus importante. Leurs formes sont également moins variées.



*Bourg de Droiturier*  
Source des données : cadastre



*Bourg de Le Breuil*  
Source des données : cadastre

## 2.1.2- Les villages

Plusieurs villages se sont développés sur le territoire. Ces agglomérats bâtis sont parfois aussi importants en taille et en nombre de construction que les bourgs et sont implantés autour de ceux-ci. Ils sont particulièrement nombreux sur les communes situées à l'Ouest du territoire (Servilly, Périgny, Billezois, Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Christophe, Isserpent, Lapalisse, Saint-Prix et Le Breuil).

Les villages ont connu un développement plus faible que les bourgs et la grande majorité de ces espaces ne présentent pas de développement en extension.

Comme les bourgs, ces villages se sont développés en étoile ou de manière linéaire. Cependant, contrairement aux bourgs leur localisation n'est pas liée à la présence de routes départementales et ils sont généralement desservis par des routes communales.

Ces tissus urbains présentent les mêmes caractéristiques que les bourgs à la fois en termes d'organisation du réseau viaires, d'implantation des constructions et de taille et de forme des parcelles.

Ils sont cependant légèrement moins denses (12 log/ha dans le village en étoile Chez Gadet sur la commune de Isserpent et 8 log/ha dans le village linéaire de La Brosse sur la commune de Servilly).



*Village Chez Gadet à Isserpent*  
Source des données : cadastre



*Village La Brosse à Servilly*  
Source des données : cadastre



*\_Traversée du village de La Brosse à Servilly*



*Bourg de Saint-Christophe*

A Saint-Christophe, l'urbanisation dispersée de la commune est liée à une histoire de rivalité entre le bourg et le hameau de La Bruyère. Aujourd'hui La Bruyère est devenu un village comptant plus d'habitation que le centre-bourg de Saint-Christophe.



*Village de La Bruyère*

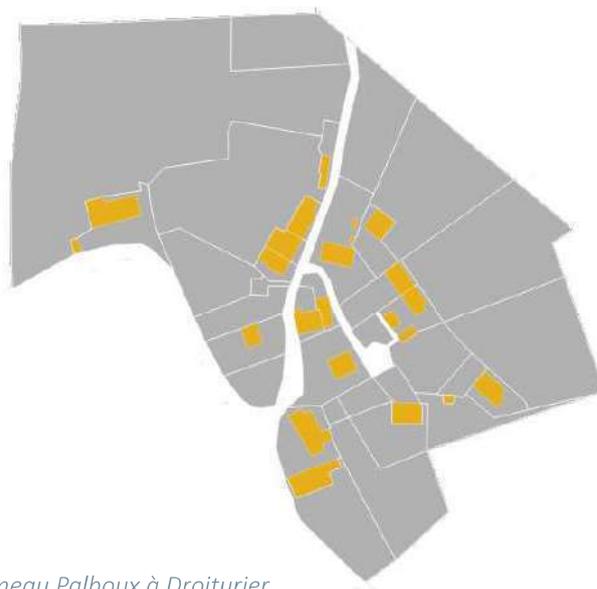
### 2.1.3- Les hameaux

Très présents sur l'ensemble du territoire, les hameaux présentent une grande diversité de taille, d'organisation et de typologies de tissus urbains.

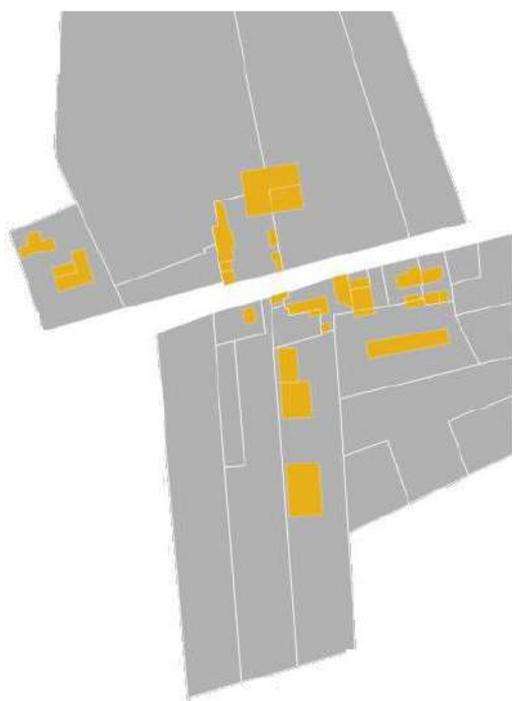
Issus d'implantations anciennes, ces tissus urbains présentent des caractéristiques proches des bourgs et des villages. Leur densité est cependant plus faible et ils sont parfois même très éclatés.

Ces tissus offrent une importante variété de taille et de forme de parcelle en fonction de leur organisation viaire et ne présente pas l'homogénéité des implantations en front bâti caractéristique des bourgs.

L'implantation de ces hameaux est souvent liée à la présence d'exploitations agricoles ou d'activités isolées.



*Hameau Palboux à Droiturier*  
Source des données : cadastre



*Hameau Le Four à chaux à Andelaroché dont l'implantation est liée à la présence d'une exploitation agricole*

Egalement issues de l'implantation d'anciennes exploitations agricoles, les habitations isolées connaissent aujourd'hui deux destinées bien différentes. En effet, un grand nombre de ces bâtis anciens est de plus en plus dégradé alors qu'en parallèle, nombreuses d'entre-elles attirent comme résidences secondaires

## 2.2- Les entrées de bourg ou interfaces du paysage

Les entrées de ville constituent le premier contact visuel avec la commune ; elles participent à l'attractivité et à l'image d'un territoire. Par les activités qui s'y développent, elles sont aussi souvent des espaces dynamiques mais aussi de transition entre l'environnement naturel et agricole et le tissu bâti .

En plus de celles des bourgs historiques, les entrées de bourg du territoire sont nombreuses en raison du nombre important de villages et hameaux. Les traitements sont différents d'une commune à une autre mais globalement, elles se distinguent en fonction de la typologie de la commune et des développements récents connus durant les dernières années.

Dans les communes les plus rurales, les entrées de bourg ne sont globalement pas dégradées. Les noyaux historiques moins denses laissent une part non négligeable de surface aux jardins arborés facilitant l'intégration du noyau bâti dans le paysage. Si parfois des haies génèrent un « effet couloir », ce sont le plus souvent des talus arborés qui caractérisent ces entrées. Cette végétalisation participe aussi à l'insertion harmonieuse du bâti et au maintien de l'identité rurale. A noter que plusieurs entrées de ville du Pays de Lapalisse bénéficient d'un relief mettant en valeur le noyau historique avec une visibilité sur le clocher.



\_Entrée de bourg à Saint-Etienne-de-Vic



\_Entrée de bourg à Billezois



\_Entrée de bourg à Bert



\_Entrée de bourg à Andelaroche

L'enterrement des réseaux aériens participeraient à leur valorisation.

Ce sont des extensions urbaines pavillonnaires qui marquent aussi quelques entrées de ville. Souvent implantées en linéaire le long de la voie, certaines constructions récentes marquent l'entrée dans le bourg, non pas par leur implantation mais par leur visibilité (utilisation de matériaux clairs, absence de végétation sur les abords...).



\_Entrée de bourg à Isserpent



\_Entrée de bourg à Lapalisse

Les entrées de bourg du noyau urbain du territoire sont quant à elle (en grande partie) caractérisées par des espaces d'activités économiques. Ces entrées de ville sont le plus souvent très minéralisées et associées à des formes bâties aux volumétries importantes et aux détails architecturaux moindre ou à la présence de zones ou sites d'activités.



\_Entrée Nord-ouest de Lapalisse



\_Entrée Ouest de Lapalisse

Par opposition aux villages ruraux de la communauté de communes, Lapalisse se singularise tant au niveau urbain qu'architectural. A partir du noyau ancien, resserré au pied du château de La Palice, la ville s'est développée suivant les principaux axes de communication, générant une urbanisation en étoile. Du fait des contraintes topographiques, le développement urbain s'est fait plutôt en direction de l'ouest et comme pour les noyaux de centre-bourgs, on a un bâti historique dense et très resserré, des largeurs de parcelles irrégulières (de forme variées et de petites tailles) et un découpage parcellaire assez complexe qui se confond à celui du bâti.

Le bâti est, d'une manière quasi générale, implanté à l'alignement des voies. Les bâtiments sont accolés les uns aux autres et l'emprise au sol du bâti est très forte. La hauteur des immeubles est assez homogène (2 à 3 étages par façade) et l'implantation des annexes et des dépendances se fait en lien avec le parcellaire ou le bâti principal : leur implantation se fait généralement à l'arrière de la maison d'habitation, sinon, sur le côté (accolés ou pas).



Centre ancien de Lapalisse



\_Lapalisse depuis le pont rue du président Roosevelt

Une fois entré, certains bourgs nous propose une visite, guidée par les courbes et les différents axes qui les composent. A l'inverse, d'autres bourgs se voient traversés par un axe structurant. Ainsi, la commune de Périgny a développé une urbanisation linéaire le long de la Nationale 7 qui s'étend aujourd'hui au Sud de la commune. Saint-Prix s'est quant à elle structurée autour de la D707 (ancienne N7). Ce type d'implantation, s'accompagne d'un développement particulier, tourné vers les flux journaliers. Les commerces de bouche et aires de repos deviennent ainsi partie intégrante de l'urbanisation.



\_Entrée de bourg à Lapalisse

## 2.3- Des formes urbaines rythmant les centres anciens

Le réseau viaire des centres anciens est très maillé (particulièrement dans la commune de Lapalisse, plus urbanisée). Le maillage viaire dans les noyaux historiques plus ou moins lâche, plus ou moins déformé, engendre des îlots fermés ou semi-ouverts, de tailles et de formes variées. Les gabarits de voies très différents participent également au rythme de l'entité urbaine, à la diversité des ambiances et à la multiplication des usages.



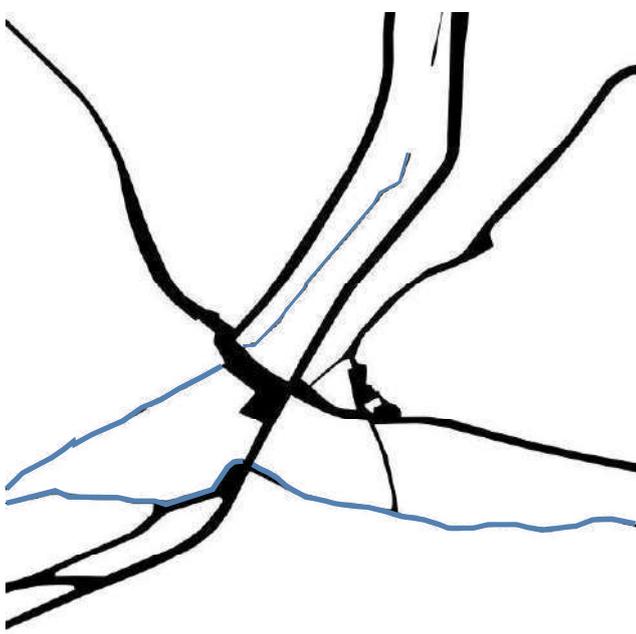
Structure du réseau viaire dans le centre ancien de Lapalisse



Structure du réseau viaire dans le centre ancien de Lapalisse



Structure du réseau viaire dans le centre ancien de Lapalisse



Structure du réseau viaire dans le centre ancien de Bert

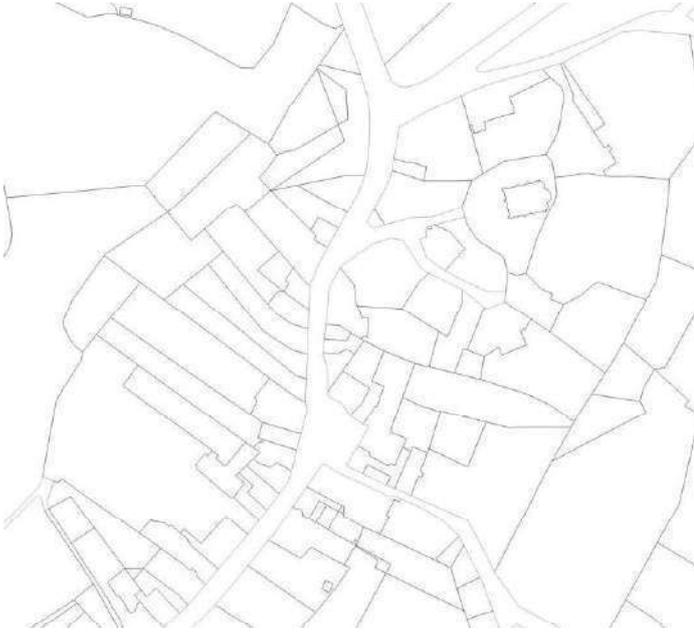


Structure du réseau viaire dans le centre ancien de Lapalisse



Structure du réseau viaire dans le centre ancien de Lapalisse

La trame parcellaire varie également en formes et en dimensions dans le tissu ancien, participant ainsi au rythme de l'espace bâti et offrant des sensations de proximité avec l'espace public.



Le Breuil



Saint-Pierre-LAVAL

Quelques limites « floues » peuvent alors venir s'immiscer entre espace public et espace privé, proposant dans certains centre-bourgs, villages ou hameaux une nouvelle conception de l'espace modifiant l'aspect premier de la trame viaire en place.

### 2.3.1- Des espaces publics créant une ambiance intimiste

Au cœur de ces tissus anciens, les espaces publics aèrent le tissu. Ils se distinguent par leur usage (parfois combinés) :

- » Ils permettent de mettre en valeur un édifice (souvent l'église),
- » Ils constituent des lieux de rencontre pour les habitants (avec l'aménagement d'une aire de jeux par exemple),
- » Ils sont dédiés au stationnement.



\_Espace vert de rencontre à Servilly



\_Aire de jeux à La Bruyère, Saint-Christophe



\_Espace public à Isserpent

La commune d'Isserpent compte assez peu d'espaces publics. Néanmoins, un espace central de taille important permet de structurer le centre-bourg.

Cet espace crée un centre bourg agréable et arboré autour duquel s'accroche un front bâti qui se referme sur l'église. Cette place centrale joue un rôle structurant majeur.

**ATOUTS**

- > Des formes architecturales et urbaines anciennes qui participent à la qualité du paysage urbain et à la multiplication des usages.
- > Des entrées de bourgs globalement préservées.

**FAIBLESSES**

- > Des formes urbaines et architecturales anciennes qui ne répondent plus à toutes les attentes et tous les besoins de la population.

**LES ENJEUX**

- > La préservation des formes urbaines et architecturales anciennes.
- > La préservation des qualités paysagères et naturelles des entrées de bourg.



*" Il est difficile d'avoir une maîtrise foncière suffisante, notamment pour favoriser un urbanisme de centre-bourg."*

*"Aujourd'hui, la politique consiste à se réapproprier les centres-bourgs."*

*"Les entrées de bourgs sont globalement qualitatives."*

*" Il faut continuer à embellir et à aménager les espaces publics."*

# 3- Des paysages naturels supports du «temps libre»

## 3.1- Des milieux naturels hébergeant une biodiversité patrimoniale

Le chapitre suivant est principalement renseigné grâce aux données de l'INPN (fiches ZNIEFF et FDS N2000 ; SINP extraction du 30/12/2021 – périmètre de requête : CC du Pays de Lapalisse, toutes données, toutes dates, tous fournisseurs- <https://openobs.mnhn.fr/>) et du CBNMC, les données des SDAGE et SAGE locaux et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que de l'étude «VERON F., 2021. Le bassin-versant de la Besbre et le territoire de ses trois principales intercommunalités bourbonnaises : présentation des enjeux majeurs de la biodiversité et de la ressource en eau, synthèse des pressions et des menaces exercées et perspectives de réponses aux besoins identifiés.»

### Les cours d'eau et zones humides

Le réseau hydrographique est révélateur des 3 entités du socle physique :

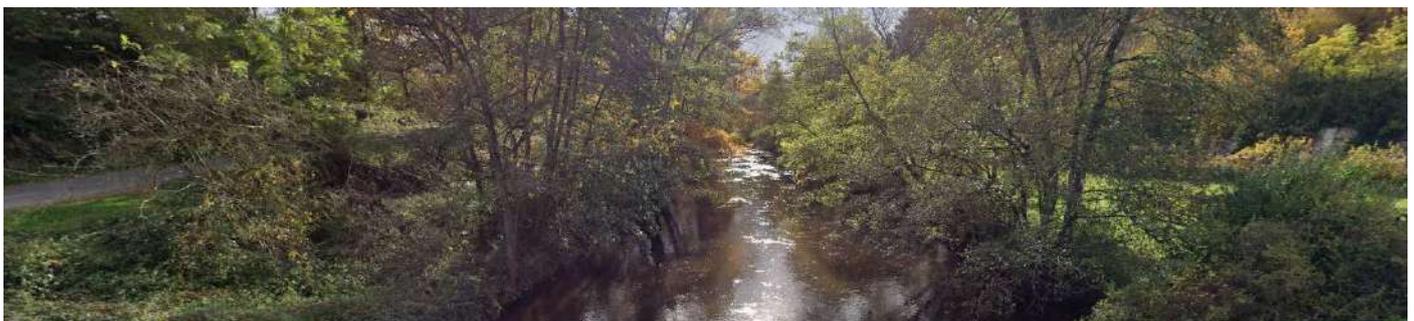
- la partie est densément maillée par des cours d'eau descendants des Collines bourbonnaises et alimentant la vallée de la Besbre (le Barbenan, l'Andan, la Petite Têche, la Têche) ;
- la partie ouest plus plane, la Sologne Bourbonnaise, est naturellement moins irriguée par les cours d'eau et se rattache plutôt à la vallée de l'Allier, avec les bassins versants du Mourgon et du Redan. La Besbre compte cependant deux affluents importants en rive gauche sur le territoire : le Graveron à Servilly, et le Brenasset à Saint-Prix.
- la partie centrale est formée par la vallée de la Besbre qui s'écoule du sud vers le nord pour rejoindre la Loire, globalement entre les confluences avec le rai du Moulin Gonge et le rai de Japprenard. Lapalisse est située à une transition sur ce cours d'eau, avec en amont le cours de la Besbre médiane, et en aval le cours de la Besbre aval qui prend un profil alluvial sinueux en traversant des terrains sédimentaires.



Réseau hydrographique du Pays de Lapalisse

Chacun de ces cours d'eau présente un réseau dense de petits affluents créant un chevelu caractéristique du territoire.

Le territoire communautaire est couvert dans sa partie est par la masse d'eau souterraine du bassin versant de la Loire-Madeleine (FRGG133). Cette masse d'eau est en bon état chimique et quantitatif d'après l'état des lieux du SDAGE 2019. Dans sa partie ouest, il s'agit de la masse d'eau Sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre (FRGG051), qui présente les mêmes états chimiques et quantitatifs.



\_La Besbre à Saint-Prix

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Surface dans la CCPL (km <sup>2</sup> )	Etat écologique 2019	Délais du SDAGE 2022-2027 pour l'atteinte du bon état écologique	Etat chimique	Etat quantitatif
FRGR0208b	La Besbre depuis la retenue de Saint-Clément jusqu'à la confluence avec le Barbenan	21 (31%)	Bon	2015	-	-
FRGR0209	La Besbre depuis la confluence du Barbenan jusqu'à sa confluence avec la Loire	47 (28%)	Moyen	2027 (report depuis 2021)	risque polluant	risque hydro-continuité
FRGR0210	Le Barbenan et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Besbre	34 (27%)	Bon	2015	-	-
FRGR1748	Le Brenasset et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Besbre	26 (100%)	Moyen	2027 (report depuis 2015)	-	risque hydro-continuité
FRGR1770	L'Andan et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Besbre	37 (96%)	Moyen	2027 (report depuis 2015)	-	risque hydro-continuité
FRGR1782	Le Graveron et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Besbre	16 (93%)	Moyen	2027 (report depuis 2015)	-	risque hydro-continuité
FRGR1784	La petite Têche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Besbre	25 (91%)	Bon	2021	-	risque hydro-continuité
FRGR1800	La Têche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Besbre	33 (61%)	Mé-diocre	2027 (report depuis 2015)	-	risque hydro-continuité
FRGG133	Bassin versant de la Loire- Madeleine	-	-	-	Bon	Bon
FRGG051	Sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre	-	-	-	Bon	Bon

Cours d'eau, masse d'eau et état chimique, écologique et quantitatif  
Source des données : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Le bassin versant de la Besbre couvre les  $\frac{3}{4}$  du territoire communautaire (à l'exception des communes de Saint-Etienne-du-Vicq, et pour partie d'Isserpent, Saint-Christophe, Billezois et Périgny, qui sont couvertes par le bassin versant de l'Allier). Sa responsabilité quant à la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes qui sont liés à ce bassin versant est donc importante.

La Besbre, à l'image de l'Allier, possède une dynamique fluviale active, relativement préservée, génératrice de milieux naturels d'intérêt patrimonial (bras morts, grèves sableuses et graveleuses, talus d'érosion, pelouses, forêts alluviales et prairies humides et mésophiles). Ces milieux accueillent tout un cortège d'espèces caractéristiques des zones alluviales et présentent de grands enjeux en termes de préservation de la fonctionnalité du cours d'eau et de sa biodiversité : de nombreux oiseaux nicheurs ou hivernants (Sternes, Martin-pêcheur, Bécassine des marais, Hirondelle de rivages...), des insectes inféodés à certains milieux se raréfiant (Cuivré des marais, Grand capricorne, Gomphe serpent...), ou encore des mammifères comme le Castor d'Europe et la Loutre.

C'est également l'habitat de l'emblématique tortue Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) qui fréquente plusieurs types de milieux humides de plaine : étangs, rivières, milieux alluviaux, mares, canaux, tourbières, petits torrents. Très présente en Sologne bourbonnaise, elle trouve sur le territoire communautaire sa frange sud de répartition avant les contreforts montagneux. Le Pays de Lapalisse possède donc une responsabilité mesurée quant à la préservation des populations de cette espèce, mais présente un rôle quant au maintien des milieux qui l'accueillent, de part la biodiversité associée, et d'autre part pour créer une zone de transition autour du cœur de la population de Sologne bourbonnaise.



\_Sterne naine, *Sternula albifrons*  
Crédit : JP Siblet, INPN



\_Gomphe serpent, *Ophiogomphus cecilia*  
Crédit : S.Wroza, INPN



\_Ecrevisse à pied blanc  
Source : Fédération de pêche, INPN

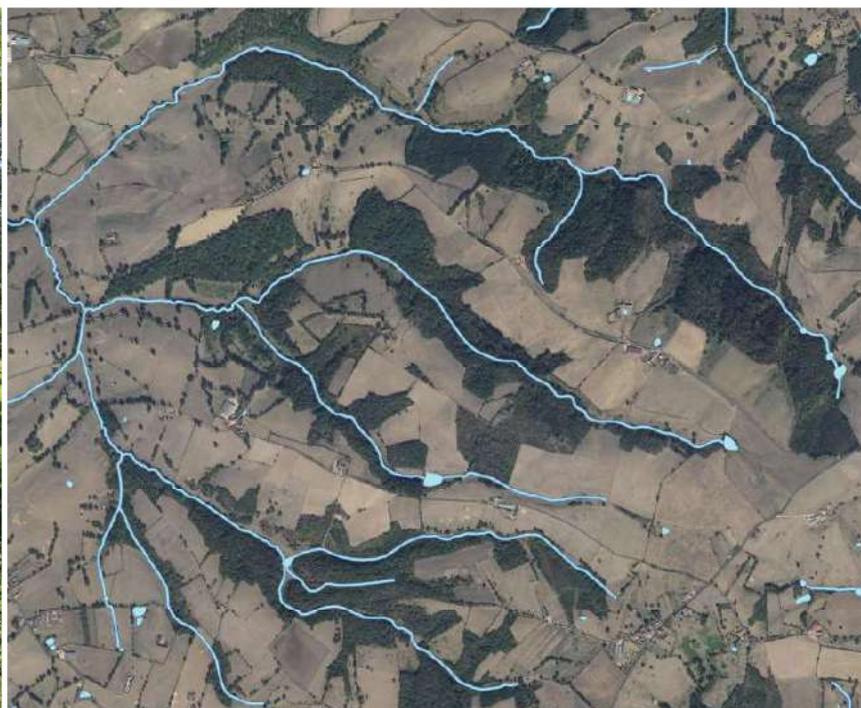
Ces habitats remarquables, préservés dans le val d'Allier par deux sites Natura 2000, sont reconnus sur la Besbre par une ZNIEFF de type 1 s'étendant notamment sur Lapalisse et Servilly.

Les affluents de la Besbre participent eux aussi de cette richesse naturelle par le fonctionnement amont-aval spécifiques aux écosystèmes aquatiques. **Le Graveron** notamment présente encore des populations de Bouvière, de Chabot et de Lamproie de Planer.

L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) FR3800991 « Ecrevisse à pieds blancs et espèces patrimoniales associées », situé sur le ruisseau des Quatre-Planches, préserve le cours, ses abords (100m de part et d'autre) et l'amont hydraulique (entre Le Breuil et Arfeuilles) en faveur de l'**Ecrevisse à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*), la Lamproie de Planer (*Lampretra planeri*), la Truite fario (*Salmo Trutta*) et le Chabot (*Cottus Gobio*), espèces également protégées dans le site Natura 2000 «Rivières de la Montagne Bourbonnaise» situé à 10 km. On trouve également dans ces rivières le Triton palmé ou encore le Triton alpestre. Ces espèces sont caractéristiques d'un chevelu dense où la qualité des eaux de tête de bassin (nombreuses dans ce secteurs) est globalement bien préservée.



\_Le Barbenan et sa ripisylve à Le Breuil



Tête de bassin versant du Ris du roi [Barrais-Bussolles / Lapalisse]



#### ZOOM SUR... LE DÉFICIT HYDRIQUE DE LA BESBRE

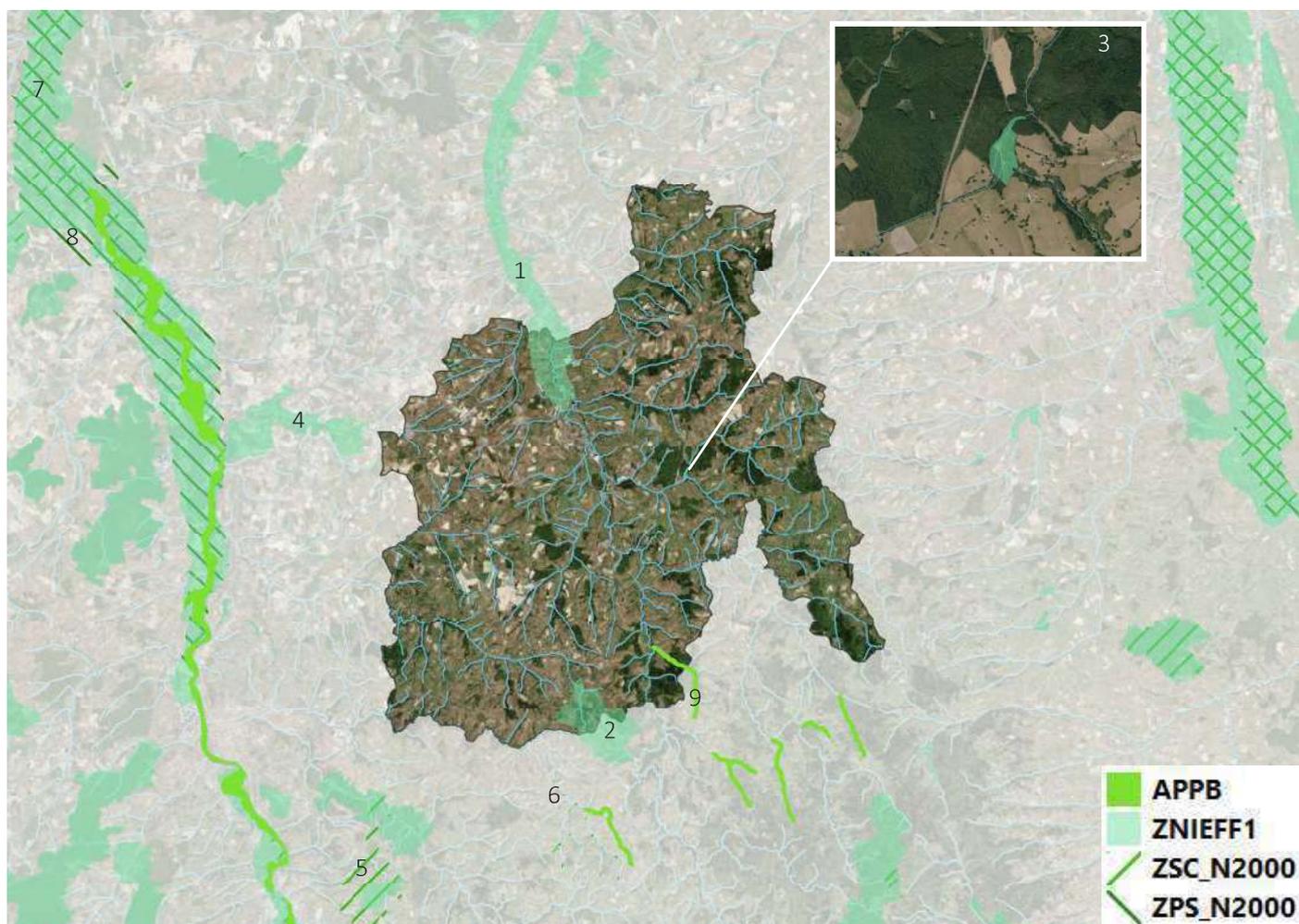
L'état écologique des eaux constitue un indicateur global (qualitatif et quantitatif) de la fonctionnalité des cours d'eau, la biologie étant intégratrice des effets des pressions cumulées (risque morphologique, risque continuité, risque hydrologique, risque polluants).

L'Allier est en déficit structurel au niveau de la ressource quantitative en eau. Les restrictions d'usage par arrêté préfectoral sont fréquents.

La Besbre et la plupart de ses affluents présentent un risque hydro-continuité :

- risque hydrologique : pression significative sur l'hydrologie quantitative (diminution par prélèvements et par l'évaporation des plans d'eau) et sur l'hydrologie qualitative ou dynamique (altération des régimes hydrologiques).
- risque continuité : altérations de la continuité écologique concernent aussi bien le transit sédimentaire que les échanges biologiques (obstacles à l'écoulement).

L'interception des débits des cours d'eau par les nombreux plans d'eau du bassin de la Besbre provoque une augmentation de l'évaporation, qui peut conduire à une accentuation de la sévérité de l'étiage, et à des altérations des milieux aquatiques.



Type de classement	Code site	Nom du site	Communes concernées dans la CCPL	Référence carte
ZNIEFF 1	830020379	Besbre de Trezelles à Lapalisse	Lapalisse, Servilly	1
ZNIEFF 1	830020395	Secteur entre Isserpent et Châtel-Montagne	Isserpent	2
ZNIEFF 1	830020035	Etang de la Godinière	Droiturier	3
ZNIEFF 1	830005501	Vallée de Redan	à proximité de Périgny	4
Natura 2000 ZSC	FR8302005	Gîtes à chauves-souris, «Contreforts et Montagne Bourbonnaise»	à proximité de Saint-Etienne-de-Vicq et Saint-Christophe	5
Natura 2000 ZSC	FR8302036	Rivières de la Montagne bouronnaise	à proximité de Isserpent	6
Natura 2000 ZSC	FR8301016	Vallée de l'Allier sud	à proximité de Saint-Etienne-de-Vicq, Billezois, Périgny, Servilly	7
Natura 2000 ZPS	FR831007	Val d'Allier bourbonnais	à proximité de Saint-Etienne-de-Vicq, Billezois, Périgny, Servilly	8
APPB	FR3800991	Ecrevisse à pieds blancs et espèces patrimoniales associées	Le Breuil	9

Zonages naturels réglementaires et d'inventaires dans et à proximité du territoire de CCPL

Le **site Natura 2000 «Contreforts et montagne bourbonnaise»** est situé à environ 3 km du territoire communautaire (sud de Saint-Etienne-de-Vicq). Géré par le Cen Allier, il préserve sur 33% de sa surface des forêts caducifoliées, sur 22% des forêts artificielles en monoculture et est couvert sur 30% par des activités agricoles. Son DocOb a été publié en 2013.

La particularité de ce site est liée à la connaissance tant des sites de reproduction que d'hibernation des chiroptères. On y retrouve un réseau regroupant une grande partie des éléments vitaux pour la conservation et la préservation des chauves-souris (sites de reproduction, d'hibernation et territoires de chasse).

Le périmètre comprend également un ensemble de milieux diversifiés et riches, dont la présence est en grande partie liée à l'originalité du territoire et aux pratiques actuelles, notamment agro-pastorales.

La conservation de ces milieux et des pratiques associées est un enjeu majeur du site, en vue de la préservation de la biodiversité au sens large.

Les principales menaces qui pèsent sur le site relèvent du bouleversement de milieu et du changement de pratiques, notamment agricoles et sylvicoles. Aussi, l'artificialisation des milieux, l'intensification de l'agriculture et de la sylviculture sont parmi les principales menaces identifiées au regard des enjeux du site.

La modification des pratiques rurales et leur intensification sont également une menace prépondérante au maintien de la richesse et de l'originalité du patrimoine naturel du site, par des atteintes à la fonctionnalité et à la qualité des habitats. Toutes ces modifications constituent également une atteinte à la potentialité d'accueil du territoire aux espèces animales et végétales. Le développement non maîtrisé des zones industrielles, urbaines ou similaires, est un des facteurs d'artificialisation des milieux pouvant provoquer à terme la disparition de certains éléments du patrimoine naturel, notamment les chauves-souris et leurs habitats vitaux.

De ces activités peuvent également découler l'introduction ou la dissémination de nouvelles espèces, pouvant conduire à une banalisation des milieux.

Le **site Natura 2000 «Rivières de la Montagne bourbonnaise»** est situé à environ 2 km du territoire communautaire (sud d'Isserpent). Géré par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, il préserve sur 40% de sa surface des prairies semi-naturelles humides et des prairies mésophiles améliorées et sur 35% des forêts caducifoliées. Son DocOb a été publié en 2016.

Les enjeux pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ce réseau de cours d'eau de tête de bassin versant dont les sources peuvent être tourbeuses sont en très grande majorité liés aux activités forestières et agricoles et à la qualité et la quantité de l'eau qui les alimentent.

Des mesures de gestion visent la réduction voire la suppression des fertilisants, en particulier minéraux et l'adaptation des périodes et pressions de pâturage et par des mesures de mises en défens temporaires ou permanents. Cela est vrai pour la partie nord du site pour le Jolan et ses affluents. Pour la partie sud, le Sichon et ses affluents, la pression agricole est de plus en plus faible et on observe un embroussaillage généralisé du site qui se poursuit peu à peu par la colonisation des ligneux ce qui est défavorable à la mosaïque de milieux naturels.

En revanche, quelques plantations forestières sont susceptibles d'impacter ces zones humides lors de leur exploitation ou bien accueillent des espèces d'intérêt communautaire. Les mesures de gestion associées prévoient des solutions pour limiter l'impact tant sur les zones humides que sur les habitats d'espèces (systèmes de franchissement de cours d'eau, îlots de sénescence, coupe des résineux allochtones en bord de cours d'eau et non replantation, etc.)

L'Écrevisse à pattes blanches est le principal enjeu déterminé sur les cours d'eau du site. Elle est présente en tête de bassin sur le Sichon et le Jolan mais les populations sont aujourd'hui faibles. De plus, le Chabot et la Lamproie de planer, poissons d'intérêt communautaire ont aussi été observés sur le site. La Loutre est de retour depuis 2009 sur les versants Allier des Monts de la Madeleine.

Enfin, plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire sont répertoriés sur les tronçons désignés dont trois sont prioritaires : les Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (habitat naturel prioritaire), Tourbières boisées, Mégaphorbiaie des étages montagnards, Prairies à Molinies sur sol tourbeux et les Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*, Tourbières de transition et tremblantes, prairies maigres de fauche de basse altitude, Prairies de fauche de montagne, Hêtraies de l'*Asperulo Fagetum*, Forêts de pente, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (habitat naturel prioritaire).

Les **sites Natura 2000 «ZSC Vallée de l'Allier sud» et «ZPS Val d'Allier bourbonnais»** se superposent et sont situés à environ 15 km de la vallée de la Besbre. Gérés par Cen Allier, ils préservent la vallée alluviale de l'Allier et les milieux annexes liés à sa dynamique fluviale. Leur DocOb unique a été publié en 2017.

L'Allier divague dans une plaine alluviale large de 100 à 1700m. La dynamique fluviale entraîne la création permanente de milieux diversifiés allant de l'eau courante à la forêt alluviale en passant par les vasières, les grèves, les plages sableuses, les pelouses sèches, les boires et les reculs.

La diversité des espèces et habitats est influencée par les pratiques agricoles. L'abandon de l'élevage peut porter préjudice au maintien des pelouses et prairies sur sable (par enfrichement) donc aux milieux et aux espèces. A l'opposé, l'évolution vers des pratiques intensives peut elle-aussi engendrer une régression des habitats naturels.

D'autre part :

- Rectification des méandres, enrochements, ponts génèrent une érosion plus importante en aval.
- L'extraction des granulats, les cultures intensives, la plantation des peupliers, les décharges et campings sauvages entraînent des risques de banalisation des milieux et des menaces sur la qualité de l'eau.

Le site est important en tant que partie intégrante du réseau de sites du val d'Allier découpé en plusieurs tronçons. Le site possède une grande diversité de milieux due à la dynamique fluviale de l'Allier avec des plages, landes, ripisylves, pelouses, microfalaises qui se succèdent. De plus, l'Allier est un axe migratoire important pour plusieurs espèces de poissons migrateurs qui transitent et se reproduisent sur ce site.

La qualité en eau des nappes de la rivière est dépendante de la mobilité de l'Allier. Cette ressource en eau est exploitée par les collectivités et l'agriculture.

Le Val d'Allier est reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale par la richesse de ses milieux et son importance pour les oiseaux :

- nidification de nombreuses espèces dont certaines sont rares ( 5 espèces de hérons arboricoles), du Milan noir, fortes populations d'Oedicnèmes criards, colonies de Sternes pierregarin et naine...),
- site d'importance majeure pour la migration et l'hivernage

Au total, 70 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive fréquentent le site, dont 15 s'y reproduisent régulièrement.

D'autres espèces migratrices concernées par la directive et justifiant également la désignation du site sont présente au nombre de 76.

Deux autres sites Natura 2000 préservent dans la même approche la vallée de la Loire et sont situés à environ 30 km à l'est de la Besbre : **ZSC FR2601017 «Val de Loire bocager»** et **ZPS FR2612002 «Vallée de la Loire de Iguerande à De-cize»**.

Enjeu Natura 2000 (cf FSD en annexe)	Description des menaces et liens avec le territoire	Niveau d'enjeu (très fort/fort/moyen/faible)
«ZSC Vallée de l'Allier sud» et «ZPS Val d'Allier bourbonnais» Milieux alluviaux et associés ; biodiversité associée ; fonctionnement écologique associé (migrations...)	Abandon du pâturage raisonné, remaniement du lit mineur, exploitation de granulats, pompages... La Besbre, dans une moindre ampleur, présente les mêmes grands traits écologiques que l'Allier. Même si elle n'est pas couverte par le réseau Natura 2000, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire peuvent se développer sur / fréquenter le territoire, notamment au niveau de l'avifaune migratrice, des forêts alluviales, pelouses sur sable, végétation des eaux stagnantes ou courantes... La Besbre alluviale est présente sur environ 6km sur le territoire, ce qui représente une très faible portion de son cours alluvial concerné par ces enjeux.	Moyen
ZSC «Contreforts et montagne bourbonnaise» Chiroptères et leurs habitats	Disparition des pratiques agricoles et sylvicoles favorables au maintien de milieux diversifiés participant au cycle de vie des chiroptères ; artificialisation ; banalisation des milieux ; dérangements associés (lumière, activité nocturnes...) Le territoire n'est pas directement couvert par ce site. Cependant ses caractéristiques peuvent se retrouver dans les secteurs où la mosaïque de milieux écologiques est préservée, comme en témoigne la proche ZNIEFF 1 d'Isserpent qui matérialise un enjeu chiroptère. Des habitats et des espèces d'intérêt communautaire peuvent donc se développer sur / fréquenter significativement une part importante du territoire spécifiquement dans les contreforts montagneux.	Fort
ZSC «Rivières de la Montagne bourbonnaise» Ecrevisse à pieds blancs, cortège piscicole ; aulnaie-frênaie, mégaphorbiaies, prairies de fauche...	Modification des pratiques agricoles et forestières ; intrants ; embroussaillage et banalisation des milieux... Le Jolan, concerné par ces enjeux, s'écoule en aval des limites du site Natura 2000, et en limite communale avec le territoire (Isserpent, Saint-Christophe, Saint-Etienne-de-Vicq). De plus le bassin versant du Jolan couvre une très faible surface sur le territoire communautaire, lui apportant une responsabilité très modérée sur la qualité de la ressource en eau et des milieux à l'échelle du cours d'eau. Le lien avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est donc présent mais faible.	Faible

#### Synthèse des enjeux Natura 2000

*Pie-grièche à tête rousse, espèce observée à Saint-Prix*  
Crédit S.Wroza



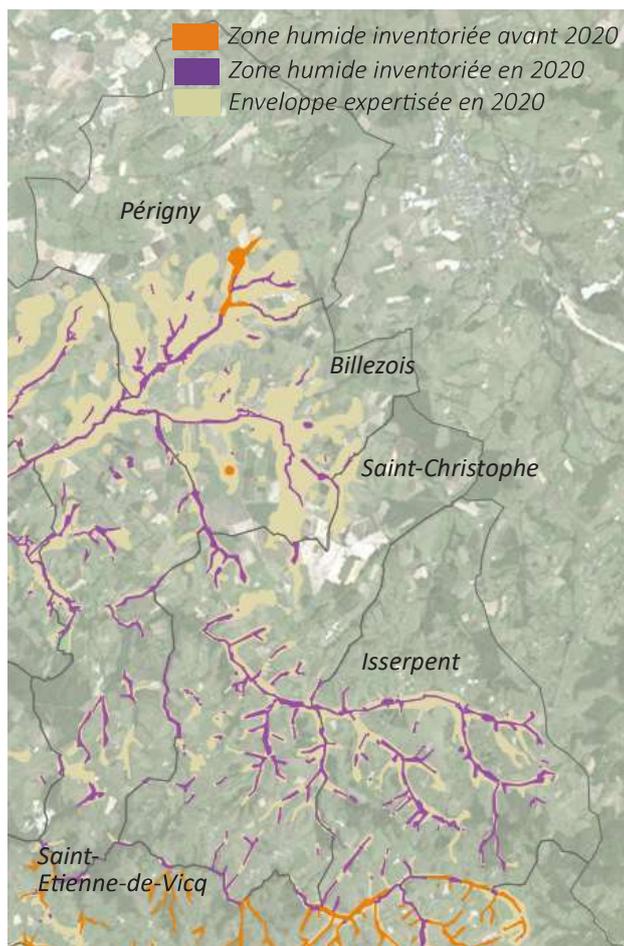
Au-delà de ces zonages et milieux naturels, le patrimoine écologique d'importance nationale et régionale est représenté sur le territoire communautaire par plusieurs Plan d'Actions d'espèces ou groupes d'espèces (PNA/PRA) : Cistude d'Europe, Gypaète barbu, Loutre d'Europe, Mulette perlière, Pie grièche, Sonneur à ventre jaune, plantes messicoles. De nouveaux PNA sont en cours pour les plantes messicoles, la Cistude d'Europe (2020-2029), les pies-grièches (2019-2028) et la Loutre d'Europe (2019-2028) (les PNA Sonneur à ventre jaune, Gypaète barbu et Mulette perlière sont échus et leur renouvellement n'est pas prévu).

Si la connaissance de la répartition de ces espèces n'a pas été approfondie par des inventaires communaux de biodiversité, certaines données ainsi que la qualité des habitats naturels montrent néanmoins que le Pays de Lapalisse recèle un potentiel important pour ces espèces phares.

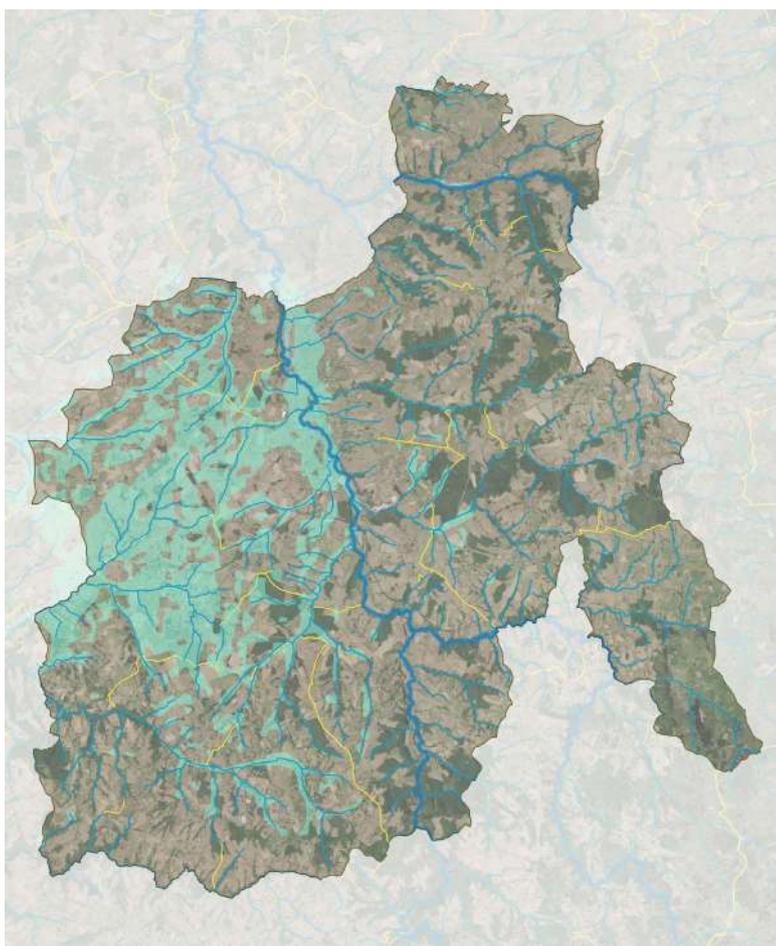
En annexe à ce patrimoine naturel alluvial, **les zones humides (étangs, mares, prairies...)** sont elles aussi bien représentées dans le territoire et alentours.

Périgny, Billezois, Isserpent, Saint-Christophe, Saint-Etienne-de-Vicq ont vu leur territoire communal partiellement visées par un inventaire des zones humides en 2020. Cette action est menée dans le cadre du **contrat territorial** « milieux aquatiques des affluents de l'Allier » qui s'étend sur le bassin versant de l'Allier géré par le SAGE Allier Aval. Le reste du

territoire communautaire n'est pas couvert par un SAGE, et les inventaires précis des zones humides font défaut. Un contrat territorial «Bassin versant de la Besbre amont», hors du territoire communautaire, a été mis en oeuvre entre 2013 et 2018.



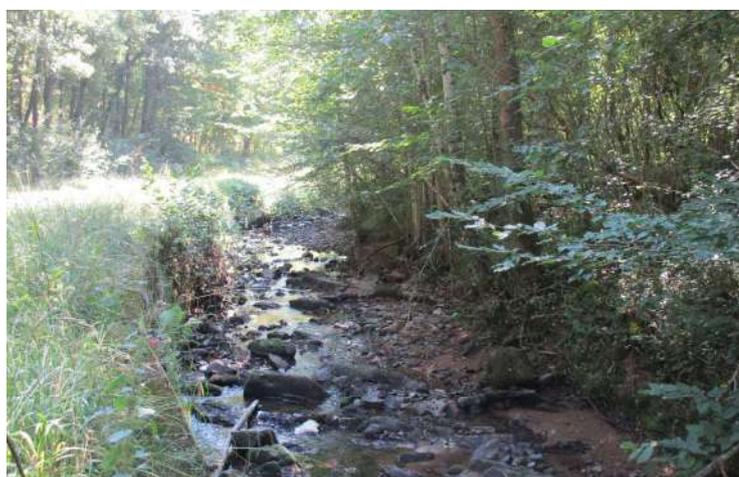
Inventaire des zones humides du SAGE Allier aval, 2020  
Source : EPTB Loire



Prélocalisation des zones humides sur le territoire  
Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne

La ZNIEFF de **l'étang de la Godinière**, sur la commune de Droiturier, révèle les espèces patrimoniales notamment affiliées aux zones humides : la Pulicaire vulgaire (également observée en 2005 près d'un étang à Billezois), la Lindernie couchée (espèces déterminantes) mais également le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*). Cet étang utilisé par l'homme pour des activités piscicoles est également fréquenté par des espèces de chauves-souris déterminantes et protégées dont le Grand Murin.

De nombreuses espèces exotiques envahissantes colonisent petit à petit ces milieux et captent les ressources (habitat, alimentation, zone de reproduction) voire prédatent les espèces locales : Ecrevisse américaine, perche soleil, poisson chat, Goujon asiatique... constituent des menaces de plus en plus prégnantes.



\_Ruisseau Mourgon le Mort à Saint-Etienne-de-Vicq



\_Pulicaire vulgaire  
Source : Y.Martin, INPN.

Directement associées à ce réseau de cours d'eau et zones humides, les forêts alluviales et forêts rivulaires forment des ripisylves à haute valeur écologique, encore bien préservées sur le territoire.

Milieu déterminant pour le réseau Natura 2000 et le réseau de ZNIEFF, les forêts à Aulnes et Frênes sont identifiées sur le territoire communautaire ou à proximité par plusieurs zonages :

- > Le site Natura 2000 «Rivières de la montagne bourbonnaise» est situé sur la rivière du Jolan, rivière qui forme, 2km en aval du site, la limite communale sud d'Isserpent, Saint-Christophe et Saint-Etienne-de-Vicq.
- > La ZNIEFF «Entre Isserpent et Châtel-Montagne» au sud d'Isserpent, avec notamment la tête de bassin du ruisseau Mourgon le Mort alimentant le Mourgon puis l'Allier,
- > sur Lapalisse et Servilly, via la ZNIEFF «Besbre de Trézelles à Lapalisse»,
- > à proximité de Périgny sur le Redan, où la ZNIEFF située en aval de la commune mentionne cet habitat.



La Besbre entre Lapalisse et Servilly : méandre, îlots et grèves, forêt alluviale connectée au bocage, étang et cultures

Au-delà de ces forêts associées aux cours d'eau, de nombreux autres boisements maillent le territoire : le bois Lamaron, et le Bois de Plan à Saint Christophe, le Bois de la Vallée et le Bois du Desson à Droiturier, Bois des Grégoules et des Communaux à Andelaroche, Grands Bois des Jayot et de la Chassigne à Barraix-Bussolles, les Grands Bois à Saint-Pierre-Laval...

Les **boisements non alluviaux** sont principalement composés de Chêne rouvre, Chêne sessile, Chêne pédonculé, Châtaignier, Pin sylvestre, mais aussi Charme, et même le Hêtre sur les versants nord les plus en altitude. Les plantations forestières sont quant à elles axées sur l'Epicéa et le Douglas. Blaireaux, martres, belettes ainsi que de nombreux chiroptères (Grand Murin...) et oiseaux peuplent ces forêts.

Certains de ces massifs comportent des **forêts anciennes** (absence de défrichement depuis au moins la première moitié du 19e siècle, quelle que soit la gestion forestière pratiquée). En raison de leur ancienneté, ces forêts constituent des hauts-lieux de la biodiversité en hébergeant des espèces qui ne se rencontrent que rarement ailleurs. C'est notamment le cas des plantes à faible capacité de dispersion qui, contrairement à certaines plantes aux graines voyageuses ou à des espèces animales très mobiles, mettront des siècles à conquérir de nouveaux terrains : certaines plantes à bulbe ou à rhizome (Muguet, Maïanthème à deux feuilles...), ou des plantes dont les graines sont disséminées par les fourmis (Anémone sylvie, *Anemone nemorosa*, au Breuil, à Isserpent, à Lapalisse ; Euphorbe des bois, *Euphorbia amygdaloides*, à Bert ; Luzule des bois à Andelaroche, Le Breuil ou Droiturier ; Mélique uniflore inventoriée à Saint-Etienne-de-Vicq et à Saint-Pierre-Laval ...) par exemple.



### ZOOM SUR... les ZNIEFF

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est un programme ministériel initié en 1982. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables.

- les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;
- les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes ; elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF n'est pas juridiquement un statut de protection. Les ZNIEFF constituent cependant un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'État.

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire



Anémone sylvie  
Crédit : C.Fournier, INPN

Contrairement à une idée reçue, les secteurs de «gorges escarpées», aujourd’hui fortement boisés, comportent peu de forêts anciennes car ces zones étaient pâturées, il y a 200 ans.

Si le département de l’Allier est moins boisé que la moyenne nationale, la proportion de forêts anciennes semble y être néanmoins particulièrement importante. Ce territoire porte ainsi une responsabilité particulière quant à la pérennité de ce maillon essentiel de la trame forestière.

Une faune spécifique est également associée aux forêts anciennes, au vieux bois et au bois mort, avec de nombreux oiseaux comme la plupart des Pics, ainsi que des insectes comme le Lucane Cerf-Volant.



\_Boisement à Le Breuil



\_Forêt mixte sur sol à tendance acide, à Droiturier



\_Grand Murin  
Source : P. Gourdain, INPN



\_Euphorbe des bois  
Crédit : Yoan Martin, INPN

## MILIEUX OUVERTS : AGROPASTORALISME, CULTURES ET BOCAGES

Le paysage communautaire est façonné par le réseau hydrographique et cette empreinte se rattache à tous les autres milieux naturels rencontrés. Ainsi, la formation de vallées humides a nécessairement eu comme réplique la création de reliefs plutôt secs et largement exploités par l’Homme depuis des millénaires.

L’agriculture et l’élevage ont maintenu des **milieux ouverts herbacés (prairies temporaires et permanentes, cultures, jachères...)** et **arbustifs (fourrés, prairies en cours de boisement, pré-bois)** où les arbres sont relégués soit aux marges des cultures en formant des haies bocagères, soit concentrés en boisements dans des sites peu exploitables pour l’agriculture (terrains en pente, sources...). Là aussi l’Homme est intervenu par des plantations sylvicoles (en général par des résineux) qui alternent avec les forêts d’origine (principalement caduques) en multipliant les espèces et les biotopes (arbres jeunes, mûres, arbres morts).



*Mosaïque fine (bocage, polyculture/élevage, bâti, boisement) à Droiturier*

Ces milieux anthropisés sont largement présents sur le territoire communautaire, en **une mosaïque dense, finement imbriquée et ponctuellement bien préservée** (notamment Andelaroche, Saint-Pierre-Laval...). Ils abritent un ensemble d’habitats diversifiés et riches dont la présence est en grande partie liée à l’originalité du territoire, à l’interface entre les plaines (Limagnes, Sologne bourbonnaise) et les contreforts montagneux (Monts de la Madeleine), et aux pratiques actuelles, notamment agro-pastorales.

Le site Natura 2000 Contrefort et montagne bourbonnaise, situé à 3 km de Saint-Etienne-de-Vicq, a été créé spécialement pour la préservation des chauves-souris qui fréquentent une grande partie de ces milieux vitaux (sites de reproduction, d’hibernation et territoires de chasse). Ce site et la présence de ces espèces sont représentatifs de cet ensemble de milieux naturels patrimoniaux.

La ZNIEFF «Entre Isserpent et Châtel-Montagne» est elle aussi caractéristique des mosaïques de prairies (pâtures mésophiles) et zones boisées (Chênaies, Hêtraies, Charmaies, plantations de conifères).

Les intérêts écologiques de ces sites s’étendent, peut-être dans une moindre mesure mais dans une importance certaine, aux milieux proches retrouvés dans les communes voisines : Le Breuil, Isserpent, Saint-Christophe, Saint-Etienne-de-Vicq.



*\_Grande culture à Billezois*



*\_Prairie de fauche à Saint-Etienne-de-Vicq*



*\_Pâturage à Le Breuil*

**Le bocage** est constitué de haies, prairies, bosquets et mares qui forment un ensemble localement bien préservé d'habitats naturels riches en biodiversité.

Au nord ouest du territoire communautaire (Périgny, Servilly et alentours), en allant vers la région de Forterre, l'agriculture est le principal gestionnaire du paysage, sous formes de grandes parcelles entrecoupées d'une trame bocagère très lâche et incomplète. L'activité d'élevage reste prépondérante car ces terres de plateau n'atteignent pas les rendements céréaliers des limagnes. On observe ainsi de beaux ensembles de prairies. Plus on descend vers la montagne bourbonnaise, plus les petits ruisseaux qui découpent ce plateau se caractérisent par le maintien du bocage et des parcelles de plus petites tailles, favorables à la diversification de la trame herbagère.

Le bocage, par sa juxtaposition de milieux aux formes et aux natures variées (herbacés, arbustifs, boisés, linéaires, agglomérés, humides...), crée une multitude d'effets-lisières et de micro-écosystèmes d'une grande richesse pour la faune et la flore : la Chouette Chevêche s'abrite dans les arbres creux, les arbres têtards permettent la nidification d'oiseaux (Huppe fasciée...) ou encore l'installation d'abeilles sauvages, les racines entrelacées abritent de nombreux amphibiens, des reptiles et de petits mammifères... Les arbres isolés, souvent matures, ont un rôle écologique important de refuge et de repère dans cet écosystème complexe.



*Réseau bocager dense à Isserpent*



*\_Bocage dense, exemple à Périgny*



*Réseau bocager lâche à Périgny*



*\_Bocage lâche, exemple à Saint-Pierre-Laval*



*Grandes cultures au bocage effacé, à Lapalisse*



*\_Bocage effacé, exemple à Lapalisse*

Au sein de cet ensemble de milieux ouverts se trouve un type d'écosystème fortement patrimonial par sa rareté, sa fragilité et sa richesse : **les milieux thermophiles (coteaux calcaires, pelouses et landes sèches...)**, localement appelés «tureaux».

Les coteaux calcaires constituent un des points forts du patrimoine naturel départemental. Au-delà de l'intérêt paysager du relief et des points de vue qu'il offre, ces coteaux, escarpements, pelouses et landes, secs et ensoleillés accueillent une biodiversité importante et notamment certaines espèces à affinité méridionale. Leur préservation joue un rôle majeur dans la préservation des capacités de déplacement des espèces en limite nord de répartition, qui tendent à s'accroître avec le changement climatique.

La ZNIEFF de la vallée du Redan, à proximité de Périgny, a par exemple été fondée sur ces habitats (mesobromion, chénaie pubescente...). On y trouve des espèces déterminantes comme l'Oedipode aigue-marine, l'adonis annuelle...

Un secteur de landes d'intérêt écologique identifié par le Cen Allier est présent au niveau de l'aérodrome Lapalisse-Périgny.

Entité écologique	Niveau d'enjeu (très fort/fort/moyen/faible)	Description de l'enjeu	Localisation de l'enjeu
Etat de la ressource en eau, du réseau hydrographique global et de la Besbre en particulier	Fort	Préservation et amélioration de la ressource (qualitativement et quantitativement), des fonctionnalités écologiques des cours d'eau (circulation des espèces, épaisseur des ripisylves, fonctionnement des annexes hydrauliques...), équilibre des divers usages	Ensemble du territoire, et plus particulièrement les têtes de bassin et les cours d'eau
Habitats naturels et espèces liés aux zones humides et alluviales : ripisylves dont aulnaie-frênaie, flore spécifique, cortèges ornithologique, piscicole, mammalogique, amphibiens... Ecrevisse à pieds blancs	Fort	Préservation des habitats et des espèces constituant une biodiversité très riche et fragile, à l'image de la vallée de l'Allier et de la vallée de la Loire voisines.	Réseau hydrographique et ses abords élargis
Espaces forestiers, notamment anciens, et espèces associées : cortèges ornithologique, entomologique, mammalogique dont chiroptères... ; flore et fonge.	Fort	Préservation des habitats et des espèces, maintien et développement des modèles d'exploitation favorables à la biodiversité (conservation de vieux bois notamment).	Espaces boisés, leurs abords et leurs interstices
Structure en mosaïque fine des milieux naturels, formant un ensemble relativement équilibré et très diversifié	Moyen	Conserver la mosaïque et la qualité des milieux, éviter l'homogénéisation des pratiques et des surfaces qui la détruirait. Limitation des espèces invasives (faune et flore)	Diffus sur tout le territoire
Territoire situé en frange de la Sologne bourbonnaise concentrant des enjeux d'espèces (Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la Succise...) et d'habitats (mégaphorbiaies, étangs et mares...)	Moyen	Si ces milieux revêtent une importance intrinsèque qu'il faut préserver, ils prennent une part moyenne sur le territoire en terme de responsabilité envers les espèces et les milieux et en terme de surface concernée.	Zones humides ou potentiellement humides et leurs abords
Milieux thermophiles en extrême frange	Faible	Cet enjeu est globalement faible car ces milieux sont peu représentés en surface. Mais sur les secteurs thermophiles l'enjeu de préservation est fort car ces milieux en très forte régression généralisée abritent une biodiversité importante.	Ponctuelle : aérodrome, zones de carrières, escarpements et affleurements rocheux, végétation naturelle rase...

### Synthèse des enjeux écologiques

**ATOUTS**

- > Le territoire présente une grande diversité de milieux naturels, résultante de l'association entre un socle physique varié, une localisation à la jonction de plusieurs paysages, et des activités humaines qui façonnent le vivant avec un certain équilibre et qui semble globalement, aujourd'hui encore, source de richesse plutôt que d'appauvrissement (bocage de qualité, agropastoralisme non intensif, exploitation forestière mesurée...).
- > Cette configuration génère une biodiversité remarquable, existante ou potentielle : flore messicole, forêts alluviales et Aulnaie-Frênaie, chiroptères, oiseaux et rapaces, insectes et flore des milieux secs, cortège spécifique de cours d'eau de qualité (Ecrevisse à pieds blancs, Loutre...)...

**FAIBLESSES**

- > L'absence de connaissance naturaliste systématique, ou au moins homogène, ne reflète pas la richesse écologique des milieux naturels locaux.
- > Les inventaires zones humides sont incomplets, alors que ces milieux sont favorables à la présence d'espèces patrimoniales (papillons, Pulicaire vulgaire...) et participent à de nombreuses fonctions écosystémiques.
- > Le territoire présente peu de zonages naturels de protection ou d'inventaires, la traduction réglementaire de son intérêt patrimonial est donc faiblement effective pour le préserver.

**LES ENJEUX**

- > Une démarche territoriale d'amélioration des connaissances naturalistes (faune, flore, habitat, zones humides) serait très favorable à la reconnaissance du patrimoine naturel remarquable local et de ses potentialités. Elle permettrait de faciliter sa préservation et son intégration équilibrée dans les dynamiques territoriales.
- > Le maintien des pratiques anthropiques favorables à la biodiversité, et notamment à la biodiversité locale remarquable, doit être encouragé et développé durablement : agriculture et agropastoralisme diversifiés et non intensifs, bocage dense et multistratifié, exploitation forestière en gestion écologique...
- > La préservation des boisements existant, leur gestion écologique et leur extension pour contrer leur isolement, constitue un enjeu important car ces boisements, notamment les coeurs de forêts anciens, hébergent de nombreuses espèces (mammifères, oiseaux et chiroptères forestiers...) dont dépendent de multiples chaînes écologiques, d'autres espèces et d'autres habitats.
- > La protection du réseau hydrographique est un enjeu relativement commun sur de nombreux territoires, mais il revêt ici une importance particulière par sa densité et sa qualité remarquables. La Besbre revêt une fragilité quantitative récurrente qui constitue un enjeu fort pour les usages affiliés : agriculture, fonctionnement écologique, épuration, ...

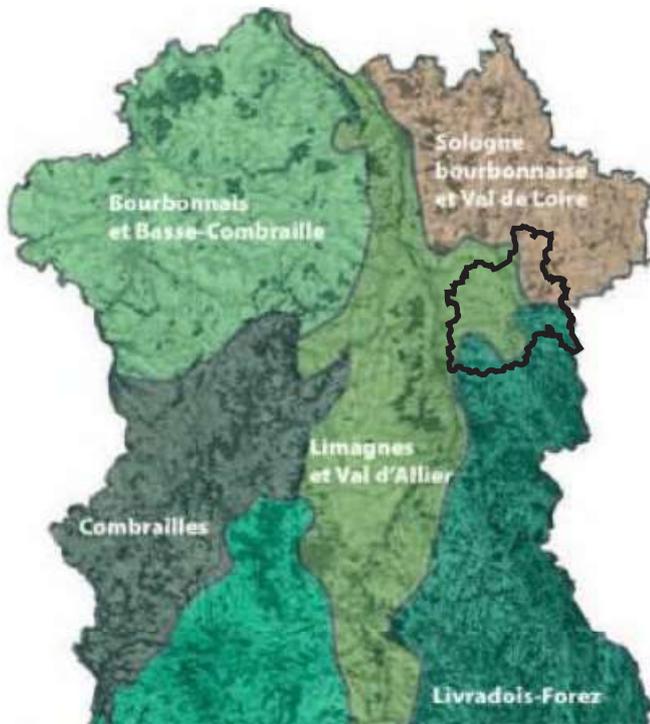
## 3.2- Un patrimoine naturel participant à la Trame Verte et Bleue

### - Introduction et méthode -

#### CONSTRUCTION DE LA TVB RÉGIONALE, LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

Compte tenu de la grande dimension de la région Auvergne, de son caractère rural sur de grandes étendues, et de la grande diversité de milieux naturels préservés qu'on y trouve, l'élaboration du SRCE s'est basée sur le croisement de plusieurs approches : approche écopaysagère pour la trame verte, approche occupation des sols pour la trame bleue et approche de la fragmentation. Tout en intégrant les espèces de cohérence nationale, l'Auvergne a adaptée sa méthode en mettant en oeuvre une analyse multicritère.

Le territoire communautaire est couvert par trois écopaysages, chacun porteurs d'éléments constituant la TVB : la Sologne bourbonnaise, les reliefs du Livradois-Forez, et la plaine de Limagnes.



Le territoire communautaire entre trois régions écopaysagères  
Source : SRCE Auvergne

Deux des sous-trames définies régionalement forment des réservoirs évidents par leur rareté régionale, leur structure localisée (en pas japonais ou en niveau altitudinal) et leur rôle dans l'adaptation des populations au changement climatique notamment : ce sont les **milieux thermophiles et subalpins** (le milieu subalpin étant absent du territoire communautaire).

Dans les autres sous-trames, les réservoirs et corridors sont distingués des espaces standards par une estimation du



#### ZOOM SUR... la Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

Elle complète les politiques de protection existantes (parcs naturels, réseau Natura2000, réserves...) en prenant en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire. Le PLUi joue un rôle majeur dans l'application de la trame verte et bleue. Il doit à la fois :

- prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique en les déclinant à l'échelle locale
- et intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire concerné.

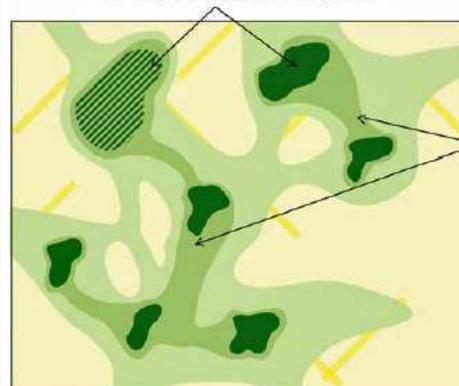
Concrètement, la préservation de la trame verte et bleue implique une cartographie fine et sa traduction dans le document d'urbanisme : zonage et règlement, préservation d'éléments ponctuels des continuités écologiques... Ces règles doivent concilier l'aménagement du territoire et le maintien des fonctionnalités naturelles.

La trame verte et bleue est basée sur un système de réservoirs de biodiversité connectés fonctionnellement par des corridors. Ces deux éléments forment ensemble des continuités écologiques, qui sont plus ou moins interrompues ou fragilisées par des éléments fragmentant (infrastructures, homogénéisation des milieux ou des pratiques...).

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

#### ① Réservoirs de biodiversité :

Espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se dispersent



#### ② Corridors écologiques

Voies de déplacement de dispersion ou de migration

#### Continuités écologiques =

- ① Réservoirs
- + ② Corridors



Réservoir de biodiversité



Connexion préférentielle entre réservoirs



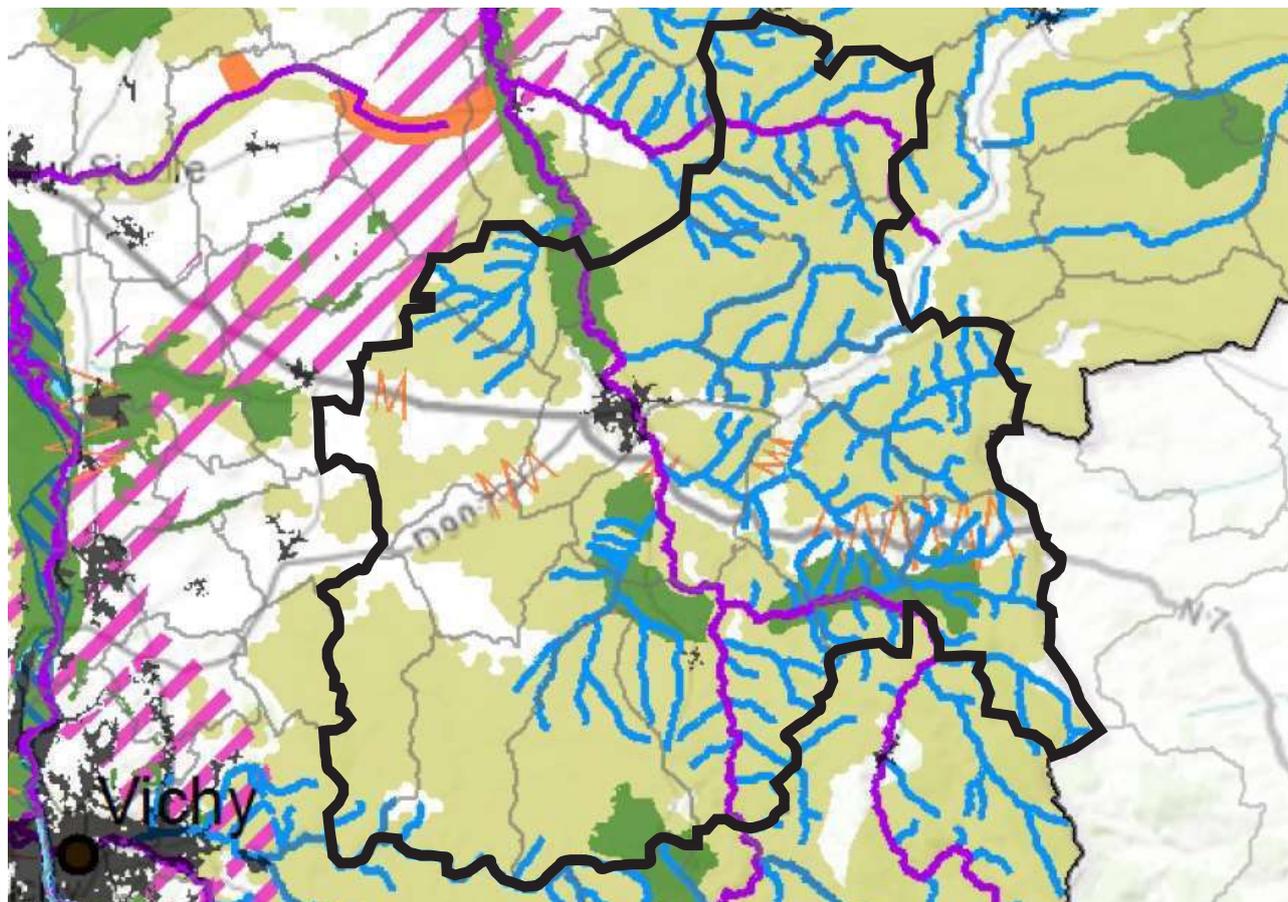
Autre espace de déplacement

potentiel écologique selon 8 critères pondérés (zonages de protection d’inventaire et de gestion, densité de zones humides, densité du réseau hydrographique, densité d’arbres hors forêt, présence de forêt ancienne, présence de vallée escarpée, densité de prairies permanentes, zones humides remarquables), croisé avec un indice de fragmentation également pondéré (zones urbaines, infrastructures, nuisances sonores, pratiques agricoles, éoliennes...).

Les **corridors «à préciser»** présentent un potentiel écologique élevé et une fragmentation forte (zones de collisions répétées avec la faune, manque de transparence de l’infrastructure...) qu’il est nécessaire de redéfinir à l’échelle locale.

La **trame bleue** a été définie avec les cours d’eau, leur état écologique, leur lien avec les têtes de bassin versant, les espaces de divagation lorsque la donnée est connue, et l’ensemble des zones humides.

Le SRCE mentionne que la déclinaison locale du SRCE doit être particulièrement attentive à la préservation des zones humides.



<p><b>Trame verte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réservoirs de biodiversité à préserver</li> <li>■ Corridors écologiques diffus à préserver</li> <li>■ Corridors écologiques linéaires à remettre en bon état</li> <li>▨ Corridors thermophiles en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état (probabilité de présence de milieux thermophiles)</li> <li>W Corridors écologiques à préciser (transparence écologique de l'infrastructure à étudier/améliorer)</li> </ul>	<p>Bandes enherbées (L211.14, CE), non cartographiables à l'échelle du 1/100 000.</p>	<p><b>Trame bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plans d'eau à préserver</li> <li>— Cours d'eau à préserver</li> <li>— Cours d'eau à remettre en bon état</li> <li>▨ Espaces de mobilité des cours d'eau à préserver ou à remettre en bon état</li> </ul> <p>Zones humides : non cartographiables à l'échelle du 1/100.000. A cartographier localement</p>	<p><b>Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Préfectures et sous Préfectures</li> <li>□ Départements</li> <li>□ Limites communales</li> <li>■ zones urbaines denses</li> <li>↔ Principales continuités interrégionales</li> </ul>
--	---	--	--

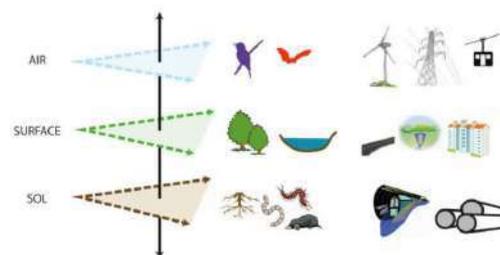
Carte schématique finale du Schéma Régional de Cohérence Écologique  
Source : SRCE Auvergne, 2015



**ZOOM SUR... de nouvelles trames**

De nouvelles notions de continuum d’intérêts écologiques ont émergé progressivement à la suite de l’émergence de la trame verte et bleue en 2009.

On parle aujourd’hui de la **trame noire** (protéger l’omniprésence et la continuité des espaces d’obscurité la nuit pour préserver les cycles biologiques, les conditions de déplacement des espèces nocturnes...), de la **trame brune** (continuités écologiques des espèces et milieux dans le sol et jouant un rôle fondamental dans la qualité de la ressource sol), de la **trame aérienne** (continuités écologiques des espèces volantes)... Autant d’approches écologiquement complémentaires à la TVB originelle.



Compartiments de vie associant trame verte et bleue, trame aérienne et trame brune, et soumis à la trame noire  
Source : d’après Romain Sordello, MNHN

## CONSTRUCTION DE LA TVB LOCALE DANS LE PLUI

Si le SRCE détient la responsabilité régionale dans la préservation des corridors nécessaires au maintien de la biodiversité, il est de la responsabilité des documents de rang inférieur de traduire cette responsabilité, chacun à leur échelle. Il n'existe pas à l'heure actuelle de document intermédiaire proposant une TVB entre l'échelle de la région Auvergne et l'échelle du PLUi du Pays de Lapalisse. L'adaptation de la TVB pour ces 14 communes cherche donc **à traduire plus finement la méthodologie régionale**, et à révéler le patrimoine naturel et les continuités écologiques du territoire intercommunautaire qui n'ont pu être précisées à l'échelle régionale.

Les 25 espèces de cohérence nationale de la trame verte et bleue sont peu répertoriées sur le territoire communautaire, notamment par un manque de données officielles : le Bouvreuil pivoine est inventorié à Isserpent, la Chouette chevêche à Lapalisse, le Cincle plongeur à Droiturier, le pie-grièche écorcheur à Saint-Prix et le Pipit farlouse à Saint-Pierre-Laval. Parmi les 15 espèces complémentaires proposées par le SRCE pour la trame régionale, 3 ont été inventoriées : le Crapaud calamite à Lapalisse, la Martre des pins à Saint-Pierre-Laval, Droiturier et Andelaroche, et l'Hermine à Barrais-Bussolles.

Bien que la lecture des fonctionnalités écologiques prennent en compte ces espèces, elles ne constituent pas le fondement de la constitution méthodologique de la TVB communautaire. Celle-ci privilégie la déclinaison locale des sous-trames régionales, bien renseignées notamment par les travaux du CBNMA et les études des CEN et leurs partenaires. Ces sous-trames d'écopaysages sont déclinées en tenant compte de l'importance relative du rôle écologique de chaque sous-trame par rapport au territoire communautaire.

En revanche, le territoire ne possède aucun inventaire communal de biodiversité, et n'est que très partiellement couvert par des inventaires naturalistes référencés. Ces données fragmentaires et parfois anciennes conduisent à ne retenir de ces observations que des éléments récents, illustrant et confortant l'analyse écopaysagère.

Cette absence de connaissance naturaliste systématique, ou au moins homogène, ne reflète pas la richesse écologique des milieux naturels locaux. Développer ces connaissances constitue donc un enjeu fort de valorisation du patrimoine naturel et paysager local, qui inciterait une démarche globale pour se prémunir des pressions de fragmentation qui, elles, sont présentes sur tout le territoire.

Le territoire communautaire n'est que partiellement couvert par un inventaire de zones humides, cette donnée est donc partielle pour définir la trame bleue. Seules Saint-Pierre-Laval (inventaire Cen Allier), et Saint-Etienne-du-Vicq, et pour partie Isserpent, Saint-Christophe, Billezois et Périgny (inventaire SAGE bassin versant de l'Allier) sont couvertes par un inventaire zones humides. Tous les cours d'eau et plans d'eau ont été également intégrés à la trame bleue.

### - Le diagnostic des réservoirs et corridors -

Ce que dit le SRCE et son adaptation sur le Pays de Lapalisse : dans les paragraphes ci-dessous, les éléments directement tirés du SRCE sont en gris, et les éléments traduits correspondant au territoire communautaires sont en noir.

### TRAME AQUATIQUE ET HUMIDE

La Loire et la Besbre, doivent être remises en bon état vis-à-vis de la continuité écologique piscicole et sédimentaire.

-> La Besbre, mais aussi la Têche et le Barbenan, doivent être préservées, par leur fonctionnement écologique intrinsèque (qualité et quantité de l'eau, dynamique fluviale), mais également par la préservation de leurs bassins versants amont.

Les vallées escarpées de la Montagne bourbonnaise constituent des secteurs majeurs dans la fonctionnalité écologique, du fait notamment de l'imbrication étroite trame bleue et trame verte.

-> Les têtes de bassin versants, le chevelu associant cours d'eau et forêt rivulaires doivent être préservées, à la fois pour leur rôle de réservoir (qualité de l'eau vers l'aval, espèces dépendantes des cours d'eau de tête de bassin, milieux en régression...) et pour leur rôle de corridor (déplacement des espèces amont-aval, continuités boisées même pour les espèces non liées à l'eau...).

L'Allier est un cours d'eau classé en liste 2 et un axe important pour les poissons migrateurs. L'objectif est de remettre ce cours d'eau en bon état vis-à-vis de la continuité écologique piscicole et sédimentaire.

-> Les têtes de bassin versant alimentant l'Allier (le Redan, le Jolon, le Mourgon...) doivent être préservées (qualité et quantité de l'eau, forêt rivulaire...).

Les zones humides associées au val d'Allier sont des secteurs remarquables à préserver. Les secteurs de zones humides relictuelles situées au cœur de la vallée agricole de la Limagnes sont également des éléments clés à préserver (prés salés, marres,...).

-> Les zones humides et espaces limitrophes des cours d'eau doivent être définis à l'échelle communautaire pour que leur préservation et/ou leur restauration soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire.



\_Étang à Le Breuil

## TRAME FORESTIÈRE

Les forêts de la vallée alluviale de la Besbre constituent des axes écologiques majeurs. Les forêts de la vallée encaissée de la Sioule et les forêts alluviales de l'Allier constituent des axes écologiques majeurs dans la région naturelle et pour la Trame Verte et Bleue.

-> Les forêts alluviales de la Besbre (qualité, épaisseur et densité de sa forêt alluviale) ainsi que les forêts rivulaires et les bois qui leurs sont connectés, doivent être préservés.



*Connexions entre boisements fractionnés grâce aux arbres isolés et au bocage, à Bert*

Les bois préservés et de bonne qualité doivent être maintenus. Les écopaysages forestiers sont représentés principalement par la forêt de Munet, le bois de Chapeau et la forêt de Mouzières, encore bien préservés mais menacés par des pressions anthropiques. Ecologiquement riches, ils participent à la continuité forestière entre l'Allier et la Loire. Les massifs forestiers de Randan et Montpensier ainsi que la forêt domaniale de Marcenat et le bois de Comte sont soumis à de fortes pressions. Ils constituent des espaces relais au sein de l'écopaysage des grandes cultures de la Limagne

-> Sur le territoire communautaire, les boisements sont très présents mais également très morcelés, à la différence des grands massifs alentours (Forêt de Marcenat, bois de Leyde...). L'interconnexion entre ces boisements doit être maintenue et rétablie, et s'appuyer, lorsque le reboisement n'est pas possible, sur la trame bocagère de qualité (épaisseur, haies multistrates, continuité...). Dans cette démarche, les bois ou parties de boisements anciens doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Les forêts matures de bonne qualité doivent être préservées, de même que la forte densité d'arbres hors forêts.

-> Les forêts anciennes doivent être préservées et leur connexions doivent être maintenues, en particulier en s'appuyant sur les bosquets, les bocages et les arbres isolés, lorsque les continuités forestières ne peuvent plus être restaurées.



*\_Collines boisées et interconnexions avec des boisements relictuels et du bocage, exemple à Droiturier*

## TRAME DES MILIEUX CULTIVÉS ET AGROPASTORAUX

Les mosaïques de prairies et de bosquets, reliés par un maillage bocager dense, apparaissent comme un des éléments fondamentaux pour le département de l'Allier. La densité de haies ainsi que la présence de bosquets forestiers intéressants permettent d'identifier les réservoirs. L'organisation en mosaïque des milieux naturels engendre la multiplication des interfaces entre habitats (écotones). Ces espaces très particuliers abritent une richesse spécifique importante. Les interactions entre milieux ouverts tels que prairies et cultures, et les milieux boisés (forêts) sont le support de l'essentiel de la biodiversité auvergnate.

-> Le bocage et les bosquets associés, notamment avec une structure agropastorale à prairies temporaires ou préférentiellement à prairies permanentes, et un maillage bocager feuillu dense, doivent être maintenus. Les haies doivent être reconnectées et multistratifiées pour reconstituer une trame fonctionnelle de qualité.

Les activités d'élevage sont des supports de biodiversité et des éléments majeurs pour la continuité agropastorale. L'uniformité des modes de gestion et de l'aménagement du territoire conduit à une banalisation et une homogénéisation des milieux. La mosaïque des milieux est de fait simplifiée, et les interactions entre milieux, supports de biodiversité et des continuités écologiques, sont réduites.

Une prise de conscience de la part de tous est nécessaire au maintien du capital écologique que constitue la mosaïque de milieux.

-> Complémentaire à la préservation du bocage, la préservation des dynamiques agropastorales et des pratiques non intensives doit permettre de maintenir la biodiversité affiliée.



*\_Chemin bocager très favorable aux continuités à Saint-Etienne-de-Vicq*



*\_Bocage varié (haie basse, arbres isolés, alignement de vieux arbres...), à Isserpent*



\_Milieu agropastoral à la fois ouvert et boisé, à Andelaroche

## TRAME THERMOPHILE

Compte tenu de la rareté et de l'enjeu climatique représenté par ces milieux dans la région, tout écopaysage thermophile, hors zones urbaines denses, est intégré d'office en tant que réservoir de la trame verte. Ces milieux doivent être maintenus ou restaurés, mais sans continuité physique indispensable. La continuité thermophile principalement localisée sur la frange Ouest est à préserver face aux pressions exercées par le développement urbain ou à remettre en bon état.

-> Au nord-ouest des communes de Périgny et Servilly en particulier, les milieux thermophiles doivent être recherchés et préservés de toute perturbation et restaurés.

## RÉSERVOIR/CORRIDOR EN MOSAÏQUE

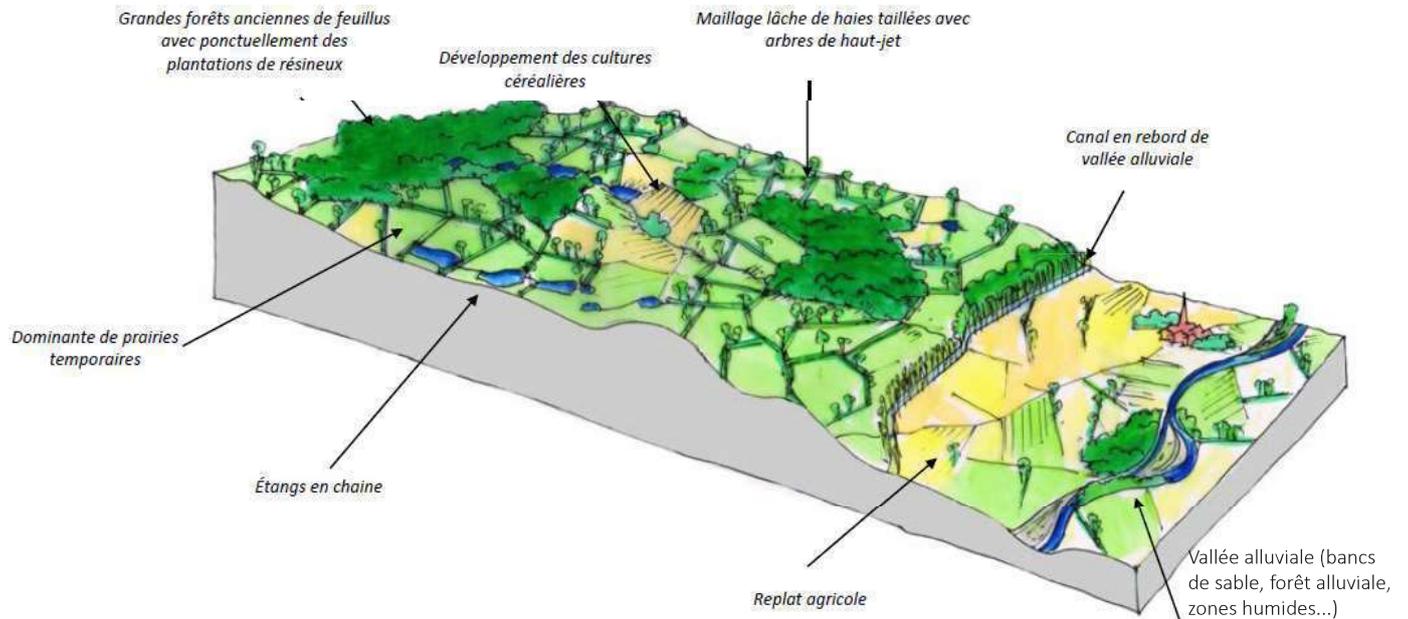
Ces quatre trames (aquatique et humide, forestière, cultivée, thermophile) partagent des éléments constitutifs de TVB étroitement imbriqués (bocage, arbres isolés, prairies, illustrés sur les schémas suivants). Ces éléments forment une mosaïque d'habitats naturels complémentaires, aux fonctions écologiques fortement interdépendantes. Cette structure forme donc un **réservoir de biodiversité en mosaïque**.

Ce réservoir possède également une fonction de corridor en connectant entre eux différents milieux homogènes par des structures relais :

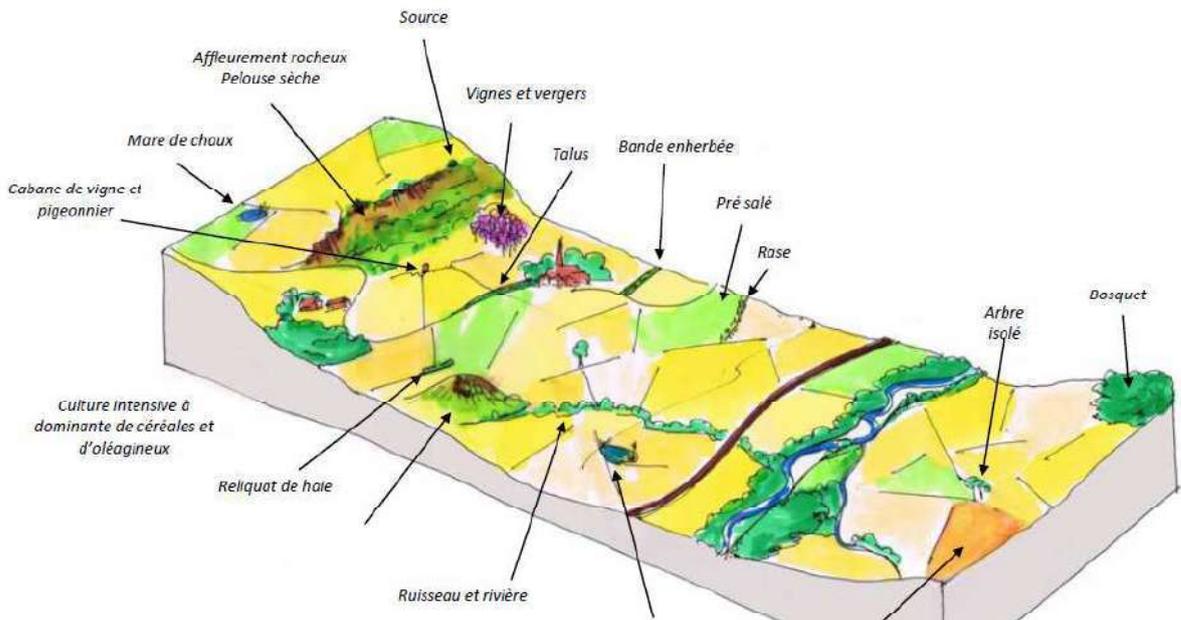
- > le bocage sert notamment de structure relais aux boisements, en particulier aux boisements anciens lorsque les haies sont conduites de façon multistratifiées en maintenant des arbres de haut jet.
- > les ruisseaux et zones humides servent de structures relais aux cours d'eau pour une multitude d'espèces de faune et de flore
- > les milieux ouverts dans toute leur diversité (cultivés, fauchés, pâturés, en jachère, en libre évolution...) servent de structure relais à une très grande partie de la faune qui les fréquente pour tout ou partie des cycles biologiques (site de reproduction, d'alimentation...).



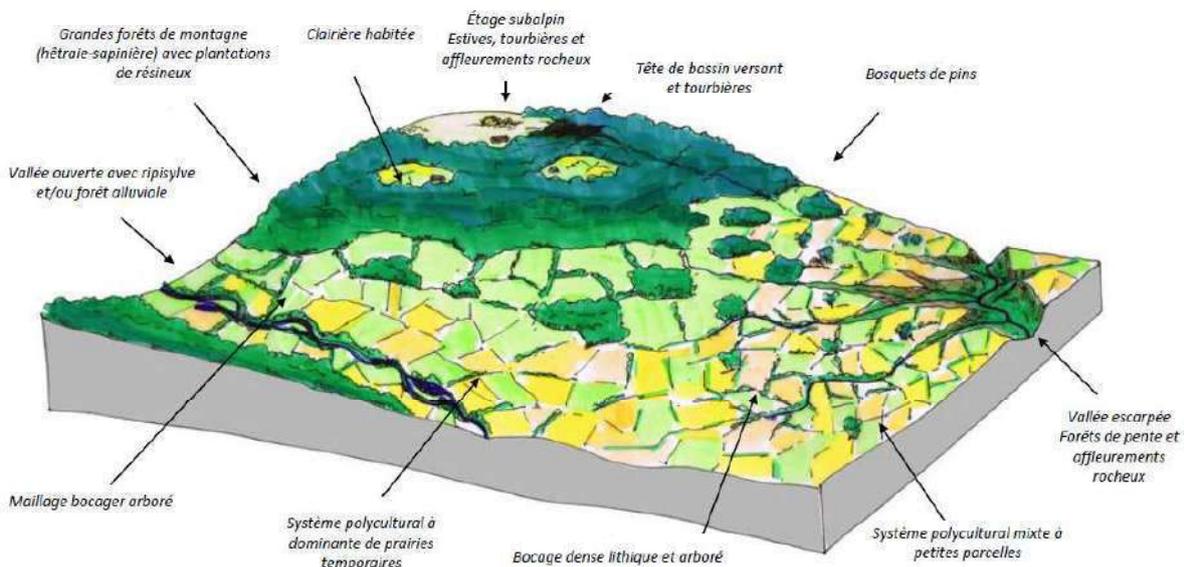
\_Réservoir de biodiversité en mosaïque (boisement, bocage, agropastoralisme, zones humides...) typique du territoire du Pays de Lapalisse, exemple à Andelaroche



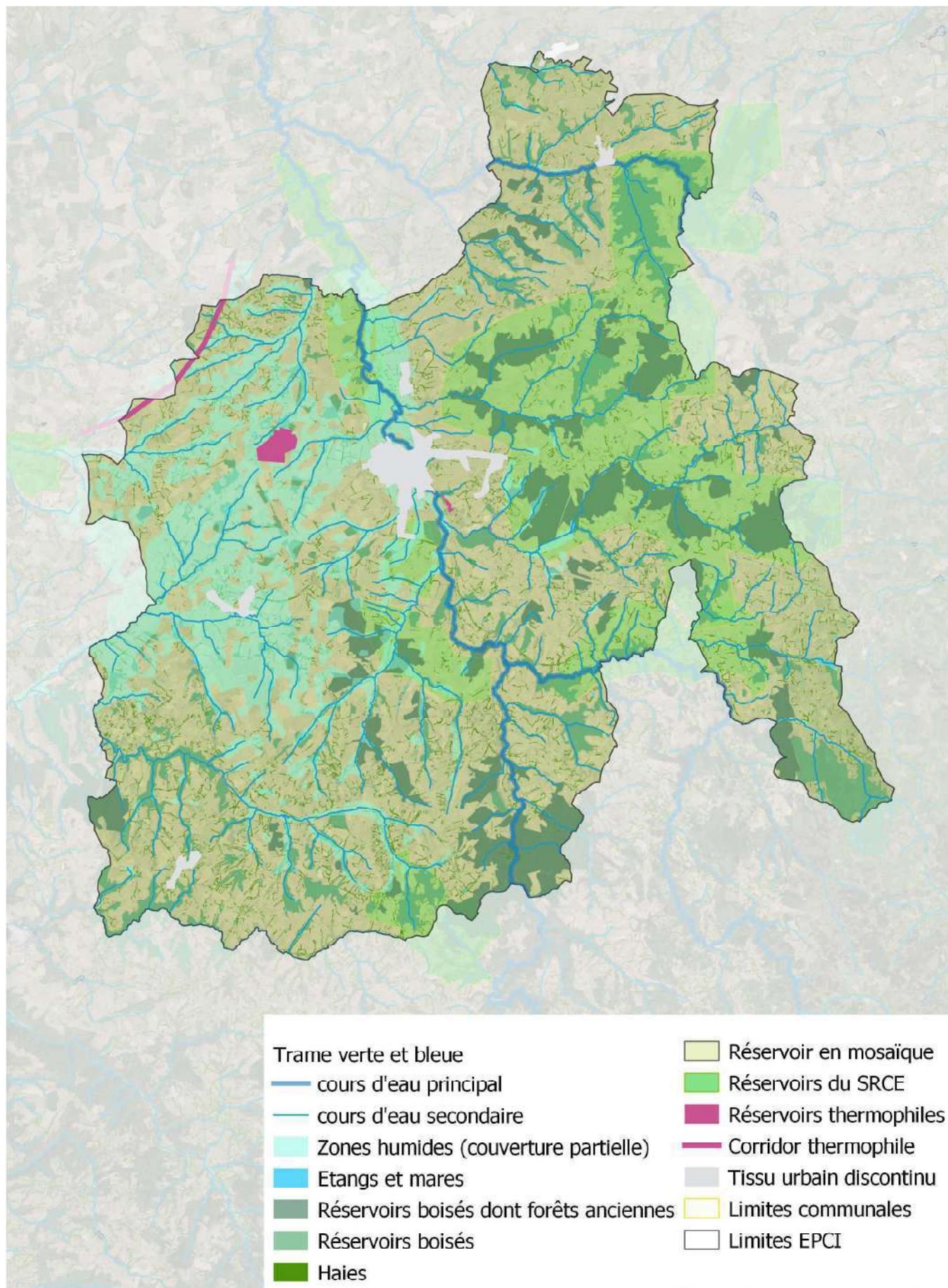
Structures, éléments et motifs écopaysagers caractéristiques de la TVB en Sologne bourbonnaise  
Source: SRCE Auvergne, Corieaulys



Structures, éléments et motifs écopaysagers caractéristiques de la TVB en Limagnes  
Source: SRCE Auvergne, Corieaulys



Structures, éléments et motifs écopaysagers caractéristiques de la TVB en Livradois-Forez  
Source: SRCE Auvergne, Corieaulys



Réservoirs et corridors de biodiversité (hors ZH SAGE Allier aval)

## - Les éléments de fractionnement -

### INFRASTRUCTURES

Le SRCE répertorie des corridors à préciser car fragmentés par une infrastructure, où la continuité est à pérenniser ou restaurer. La RN7, la RD990 et la RD907 sont trois infrastructures sources de fragmentation sur le territoire.

-> Le profil autoroutier très fragmentant (2x2 voies à chaussée séparée, emprises clôturées, longs tronçons en remblais) de la **RN7** à l'est de Lapalisse, ainsi que son passage entre deux réservoirs de biodiversité, incitent à rechercher une connexion à rétablir dans les secteurs de Droiturier et Saint-Pierre-Laval. Une mortalité de mammifères (belettes, martres, blaireaux, loutres...) et rapaces nocturnes a été répertoriée par la DIRCE notamment dans ces deux communes, attestant d'une richesse spécifique remarquable et d'une fonctionnalité écologique défailante. C'est dans cette zone de voisinage des deux communes qu'une reconnexion boisée, associée à du bocage, semble la plus pertinente. Le secteur de continuité à préciser à Saint-Prix noté dans le SRCE ne semble pas favorable à la restauration d'une continuité pour la faune, la zone étant déjà relativement urbanisée et occupée par une carrière en activité. Le franchissement du viaduc de la RN7 sur la Besbre, s'il permet le passage de la faune, n'est pas aménagé spécifiquement dans cette optique. Ce secteur n'est donc pas retenu dans la TVB locale, sous-tendant que le secteur de Droiturier/Saint-Pierre-Laval est plus favorable et donc privilégié.

La présence de la RD707, au sud de la RN7 et dans le même axe, participe dans une moindre mesure à la fragmentation du territoire mais doit être prise en compte. Le projet de rétablissement de la continuité au travers de la RN7 devra s'accompagner d'une continuité à rétablir/améliorer au droit de la RD707.

La RN7 à l'ouest de Lapalisse (2x1 voie), la RD990 (2x1 voie et créneaux de dépassement) et la RD907 (2x1 voie) présentent une meilleure perméabilité (absence de clôture, chaussée moins large, trafic moindre pour la RD990 et la RD907).

**A l'ouest de Lapalisse sur la RN7**, le secteur de continuité à préciser couvre une zone de bocage lâche entre le Redan et un de ses affluents. Une mortalité (rapaces nocturnes, mammifères...) est répertoriée sur la commune par la DIRCE. Le bocage existant, avec ses arbres adultes bien développés, pourra servir d'appui à un aménagement de continuité par un bocage de strates variables.

**La RD990** traverse le bois de la Vallée, identifié comme réservoir local dans le SRCE. La proximité de la ZNIEFF Etang de la Godinière et d'un réseau hydrographique important (Andan, ruisseau de Godinière, ruisseau de la Vallée...) participent à cette classification.

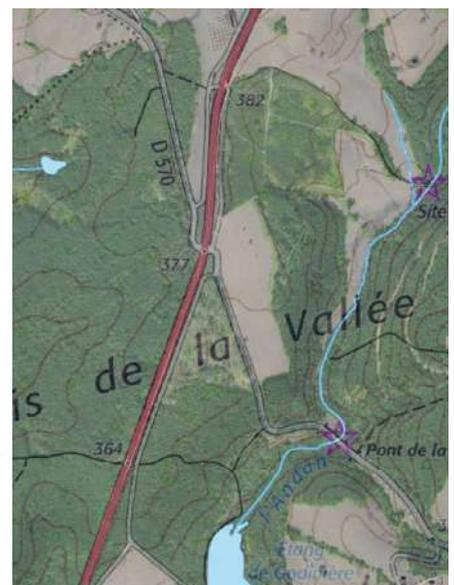
Or la continuité de ce boisement, déjà fragilisée par l'exploitation forestière et agricole, est encore réduite par les infrastructures (RD990, voies de rétablissement de la RD570) qui forment une barrière globale de 30 à 80m de largeur. La préservation d'une continuité boisée d'arbres adultes fonctionnelle doit être maintenue dans le temps par la gestion forestière. Par ailleurs, cet axe routier géré par le Département devra faire l'objet d'études détaillées pour identifier les taxons devant faire l'objet d'aménagement de passage pour la faune.



*Interruption de la continuité bocagère entre deux boisements par la RN7 (exemple entre Droiturier et Saint-Pierre-Laval)*



*La RN7, élément de fragmentation, à Droiturier*



*Interruption de la continuité boisée du Bois de la Vallée par la RD990 et ses annexes routières, à Droiturier*

**Sur la RD907**, la continuité à préciser du SRCE couvre une zone de bocage effacé et de boisements isolés. Au droit du ruisseau du Moulin Vicaire, la route communale franchit la RD907 en passage supérieur, cette configuration n'est pas favorable à la restauration d'une continuité écologique boisée. Cette restauration sera donc privilégiée à proximité de l'intersection avec la RD173, où des boisements peuvent être connectés le long des limites parcellaires, ainsi qu'au sein des haies existantes.

Sur ces axes routiers gérés par l'Etat et le Département, des diagnostics de mortalité et des études d'opportunité d'ouvrage de franchissement pour la faune permettront de rétablir les corridors écologiques interrompus ou fragilisés.

La voie ferrée n'est pas identifiée comme un élément fragmentant à l'échelle du SRCE.

## URBANISATION

Le développement non maîtrisé des zones industrielles, urbaines ou similaires, est un des facteurs d'artificialisation des milieux pouvant provoquer à terme la disparition de certains éléments du patrimoine naturel. Une réflexion globale sur l'urbanisation croissante est à produire au niveau de la Limagne.

Le SRCE identifie comme enjeu de penser un aménagement du territoire qui prenne en compte les milieux naturels, agricoles et forestiers et les paysages, et de lutter contre la consommation d'espace, le morcellement du territoire et la pollution lumineuse.

-> L'urbanisation sur le territoire est relativement restreinte comparée aux grandes agglomérations de la région. Néanmoins certaines zones de fragilité existent, notamment au niveau de l'urbanisation récente à Lapalisse.

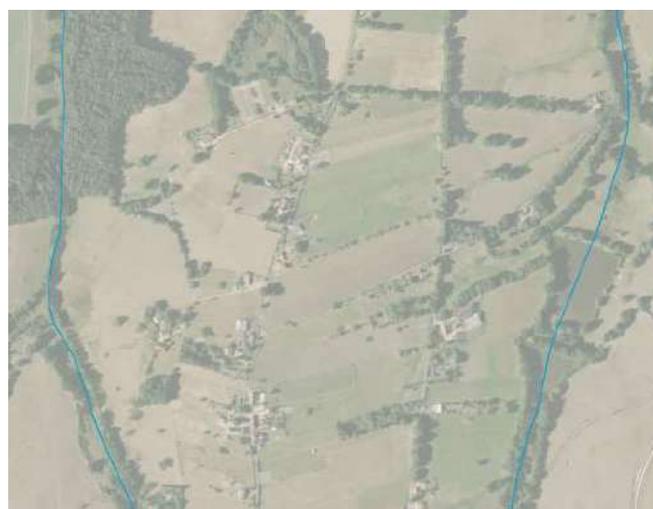
Si les grandes continuités régionales sont principalement influencées par des aménagements à leur échelle (grand axe de circulation, zone d'activité de grande ampleur...), d'autres intérêts écologiques majeurs et présents localement peuvent être intégrés dans toutes les échelles de projets.

Par exemple, pour la préservation du maillage bocager, la réflexion sur le réseau de haies peut se faire à l'échelle de chaque projet d'aménagement.

Certaines dynamiques d'urbanisation dans les villages peuvent également amener à terme à la fragilisation des connexions entre écosystèmes, comme l'urbanisation continue le long des axes de circulation. Par sa constitution en une multitude de micro-habitats juxtaposés, la mosaïque de milieux, typique du patrimoine écologique du territoire communautaire, est sensible à l'échelle de la parcelle.



*Enjeux de continuité entre milieu naturel et urbanisation à proximité d'un réservoir de biodiversité (Lapalisse)*



*Enjeux de perméabilité de l'urbanisation linéaire (Le Breuil)*

## ACTIVITÉS AGRICOLES

En vue de la préservation de la biodiversité au sens large, l'artificialisation des milieux, l'intensification de l'agriculture et de la sylviculture sont parmi les principales menaces identifiées.

Le SRCE vise à prendre en compte l'intérêt économique et écologique des zones agricoles dans les documents d'urbanisme afin de préserver le foncier agricole face à l'artificialisation des sols et la rétention foncière.

Certains secteurs présentent une biodiversité intrinsèque remarquable pouvant leur conférer un rôle de réservoir de biodiversité dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (pelouses sèches, systèmes prairiaux d'alpage, prairies tourbeuses...). D'autres sont des espaces de fonctionnalité écologique structurants pour le réseau régional, pouvant notamment accueillir des haies, arbres isolés, ripisylves... supports de biodiversité et des continuités écologiques.

-> Les activités agricoles peuvent être source de biodiversité et de continuités écologiques, mais également de fractionnement. Ainsi l'effacement des haies, l'homogénéisation des formes et des surfaces des parcelles, les défrichements de jonction boisées, la réduction des largeur de ripisylve... constituent des fragilisation des continuités et peuvent amener à leur rupture ou à leur non fonctionnalité.

Le territoire présente une structure forestière, bocagère et agricole encore bien préservée, ce qui constitue un socle local précieux pour accueillir et fonder des actions de restauration des continuités tant à l'échelle de la région qu'à l'échelle communautaire.

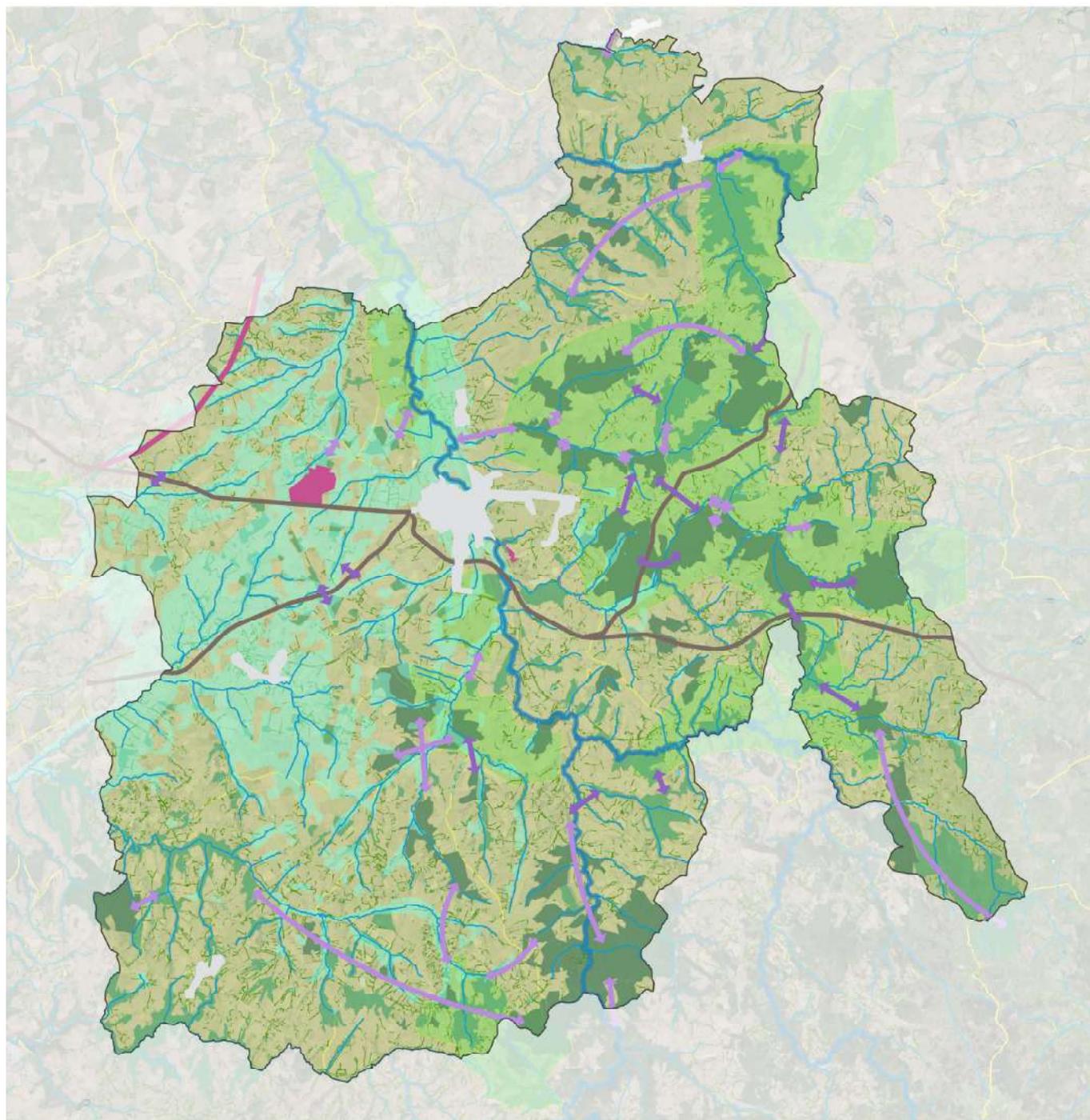
A l'image de la trame de la mosaïque de milieux, ces enjeux de fractionnement sont diffus sur l'ensemble du territoire.



*Interruption entre deux boisements. Une reconnexion de part et d'autre de la route serait favorable, en appuyant la trame boisée sur le cours d'eau et sur le parcellaire (Bert).*



*Interruption du bocage, et préfiguration d'une restauration s'appuyant sur le parcellaire et les arbres isolés (Billezois).*



- |                                   |   |                           |
|-----------------------------------|---|---------------------------|
| ↔ Enjeu de continuité à renforcer | Trame verte et bleue                      | □ Réservoir en mosaïque   |
| ↔ Enjeu de continuité à rétablir  | — cours d'eau principal                   | ■ Réservoirs du SRCE      |
| — Fragmentation                   | — cours d'eau secondaire                  | ■ Réservoir thermophile   |
|                                   | ■ Zones humides (couverture partielle)    | — Corridor thermophile    |
|                                   | ■ Etangs et mares                         | □ Limites communales      |
|                                   | ■ Réservoirs boisés                       | ■ Tissu_urbain_discontinu |
|                                   | ■ Réservoirs boisés dont forêts anciennes | □ Limites EPCI            |
|                                   | ■ Haies                                   |                           |

Carte de synthèse de la Trame verte et bleue de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse (hors ZH SAGE Allier aval)

## - Les continuités à conserver, à renforcer, à restaurer -

Tous les éléments déjà connectés (espaces boisés entre eux, éléments bocagers entre eux...) ou interconnectés (boisement et bocage, bocage et ripisylve...) dans les espaces réservoirs et les espaces corridors doivent conserver leurs connexions fonctionnelles.

Parmi les continuités à renforcer et à restaurer, lorsqu'un ou plusieurs cours d'eau sont présents dans cette connexion, les ripisylves et le bocage/arbre isolé existant doivent servir d'appui à la reconnexion.

Les flèches indiquées sur la carte proposent des **principes de connexions**, apparaissant comme les plus favorables en l'état actuel des connaissances. Selon les opportunités foncières, les projets d'aménagements et l'évolution de la biodiversité, les actions de renforcement ou de restauration des continuités pourront s'en écarter géographiquement, tout en conservant l'esprit de la continuité et de la fonctionnalité recherchées.

La préservation des **prairies permanentes et de la mosaïque de milieux associés** (bocage, arbre isolés, zones humides, boisements...) entre dans l'objectif de maintien de la trame agropastorale locale. Cette trame, associée à la trame des milieux cultivés non intensifs, constitue des espaces relais à vocation écologiques multiples (repos, nidification, alimentation...) et intéressant de nombreuses espèces. Ces espaces contribuent à connecter notamment la vallée de l'Allier et la vallée de la Loire. Cette préservation concerne l'ensemble du territoire communautaire.

Sur le territoire, et en particulier en limite nord-ouest (franges nord-ouest des communes de Périgny et Servilly) les milieux ouverts et les reliefs doivent faire l'objet d'une vigilance vis-à-vis de la présence de **pelouses sèches calcaires, falaises et escarpements rocheux** qui contribuent à une continuité en pas japonais pour des espèces méridionales en limite nord de répartition. Le changement climatique tend à faire remonter cette limite vers le nord, et le maintien de ce continuum contribuera à leur migration progressive accompagnant le déplacement de leur biotope.

Le chevelu de tête de bassin versant représente une richesse écologique importante du territoire. La préservation de ces **ruisseaux, de leurs abords élargis et annexes (mares, zones humides, étangs, végétation associée)**, de la qualité et de la quantité de leur eau, constitue un enjeu important d'une part parce que ce milieu héberge des habitats et des espèces protégées/ patrimoniales mais également parce que de cette préservation dépend la qualité des cours d'eau en aval, abritant eux-même un autre cortège d'espèces protégées ou patrimoniales (Loutre, Castor...) souvent dépendantes d'une bonne qualité de l'eau. En préservant le chevelu et les têtes de bassin versant, l'effet bénéfique est donc doublement important, pour la biodiversité et pour les continuités. Les enjeux pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ce réseau de cours d'eau de tête de bassin versant et des cortèges d'espèces associées sont en très grande majorité liés aux activités forestières et agricoles.

**La Besbre** et nombre de ses affluents sont classés au titre du maintien ou de la restauration des continuités écologiques. **Le moulin Marin, le moulin de la Figourdine**, en aval de Lapalisse, font partie des ouvrages les plus contraignants pour la continuité écologique. **Le Barbenan** présente également une continuité ponctuellement très difficile, ainsi que la **Tèche** à Bert.

La continuité des cours d'eau (hydrologique, morphologique, écologique) est un enjeu très fort pour la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques, à l'échelle locale et à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Besbre.

La **pollution lumineuse** dans ce contexte rural est malgré tout présente car les sensibilités sont nombreuses et largement présentes sur le territoire, notamment pour les populations de chauves-souris et d'oiseaux nocturnes (ZNIEFF d'Isserpent par exemple), mais également pour l'ensemble de la faune et de la flore, tous les êtres vivants étant dépendant du cycle jour-nuit. La qualité de la trame noire doit donc être préservée.

**ATOUTS**

- > Le territoire est préservé de l'urbanisation dense. Majoritairement rural, les milieux naturels sont largement présents comparés à la surface du territoire, et ponctuellement bien préservés (boisements notamment anciens, bocage, milieux agropastoraux, têtes de bassins versants...).
- > L'imbrication étroite de trois écopaysages (Sologne bourbonnaise, Livradois-Forez et Limagnes) à travers ces trames préservées génère une grande diversité d'habitats écologiques hébergeant une biodiversité patrimoniale dense.
- > Des milieux naturels peu représentés ou rares dans la région (milieux alluviaux, milieux thermophiles, milieux agropastoraux à prairies permanentes) sont présents.

**FAIBLESSES**

- > L'absence de connaissance naturaliste systématique, ou au moins homogène, ne reflète pas la richesse écologique des milieux naturels locaux.
- > Les inventaires zones humides sont incomplets, alors que ces milieux participent directement à deux types de réservoirs de biodiversité locaux (trame bleue, réservoir en mosaïque).
- > La fragmentation du territoire par les infrastructures est importante et pénalise la TVB dans son état actuel. Le développement de l'urbanisation et les mutations des pratiques agricoles menacent la TVB mais de façon relativement ponctuelle par rapport à d'autres territoires.

**LES ENJEUX**

- > Développer les connaissances naturalistes constitue un enjeu fort de valorisation du patrimoine naturel et paysager local, qui inciterait une démarche globale pour se prémunir des pressions de fragmentation qui, elles, sont présentes sur tout le territoire.
- > Le maintien du réservoir/corridor en mosaïque, diffus sur l'ensemble du territoire, doit être pensé sans objectif de figer l'occupation du sol, mais en intégrant cet enjeu de haut niveau dans les dynamiques locales pour qu'il reste prédominant et fonctionnel.
- > Le territoire présente une grande responsabilité régionale quant à la préservation et la restauration des continuités écologiques liées aux têtes de bassin versant et aux cours d'eau (lit en eau, boisements et zones humides associées).
- > Le renforcement global des réservoirs, des corridors et de leurs fonctionnalités doit permettre d'éviter les fragmentations supplémentaires et de réduire les fragmentations existantes, notamment celles-liées aux infrastructures.
  - > Les inventaires zones humides sont à compléter à l'échelle de chaque projet en tenant compte des éléments de TVB, ou à l'occasion d'une démarche territoriale (contrat de milieu, SAGE...).
- > La recherche et la préservation des milieux thermophiles est un enjeu géographique marginal mais d'une importance écologique forte.
- > La préservation des trames noire, brune et aérienne doit être assurée de façon transversale à travers la TVB, car ces composantes sont indispensables au fonctionnement du vivant et doivent être perçues comme une richesse du territoire.

## 3.3- Des équipements sportifs et espaces de loisirs rattachés au socle naturel

Implantés au sein d'espaces plus ou moins naturels, les équipements sportifs et de loisirs implantés sur le territoire intercommunal offre un maillage intéressant et permettent une bonne accessibilité à l'ensemble des communes. Outre les chemins ruraux dédiés aux activités équestres, pédestres, de trails et VTT profitant largement des espaces naturels et des paysages qu'ils ont à offrir, d'autres activités (sportives ou de loisirs) sont aussi tributaires de ces espaces pour s'implanter.

On retrouve ainsi une dizaine de terrains dits de grands sports (foot, rugby, ...) répartis sur 6 communes : Lapalisse, Billezois, Saint-Prix, Le Breuil, Saint-Etienne-de-Vicq et Saint-Christophe. En complément, 5 communes disposent également de plateaux sportifs ou city-stade permettant aux habitants de profiter d'équipements fonctionnels et de bonne qualité. La pétanque tiens également une place importante sur le territoire avec au moins un terrain dans 9 des 14 communes. Enfin, il est possible de jouer au tennis en extérieur à Bert, Saint-Prix et Lapalisse.



\_Terrain de rugby à Saint-Prix



\_Terrain multi-sports à Périgny



\_Terrain de tennis à Lapalisse

Des équipements plus spécifiques sont également présents sur le territoire. On retrouvera par exemple un terrain de mini-golf à Bert un skatepark à Lapalisse, deux piscines (une à Lapalisse et une à Bert), un circuit d'auto-cross à Servilly ou encore des pratiques liées à l'aviation sur l'aérodrome de Lapalisse-Périgny.



\_Mini-golf à Bert



\_Espace aquatique à Lapalisse  
Source : cc-paysdelapalisse.fr



\_Circuit des Graves à Servilly

Enfin, toutes les communes bénéficient de salle des fêtes permettant d'accueillir des activités qui nécessitent d'être à l'intérieur (gym, danse, théâtre, ...) et une salle de sport offre la possibilité de pratiquer les sports d'intérieurs (basket, badminton, tennis, ...) à Lapalisse.

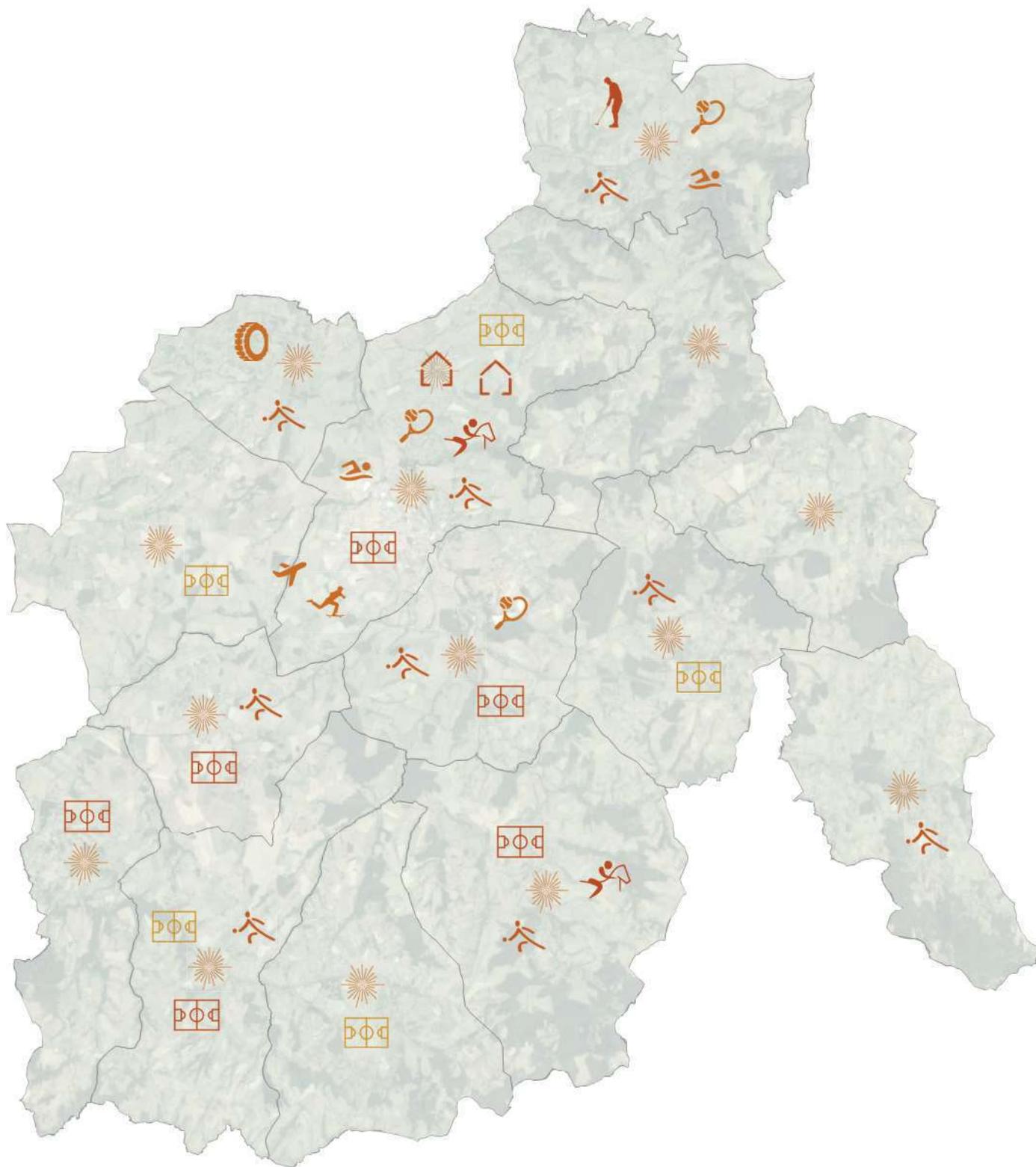


\_Salle de sport à Lapalisse

L'ensemble de ces lieux et/ou salles d'activités sont utilisés par tout type d'associations (culturelles, sportives, ...) très présentes sur l'ensemble de la communauté de communes. En effet, plus de 150 associations participent à la vie des communes et organisent ou participent à des manifestations. On compte par exemple une maison des associations à Lapalisse.

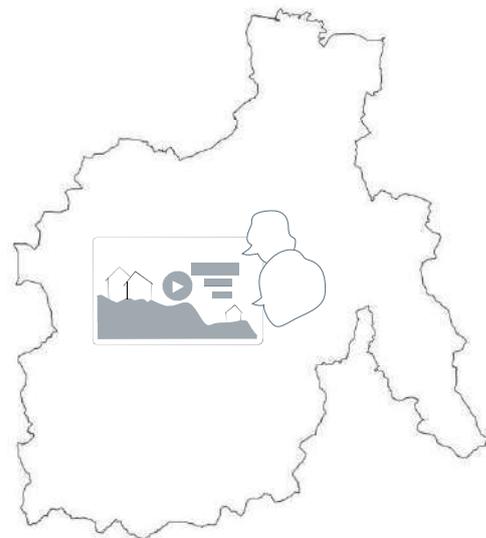
On observe sur le territoire une plus forte concentration des équipements sur la commune de Lapalisse. Cependant l'offre reste bien répartie et de bonne qualité sur l'ensemble de l'intercommunalité avec des communes comme Bert au bon niveau d'équipement.

Pour trouver des équipements plus originaux (bowling, karting, mur d'escalade, ...), les habitants de la communauté de communes ont la possibilité de se rendre dans les bassins de vies voisins comme Vichy, Roanne ou Clermont-Ferrand le cas échéant.



- |  |                                       |  |                               |  |                         |
|--|---------------------------------------|--|-------------------------------|--|-------------------------|
|  | Terrain de grand sport / multi-sports |  | Skatepark                     |  | Salle de sport          |
|  | Terrain de pétanque                   |  | Piscine                       |  | Association             |
|  | Terrain de tennis extérieur           |  | Circuit d'auto-cross          |  | Maison des associations |
|  | Terrain de mini-golf                  |  | Activité lié à l'aéronautique |  | Centre-équestre         |

Répartition des équipements de sports et de loisirs sur le territoire [chaque sigle = présence d'au moins un équipement]



## DES PAYSAGES TÉMOINS DES MANIÈRES DE VIVRE

En premier lieu, témoins d'un mode de vie local où l'homme s'adapte à son environnement pour s'implanter, les paysages évoluent avec l'apparition de comportements plus standardisés. Les grands paysages et les paysages du quotidien alors propres au Pays de Lapalisse et supports d'une identité se sont banalisés en faveur de paysages communs. Les enjeux actuels viennent cependant modifier cette tendance, permettant ainsi aux paysages de se forger une nouvelle identité plus contemporaine.



# 1- Des paysages qui montrent que l'homme s'est adapté à son environnement...

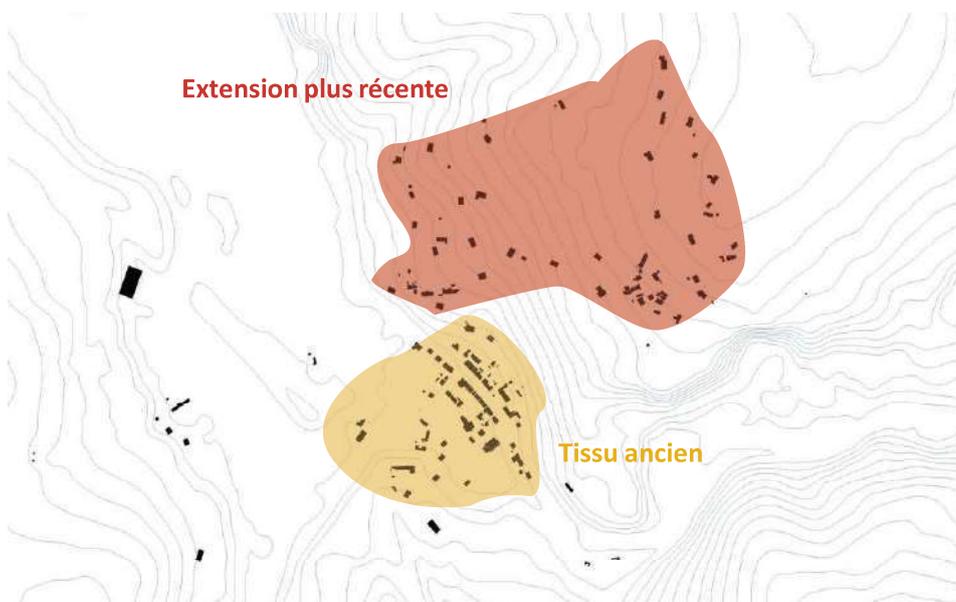
## 1.1- Des implantations historiques intimement liées au socle naturel

Le relief, parfois abrupt, parfois vallonné par les cours d'eau, a fortement influencé l'implantation du bâti. Plusieurs types d'implantations sont distingués :

> **Les bourgs installés auprès des cours d'eau.** Au sein du plissement que forme le vallon dans lequel ils se sont implantés ou perpendiculairement à celui-ci pour remonter doucement sur les plateaux. L'implantation s'opère à proximité immédiate de la ressource en eau et le long de la voie de communication : l'exemple du bourg de Billezois, le long du Mourgon le Vif ou de Bert l'illustre.



Carte de l'état major, Billezois  
Source : remonterletemps.ign.fr



Dans certaines communes, les extensions urbaines plus récentes investissent progressivement les coteaux (ci-dessous l'exemple de Saint-Prix) ; d'une implantation initiale en «village-rue», la forme héritée devient progressivement dilatée.

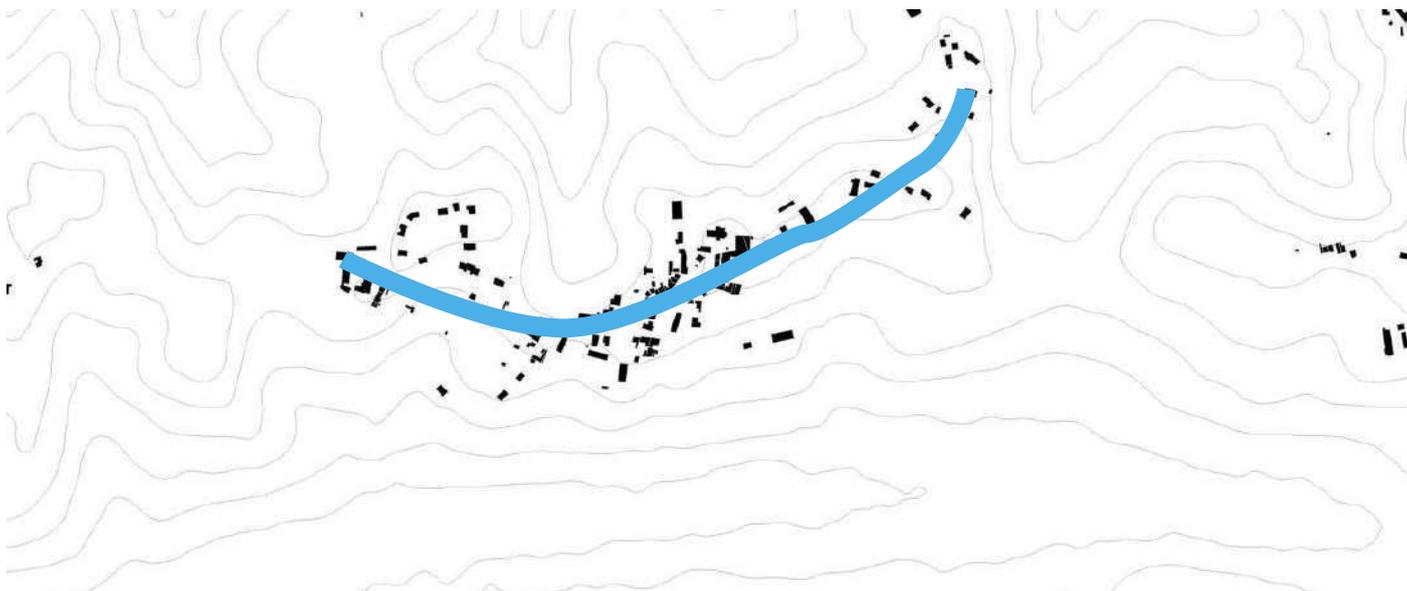
Le bourg historique reste malgré tout lisible par une densité plus importante le long de la voie parallèle au cours d'eau.

Des développements qui s'affranchissent du socle naturel à Saint-Prix



\_ Vue du bourg historique et des constructions plus récentes de Saint-Prix

> **Les bourgs installés sur les points hauts ou à flanc de coteau.** L'implantation exploite une topographie peu prononcée sur le haut de la colline et répond originellement à une logique de défense avec une visibilité à 360 degrés et de préservation des terres agricoles. De nombreux bourgs, ont également suivi la logique d'une installation à flanc de coteau pour leur défense en bénéficiant d'un léger surplomb et pour éviter le risque lié à l'eau, tout en restant à proximité de la ressource en eau. Ici, l'exemple d'Isserpent.



*\_L'implantation du bourg d'Isserpent à flanc de coteau*

## 1.2- Des formes architecturales anciennes encore retrouvées...

L'histoire du territoire a également marqué les paysages et les bourgs d'un point de vue architectural, par l'utilisation de ressources et de matériaux locaux.

Sont ainsi retrouvées d'anciennes fermes, dites maisons « blocs à terre » (logis, étable et grange sous le même toit). De volumétrie sobre, le bâti de ces maisons est coiffé d'un toit à deux versants égaux, recouvert à l'origine de chaume puis de tuiles plates et aujourd'hui de tuiles mécaniques (moins coûteuses). Les murs sont appareillés de moellons de granit, recouverts le plus souvent d'un enduit à la chaux. Dans les régions des Hautes-Terres, on trouve plus fréquemment des murs en moellons sans enduit, ce qui leur confère un aspect plus rustique et rude. Les ouvertures correspondent à des fonctions très diverses et sont relativement réduites. Des chiens-assis, lucarnes-fenêtres ou lucarnes-portes animent les façades, permettant d'accéder au fenil (lieu de stockage du foin) sous les combles ou de l'éclairer. Les pignons sont le plus souvent aveugles, même si des ouvertures secondaires se trouvent dans le pignon (porte de grenier). Les encadrements des ouvertures sont tantôt en brique, tantôt en pierre de taille, voire absents.

Les appentis, fours, puits, bassies, abris, pigeoniers, simples clôtures, murets, haies, vergers, potagers etc. accompagnent l'architecture locale et sont témoins d'une identité locale.



*\_Exemple d'une ferme dite « bloc à terre » à Barrais-Bussolles*



*\_Exemple d'une ferme dite « bloc à terre » à Droiturier*

La plupart des bourgs sont composés de maisons aux murs enduits ou en moellons apparents. Les toits sont encore à deux pans (tuiles plates ou tuiles mécaniques) et les maisons peuvent posséder un étage supplémentaire. Les ouvertures (de type vertical) sont ordonnancées et plus généreuses. On y retrouve des lucarnes à bâtière (également appelées lucarnes damoiselles) ou à capucine et de chiens assis comme pour la ferme bourbonnaise.



*\_ Dans le bourg du Breuil*



*\_ Dans le bourg de Bert*

Une particularité vient s'ajouter au bâti du centre-bourg de Droiturier. En effet, des maisons à colombage accompagnent la voie principale et complètent le patrimoine historique déjà riche de la commune.

*\_ Maison à colombage dans le bourg de Droiturier*



En ville, les murs sont enduits et la maison est généralement élevée sur deux voire trois niveaux (plus les combles). Les ouvertures (verticales) sont le plus souvent symétriques et très ordonnancées. La façade se compose avec recherche selon un ordre classique.



*\_ Maisons de ville devant le château de Lapalisse*



*\_ Maisons de ville, rue de la gare à Saint-Prix*

Enfin, quelques maisons de maître parsèment les paysages. De par ses dimensions la maison de maître est un élément distinct du tissu urbain. On la retrouve aussi bien en ville, dans les villages que sur le territoire agricole. Ce bâti est composé d'un plan carré ou rectangulaire surmonté d'un étage ou de deux. La toiture à une ou deux croupes est coiffée d'épis de faîtage et de longues cheminées dans la continuité de murs pignons. La couverture peut être en tuiles plates ou mécaniques et aussi en ardoise. Les ouvertures très larges se composent de manière symétrique en façade.



*\_ Maison de maître dans le centre-bourg d'Andelaroche*



*\_ Maisons de maître dans le centre ancien de Lapalisse*

## 1.3- ...provenant d'un socle géologique encore exploité.

### 1.3.1- Des ressources minérales utilisées

De par sa géologie contrastée, le territoire dispose d'un sous-sol qui peut être exploité via des processus d'extractions pratiqués dans les carrières. L'ensemble des noyaux anciens se fondent ainsi aisément dans le paysage du fait de la proximité et de l'utilisation des ressources locales.

Depuis 1993, l'exploitation des ressources géologiques sur un territoire est encadrée ; le Schéma Régional des Carrières (SRC) a été créé par la loi "ALUR" du 24 mars 2014 (article R515-3 du Code de l'Environnement) et vient se substituer aux schémas départementaux des carrières déjà en place. Le SRC définit les conditions générales d'implantation des carrières et leurs orientations de gestion durable.

L'Allier fait partie du Schéma Régional des Carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes (SRC AURA) approuvé le 8 décembre 2021.

L'activité d'extraction est également encadrée réglementairement par le Code Minier et les lois sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les autorisations d'exploitations de carrières doivent être compatibles avec ces documents.

4 carrières (type : roche massive) autorisées sont répertoriées sur le territoire communautaire par les services de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et inscrites dans le SRC :

> 2 carrières à Saint-Prix : situées au niveau de l'entrée Sud du centre-bourg, accessibles depuis la D707 et à proximité direct de l'Andan et du bois le Tureau Marnin au Sud et d'habitations au Nord.

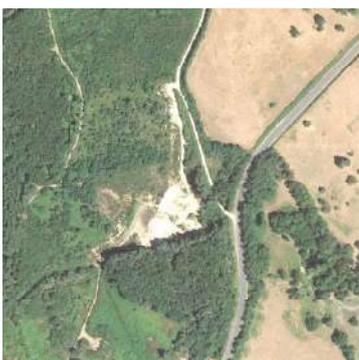
> 1 carrière à Andelaroche : localisée au lieu-dit Les Rivières (en limite de Barrais-Bussolles), accessible depuis la D994 et à proximité direct du ruisseau de Maupas.

> 1 carrière à Saint-Pierre-Laval : située au Nord-ouest de la commune (en limite de Chatelus), accessible depuis la D707 et à proximité direct du bois Trayon.

*Carrières autorisées sur le territoire*



L'ensemble de ces carrières sont exploitées par l'entreprise Viallet pour un usage principalement dédié au BTP. La production de granulats sera utilisée par exemple dans les processus de fabrication du béton ou de chaussées routières.



*\_Carrière de Saint-Pierre-Laval*



*\_Carrière de Saint-Prix*



*\_Carrière d'Andelaroche*



*\_Carrière de Saint-Prix, photos prises depuis la départementale 707*

L'activité des carrières est fondée sur la présence de ressources géologiques exploitables.

Au fort impact sur l'environnement biologique, hydrologique et paysager lié à l'exploitation s'ajoute l'épuisement à terme de la ressource minérale. Il est donc nécessaire d'intégrer la réhabilitation qui suit la fermeture d'une carrière dans son plan de gestion.

La remise en état d'un site après exploitation est prévue dans la réglementation. Ainsi, la prise en compte des caractéristiques locales permet de valoriser le site sur le plan paysager, environnemental et parfois pédagogique. De nombreux exemples existent comme la réhabilitation par reboisement, la revalorisation du site pour de la production agricole, la réhabilitation écologique et l'ouverture au public. Ces procédés permettent à la fois de reformer un écosystème riche mais aussi de profiter de ces espaces souvent singuliers, comme espaces de loisirs ou de découverte. Il est ainsi possible de recréer de nombreux biotopes en transformant l'usage de ces carrières.

L'ancienne carrière de granite de Droiturier (qui s'est naturellement remplie d'eau) est ainsi devenue un point d'eau «naturel» accessible au public et faisant partie d'un parcours Pépit (Faites carrière dans le granit), un jeu à vocation pédagogique et organisé par le CAUE de l'Allier.

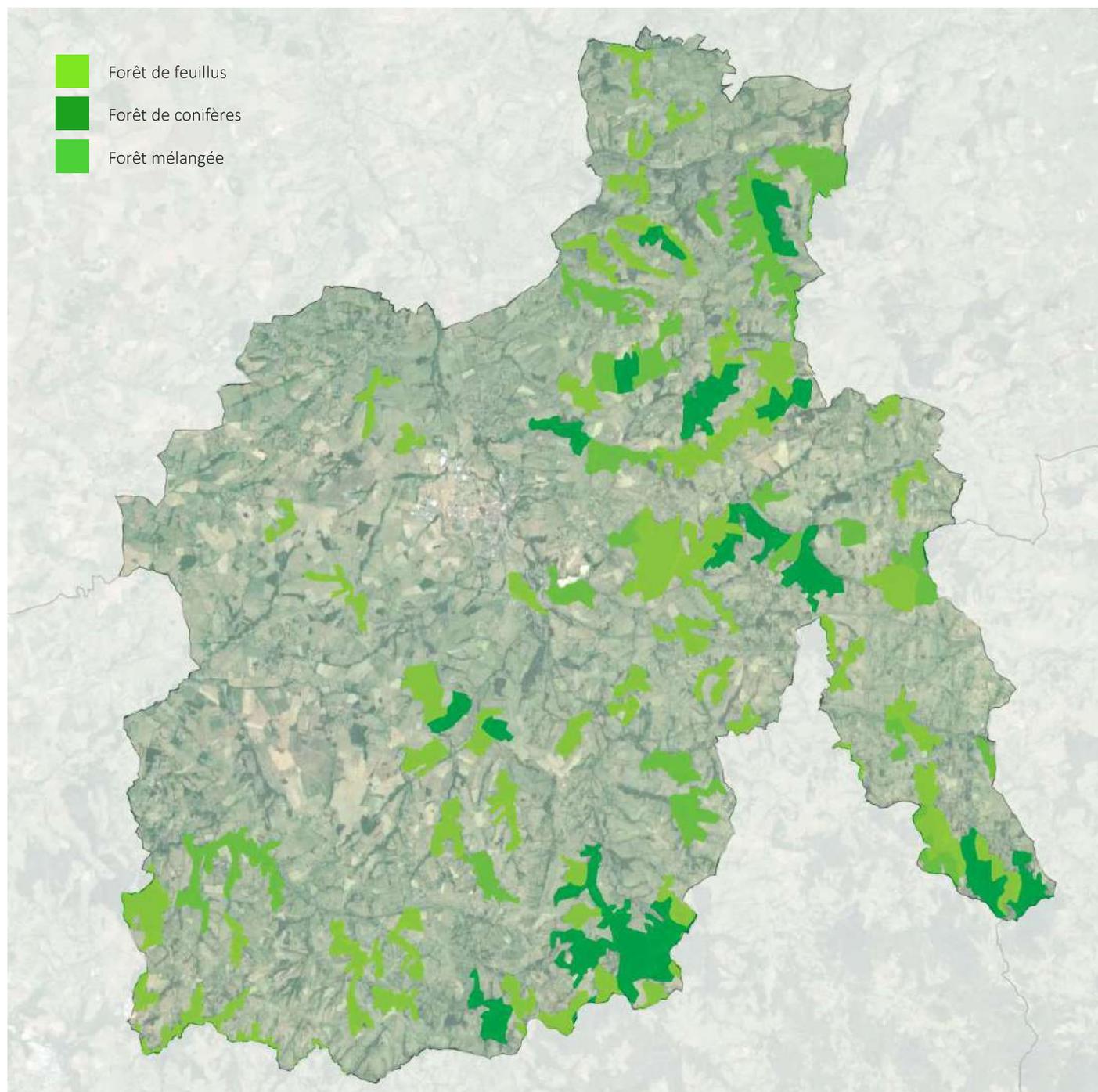


*\_Ancienne carrière de Droiturier  
Source : pepit03.fr*

## 1.3.2- Un potentiel d'exploitation forestière

Essentiellement privé, le domaine forestier du Pays de Lapalisse est insuffisamment exploité. Malgré la politique incitative de l'État qui oblige les propriétaires de plus de 25 ha de forêts à souscrire à un plan de gestion, différents facteurs n'incitent pas à une exploitation rationnelle du patrimoine forestier : un parcellaire morcelé, une mauvaise desserte due à un manque d'entretien des accès, l'éloignement du ou des propriétaires...

Composées en grande partie par des essences de feuillus (chênes, frênes, saules, noyers, ...), certaines forêts, notamment les forêts de plantation, sont accompagnées de conifères (douglas, pin laricio, ...) pour éviter la transmission de maladie et ainsi protéger l'exploitation.



Type de forêts présentes sur le territoire

Source des données : Corine Land Cover 2018

On recense deux forêts publiques relevant du régime forestier et situées sur la commune de Saint-Pierre-Laval :

- La forêt communale de Saint-Pierre-Laval (surface en gestion : 17,37 ha),
- La forêt du CCAS de Saint-Martin d'Estreaux (surface en gestion : 4,30 ha).

Le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'État. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'Office National des Forêts (ONF), chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels tout en préservant l'intérêt du propriétaire. La mise en pratique du régime forestier passe par la mise en place d'un plan de gestion de la forêt appelé aménagement forestier. Cet outil technique permet d'appliquer localement, sur une échelle de 20 ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers (programme annuel de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt), de récolte de bois (programme annuel de coupes) et prévoit la surveillance et la conservation du patrimoine.

Concernant le reste des milieux boisés, une partie des forêts privées dispose de documents garantissant une gestion durable. On retrouve ainsi différents documents de gestion sur le territoire :

- > Le Plan Simple de Gestion (PSG) pour toutes les forêts privées d'une surface supérieure ou égale à 25 ha. Cet outil permet une connaissance précise des bois ou des forêts concernés et de prévoir un programme précis de coupes et de travaux pour une période comprise entre 10 et 20 ans.
- > Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les propriétaires de bois de moins de 25 ha. Il est constitué d'un guide technique (différents itinéraires sylvicoles) et d'un engagement de gestion durable des forêts sur 10 ans.
- > Le Règlement Type de Gestion (RTG). Également prévu pour les forêts de moins de 25 ha, ce document détermine des modalités d'exploitation forestière adaptées aux différents milieux et garantit une gestion durable des bois.

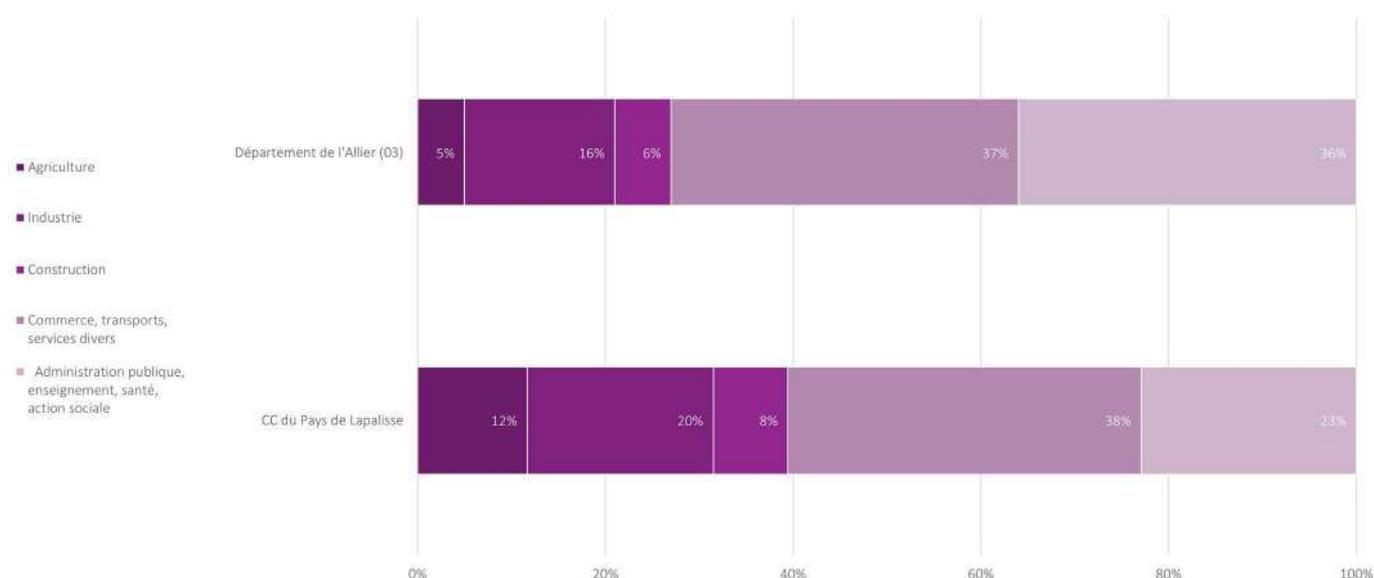
L'ensemble de ces documents de gestion sont soumis à l'approbation du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).



\_Bois en bord de route à Droiturier

### 1.3.3- Une agriculture toujours tournée vers l'élevage

Cf Pièce 1.1.2\_Diagnostic agricole

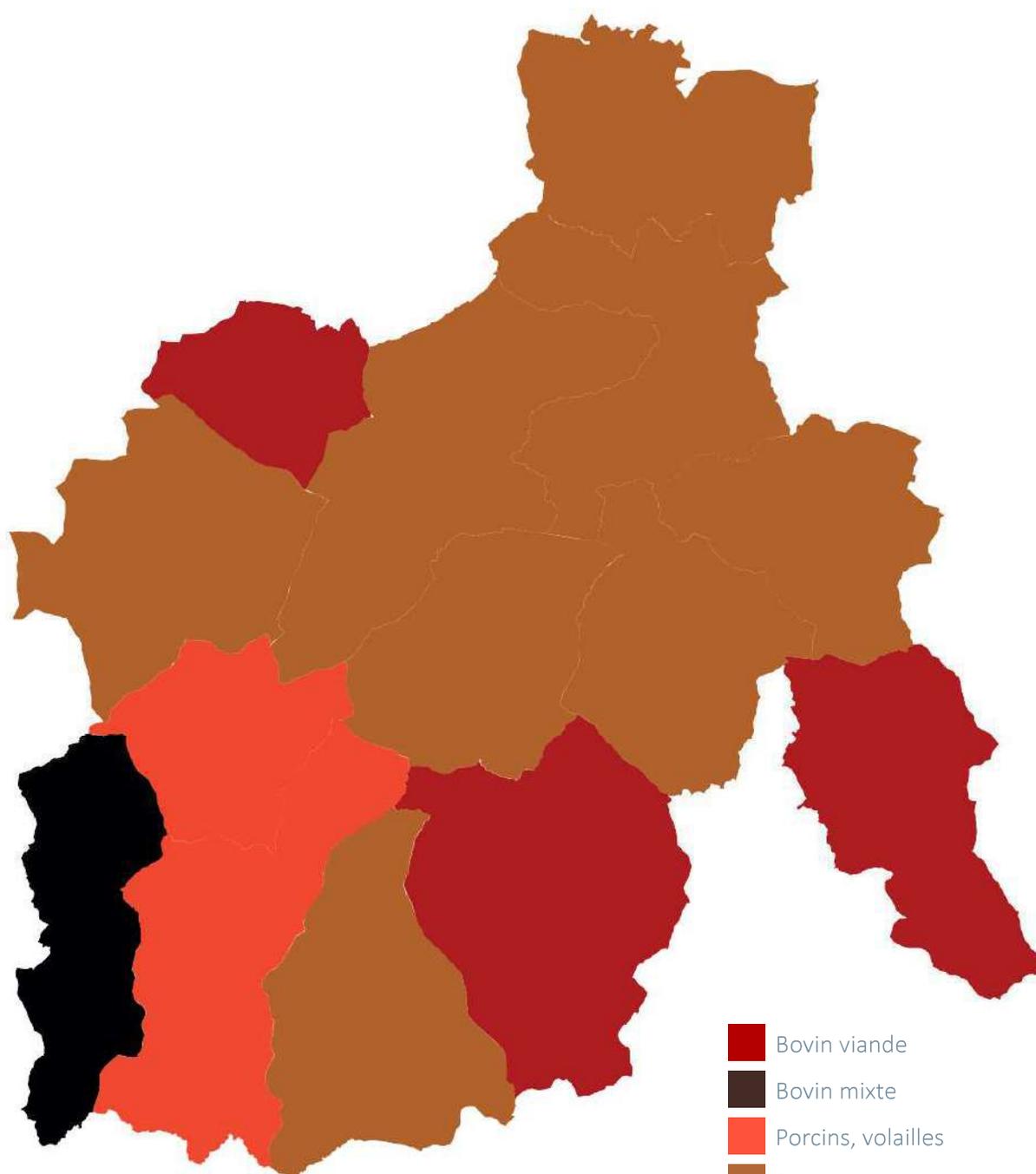


Comparaison des secteurs d'activités en 2018

Source des données : INSEE



*\_Élevage de bovins rythmant le paysage à Saint-Etienne-de-Vicq*



*Spécialisation de production agricole par commune  
Source : stats.agriculture.gouv.fr*

**ATOUS**

- > Un secteur agricole dynamique.
- > Une occupation homogène sur l'ensemble des communes.
- > Une agriculture tournée vers l'élevage qui entretient l'espace rural et garantit le maintien d'un maillage bocager dense.

**FAIBLESSES**

- > La présence de carrières modifiant le socle naturel et pouvant générer des nuisances.

**LES ENJEUX**

- > La conciliation entre la préservation du socle naturel et l'exploitation des carrières.
- > Le maintien et le développement d'exploitations dynamiques.
- > Le maintien du bocage.



*"Les sentiers de randonnées en milieu boisé sont très appréciés."*

*"Il faut limiter la tendance actuelle de fort déboisement dû à la présence limitée de bois sur le territoire."*

## 2- ...puis qu'il s'en est détaché

### 2.1- De nouvelles formes urbaines en rupture avec les tissus anciens

#### 2.1.1- Des paysages urbains standardisés

Les évolutions paysagères qui se sont affirmées à partir des années 60 résultent de comportements plus individualisés. Les techniques et matériaux utilisés, issus d'un système de production industrialisé, favorisent la construction de paysages standardisés effaçant progressivement l'identité du territoire. Les techniques de construction standards se trouvent déconnectés des ressources locales et les pavillons sont en rupture avec l'habitat traditionnel. La maison ne possède plus qu'un seul étage, ce qui tend à accroître l'emprise au sol du bâti (une emprise qui est 1,5 fois plus grande) par rapport à l'habitat traditionnel. Ainsi, on passe d'une emprise moyenne au sol du bâti moyenne de 100 m<sup>2</sup> pour la maison individuelle des années 30-60 en passant à 120m<sup>2</sup> pour les années 70-80 puis à 150 m<sup>2</sup> pour les maisons actuelles (l'emprise au sol atteint souvent 200m<sup>2</sup> pour les grands pavillons). Ce type de tissu urbain apparaît à la limite des centres historiques.



Implantation en milieu de parcelle à Billezois



Organisation parcellaire et implantation à Isserpent



Organisation parcellaire et implantation à Saint-Pierre-Laval

Même si les bourgs du territoire ont connu un développement très modéré, celui-ci s'est opéré de différentes manières selon les communes. Abandonnant peu à peu le développement en étoile au profit d'une extension linéaire, au coup par coup, le long des routes desservant les centres anciens, les bourgs se sont allongés et ont vu naître en périphérie de nouveaux parcs de logements.

En limite de centres-bourgs, le développement du parc de logements se réalise principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles à partir des années 70. Les lotissements sont aménagés à l'extérieur des bourgs, déconnectés du noyau historique à cette époque (l'évolution de l'urbanisation a, depuis, permis dans certains cas leur intégration dans le tissu urbain).

Quartier rue Jacques Péronnet



Vue aérienne de Lapalisse en 1975  
Source : remonterletemps.ign.fr

#### UN DÉVELOPPEMENT EN EXTENSION

Terres de la croix des Rameaux  
Noyau historique



Vue aérienne de Saint-Pierre-Laval en 1980  
Source : remonterletemps.ign.fr

Noyau historique



Vue aérienne de Périgny en 2000  
Source : remonterletemps.ign.fr

Quartier impasse du stade

- Le quartier impasse du stade à Périgny. Les constructions sont organisées autour d'une rue principale, sur des parcelles (de taille moyenne de 900 m<sup>2</sup>) principalement disposées en lanières. L'implantation de la construction en léger retrait par rapport à la voie laisse une surface de jardin relativement importante à l'arrière. La densité atteint 10 logements/hectare et l'emprise au sol des constructions est de 15%. Aucun espace commun n'est aménagé à l'échelle de l'opération.



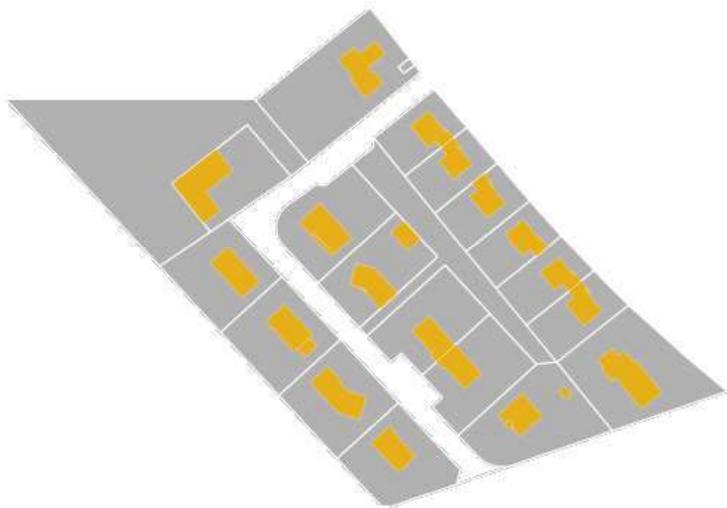
\_Impasse du stade

- Le quartier rue Jacques Péronnet à Lapalisse est caractérisé par une organisation du réseau viaire en impasses, lequel consomme une surface importante. Les maisons de type pavillonnaires sont implantées en milieu de parcelles. La densité est de l'ordre de 10 logements/hectare, la taille moyenne des parcelles est de 800 m<sup>2</sup> et l'emprise au sol des constructions est de 15%.

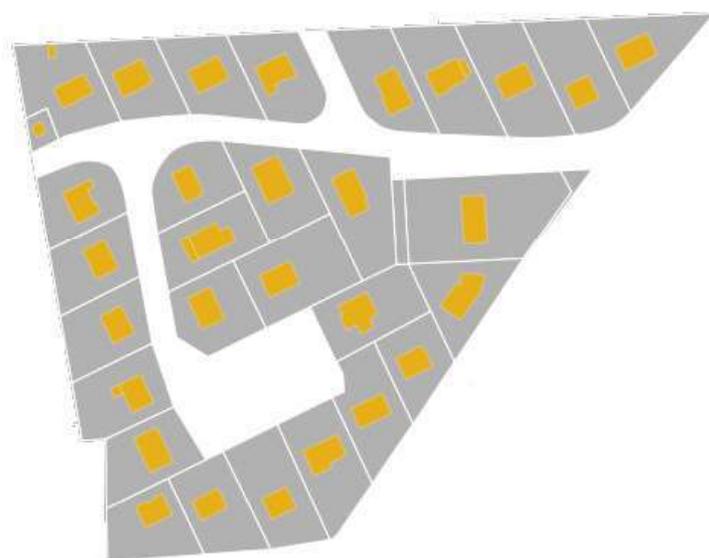
- Le quartier rue de Lilas à Lapalisse. Ce quartier comprend des LLS, qui sont organisés autour de deux voies en impasses pour une vocation uniquement résidentielle. Les constructions sont implantées en léger retrait par rapport à la voirie et en limites séparatives. Les espaces communs se limitent à la voirie de desserte principale. La densité globale atteint ici 30 logements/hectare et l'emprise au sol 40%.



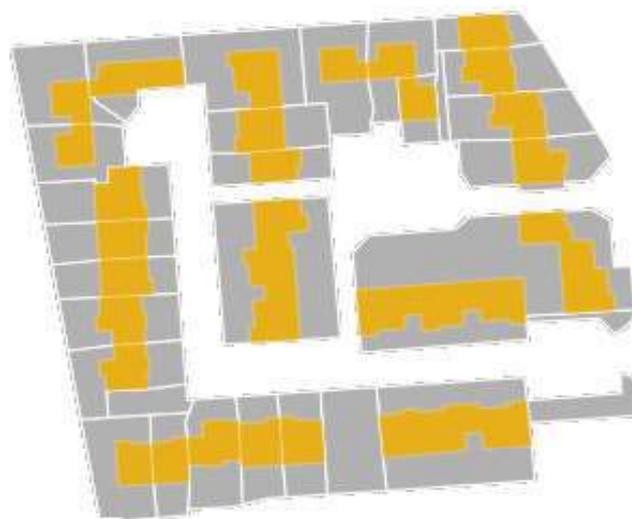
\_Rue des Lilas



Forme de l'implantation dans le lotissement impasse du stade à Périgny



Forme de l'implantation dans le lotissement, Jacques Péronnet à Lapalisse



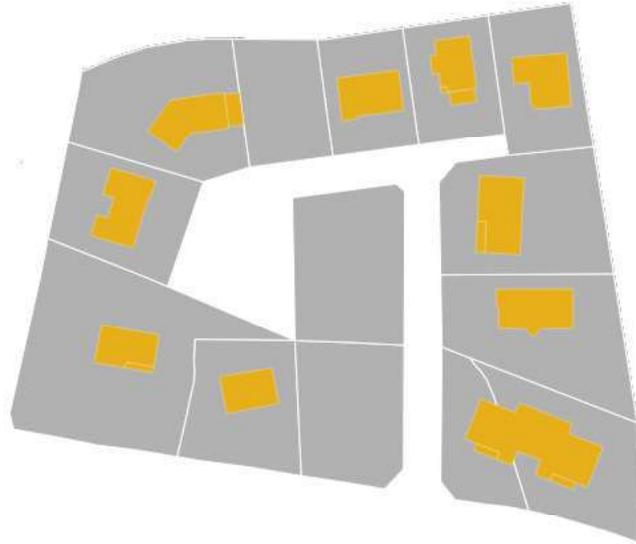
Forme de l'implantation dans le lotissement, rue des Lilas à Lapalisse

## DES FORMES URBAINES EN RUPTURE AVEC LES TISSUS ANCIENS

Dans ces nouvelles opérations, la trame viaire générale est géométrique avec un gabarit de voie unique, souvent surdimensionné par rapport à l'usage.

La voirie perd sa fonction de passage au bénéfice d'une unique fonction de desserte garantissant un trafic limité et minimum aux seuls habitants du quartier résidentiel.

L'appropriation de ces secteurs (parfois déconnectés) par l'ensemble des habitants de la commune est donc plus difficile.



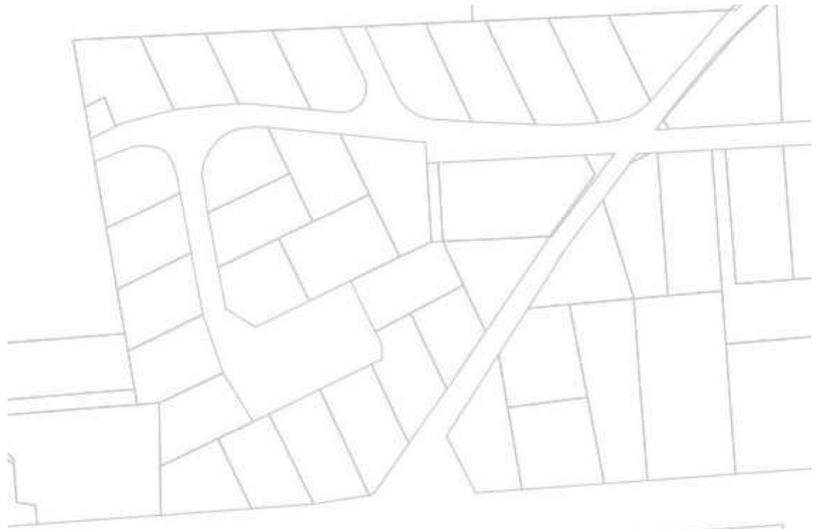
Organisation du réseau viaire dans l'opération rue Pierre Gay à Isserpent

Si la trame parcellaire variait en formes et en dimensions dans le tissu ancien participant au rythme de l'espace bâti, dans les années 70 (et encore aujourd'hui), la géométrie des parcelles est similaire d'une opération à une autre.

Cette géométrie «conditionne» l'implantation de la construction en milieu de parcelle, avec un retrait par rapport à la voie.

Cette implantation est également liée à l'évolution des modes de vie et plus particulièrement à la motorisation des ménages dans ces années-là.

A noter que la manière dont les maisons sont construites limite toute densification de ces secteurs. Souvent seule une extension des constructions existantes est possible.

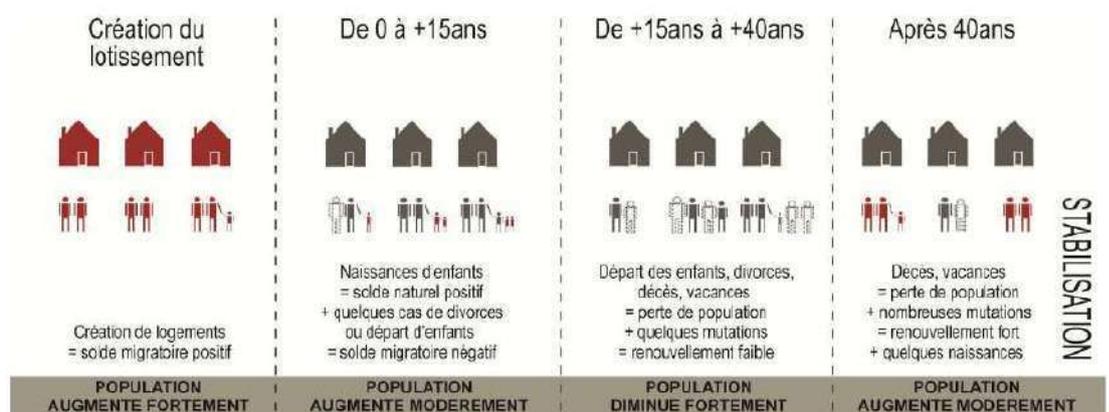


Organisation de la trame parcellaire, rue Jacques Péronnet à Lapalisse

## DES QUARTIERS EN COURS DE RENOUVELLEMENT

L'analyse du « cycle de vie » d'un lotissement permet de comprendre les mécanismes d'évolution de la taille des ménages et leur influence sur l'évolution de la population en dehors de tous les facteurs extérieurs (ex : prix du foncier et de l'immobilier, caractéristiques des ménages venant s'installer, etc.)

Les quartiers réalisés dans les années 80 sont donc en cours de renouvellement. Ce renouvellement peut avoir des influences sur le développement démographique dans les années à venir.

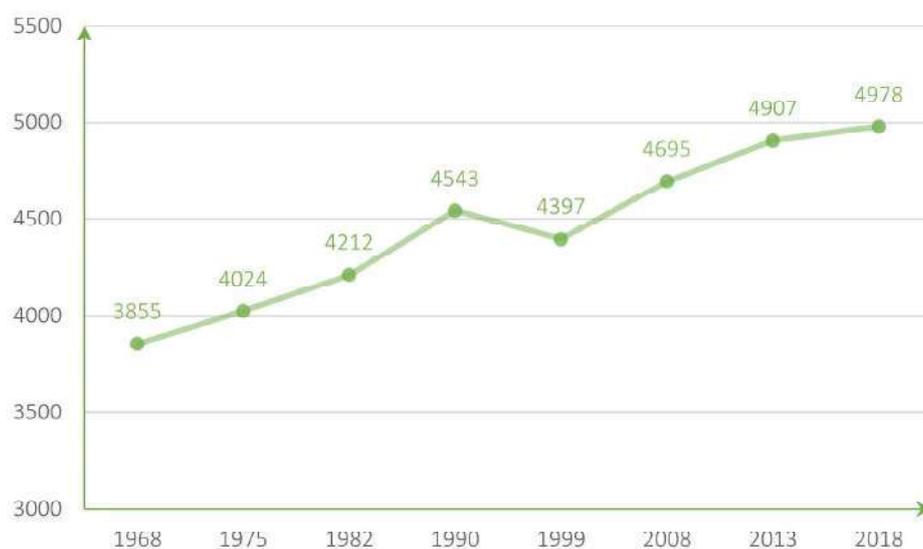


## 2.1.2- Une croissance du parc de logements qui ralentit

Il n'y a pas de corrélation directe entre croissance démographique et augmentation du parc de logements, comme le montre l'analyse des deux variables sur la période récente. Ainsi, si le territoire enregistre de manière générale une décroissance démographique, le parc de logements continue, quant à lui, d'augmenter, bien que cette croissance soit faible.

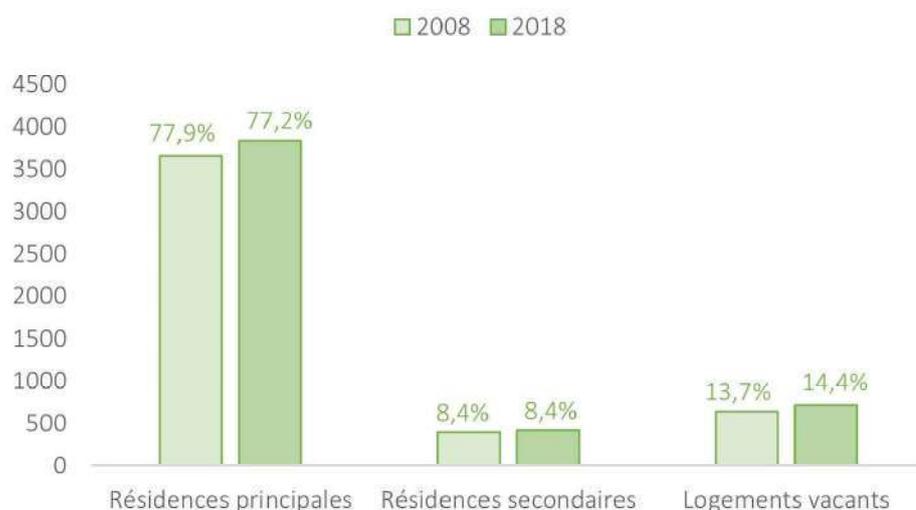
Entre 2008 et 2018, le territoire est passé de 4 695 logements à 4 978 logements, soit une progression de +0,59% /an sur la période (+283 logements). L'ensemble du parc a donc augmenté mais seule la part de logements vacants participe réellement à cette augmentation (14,4% du parc total en 2018 contre 13,7% en 2008). Les résidences principales, à l'inverse, connaissent une légère diminution sur la même période, passant de 77,9% du parc total en 2008 à 77,2% en 2018. La création de logements au sein du parc total n'a donc pas permis la création de nouvelles résidences principales pour accueillir de nouveaux résidents sur le territoire. En ce sens, l'augmentation du parc de logements sur le territoire n'a pas eu d'effet démographique.

L'analyse de l'évolution du parc de logements par commune confirme les constats précédemment dressés ; la croissance du parc de logements n'est pas synonyme d'une évolution démographique positive. Par exemple, la commune de Saint-Prix observe une augmentation de son parc de logements entre 2008 et 2018 malgré une décroissance démographique.



Évolution du parc de logement entre 1968 et 2018

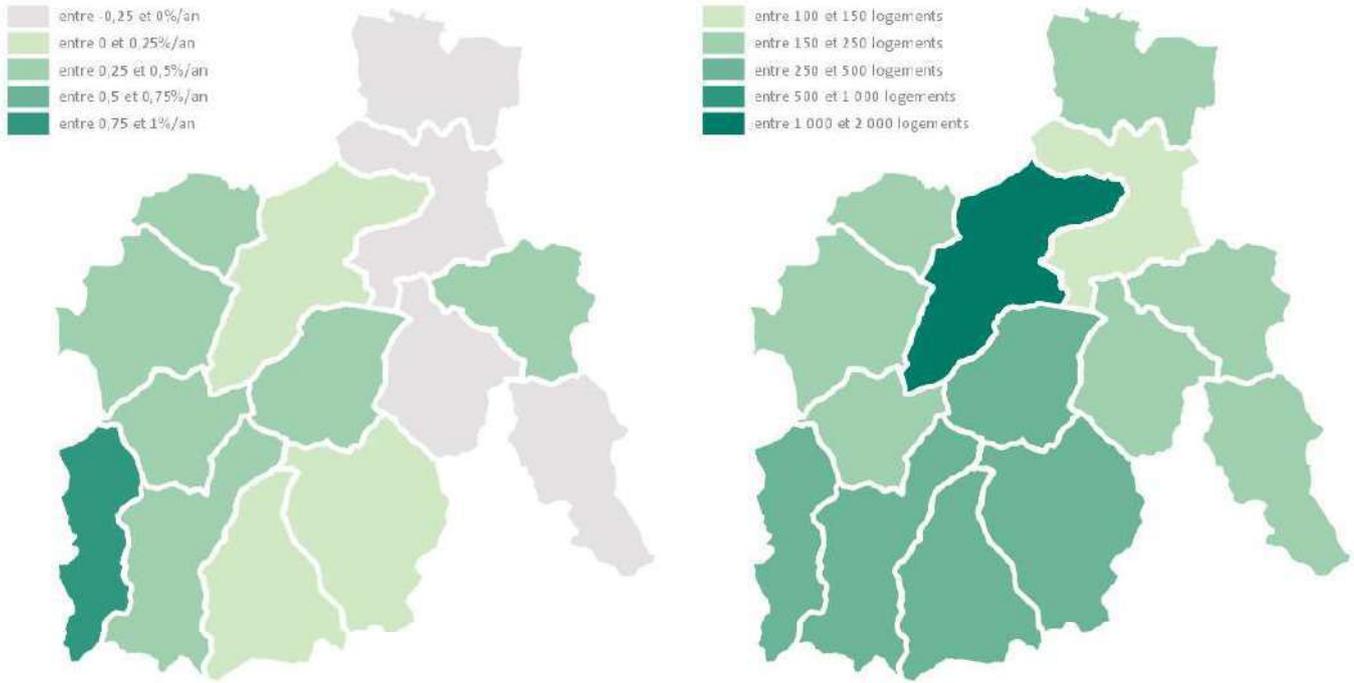
Source des données : INSEE



Évolution des différents logements du parc intercommunal entre 2008 et 2018

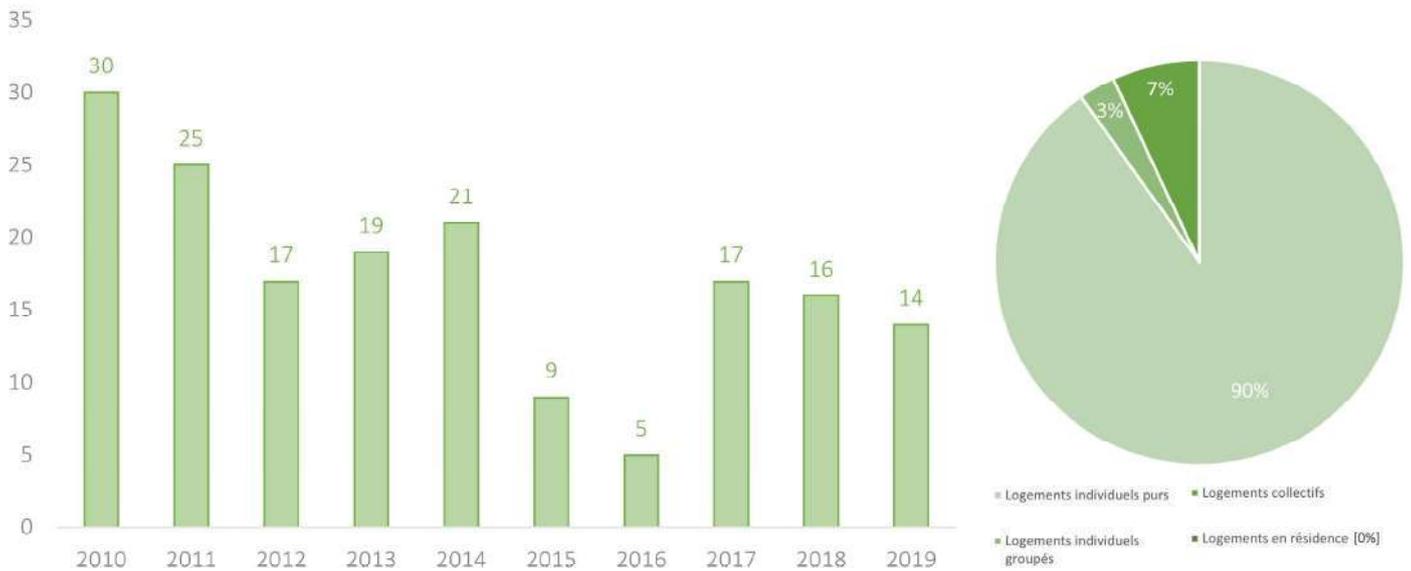
Source des données : INSEE

Pour autant on peut noter que la commune de Saint-Etienne-de-Vicq qui a connu une évolution démographique positive entre 2008 et 2018, a connu sur la même période la plus forte croissance de logements observée sur le territoire avec +1,71% d'augmentation de son parc.



Évolution du parc de logement par commune entre 2008 et 2018 Répartition des logements par communes en 2018  
 Source de la donnée : INSEE

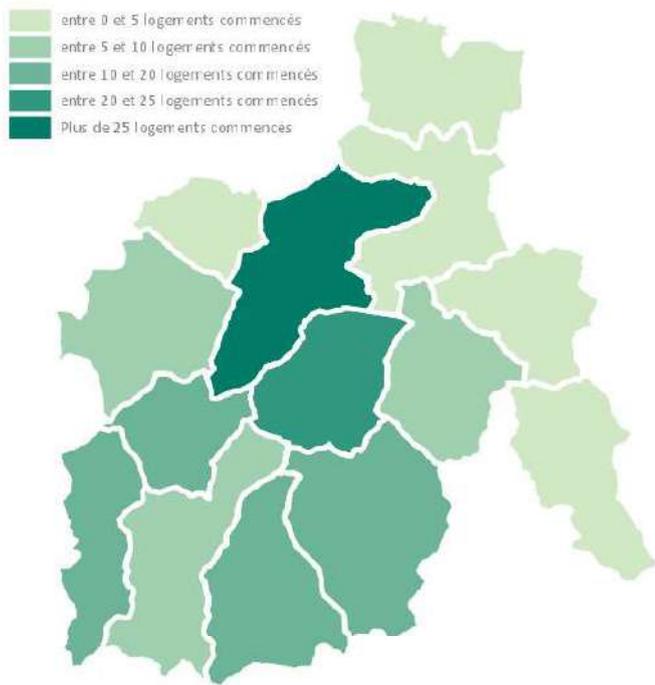
Entre 2010 et 2020, sur le territoire de la communauté de communes, 173 logements ont été commencés. On note que la production de logements a connu une évolution ces dernières années. En effet, en 2010, le territoire a connu une forte production avec 30 nouveaux logements commencés. Entre 2011 et 2014 on observe un ralentissement de la production avec en moyenne 20 logements commencés chaque année. Ce ralentissement s’est accentué entre 2015 et 2016 avant de repartir légèrement à la hausse. Depuis 2017, la part de nouveaux logements diminue encore pour atteindre 14 nouveaux logements commencés en 2019. Sur les 173 logements commencés entre 2010 et 2020, la très large majorité (90%) sont des logements individuels purs, des constructions pavillonnaires isolées, réalisés au coup par coup.



Nombre de logements commencés par an entre 2010 et 2020  
 Source : Sitaldel

Type de logements commencés entre 2010 et 2020  
 Source : Sitaldel

Après Lapalisse qui a connu la plus forte production de logements entre 2010 et 2020 (+55), les communes de Saint-Prix et Saint-Etienne-de-Vicq ont également enregistré un nombre de nouvelles constructions notable (+21 pour Saint-Prix et + 28 pour Saint-Etienne-de-Vicq).



\_Lotissement récent à Lapalisse

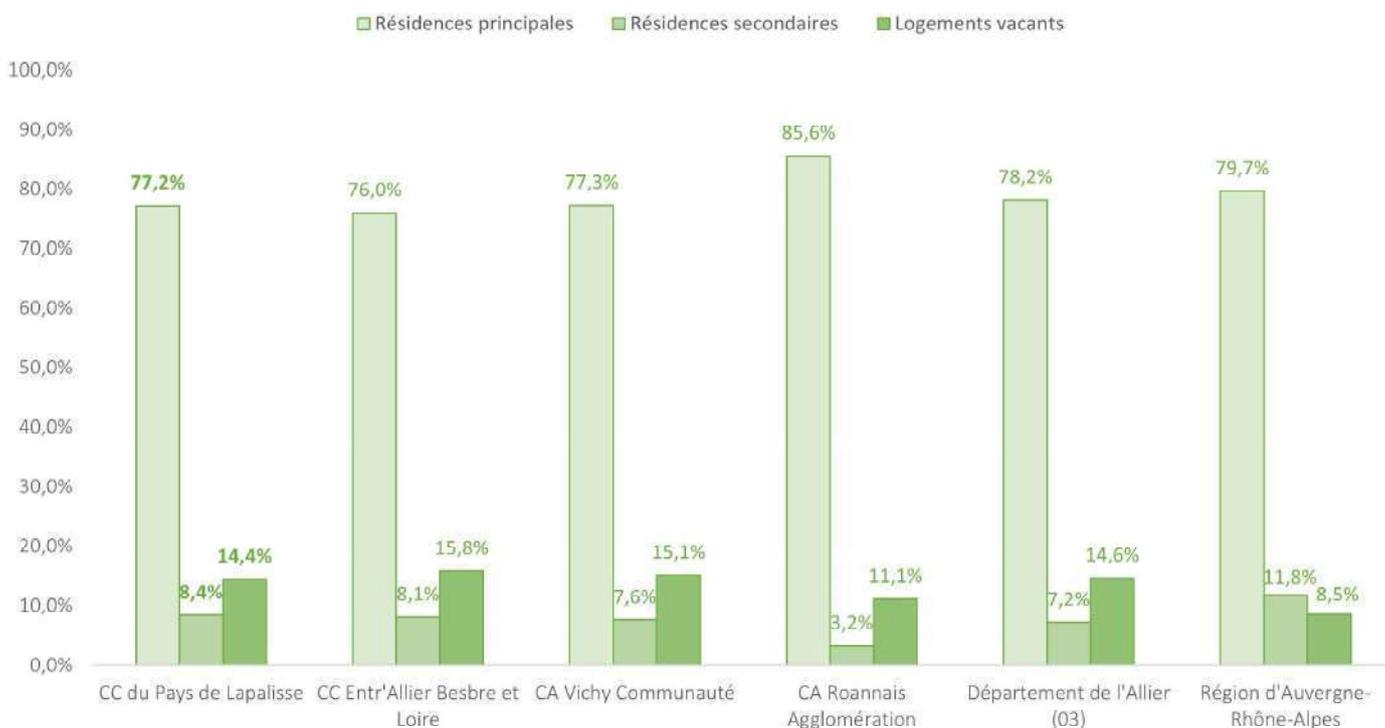


\_Lotissement récent à Isserpert

Évolution du parc de logements par commune entre 2008 et 2018  
 Source de la donnée : INSEE

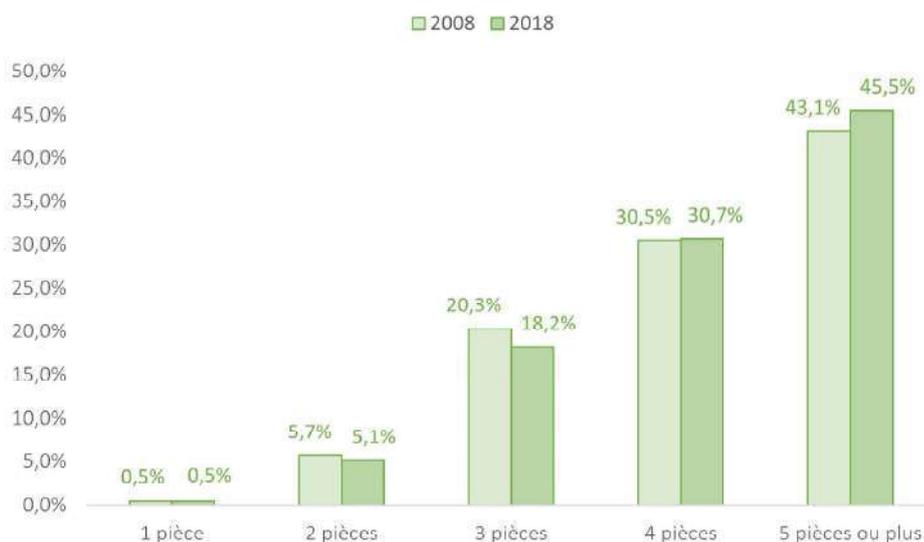
### 2.1.3- Un parc de logements peu diversifié

Comme l'échelle départementale, le territoire dispose d'un profil majoritairement résidentiel. En effet, 77,2% des logements sont des résidences principales en 2018 et accueillent donc une population permanente.



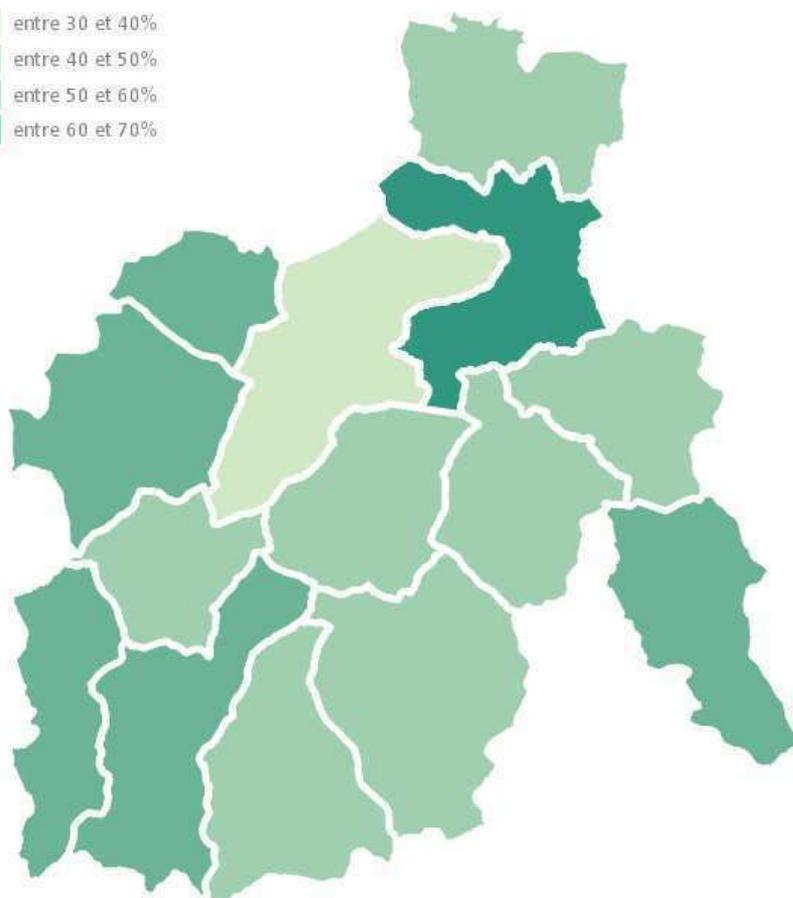
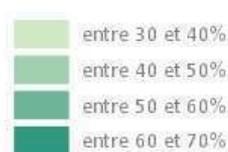
Parc de logement comparé en 2018  
 Source de la donnée : INSEE

Le parc de logements intercommunal est largement dominé par la maison individuelle, comme le montre les types de logements construits ces dernières années, mais également illustré par une proportion de 88% de maisons et de seulement 11% d'appartements en 2018. Cette domination de la maison individuelle sur le territoire s'accompagne d'un constat de la prédominance de grands logements. En effet, les résidences principales sont en moyenne composées de 4,5 pièces en 2018, une taille légèrement supérieure à la moyenne départementale. Les logements de quatre pièces et plus représentent plus des trois quarts du parc des résidences principales (76,2% en 2018). Les petits logements d'une ou deux pièces représentent eux 5,6% du parc.



Les résidences principales selon le nombre de pièces en 2008 et en 2018

Source de la donnée : INSEE



Part des résidences principales composées de cinq pièces ou plus en 2018

Source de la donnée : INSEE

Cette prédominance des grands logements semble se renforcer ces dernières années sur le territoire. La proportion des logements de 5 pièces et plus a augmenté entre 2008 et 2018, et la proportion des logements d'une ou deux pièces a, à l'inverse, diminué sur la même période.

Au sein du territoire intercommunal, on note des disparités entre les communes. La moitié des communes disposent d'une proportion de grands logements de 5 pièces et plus supérieure à celle observée à l'échelle communautaire. La commune de Barraix-Bussolles se distingue avec un taux très élevé (61%) de ses résidences principales composées de 5 pièces et plus.

Sur le territoire intercommunal, les logements sont très majoritairement occupés par leur(s) propriétaire(s) (71%). Le locatif reste moins développé puisqu'il représente 27% des résidences principales en 2018, proportion en diminution (29% en 2008). C'est à Lapalisse que l'on retrouve le plus haut pourcentage de locatif : 43%. Le reste des communes accueillent un parc locatif inférieur à 21% et Billezois possède le parc le moins diversifié avec un taux de locatif inférieur à 10% en 2018. Enfin, on compte une part très faible de logement HLM : 3% du parc locatif (129 logements) dont 112 sont basés à Lapalisse. Les autres sont situés sur les communes de Bert (6), Le Breuil (2), Périgny (5) et Saint-Etienne-de-Vicq (4).

Ainsi, il apparaît que le parc de logements communautaire est peu diversifié, composé à très large majorité de grands logements occupés par leurs propriétaires. La faible part de locatif et de petits logements semble peu adapté à la fois au

profil des ménages vieillissants de la communauté de communes, et au besoin pour le territoire d'attirer des populations jeunes, n'ayant pas forcément les moyens d'occuper un grand logement (couples de jeunes actifs sans enfant ou avec un enfant). La forte spécificité du parc induit aussi une difficulté pour le territoire d'assurer un parc de logement adapté pour réaliser le parcours résidentiel de ses habitants. Cette notion de parcours résidentiel consiste en la capacité pour le territoire de proposer aux habitants des logements adaptés au phénomène de desserrement des ménages, à leur situation sociale et professionnelle, mais aussi de leur offrir la possibilité de vivre dans le type de logements auquel ils aspirent à chaque étape de leur vie (maisons individuelle ou logements collectifs). En effet, lorsqu'on devient locataire ou propriétaire d'un logement, les habitants recherchent que celui-ci soit adapté à la composition de leur ménage, à leur(s) revenu(s) (...). Avec le temps, ces besoins évoluent. Changer de logement en fonction de l'évolution de ces besoins, au bon moment et au bon endroit, est l'objet même d'un parcours résidentiel.

## 2.2- Des changements générateurs de paysages « communs »

### 2.2.1- Des zones d'activités comme nouvelles entrées de bourg

Impactant aussi les paysages, les zones d'activités implantées à Lapalisse ont connu des extensions importantes et en périphérie de la commune. Situées à proximité directe de la nationale 7, l'ensemble de ces zones d'activités ont un accès direct à cet axe structurant pour des raisons de facilité de desserte et de visibilité.

On compte ainsi trois grandes zones :

#### > la ZA « Près de la grande route »

Située à l'entrée Ouest de Lapalisse, cette zone couvre une superficie de 14 ha. Elle accueille l'aire de services des Vérités, Aldi, France Comptable Agricole, Aux Caprices de Mily, Pulsat, un parking poids lourds, une borne de recharge pour véhicule électrique et une station de lavage auto.



Emprise de la ZA « Près de la grande route »



\_L'aire des vérités sur ZA « Près de la grande route »

#### > la ZA de Rosière

En face de la zone « Près de la grande route », cette zone couvre une superficie de 11 ha. Elle accueille, TVE logistique, Transports Chassot, Agro-service 2000, un garage AD, le funérarium de Lapalisse, le cabinet d'expertise comptable Fidelta, l'imprimerie Guériaud et l'entreprise de location Guillemin.



Emprise de la ZA de Rosière



\_La ZA des Rosières depuis la route Bellevue

### > la ZA de Lubillé

A vocation plus commerciale, cette zone est située au Nord-ouest de Lapalisse et est accessible depuis la N7 via la D480. Cette zone couvre une superficie de 19 ha et accueille Tradival, Centrakor, Bricomarché, Intermarché, Carrefour market et Gedimat.



Emprise de la ZA de Lubillé



\_Intermarché au sein de la ZA de Lubillé

Deux entreprises sont également situées à proximité de ces zones d'activités, l'huilerie de Lapalisse (fabrication d'huile et oléagineux) et Cavok (filère aviation) à l'aérodrome de Lapalisse-Périgny.

## 2.2.2- Le développement du numérique

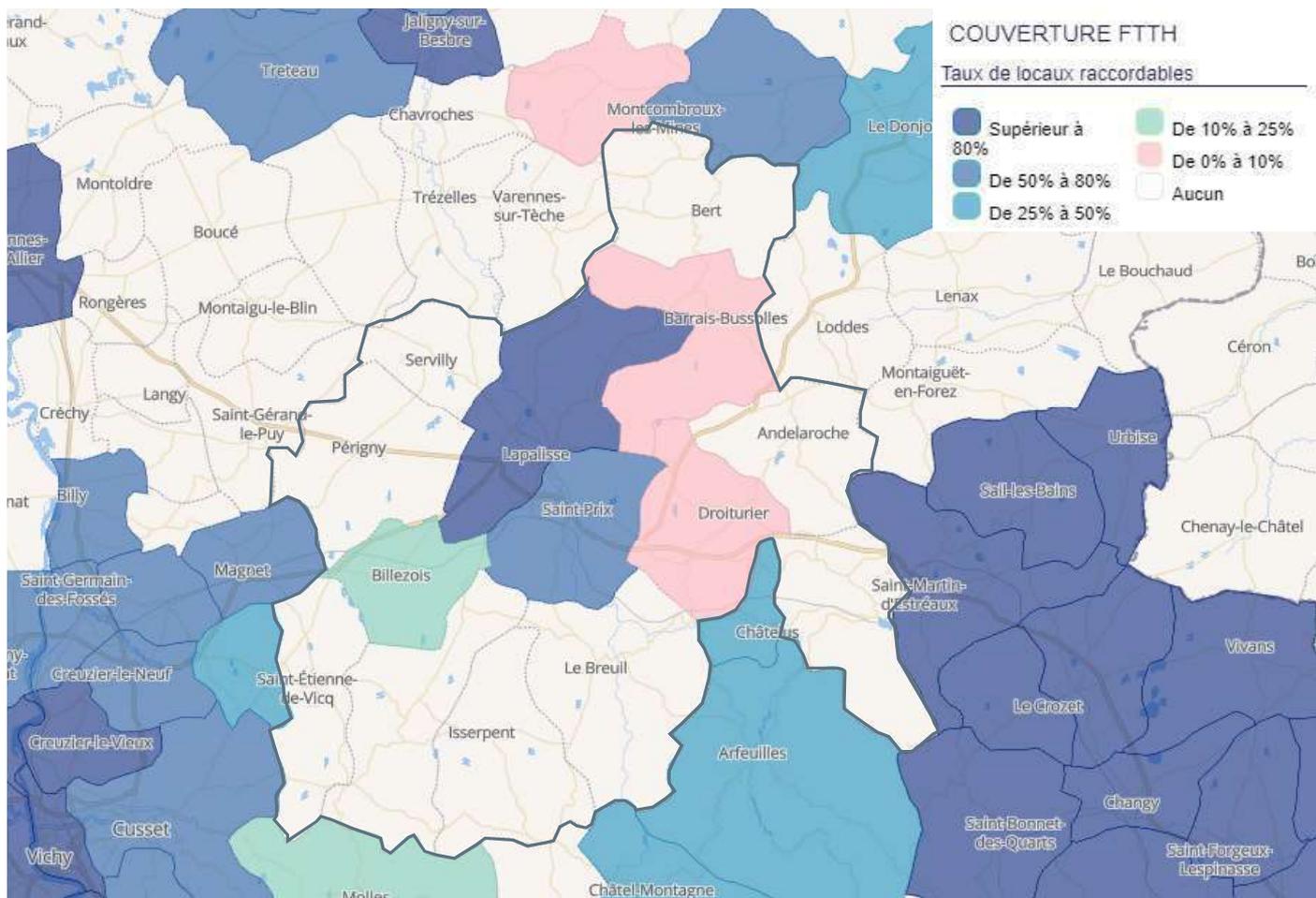
Aujourd'hui, les communications vers l'extérieur ne concernent plus seulement le déplacement matériel d'objets, de marchandises ou de personnes. En effet, les communications numériques permettent également de nombreux échanges entre un territoire et l'extérieur. Le numérique a modifié les paysages économiques et sociétaux et cela nécessite donc des infrastructures de plus en plus performantes. La prise en compte des communications électroniques dans la réflexion du développement du territoire est un enjeu majeur car elles constituent un critère d'attractivité déterminant, à la fois pour les habitants et pour les acteurs économiques.

Pour encadrer la couverture numérique du département, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été adopté le 11 juillet 2011. Il définit trois phases majeures dont la dernière sur la période 2021-2025 devant permettre une couverture totale du département grâce à la combinaison de différentes technologies tout en privilégiant l'accès à la fibre. Cependant, le déploiement de la fibre est inégal sur le territoire du Pays de Lapalisse.

C'est la Régie Régionale Auvergne Numérique (R.A.N), une structure dédiée au déploiement du Très Haut Débit (THD) qui assure la mutualisation des moyens et le déploiement de la fibre dans le cadre du programme « Auvergne Très Haut Débit ». Une première phase, commencée en 2020, a permis de couvrir la commune Lapalisse (commune la plus peuplée et possédant au moins une zone d'activité) pour un taux de locaux raccordables supérieur à 80% en 2021. Le déploiement de la fibre s'est ensuite élargi aux communes voisines. Au dernier trimestre 2021, les communes de Saint-Prix, Billezois, Barrais-Bussolles et Droiturier sont ainsi elles aussi raccordées à la fibre avec des taux de locaux raccordables compris entre 0 et 50%. 9 communes ne bénéficient donc pas d'une couverture FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) en 2022.

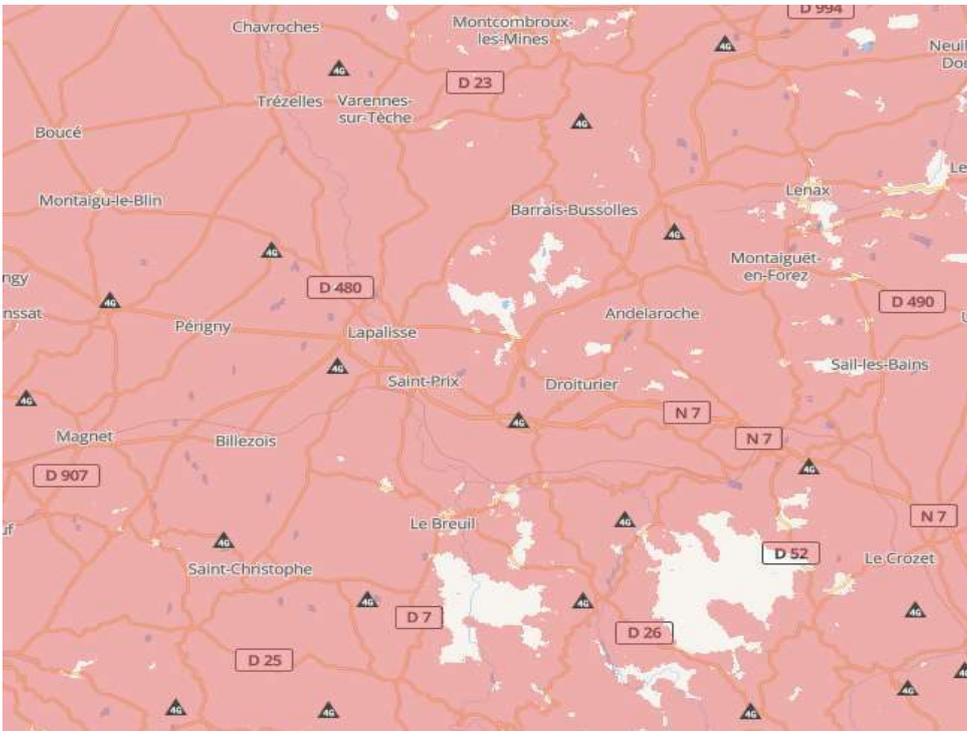
*Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.*

Une alternative est proposée pour les communes où le développement de la fibre ne sera pas possible : la connexion par satellite. Celle-ci permettra, par l'installation d'une antenne parabolique et sans aucun travaux de raccordement, une connexion (certes moins performante que la fibre) Haut-débit.



Carte de l'aménagement numérique (31/12/2021)

Source des données : ARCEP



Carte de la couverture mobile (31/12/2021)

Source des données : ARCEP

Concernant la couverture mobile, l'analyse de la couverture 3G et 4G montre l'existence de zones blanches, principalement sur les communes de Barrais-Bussolles, Le Breuil et Saint-Pierre-Laval.

7 émetteurs 4G et 2 émetteurs 5G sont implantés sur le territoire.

### 2.2.3- Des changements consommateurs d'espaces

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers a été réalisée, pour la période des dix années précédant l'arrêt du document, c'est-à-dire entre 2012 et 2022 (31 décembre 2011- 1er janvier 2022).

La méthode de mesure de la consommation foncière est inspirée de la méthode du CEREMA développée pour l'observatoire de la consommation foncière (Mesure de l'artificialisation à l'aide des Fichiers fonciers), mais avec des sources plus diverses, au croisement du cadastre, des fichiers fonciers, de la BDTOP0 de l'IGN et d'imageries aériennes, plutôt qu'une étude exclusivement tirée des fichiers fonciers de leur méthode. Cette différence poursuit l'objectif d'atteindre une granulosité des résultats plus fine, et une meilleure inclusion des postes de consommation non-urbains tels que les exploitations agricoles, même si l'artificialisation des sols liés à l'activité agricole n'est pas considérée comme de la consommation des espaces naturels et agricoles (puisque l'occupation des sols reste la même).

Ainsi, la méthodologie adoptée pour évaluer la consommation foncière s'appuie sur la comparaison de l'état de l'occupation du sol entre ces deux dates, puis est ensuite étoffée par des études spatialisées de l'artificialisation, et qualifie l'usage des sols à l'aide des fichiers fonciers et la BDTOP0.

Dans plus de détails, cette méthodologie se déroule en quatre étapes.

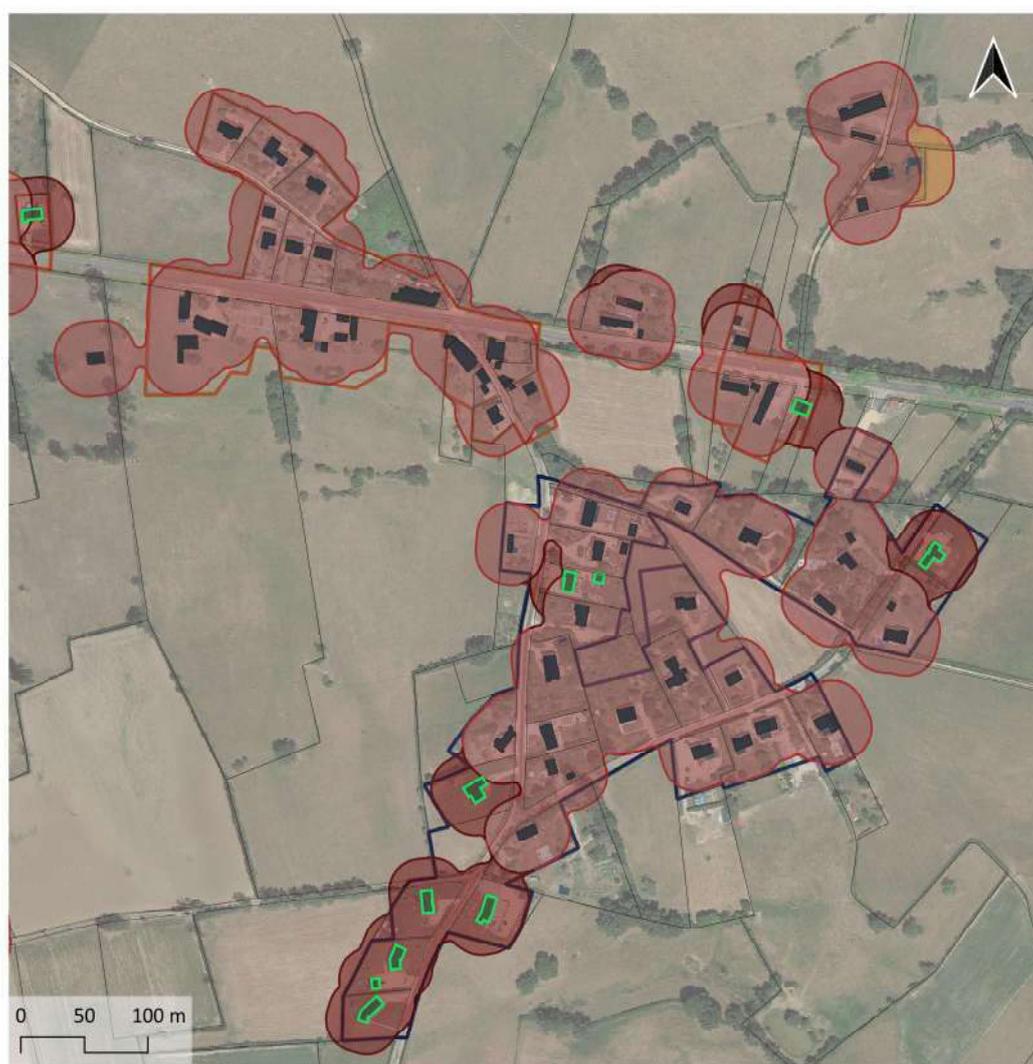
#### **PREMIERE ÉTAPE : Localiser les bâtiments construits depuis 2012**

Cette première phase consiste à délimiter et qualifier l'enveloppe bâtie pour les années de références de 2012 et 2022. Il est à noter que cette enveloppe n'a pas de lien avec la notion d'enveloppe urbaine telle qu'elle existe dans le règlement graphique du PLUi ou l'étude de disponibilités foncières. Elle est réalisée dans l'unique but de classifier la consommation foncière récente par typologie de groupements bâtis. Cette enveloppe se base sur les bâtiments cadastrés à ces deux dates selon le processus suivant :

- Identification des bâtiments et groupements bâtis « significatifs » qui seront utilisés pour produire les enveloppes : les bâtiments durs de plus de 20m<sup>2</sup> et les bâtiments « légers » de plus de 50m<sup>2</sup>. Ces bâtiments sont ensuite divisés entre bâtiments « anciens » et « récents » en fonction de leur date de construction (avant ou à partir de 2012, respectivement) telle qu'elle est renseignée dans les fichiers fonciers (suppléée par une vérification par photo-interprétation d'images aériennes en cas d'information manquante).

- Application d'une zone tampon de 25 m autour des bâtiments existant en 2012, puis autour de ceux existant en 2022. Cette méthode permet d'associer deux bâtiments distants de moins de 50 mètres dans une même enveloppe.
- Catégorisation des enveloppes ainsi créées par typologie, basée sur le nombre de bâtiments significatifs qu'elles contiennent :
  - > «bourg» ou sont localisés des services publics (mairie...), OU comptant plus de 100 constructions, même sans services publics
  - > «villages» entre 25 et 100 constructions sans services publics
  - > «hameaux» entre 5 et 25 constructions
  - > «constructions isolées» à moins de 5 bâtiments.
- Découpage à la commune afin d'obtenir une enveloppe urbaine pour chacune d'elles et ainsi pouvoir attribuer les résultats à l'échelle communale.

Les enveloppes bâties ainsi obtenues pour les deux années de référence sont superposées afin d'identifier les enveloppes en accréation, maintien ou régression sur le territoire.



*\_La détection des constructions récentes et des typologies de groupements bâtis\_*

## DEUXIÈME ÉTAPE : Mesurer l'artificialisation des terres agricoles et naturelles

Cette deuxième partie a pour but de délimiter plus précisément, pour chaque unité foncière sur laquelle un bâtiment a été édifié durant la période d'étude, ce qui relève de l'artificialisation d'espace, ou non.

Ainsi, les parcelles, ou unités foncières concernées par des bâtiments édifiés entre 2012 et 2022 ont été étudiées à une échelle très fine, inférieure à la parcelle, entre plusieurs niveaux d'artificialisation des sols qui seront ou non considérés comme de la consommation d'espace.

(Note : si la parcelle étudiée comptait déjà des bâtiments en 2012 en plus de constructions plus récentes, sans pour autant être entièrement dans l'enveloppe urbaine de 2012, l'équivalent de la «zone bâtie construite» et de la «zone artificialisée» de ces bâtiments antérieurs à 2012 est extrudé de tous les résultats ci-après.)

---

### 1) Zone bâtie construite :

Sont considérées comme "zones construites", les surfaces suivantes :

> la totalité des unités foncières de moins de 2000 m<sup>2</sup> avec présence d'un ou plusieurs bâtiments «significatifs» construits depuis 2012

> Sur les unités foncières de plus de 2000m<sup>2</sup> :

>> L'emprise bâtiments «significatifs» construits depuis 2012

>> A ces bâtiments s'ajoute une zone tampon d'une épaisseur de 10 mètres qui représente les abords immédiats de ces nouveaux bâtiments (cour, accès, jardin, etc..).

>> Le cas échéant, cette zone s'étend aux surfaces majoritairement imperméabilisées associées aux nouvelles constructions, quelle que soit leur distance vis-à-vis du nouveau bâtiment. Elle regroupe des parkings, des cours, des espaces de stockage de matériaux, ou plus généralement des surfaces minérales.

La «zone bâtie construite» est toujours classifiée comme consommée et artificialisée.

---

### 2) Zone anthropisée :

Correspondant aux zones majoritairement non imperméabilisées, cette zone fait malgré tout partie de l'espace «consommé» mais non artificialisé d'un bâtiment construit dans la période d'étude. Ce type de consommation foncière inclut notamment les fonds de jardin, les voies d'accès privées, les espaces verts et terrains de sport, etc., mais à plus grande distance des bâtiments.

La zone anthropisée est déterminée par une bande de 10 à 25 mètres autour des nouveaux bâtiments (soit 20 mètres d'épaisseur à partir de la fin de la «zone bâtie construite»).

---

### 3) Zones non consommées :

> La «zone anthropisée» (voir ci-dessus) n'est pas systématiquement considérée comme consommée, ainsi une étude plus détaillée est effectuée pour vérifier si elle constitue une réduction de l'espace naturel et agricole ou non :

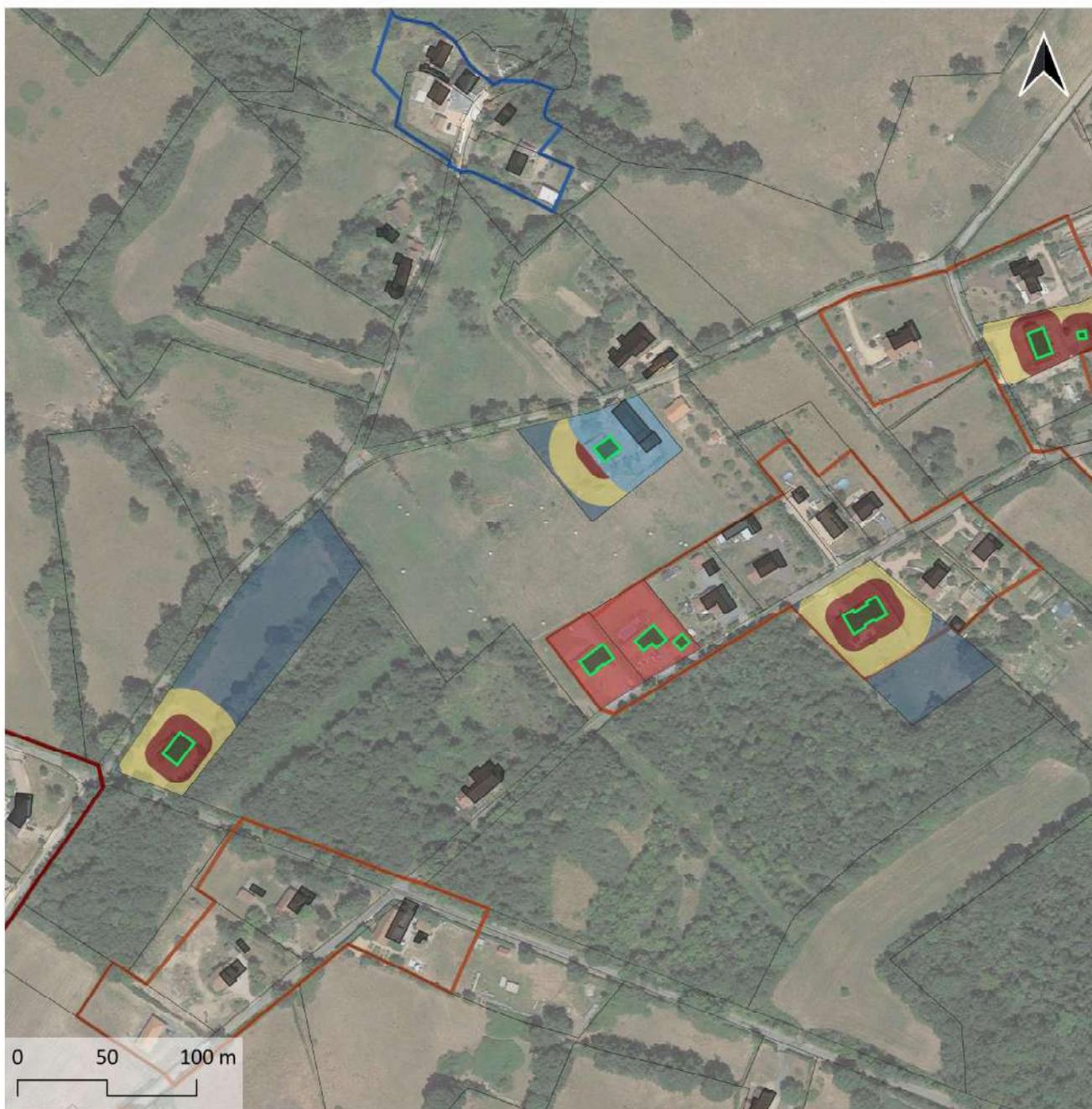
>> Dans le cas où la bande anthropisée est occupée par un espace naturel notable (bois de plus de 1 hectare, plan ou cours d'eau...) non aménagé, et que l'enveloppe urbaine n'est pas de type bourg ou village, cette bande ne sera pas concernée comme consommée, quel que soit l'usage du bâtiment construit.

>> De la même façon, dans le cas où cette bande concerne une parcelle affectée à une exploitation agricole (source RPG 2018) ou à une annexe ou dépendance, et que le terrain n'est pas artificialisé, cette bande est considérée comme non consommée.

>> Dans les autres cas (usage d'habitat, d'activité ou d'équipement), cette bande sera considérée comme consommée.

(Ces filtrations par poste d'occupation des sols sont réalisés après l'étape 3)

> Dans tous les cas, au-delà de la bande des 25 mètres de la zone anthropisée, toute surface relictuelle non imperméabilisée est considérée comme non consommée, et retirée de l'étude.



- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|                                      | Bâtiment significatif construit entre 2012 et 2021                                  |  | Bourg  |
| Etude de la consommation foncière des unités foncières sur lesquelles une nouvelle construction est apparue depuis 2012 |   |  | Village  |
|                                      | Parcelle entièrement consommée  |  | Hameau en continuité d'une autre enveloppe     |
|                                      | Bande consommée de 10 mètres autour de la nouvelle construction                     |  | Hameau   |
|                                      | Bande consommée de 25 mètres autour de la nouvelle construction                     |  | Bâtiments cadastrés significatifs en 2021      |
|                                      | Artificialisation sols au delà de la bande de 25 mètres (non présent sur l'extrait) |  | Limite des unités foncières cadastrées en 2021 |
|                                      | Espace déjà occupé en 2012  |   |  |
|                                      | Espace non consommé à plus de 25 mètres des nouvelles constructions                 |   |  |

*Exemples des typologies d'artificialisation des sols sur des surfaces consommées depuis 2012*

### TROISIÈME ÉTAPE : Attribution des postes de consommation de l'espace

L'étape suivante s'attache à caractériser l'occupation et l'utilisation de l'espace consommé délimité précédemment, principalement et préférentiellement à partir des valeurs renseignées dans les données graphiques et littérales du cadastre (données graphiques « PCI vecteur » et données « MAJIC » correspondant aux fichiers fonciers anonymisés se rattachant à chaque parcelle).

Malheureusement ces données sont rarement exhaustives et en conséquence les résultats sont ensuite complétés et affinés par l'exploitation :

- Des couches de la BD Topo de l'IGN (en particulier la nature et occupation des bâtiments, telles qu'enregistrée dans leur table attributaire) ;
- Des couches des Registres Parcellaires Graphiques (RPG, données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la Politique Agricole Commune et qui localisent les parcelles) ;
- De photos aériennes (BD ortho, Google Earth) récentes et anciennes.

Les espaces bâtis sont ainsi ventilés entre les typologies suivantes /

- Logements (y compris leurs dépendances quand elles sont identifiées),
- Activités économiques (commerciales, industrielles...),
- Équipements publics, espaces verts, et nouvelles voiries
- Bâtiments d'exploitation agricoles,
- Annexes et dépendances ne pouvant pas être rattachés à un autre poste
- Carrières, voiries nouvelles et autres espaces non bâtis.

### DERNIÈRE ÉTAPE : Aggrégation des résultats

Avec ces données surfaciques géolocalisées, il est maintenant possible de déterminer de manière statistique la consommation foncière sur les dix dernières années, réparties par commune, par poste d'occupation des sols, par type d'enveloppe urbaine, et de les classer entre densification et extension. Ces données statistiques détaillées pourront ainsi être mises à disposition dans les diverses réflexions et orientations du PLUi.

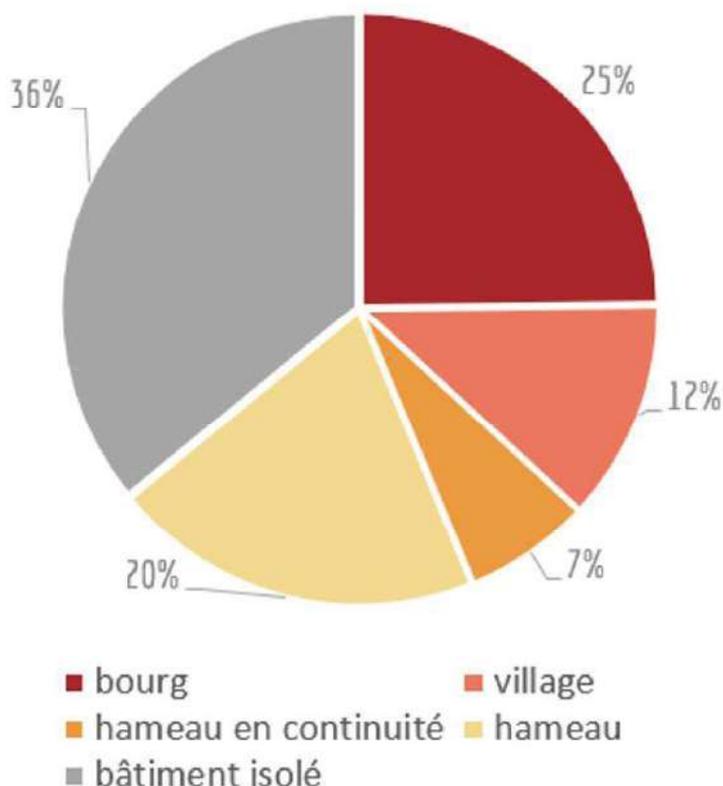
De 2012 à 2022, sur l'ensemble du territoire du Pays de Lapalisse, 58,6 hectares ont été consommés pour de nouvelles constructions depuis 2012, toutes occupations du sol confondues, soit près de 6 hectares par an, réparties entre les 14 communes du territoire. Cependant, une part importante à usage de cette surface (15,7 ha) a été artificialisée par la construction de bâtiments agricole, tandis que 5,1 ha concernent uniquement l'extension de l'aérodrome de Périgny, un agrandissement ponctuel et inclassifiable. Seulement 37,9 hectares ont été consommés par l'urbanisation, c'est-à-dire pour la création de logements, d'activités, ou d'équipements publics.



Consommation d'espace durant les dix dernières années, par type d'occupation des sols

Entre 2012 et 2022, parmi les 59,20 hectares consommés, le premier poste de consommation de l'espace, est le logement, avec 28,2 hectares (48% du total, ou 74% de l'urbanisation), suivi des activités agricoles avec 15,7 hectares (26% du total), des activités économiques avec 7,6 hectares (13%/20%), et l'aérodrome 5,1 hectares (9% du total). Les équipements publics ne représentent que 0,2 hectares, (moins de 1%) et les annexes et dépendances 1,7 hectare (3%/5%).

En termes de répartition dans l'espace, il est possible de remarquer une importante dissémination dans l'espace naturel et agricole de la consommation foncière : seulement un quart des nouvelles constructions ont été implantées dans les bourgs (25%), ou même les villages (12%). Si l'on exclut la consommation agricole et l'aérodrome, cette tendance devient moins marquée, mais reste notable, car ces deux types d'environnements urbains regroupent seulement la moitié des nouvelles constructions (on passerait alors de 37 à 56% de la surface totale pour l'addition de ces deux typologies).



Consommation d'espace durant les dix dernières années, par type d'enveloppe

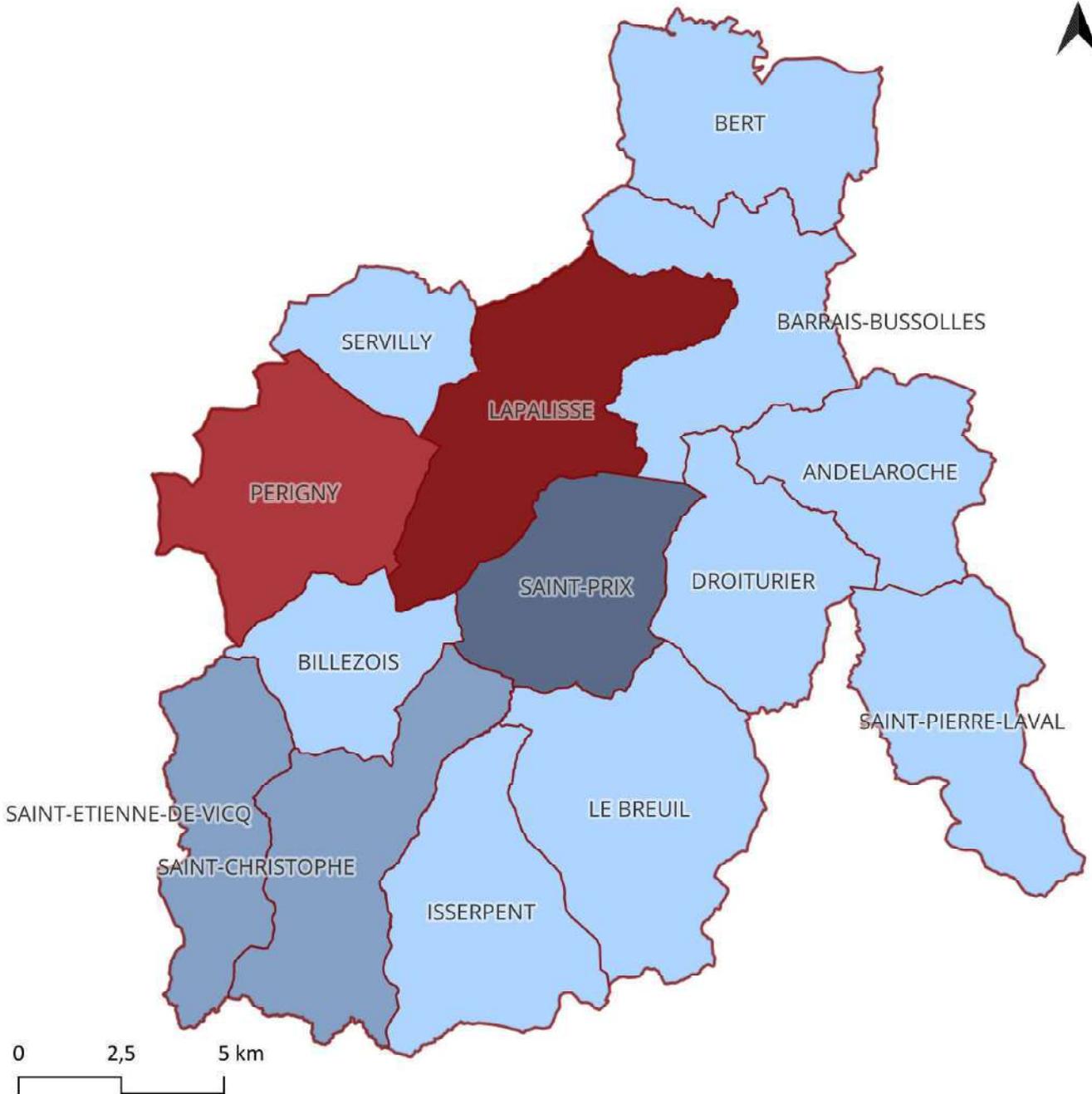
De plus, on peut constater que la consommation sur dix ans se distribue très inégalement entre les communes. Du fait de l'importante polarité de la commune de Lapalisse vis-à-vis du territoire global, ce résultat n'est que faiblement surprenant et reste relativement proportionné.

On observe ainsi que la commune de Lapalisse a capté un quart (23,6%, soit 13,8 ha) de la consommation totale, suivie de Périgny (8,4 ha soit 14,3% mais seulement 6% du total en excluant l'aérodrome) et de Saint-Prix, avec 13,6% soit 7,9 hectares. A l'opposé, Andelaroche et Servilly ont consommé moins de 1,5 hectares, soit environ 2% du total chacune.

Commune	Logements	Activités / aérodrome	Equipement	Annexes	Agriculture	Total communal
ANDELAROCHE	0,02	-	-	0,03	1,36	1,41
BARRAIS-BUSSOLLES	-	0,19	0,12	-	2,14	2,45
BERT	0,60	-	-	-	1,04	1,64
BILLEZOIS	1,54	-	-	-	0,31	1,85
DROITURIER	2,32	0,38	-	-	0,35	3,05
ISSERPENT	1,45	-	-	0,19	0,84	2,47
<b>LAPALISSE</b>	<b>5,87</b>	<b>6,83</b>	-	<b>0,35</b>	<b>0,81</b>	<b>13,85</b>
LE BREUIL	2,25	0,02	-	0,42	0,84	3,53
PERIGNY	2,36	5,06 *	-	-	1,00	8,41
SAINT-CHRISTOPHE	1,20	-	0,11	0,56	2,42	4,29
SAINT-ETIENNE-DE-VICQ	4,26	-	-	-	0,47	4,73
SAINT-PIERRE-LAVAL	0,93	-	0,02	0,19	0,51	1,64
SAINT-PRIX	4,33	0,14	-	0,07	3,43	7,97
SERVILLY	1,09	-	-	0,11	0,12	1,32
<b>Total CC</b>	<b>28,19</b>	<b>12,62</b>	<b>0,24</b>	<b>1,93</b>	<b>15,66</b>	<b>58,63</b>

\*aérodrome

Répartition dans l'espace intercommunal de la consommation foncière



Consommation d'espace depuis 2012 par communes

- Moins de 4 hectares (Servilly : 1,3)
- 4 - 6
- 6 - 8
- 8 - 10
- Plus de 10 hectares (Lapalisse : 13,9)

## ATOUTS

- > L'existence de zones d'activités pour accueillir les entreprises, facilement accessibles depuis les grands axes.
- > Une demande importante de porteurs de projets pour s'installer dans les ZA.
- > L'existence d'un SDTAN organisant le développement du numérique.
- > **Des zones d'activités desservies par la fibre.**

## FAIBLESSES

- > Un développement récent, en rupture avec les tissus historiques, uniformisant les tailles de parcelles et donc l'offre de terrains à bâtir.
- > Une disponibilité foncière limitée.
- > Un secteur générant un trafic de poids lourds dans les centres-bourgs.
- > Des entrées de ville parfois impactées en termes de paysage par les ZA.
- > Un déséquilibre dans le développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire.
- > Des communes recouvertes partiellement par la 3G et non couvertes par la 4G.

## LES ENJEUX

- > La mobilisation des disponibilités foncières dans les ZA pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- > L'intégration paysagère et environnementale des secteurs accueillant des activités économiques.
- > La qualité paysagère, environnementale et orientée développement durable des entrées de ville.
- > Le développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire.



*"L'extension des lotissements et des zones d'activité implique une artificialisation des sols de plus en plus importante, il faut réduire les espaces imperméabilisés dans ces zones."*

*"Le développement de l'habitat par l'implantation de lotissements a plus ou moins fonctionné selon les communes. Il s'agit d'un modèle questionné désormais."*

*"Il est primordial de continuer à développer les zones d'activités de Lapalisse et, si possible, répartir également l'activité économique sur les autres communes."*

*"Il faut assurer la présence de services de proximité pour les salariés et de la visibilité pour les entreprises dans les zones économiques."*

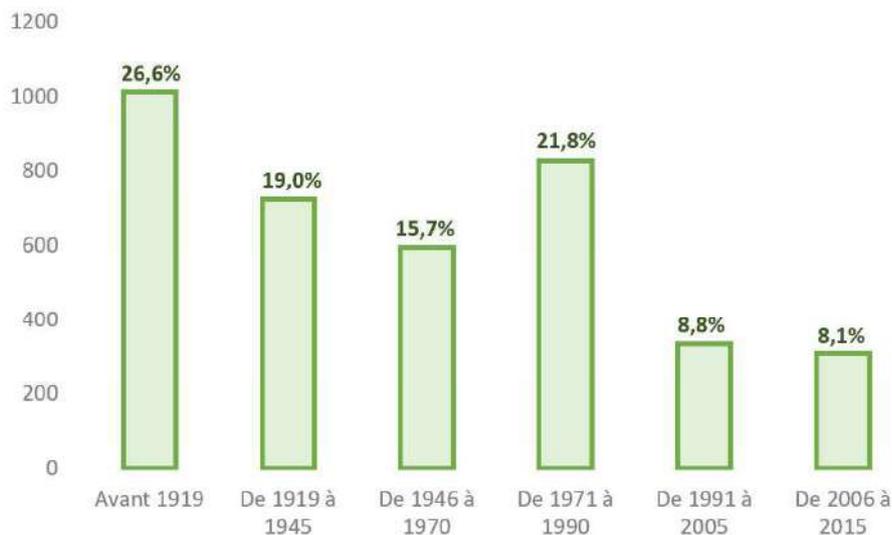
*"L'emploi reste un facteur déterminant pour notre territoire mais c'est un paramètre qui change aujourd'hui avec l'arrivée de la fibre et la part de télé-travail qui augmente."*

## 2.3- Un détachement qui a, indirectement, marqué les paysages ruraux...

### 2.3.1- Un parc ancien touché par la vacance

Les noyaux historiques et l'ensemble du bâti présent sur le territoire se caractérisent par une situation vieillissante.

Majoritairement résidentiel, l'analyse de l'âge du parc de résidences principales permet de constater l'ancienneté du parc de logements sur le territoire. A l'échelle de la communauté de communes, près de la moitié des résidences principales datent d'avant 1945. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux enregistrés dans le département (34,6%) et la région (19,9%). Dans 8 communes, plus de la moitié des résidences principales du parc datent d'avant 1945.



Résidences principales en 2018 selon leur date de construction  
Source des données : INSEE



\_Logements anciens dans le centre-bourg d'Andelaroche



\_Logements anciens dans le centre-bourg de Barraix-Bussolles

Sur l'ensemble des communes, les logements datant d'avant 1945 représentent au minimum 45% du parc des résidences principales en 2018.

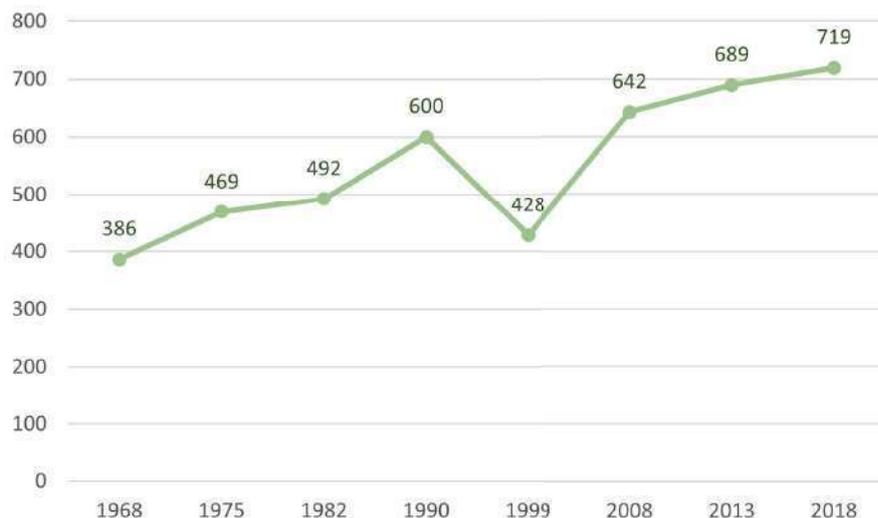
Le tissu récent des résidences principales reste minoritaire au sein du parc de logements communautaires. Pour autant, certaines communes possèdent un taux conséquent de résidences construites depuis les années 1990, en comparaison avec le reste du territoire. C'est notamment le cas de Périgny et Billezois où 30% et 28% des résidences principales ont été construites à partir des années 1990. Cette proportion s'avère même être plus importante que celle observée sur le département de l'Allier (18,2%).

La vacance touche fortement ce parc ancien. 14,4% des logements sont vacants sur le territoire. Le nombre de logements vacants n'a cessé de progresser depuis 1968 ; 719 logements vacants sont dénombrés en 2018 (386 en 1968). Durant cette même période (1968-2018), le taux de vacance a oscillé entre 9,7% et 14,4%. Ce sont les communes de Bert (20,9%) et Andelaroche (19,8%) qui enregistrent les proportions les plus importantes.

On considère généralement qu'un taux de vacance de 5-6% permet de garantir la fluidité du parcours résidentiel des habitants d'un territoire. En ce sens, la vacance joue un rôle sur les opportunités au sein de la commune de réaliser ce parcours résidentiel, dans la mesure où la possibilité de venir ou de continuer à habiter sur le territoire est conditionnée par l'existence de logements non occupés. Ainsi, le taux de vacance bien supérieur observé sur le territoire de la communauté de communes illustre une situation de vacance importante qu'il est nécessaire de caractériser. Les logements vacants ne sont pas toujours des logements disponibles, c'est-à-dire susceptibles d'être occupés sans délai.

Évolution du nombre de logements vacants à l'échelle de la communauté de communes

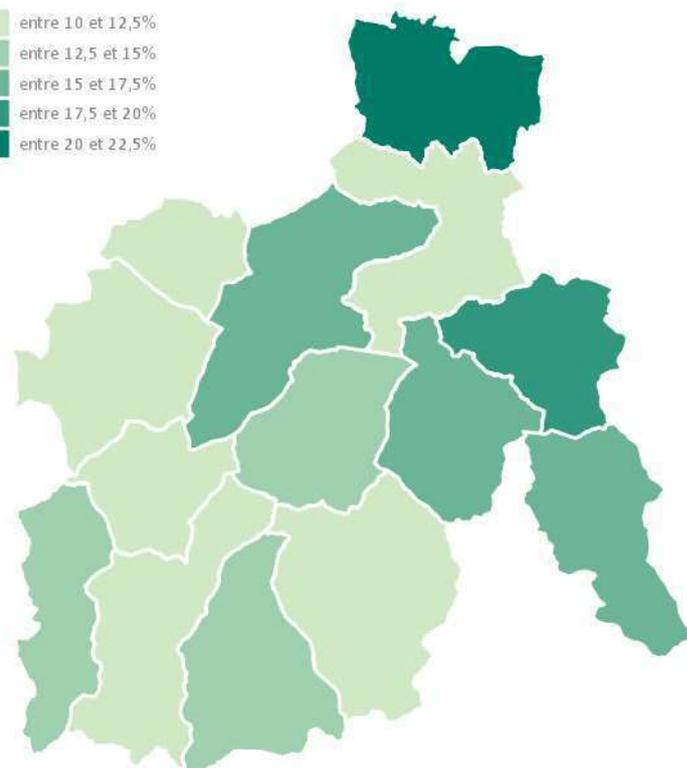
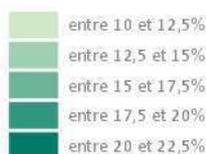
Source des données : INSEE



Derrière un même statut d'occupation constaté à un moment donné, se cachent en effet deux natures de vacance dont les causes et les conséquences sont distinctes :

La vacance dite conjoncturelle (ou de rotation) qui correspond à une situation provisoire et de courte durée. Le logement est inoccupé en attendant un nouveau ménage. Cette vacance est incompressible et participe directement à la fluidité des parcours résidentiel. Ce type de vacance peut prendre des proportions importantes dans le cadre d'un fort développement du parc : la vacance exprime alors une surabondance de l'offre liée à une construction neuve très active, notamment avec la réalisation d'opérations d'ensemble (livraison de nombreux produits en même temps).

La vacance structurelle est due à des logements qui restent vides pendant douze mois ou plus : le marché n'est pas suffisamment actif et attractif, le logement n'est plus en adéquation avec la demande actuelle (obsolescence, état dégradé...), le logement peut également être bloqué par un contexte social ou juridique (héritage, personne âgée vivant en maison de retraite...).



Taux de vacance par commune en 2018

Source des données : INSEE

Sur le territoire le taux de vacance important continu observé et son augmentation récente, corrélés à la baisse démographique et un parc ancien très majoritaire, tendent à démontrer qu'il s'agit d'une situation de vacance structurelle.

La majorité des logements vacants ont été construits avant 1945. Ainsi, la vacance observée sur le parc de logements communautaire se concentre notamment dans le tissu ancien. Cette vacance marque le paysage des centres-bourgs mais également l'ensemble de paysages traversés (bâti isolé) et pose la question de la réappropriation de ces logements ; un certain nombre d'entre eux étant dans un état nécessitant des coûts de réhabilitation importants.



\_Logement ancien à vendre dans le centre-bourg de Bert



\_Logement vacant dans le centre-bourg de Saint-Prix



*\_Logement vacant à Droiturier*



*\_Logement vacant, boulevard de l'Hôtel de ville à Lapalisse*

En dehors des centre-bourgs, de nombreux bâtiments agricoles, principalement d'élevage, ne sont aujourd'hui plus utilisés par l'activité agricole. Les raisons sont multiples (diminution du nombre d'agriculteurs, arrêt d'activité, crises agricoles sectorielles, processus de restructuration externe et de regroupement, ...) et conduisent à une désaffection du bâti ancien agricole. Néanmoins, ces bâtiments peuvent retrouver une « seconde vie » soit en étant le support de nouvelles activités agricoles ou en changeant de destination (sans que cela ne compromette le fonctionnement des exploitations agricoles existantes). Dans certains cas, la démolition de bâtiment présentant un risque pour les personnes ou l'environnement pourra, également, être recherchée.



*\_Maison à l'abandon, initialement associée à une exploitation agricole, à Andelaroche*



*\_Ancienne grange à Barrais-Bussole*

La faible dynamique démographique et l'importance de la vacance observées sur le territoire sont à la fois une conséquence et une cause d'un manque de renouvellement du parc et d'une dégradation des logements les plus anciens. Ainsi, la croissance du taux de vacance au sein du parc de logements révèle un enjeu important pour le territoire. Au-delà de la problématique identitaire et de la redynamisation du centre ou des quartiers, la revalorisation du parc existant et ancien du territoire constitue un moyen de limiter le développement de l'urbanisation en privilégiant le renouvellement urbain à la construction neuve.

### 2.3.2- De nouvelles pratiques culturelles agricoles

Cf Pièce 1.1.2\_Diagnostic agricole



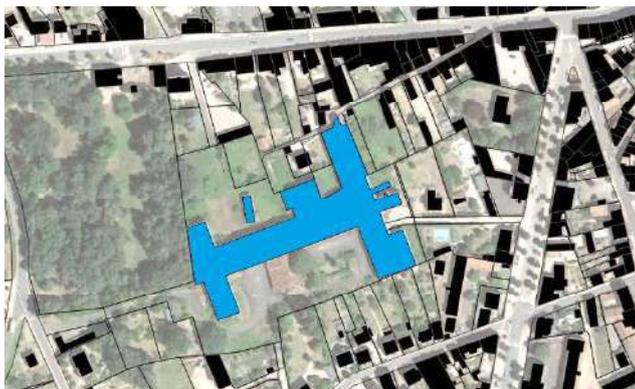
*\_Grandes cultures à Billezois*



*\_Bâtiment agricole à Saint-Pierre-Laval*

## 2.4- ... et les paysages urbains

La présence d'activités qu'elles aient été industrielles, commerciales ou artisanales est ancienne dans les différents centres-bourgs de la communauté de communes. Elles se sont développées dans nombre d'entre eux à partir de la main-d'œuvre et de la proximité des matières premières et ressources locales (textile, métallurgie, énergie hydroélectrique, construction, ...). Les mutations qui ont suivi, que ce soit pour des gains de productivité plus élevés, l'automatisation de certaines tâches, ou la délocalisations ont ensuite renversées la tendance, laissant place au premier départ et à l'apparition de bâtiments vacants (hors logements) dans les paysages urbains. Aux pertes d'activités et d'emplois liées de manière directe à la fermeture de ces activités s'ajoutent, de manière indirecte, à plus ou moins long terme, les effets induits sur l'économie locale : incidences sur l'immobilier, sur la fréquentation des commerces et de l'artisanat de proximité, des services, voire départ d'autres activités. On notera par exemple, un ensemble de bâtiments abandonnés au cœur du centre-ville de Lapalisse qui accueillait autrefois une entreprise de structures métalliques, aujourd'hui abandonné et en friche.



\_L'îlot Charondière, une friche dans le centre de Lapalisse



\_Ancien bâtiment d'activité dans le bourg d'Isserpert



\_Ancien café de la poste dans le bourg de Bert

La périurbanisation du commerce a également contribué à la fragilisation des centres-bourgs. Les évolutions de modes de consommation, accompagnés par le développement des infrastructures routières et de l'automobile a joué un rôle important dans la périurbanisation d'une partie de la population et l'étalement urbain. Ces évolutions se sont ainsi accompagnées de l'essor des supermarchés (pouvant accueillir des commerces dits de proximités : boucherie, boulangerie, ...), auxquels se sont ensuite ajoutées d'autres secteurs tels que l'équipement de la maison, la jardinerie ou les magasins de bricolage par exemple (Centrakor, Gedimat, Bricomarché, ...).



\_Centrakor à Lapalisse



\_Bricomarché à Lapalisse

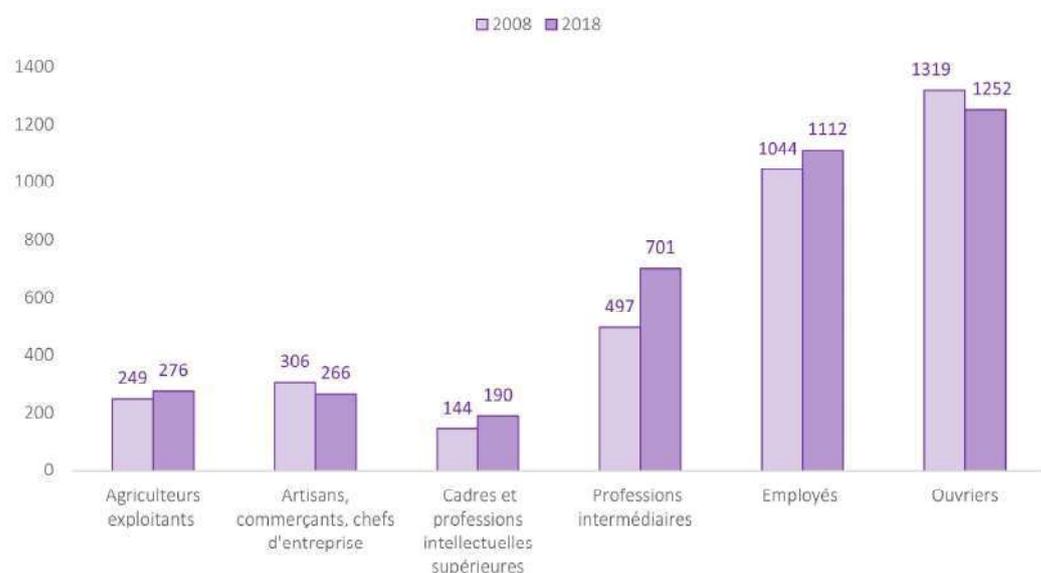
Ces commerces, aisément accessibles en voiture, drainent une partie importante de la clientèle. Outre la périurbanisation de l'habitat déjà évoquée, des entreprises de services et des professions libérales ont également décentré leur implantation pour s'installer à la périphérie des villes, à la recherche d'emplacement leur permettant la construction de bâtiments neufs, plus facilement accessibles (aux personnes à mobilité réduite notamment).

Particulièrement visible dans le centre-ville de Lapalisse, ces différentes mutations ont touché et touchent encore aujourd'hui l'ensemble des communes où la vacance (impact visuel direct) des locaux commerciaux et d'entreprises marque les paysages urbains. De nombreux espaces d'activités ont ainsi fermé leurs portes laissant derrière eux des espaces à l'abandon, vitrines d'une histoire passée et figée dans le temps.



\_Vitrines de commerces vacants, quai de la Besbre à Lapalisse

Enfin, parallèlement à ce processus de modification des comportements, des habitudes de consommation et de détachement, une diminution de la part d'artisans dans les petites communes du territoire vient poser la question du futur de ces entités qui voient leurs bourgs se vider au profit (dans la plupart des cas) de Lapalisse ou de bassins de vie voisins (Vichy, Roanne, ...) centralisant l'attractivité du monde rural.



Évolution de la population active selon la catégorie socio-professionnelle entre 2008 et 2018

Pour contrer ces récentes évolutions et redynamiser les centres-bourgs de l'intercommunalité, deux études sont menées sur la ville de Lapalisse :

- > La redynamisation du centre de Lapalisse réalisée par l'École d'architecture de la ville et des territoires de Marne la Vallée.
- > Le programme «Petites Villes de Demain».

Plusieurs constats et pistes d'actions ont été mis en avant au cours de l'étude de redynamisation du centre-ville de Lapalisse. Un travail doit être réalisé sur les déplacements, en particulier sur les déplacements en modes doux en créant des cheminements autour de la Besbre et ses affluents et en reliant les lieux de vie et de travail par de la mobilité douce par exemple. Concernant la friche Charonnière, emplacement stratégique dans le cœur de la ville de Lapalisse, les pistes de reconquête proposés par les étudiantes de l'École d'architecture du DSA de Marne la Vallée sont multiples : habitat mixte, nouveaux lieux de vie, espaces partagés, création de cheminement doux, ...



Proposition d'aménagement de la friche Charonnière dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-ville de Lapalisse

Le programme « Petites villes de demain » vise quant à lui à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires proches, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Lapalisse est, depuis le 25 mars 2021, lauréate du programme Petites Villes de Demain. Pour mener à bien ce programme, une étude plus précise que celle réalisée dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de Lapalisse est en cours. À l'issue d'un diagnostic coconstruit avec les élus, les techniciens et la population, cette étude doit permettre d'élaborer la stratégie de reconquête du centre-ville de Lapalisse.

Source : PORTER À CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

Si ces études portent sur le centre-ville de Lapalisse, les différentes réflexions et prises en compte des attentes de la population sont une première étape pour ensuite agrandir les possibilités à l'ensemble du territoire.

**ATOUTS**

- > Un tissu artisanal lié à la construction.
- > La mise en place d'études pour la redynamisation et la reconquête du centre-ville de Lapalisse.

**FAIBLESSES**

- > Une production de logements qui n'a pas permis une croissance démographique.
- > Un nombre de logements vacants en augmentation.
- > Une rénovation du bâti pouvant nécessiter des coûts importants.
- > Une simplification de l'espace agricole avec la disparition de certains marqueurs : arbres isolés, etc.
- > Une architecture agricole qui a évolué et qui peut parfois, via les matériaux utilisés et les volumes imposants, impacter le paysage.

**LES ENJEUX**

- > La réduction de la vacance.
- > La valorisation du parc de logements ancien.
- > La prise en compte des évolutions structurelles futures (mode de consommation, ...).
- > La requalification du parc ancien, notamment en termes d'accessibilité et de performances énergétiques.



*"Le Pays de Lapalisse à la chance d'avoir un marché immobilier attractif qui peut profiter de l'exode urbain."*

*"Il faut prendre en compte le phénomène d'exode urbain qui émerge suite à la crise du COVID 19."*

*"On constate une dégradation de plus en plus importante du bâti dans les centres-bourgs."*

*"Il est difficile d'avoir une maîtrise foncière suffisante, notamment pour favoriser un urbanisme de centre-bourg."*

*"Il est important de remettre en question le secteur agricole au regard des critères environnementaux et des changements de pratiques."*

# 3- Des enjeux contemporains visibles dans le paysage

## 3.1- Un réinvestissement des centres-villes/centres-bourgs

Sur l'ensemble des communes, 10 possèdent au moins un commerce de proximité (restaurant compris) et cette tendance remonte depuis quelques années, preuve d'un réinvestissement progressif des centres-villes et des centres-bourgs. On note par exemple l'ouverture récente d'un restaurant-épicerie à Droiturier (La salamandre).

Ainsi 4 communes (Saint-Prix, Périgny, Isserpent et Bert) disposent d'un restaurant. A Bert, le restaurant fait également dépôt de pain. On retrouve ensuite les communes de Le Breuil, Droiturier, Saint-Etienne-de-Vicq, Andelaroche et Billezois comme pôles commerçants secondaires avec la présence d'une épicerie (un Vival à Le Breuil par exemple) ou d'un restaurant-épicerie comme le Bar de Marronniers à Billezois.



*\_Restaurant La Salamandre à Droiturier*



*\_Vival à Le Breuil*



*\_Bar de Marronniers à Billezois*



*\_Restaurant et dépôt de pain à Bert*

Enfin, Lapalisse constitue le pôle commerçant principal de la communauté de communes en comprenant des offres alimentaire et non alimentaire. On y retrouve, entre autre, 3 supermarchés, 4 épiceries, 3 boulangeries et l'ensemble des commerces non alimentaires du territoire (magasin de vêtements, station-service, opticien, ...).



*\_Carrefour market, zone de Lubillé*



*\_Aldi, zone Près de la grande route*



*\_Intermarché, zone de Lubillé*



*\_Ma France Nature, rue Président Roosevelt*



*\_Rue Winston Churchill*



*\_Proxi, place de la République*

COMMUNE	Boul.	Bouch./ Charc.	Tabac/ Presse	Epic.	Bar/ Rest.	Moy. surf.	Phar.	Coiff.
Andelaroche	X	X	X	V (1)	V (1)	X	X	X
Barrais-Bussolles	X	X	X	X	X	X	X	X
Bert	X	X	X	X	V (1)	X	X	X
Billezois	X	X	X	V (1)	V (1)	X	X	X
Droiturier	X	X	X	V (1)	V (1)	X	X	X
Isserpent	X	X	X	X	V (1)	X	X	X
<b>Lapalisse</b>	<b>V (3)</b>	<b>V (1)</b>	<b>V (3)</b>	<b>V (4)</b>	<b>V (13)</b>	<b>V (3)</b>	<b>V (2)</b>	<b>V (7)</b>
Le Breuil	X	X	X	V (1)	V (1)	X	X	X
Périgny	X	X	X	X	V (3)	X	X	X
Saint-Christophe	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Etienne-de-Vicq	X	X	X	V (1)	V (1)	X	X	X
Saint-Pierre-Laval	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Prix	X	X	X	X	V (1)	X	X	X
Servilly	X	X	X	X	X	X	X	X

Liste des commerces par commune

A l'ensemble de cette offre de commerces de proximités s'ajoute un nombre grandissant de vente direct à la ferme et le marché de Lapalisse tous les jeudis matin sur la place du Maréchal Leclerc.



\_Marché de Lapalisse

Le réinvestissement des centres-bourgs est également perçu sur le territoire par le nombre de projets croissant de réhabilitation de maisons anciennes dans les communes.



\_Réhabilitation d'une habitation dans le centre-bourg de Le Breuil



\_Réhabilitation d'une habitation dans le centre-bourg d'Isserpent

**ATOUTS**

- > Une offre commerciale développée sur Lapalisse.
- > La présence d'épicerie dans certaines communes.
- > Un réinvestissement des centres-bourgs visible.
- > La présence d'un marché animé à Lapalisse.
- > Un potentiel de vente directe sur le territoire.

**FAIBLESSES**

- > Un tissu commercial de première nécessité incomplet dans la plupart des communes.

**LES ENJEUX**

- > La valorisation des points de ventes directes à la ferme.
- > La création d'une offre commerciale accessible en mode doux.
- > L'intégration des commerces dans les paysages bâtis.
- > Le développement de la vente de produits locaux et des circuits-courts



*"La réhabilitation est trop coûteuse, il faut mettre en place un accompagnement technique, administratif et financier pour tous les projets de réhabilitation (entreprises et particuliers)."*

*"Les façons d'habiter évoluent et s'adaptent à la transition écologique."*

*"Un objectif est de faire revenir les magasins en centre-ville tout en prenant en compte la problématique de stationnement et de circulation (privilégier les déplacements doux)."*

*"De nombreuses communes ont perdu tous les commerces dans les centres-bourgs, obligeant les habitants à se déplacer vers Lapalisse ou des pôles plus importants comme Vichy et Roanne."*

*"Des retraités se réinstallent dans le centre-ville de Lapalisse."*

*"La mise en place d'aides à la rénovation des logements peut passer par le PIG (Programme d'Intérêt Général), une offre qui propose une ingénierie et des aides financières pour la rénovation."*

## 3.2- Un changement climatique bien engagé

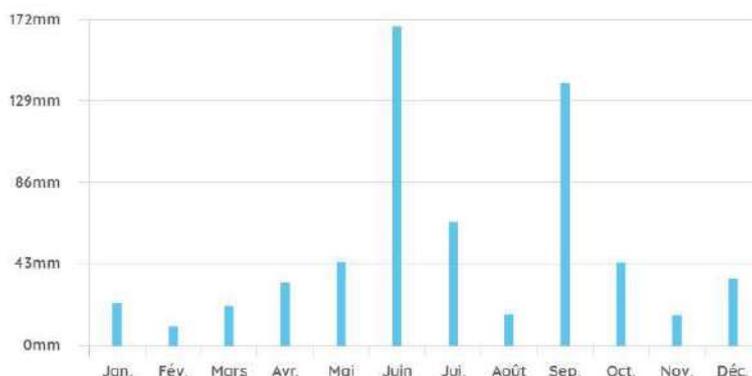
### 3.2.1- Le climat actuel

La région Auvergne-Rhône-Alpes est soumise à des influences climatiques variées : méditerranéenne, océanique, continentale, montagnarde. C'est l'une des régions françaises où la variabilité spatiale et temporelle des paramètres climatiques est la plus grande. Le Pays de Lapalisse est quant à lui soumis à un climat continental, caractérisé par des hivers froids et des étés chauds et influencé par la proximité du Massif Central.



#### Une pluviométrie variable

En 2021, les périodes enregistrant les précipitations les plus importantes sont les mois de juin et de septembre. Les périodes les plus sèches sont le mois de février d'août et de novembre.

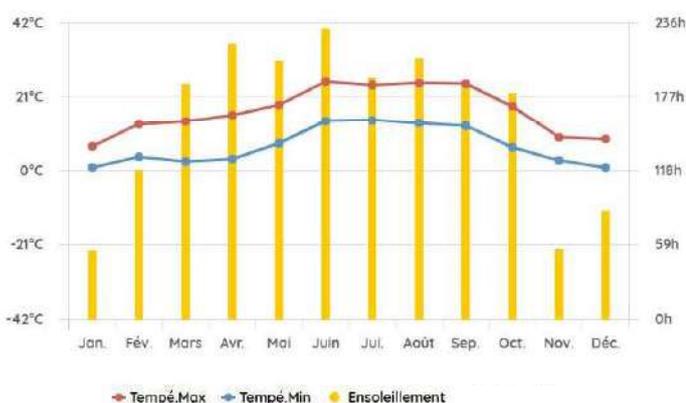


Précipitations moyennes par mois en 2021 enregistrées à Vichy  
Source : Météo-France



#### De grands écarts de température

La moyenne des températures minimales à l'année est de 6 °C, avec une température la plus basse de -0,4°C en janvier. Les mois de janvier et février sont les plus froids. La moyenne des températures maximales est de 16,7°C avec une valeur maximale 26,4 °C en juillet. Juillet et août sont les mois les plus chauds.



Ensoleillement et températures minimales et maximales  
Source : Météo-France



#### Des vents d'Ouest et du Sud

Les vents dominants proviennent de l'Ouest et du Sud et soufflent modérément sur le territoire. On enregistre de plus fortes expositions aux mois de février et mai, et dans une moindre mesure durant les mois de décembre, janvier et mars.



#### Un ensoleillement modéré

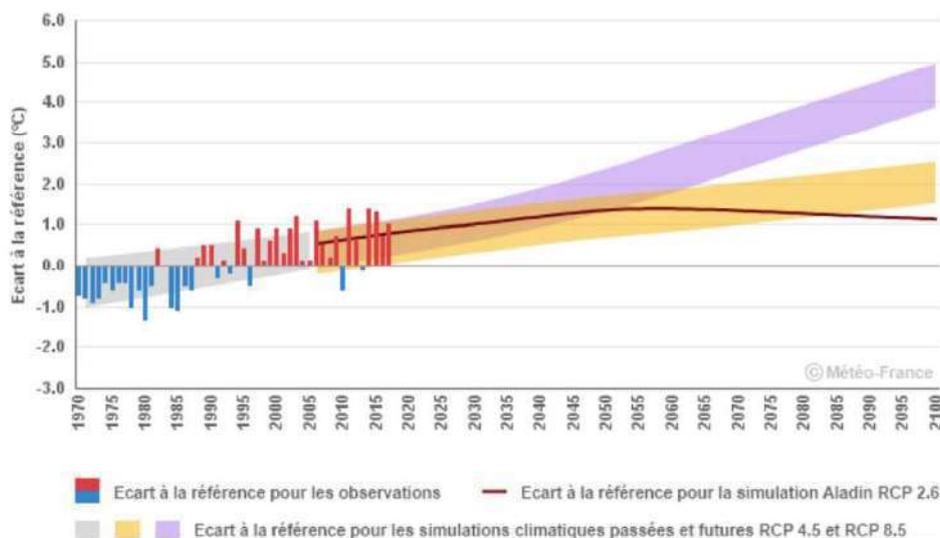
Le total annuel moyen, calculé entre 1981 et 2010 est de 1790,7 heures d'ensoleillement par an. L'ensoleillement est en moyenne réparti principalement entre avril et septembre, englobant le printemps et l'été. On note sur l'année 2021 une augmentation par rapport à la moyenne annuelle avec 1925,4 heures d'ensoleillement.

### 3.2.2- La prise en compte du changement climatique

Le réchauffement climatique, observé à l'échelle du globe est susceptible d'entraîner d'importants changements climatiques qui impacteront le territoire. Il est nécessaire d'anticiper ces changements potentiels et de mettre en place des actions pour limiter le phénomène dans la construction d'un projet cohérent et durable pour les générations futures.

Les projections climatiques montrent surtout un changement lié à la hausse de température, particulièrement marqué en été et au printemps.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a observé une augmentation de 0,3 degrés par décennie entre 1959 et 2009, avec une accentuation phénomène depuis 1980. Quel que soit le scénario, le phénomène se poursuit d'ici à 2050, et il est estimé que sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre +4°C à l'horizon 2100.



*Température moyenne annuelle en Auvergne et trois scénarios de simulations climatiques*  
Source : Météo-France

Cette augmentation des températures induit une augmentation du nombre de journées chaudes et la diminution du nombre de jours de gel à l'année. En terme de précipitation, on estime peu d'évolution en terme de quantité mais de forts contrastes saisonniers entraînant des périodes humides et des périodes d'assèchement des sols. Les répercussions de ces changements climatiques sont nombreuses pour le territoire de la communauté de communes.

#### Sur les milieux :

> L'augmentation des températures moyennes et du nombre de jours de forte chaleur vont impacter la disponibilité de l'eau dans le sol. Une sécheresse importante du sol est un facteur déclenchant du phénomène de retrait-gonflement des argiles auquel le territoire est particulièrement sensible. Une augmentation de la fréquence des sinistres sur les habitations liés à cet aléa pourrait donc être observée.

> La sécheresse du sol impactera la végétation en provoquant un stress hydrique. Elle pourrait conduire à une augmentation des prélèvements dans la ressource en eau disponible pour répondre aux besoins des cultures. Ces besoins provoqueront un déséquilibre croissant entre les besoins en prélèvements (pour la population, les autres activités- économiques, production d'énergie, tourisme...) et une ressource disponible plus faible.

> L'augmentation de la température moyenne de l'air va entraîner une hausse de l'évapotranspiration et donc une baisse des débits annuels des cours d'eau, encore accentuée en période d'étiage si les précipitations sont réduites en période estivale. Selon Explore 2070, au sein du bassin Loire-Bretagne le débit moyen annuel des cours d'eau devrait baisser de 10 à 40 % et la recharge des nappes souterraines serait également affectée avec une baisse comprise entre 25 et 30 % à l'horizon 2070.

> Les impacts du changement climatique sur les eaux de surface impliqueront des répercussions sur les ressources en eau souterraine.

> La réduction de la teneur en eau des végétaux en situation de stress hydrique les rend plus inflammables ; il en est de même, dans une moindre mesure, pour la biomasse au sol liée aux dépérissements des peuplements végétaux.

> Les conditions météorologiques propices aux départs de feux seront aussi de plus en plus fréquentes.

#### Sur la biodiversité :

> Les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont multiples : modification des cycles de vie, accroissement du risque d'extinction de certaines espèces vulnérables, déplacement des aires de répartition et réorganisation des interactions entre les espèces (fragmentation, compétition).

#### Sur la santé humaine :

> Une augmentation des maladies infectieuses (dont la transmission peut être liée à une modification du comportement des espèces, comme le moustique tigre) et des allergies (avec une croissance et une floraison des végétaux plus précoce

et donc une période plus longue de production des pollens) est attendue.

> Une augmentation du nombre de personnes vulnérables (vieillessement de la population et incidences du réchauffement sur les personnes âgées).

Dans un contexte où les impacts des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) participent au réchauffement climatique et mettent en danger les conditions de vie futures, la recherche de l'ensemble des moyens participant à leur diminution constituent un enjeu d'avenir pour la communauté de communes.

### 3.2.3- La mise en valeur des énergies renouvelables

On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non fossiles renouvelables et théoriquement inépuisables. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, notamment l'énergie générée par le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des fleuves comme la Besbre (hydraulique), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et déchets d'origine biologique), liquide (biocarburant) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie).

En ce sens, et en tant que l'un des facteurs de lutte contre le changement climatique, la France s'est donnée pour objectif de produire, à partir des énergies renouvelables, 32% de sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2030. En 2021, les énergies renouvelables constituent la quatrième source avec 13,1% d'énergie primaire à l'échelle nationale.

Pour rappel, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Il fait état de différents objectifs dont la maîtrise et la valorisation de l'énergie, ainsi que la lutte contre le changement climatique, la lutte contre la pollution de l'air et donc la lutte contre les Gaz à Effet de Serre (GES). Suivant cette logique, la communauté de communes s'est engagé à la mise en place d'un Plan Climat Air Energie (PCAET), arrêté par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2020.

La Communauté de Communes du Pays de Lapalisse s'est ainsi engagée dans une démarche ayant pour but d'atteindre en 2050 :

- > Une réduction de plus de 40% des consommations énergétiques par rapport à 2015, et une multiplication par 3 environ de la production d'énergie renouvelable et locale par rapport à 2015.
- > Une réduction de près de 60% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015, et une multiplication par 2 de la séquestration annuelle de carbone et locale par rapport à 2015.

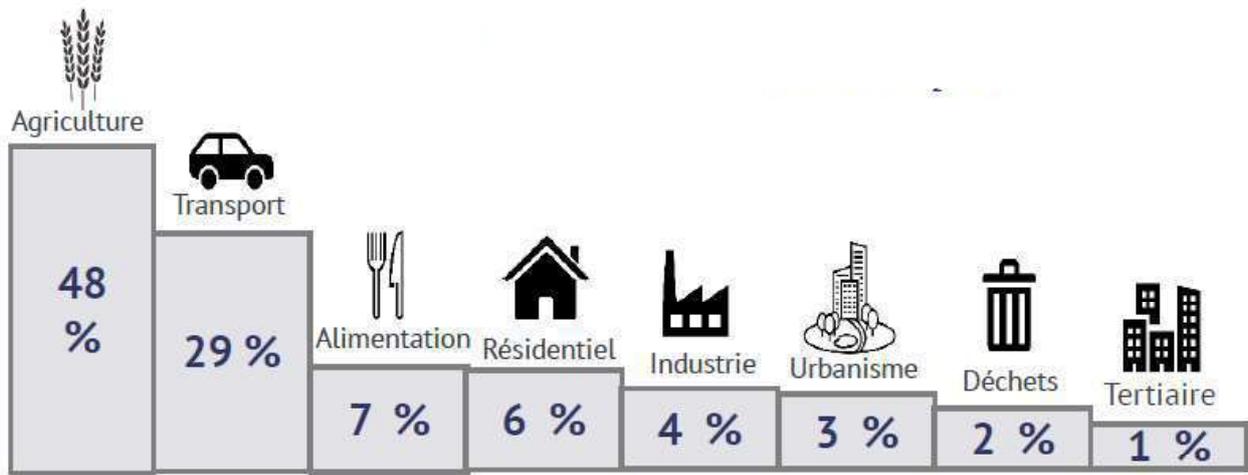
Soit une neutralité carbone estimée à 80%.

Le PLUi est un outil important pour atteindre ces différents objectifs. Il ne peut avoir d'influence sur tous les aspects liés à l'autosuffisance énergétique, cependant il peut agir sur plusieurs leviers :

- > favoriser la conception bioclimatique des aménagements,
- > maîtriser l'étalement urbain,
- > imposer des performances énergétiques renforcées à l'échelle du bâtiment,
- > sanctuariser des espaces pour la réalisation d'infrastructures de production d'énergie renouvelable,
- > encourager un dépassement des règles de construction pour des projets faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale, voire à énergie positive.

## LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Selon l'inventaire des émissions atmosphériques réalisé lors de l'élaboration du PCAET, le territoire émet annuellement 131 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 20 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant (moyenne nationale : 12 teqCO<sub>2</sub> /hab.). A noter que l'agriculture (48%) et le transport (29%) sont responsables de la majorité des émissions du territoire tandis que les émissions indirectes mettent en évidence un enjeu associé à la consommation des résidents (achats de nourriture : 7% + achats de biens matériels : 8% supplémentaires).



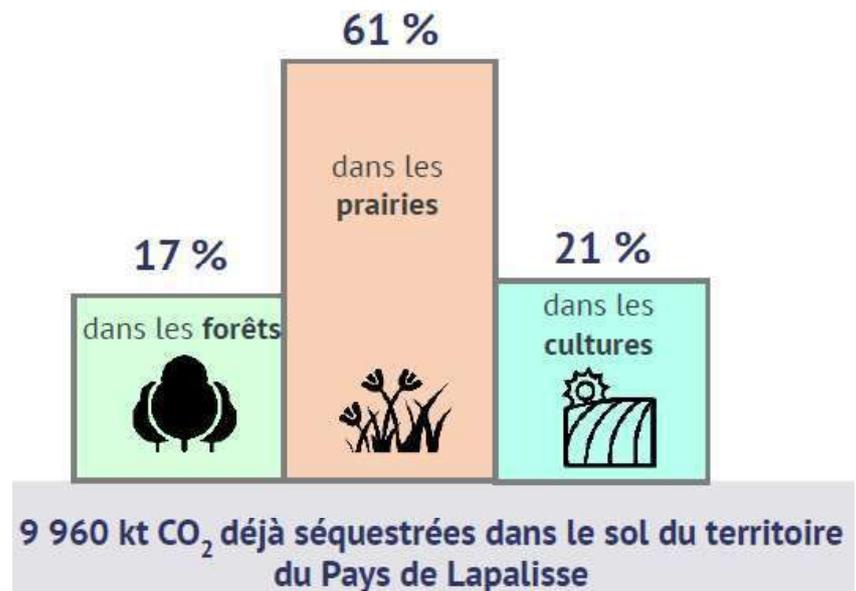
Emissions de gaz à effet de serre par poste du territoire

Source : PCAET

Les sols naturels et la végétation du territoire, composés de matière organique, contiennent du carbone. En effet, via la photosynthèse, les plantes consomment le carbone de l'atmosphère, sous forme de CO<sub>2</sub>, pour croître. C'est ce qu'on appelle la séquestration carbone.

La séquestration nette correspond à la différence des absorptions et des émissions. Cette différence permet d'évaluer l'atteinte de la neutralité carbone du territoire. La séquestration nette de carbone du territoire est aujourd'hui estimée à 33 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par an, ce qui compense 25% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La neutralité carbone n'est donc pas atteinte et le territoire émet plus de CO<sub>2</sub> que ce qu'il en séquestre.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse séquestre plus de 9 960 ktCO<sub>2</sub>e de carbone grâce à son écosystème naturel. L'objectif est de conserver ce stock dans nos sols et tenter de l'accroître naturellement pour répondre aux enjeux actuels.



Séquestration carbone du territoire

Source : PCAET

L'air et le climat sont étroitement liés et exercent une influence l'un sur l'autre. Les gaz à effet de serre contribuant au changement climatique et les polluants atmosphériques ont tous deux pour origine l'activité humaine. Le chauffage, le transport, l'industrie sont ainsi aussi bien émetteurs de GES que générateurs de polluants atmosphériques.

## LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Le territoire est marqué par un bon niveau global de qualité de l'air (pas de dépassement des valeurs limites réglementaires en termes de concentration). Toutefois, les constats suivants ont pu être émis dans le PCAET :

> Les émissions de **NH3** proviennent presque exclusivement du secteur agricole (99,7% des émissions du territoire). Le niveau par habitant est de 77,7 kg/habitant alors qu'il est de 9,8 au niveau national. Ce niveau d'émission, 8 fois supérieur au niveau national, démontre que le territoire de la CC du Pays de Lapalisse est un territoire très agricole.

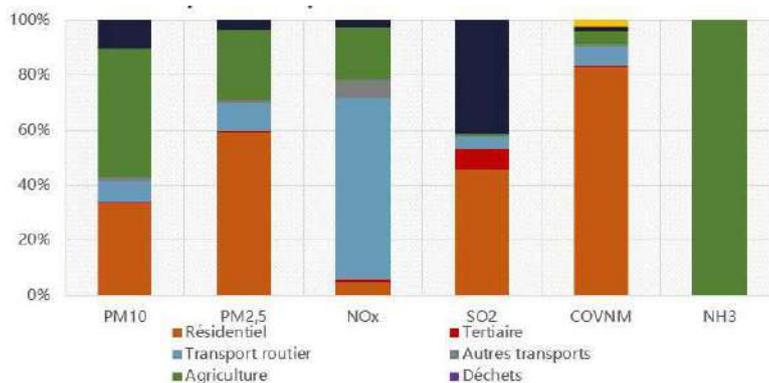
> Les principales sources émettrices en termes de **SO2** sur le territoire de la CC du Pays de Lapalisse sont, d'une part, le secteur résidentiel avec 46% des émissions du territoire du fait de la combustion et, d'autre part, le secteur de l'industrie (hors branche de l'énergie) avec 41% des émissions du territoire du fait essentiellement des centrales d'enrobage implantées sur le territoire.

> Le transport routier est le premier secteur émetteur de **NOx** sur le territoire avec 66% des émissions du territoire en particulier du fait des véhicules diesel. En seconde position se trouve le secteur de l'agriculture, avec 18% des émissions du territoire, du fait de la combustion des engins agricoles.

> Le secteur résidentiel est le premier secteur émetteur de **COVNM** sur le territoire avec 83% des émissions du territoire. Les émissions proviennent, très majoritairement, des émissions induites par l'utilisation de biomasse dans les équipements domestiques (chaudières, inserts, etc).

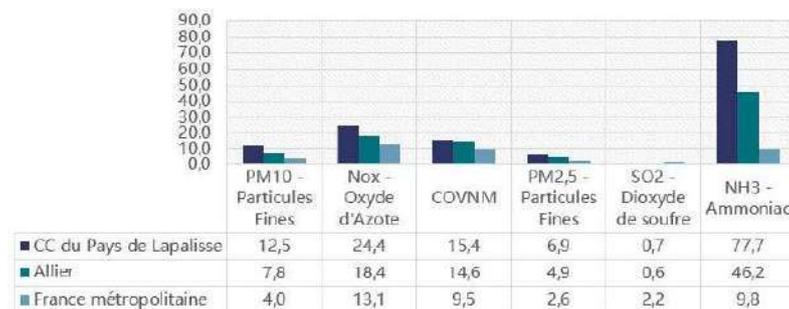
> Les émissions de **PM10** sont induites, tout d'abord, par le secteur agricole (47% des émissions du territoire) dont les émissions proviennent, d'une part, des travaux agricoles (labours), d'autre part, des animaux et enfin, de la combustion des engins. En seconde position se situe le secteur résidentiel (34% des émissions totales du territoire) du fait de la combustion de la biomasse (principalement par des équipements peu performants). Le secteur de l'industrie hors branche de l'énergie se positionne en troisième position avec 10% des émissions du territoire du fait essentiellement des carrières présentes sur le territoire. Le secteur du transport routier avec 7% des émissions est en quatrième position.

> Le secteur résidentiel est le premier secteur en termes d'émission de **PM2,5** avec 59% des émissions du territoire. La principale source d'émission de ce secteur est la combustion de la biomasse dans les équipements domestiques. La seconde source d'émission avec 26% est le secteur agricole, puis en troisième position le transport routier (16%).



Répartition des émissions de polluants atmosphériques

Source : PCAET



Comparaison des émissions par habitant

Source : PCAET



#### ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS POLLUANTS

> NH3 : Ammoniac

[Peut être corrosif pour la peau, les yeux et les poumons / Peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux]

> SO2 : Dioxyde de Soufre (SO2)

[Peut irriter les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures / Participe aux phénomènes de pluies acides]

> NOx (NO + NO2) : Oxydes d'Azote

[Peut irriter les yeux et les voies respiratoires / Participe aux phénomènes de pluies acides et à l'effet de serre]

> COVNM : Composés organiques volatil non méthanique

[Peut irriter les voies respiratoires et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble / Participe à l'effet de serre]

> PM10 et PM2,5 : Particules Fines

[Peut irriter les voies respiratoires et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble / Effet de salissure du bâti visible]

## LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

La consommation totale d'énergie finale (l'énergie consommée directement par l'utilisateur) du Pays de Lapalisse est de 293 GWh en 2015, soit 30 MWh par habitant. Elle est principalement marquée par les consommations énergétiques du secteur résidentiel (29% des consommations énergétique du territoire) et du secteur transport incluant les déplacements de personnes et le fret (respectivement 20% et 30% des consommations). D'autre part, les produits pétroliers représentent 60% de l'énergie consommée par le territoire, suivi par l'électricité 18% et les énergies renouvelables (ENR) à hauteur de 12%. Ces chiffres s'expliquent notamment par :

> Un secteur des transports quasi exclusivement routier, et où la voiture individuelle est dominante. Présence également d'axes majeurs : la D907 en provenance de Vichy (20% de camions) et la N7 (route des vacances mais trafic principalement marqué par le transport de marchandises).

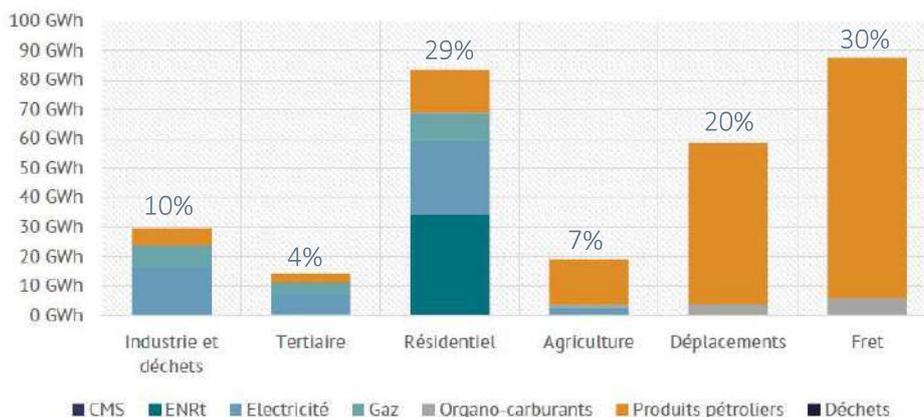
> Un secteur résidentiel consommateur : 71% des logements principaux construits avant 1970 et 22% des ménages chauffés au fioul.

> Une activité industrielle présente, abattoir, huilerie de Lapalisse.

**ZOOM SUR LES UNITÉS**

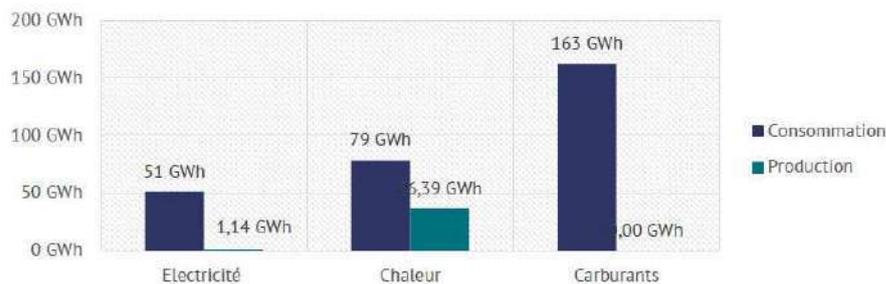
1 GWh = 1 000 MWh = 1 000 000 kWh  
 1 GWh = 86 tep (tonne équivalent pétrole)  
 1 kWh = 3 600 000 J (Joules)

Les consommations sont exprimées en énergie finale, c'est-à-dire l'énergie qui est directement délivrée au consommateur, sans prendre en compte les pertes liées à son extraction, sa transformation et son transport.



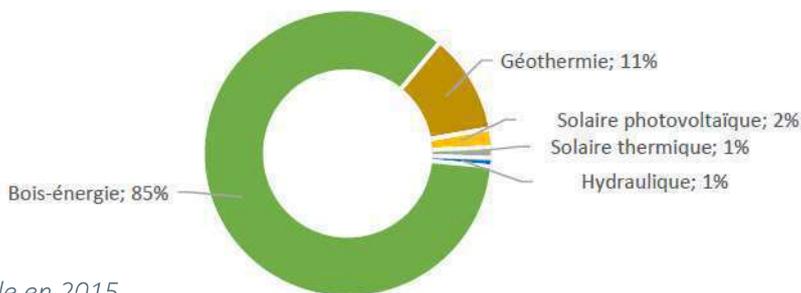
Consommation d'énergie finale en 2015  
 Source : PCAET

En 2015, la production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 38 GWh (97% chaleur, et 3% d'électricité), permettant ainsi de couvrir l'équivalent de 13% de la consommation du territoire (293 GWh).



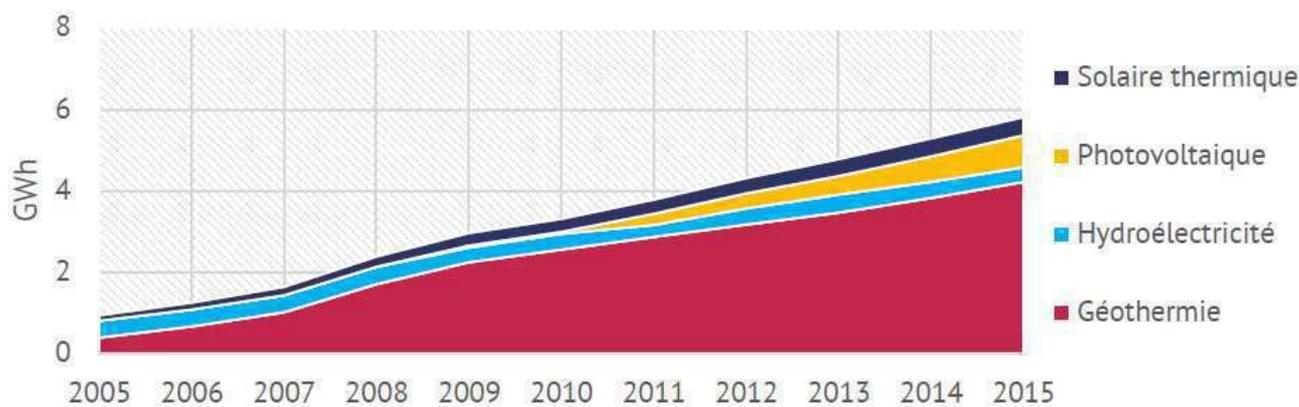
Autonomie énergétique du territoire en 2015  
 Source : PCAET

La production d'énergie renouvelable provient par ordre d'importance, en 2015, de la biomasse (32 GWh), de la géothermie (4 GWh), du photovoltaïque (1 GWh) de l'hydroélectricité (0,5 GWh) et du solaire thermique (0,5 GWh).



Répartition de la production d'énergie renouvelable en 2015  
 Source : PCAET

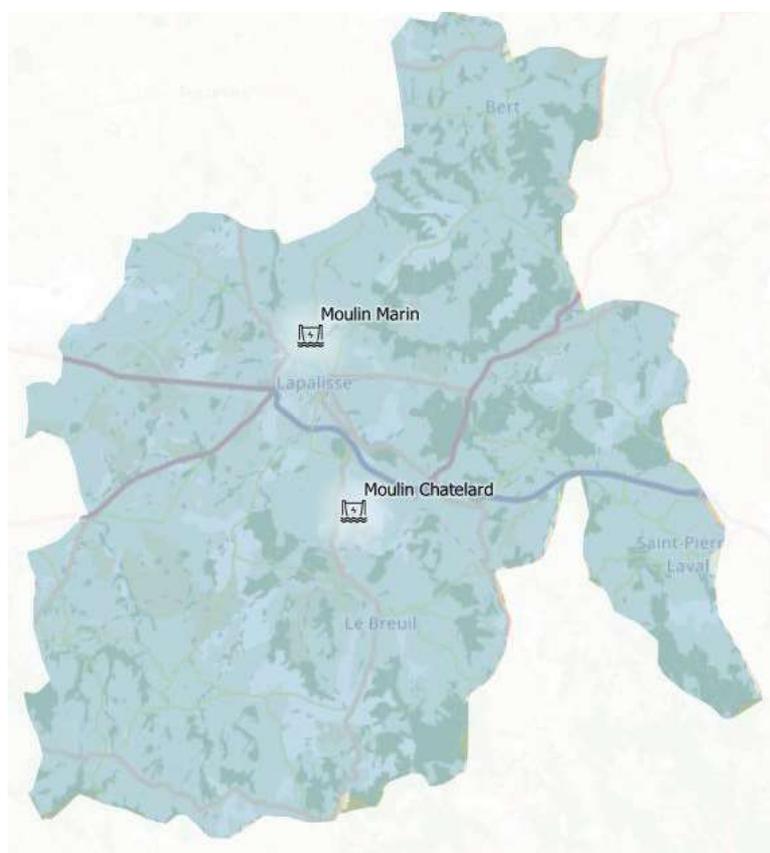
La première source de production d'énergie du territoire est le bois énergie (85%). Il est utilisé principalement dans les résidences du territoire mais également pour alimenter les chaudières des entreprises et collectivités. Il existe une chaufferie bois sur le territoire de Lapalisse (chaufferie bois municipale de Lapalisse).



Evolution de la production d'énergies renouvelables du territoire (hors bois énergie)  
Source : PCAET

Ensuite, la ressource hydroélectrique du territoire (1%) provient de la rivière la Besbre où deux microcentrales sont actuellement en fonctionnement au niveau du Moulin Chatelard (commune de Saint-Prix) et du Moulin Marin, (commune de Lapalisse).

Enfin, les productions solaires et géothermiques sont aujourd'hui liées à un développement chez les particuliers (installations de petites puissances). On note ainsi une plus forte hausse de ces productions entre 2005 et 2015, due à la hausse progressive des pompes à chaleur, et des panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) chez les particuliers.



Localisation des microcentrales du Pays de Lapalisse  
Source : PCAET

## LE POTENTIEL DE PRODUCTION ENR

Les énergies renouvelables (ENR) sont l'énergie hydraulique, solaire, le bois-énergie, éolienne, la géothermie et le biogaz. Ces énergies concourent à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique car elles produisent peu de déchets et engendrent peu d'émissions polluantes, en particulier de GES.

La communauté de communes dispose d'un certain nombre de ressources potentiellement mobilisables : la géothermie, le bois-énergie et la méthanisation plus particulièrement.

## > Le solaire

L'énergie solaire est utilisable partout sur le territoire, cependant il n'existe aujourd'hui aucun parc solaire au sol. Néanmoins, on retrouve des installations sur toiture. L'utilisation de panneaux solaires est davantage répandue sur le bâti agricole, généralement récent. Il offre en effet, une surface d'exposition importante permettant de développer cette énergie. Sur les constructions à usage d'habitation, cette production apparaît encore de manière anecdotique.



*\_Panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles à Saint-Christophe et Barraix-Bussolles*

L'intégration des panneaux photovoltaïques sur l'existant est plus difficile que sur une construction contemporaine car il faut parvenir à limiter les contrastes entre les capteurs et le bâtiment (trouver une localisation ne remettant pas en cause la façade, la symétrie des ouvertures existantes, etc.). Cette problématique pose plus largement la question de l'intégration des panneaux dans la construction mais aussi dans le paysage architectural et urbain local.

Il a également été repéré l'installation de deux trackers solaires au sein de la commune de Barraix-Bussolles.



*\_Panneaux photovoltaïques sur une construction à Andelaroche*

*\_Panneaux photovoltaïques sur une construction à Le Breuil*

*\_Tracker solaire à Barraix-Bussolles*

La typologie du territoire favorise le développement diffus de la filière solaire, par l'intermédiaire du recours aux toitures résidentielles individuelles et collectives. Une part intéressante du potentiel est également liée à la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sur grandes toitures de type agricoles, tertiaires ou industrielles ainsi que sur les délaissés potentiels.

Les parkings de l'Aire de Vérités (poids lourds et véhicules légers) à Lapalisse vont être aménagés d'ombrières photovoltaïques produisant de l'énergie réinjectée en totalité sur le réseau. Par ailleurs, les ombrières apporteront de l'ombrage aux véhicules, sur un foncier fortement anthropisé. Les aires de parkings sont adaptées à l'implantation d'ombrières, qui sont dimensionnées pour éviter de gêner la circulation sur le site.

## > La méthanisation

Le potentiel de production de méthane sur le territoire intercommunal est envisageable, par la présence d'un nombre important d'agriculteurs et d'une activité agricole productive de déchets liée à l'élevage.

Selon le PCAET, le GAEC Vernay porte un projet avec la société Bio4gas, pour l'installation d'une unité de méthanisation en cogénération sur la commune d'Isserpent. Les objectifs sont de valoriser les effluents de l'élevage, produire de l'électricité revendue sur le réseau et produire de la chaleur pour faire du séchage de plaquettes de bois ou de fourrage.

Un potentiel projet est également connu à Lapalisse.

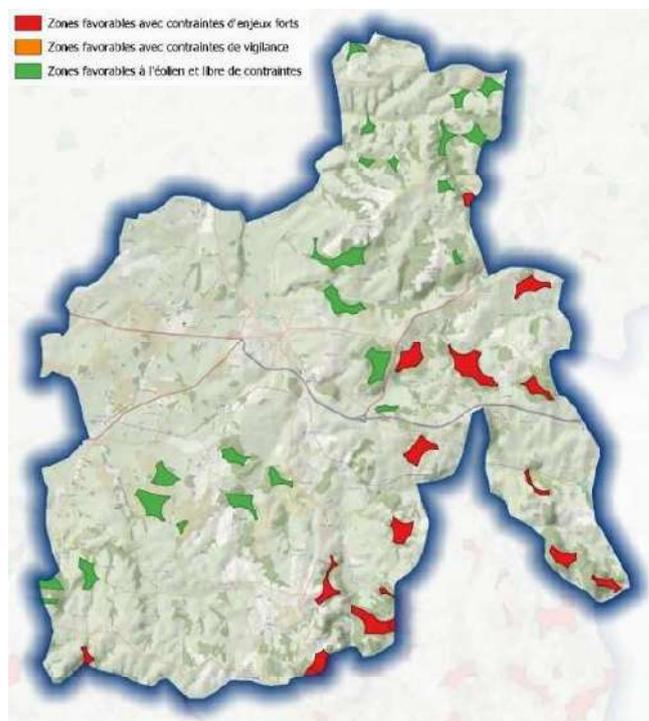
## > L'éolien

Aucun parc et projet éolien n'est recensé sur la communauté de communes. Le parc le plus proche est visible depuis la communauté de communes et est situé au Sud du territoire, à Saint-Nicolas-des-Biefs.

Certaines zones favorables au développement de l'éolien ont été délimitées par l'observatoire régional Climat Air Energie Auvergne-Rhône-Alpes. Ces zones sont identifiées en croisant des contraintes sur différentes thématiques tel que le patrimoine culturel et historique, le patrimoine naturel, les infrastructures, les servitudes et les contraintes aériennes.

Selon le PCAET, 9 communes du territoire sont ainsi concernées par ces zones et un parc de 3 éoliennes est en projet à Andelaroche.

*Zones libres de contraintes pour l'implantation de parc éolien*  
Source : PCAET



## > La géothermie

Le potentiel de développement de la géothermie sur le territoire est important, particulièrement pour les solutions sur aquifères superficiels sous la forme de sondes et par l'intermédiaire de la géothermie très basse énergie. La géothermie dite « très basse énergie » prélève la chaleur du sous-sol à basse température (moins de 30 °C) et à des profondeurs allant jusqu'à 200 mètres. Ce niveau de température ne permet pas une utilisation directe de la chaleur par simple échange mais nécessite l'appoint en surface de pompes à chaleur (PAC) qui augmentent la température à un niveau suffisant pour le chauffage. Le fonctionnement des PAC géothermiques nécessite un apport d'énergie électrique à hauteur de 25% à 35% de l'énergie thermique produite.

Ce potentiel est majoritairement porté par le secteur du résidentiel, mais il est tout à fait adapté à la réalisation de projets tertiaires, notamment lors de la mise en oeuvre d'opération d'aménagement et/ou de constructions neuves lorsque l'implantation des sondes peut être anticipée.

## > Le bois-énergie

Le territoire est un fort consommateur de bois, principalement à usage domestique. Un enjeu fort du territoire sur la ressource bois énergie peut être le développement d'une filière d'approvisionnement utilisant la ressource locale mobilisable pour s'affranchir au mieux de l'approvisionnement extérieur tout en assurant l'entretien de la forêt et l'utilisation de la ressource excédentaire pour le développement de nouveaux projets de chaufferies collectives.

Les massifs forestiers couvrent 21 % de la surface du territoire et sont majoritairement privés (99%). Certaines contraintes entrent alors en jeu, notamment la mobilisation de la ressource auprès des propriétaires, l'accessibilité des surfaces et les conflits d'usages. L'enjeu lié au stockage du carbone est également à prendre en compte.



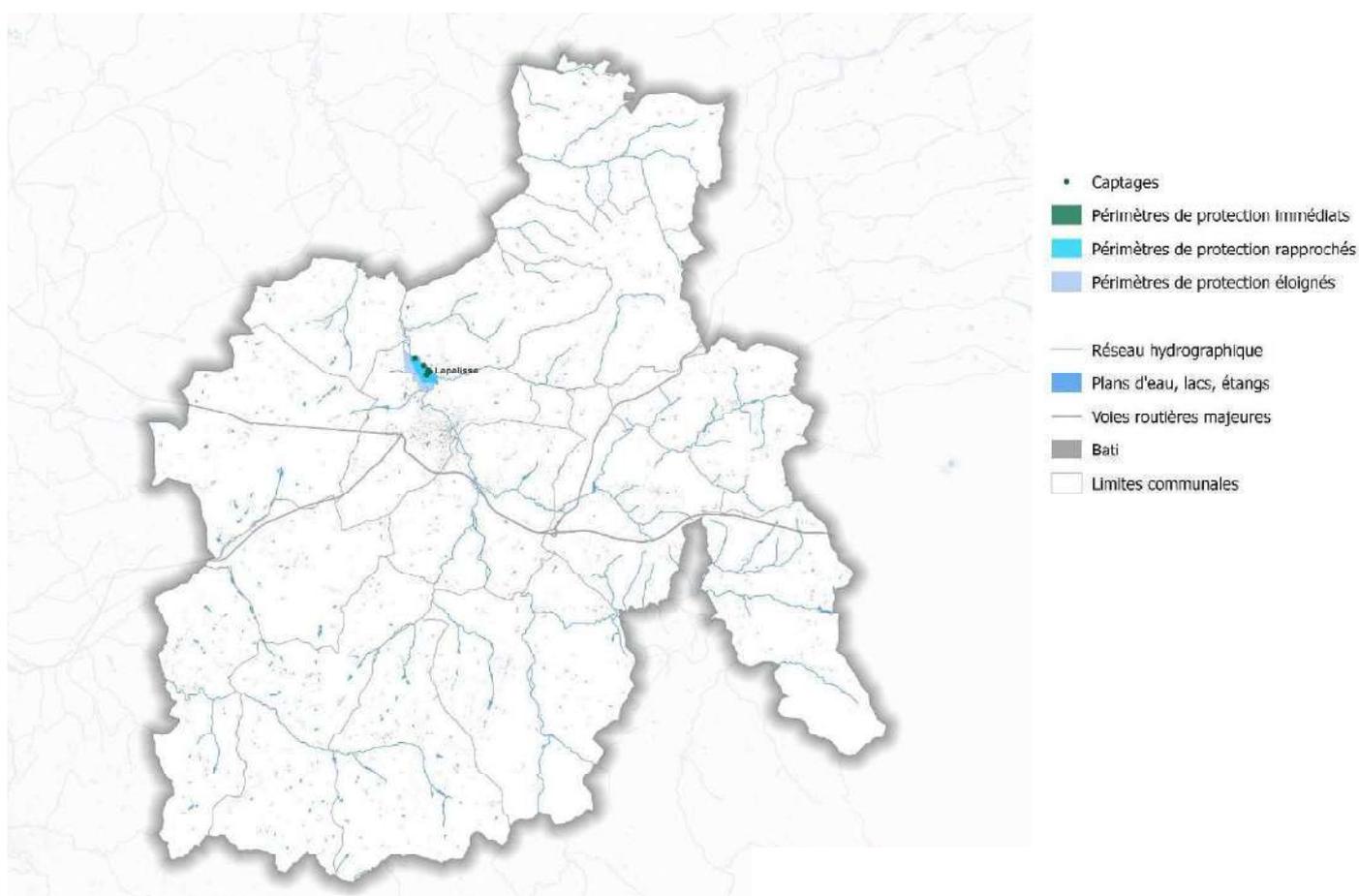
\_Bois Vincent à Droiturier



Cinq points de captages, appartenant au SIVOM Vallée de la Besbre, sont répertoriés sur l'intégralité du territoire. Ils sont tous localisés sur la commune de Lapalisse au « Moulin Marin ». Ces points de captage matérialisés par des puits font l'objet d'une démarche de protection, via des déclarations d'utilité publique définissant des périmètres de protections immédiats, rapprochés et éloignés.



\_Unité de production à Lapalisse



Protection des captages en eau

Source : PCAET

A l'échelle du territoire, les stations d'épurations sont conformes en équipement et en performance. Néanmoins, des problèmes de performance des réseaux de collecte et transport des eaux usées induisent des pertes significatives, accentuant la vulnérabilité des milieux récepteurs vis-à-vis des pollutions, sur un territoire pourtant déjà identifié en zone sensible à l'eutrophisation.

Sur les 14 communes du territoire du Pays de Lapalisse, 9 communes possèdent au moins une station d'épuration, la commune de Bert en totalise deux. Les autres communes ne disposent pas d'ouvrages de traitement des eaux usées collectifs et gèrent leurs eaux usées via des dispositifs autonomes.

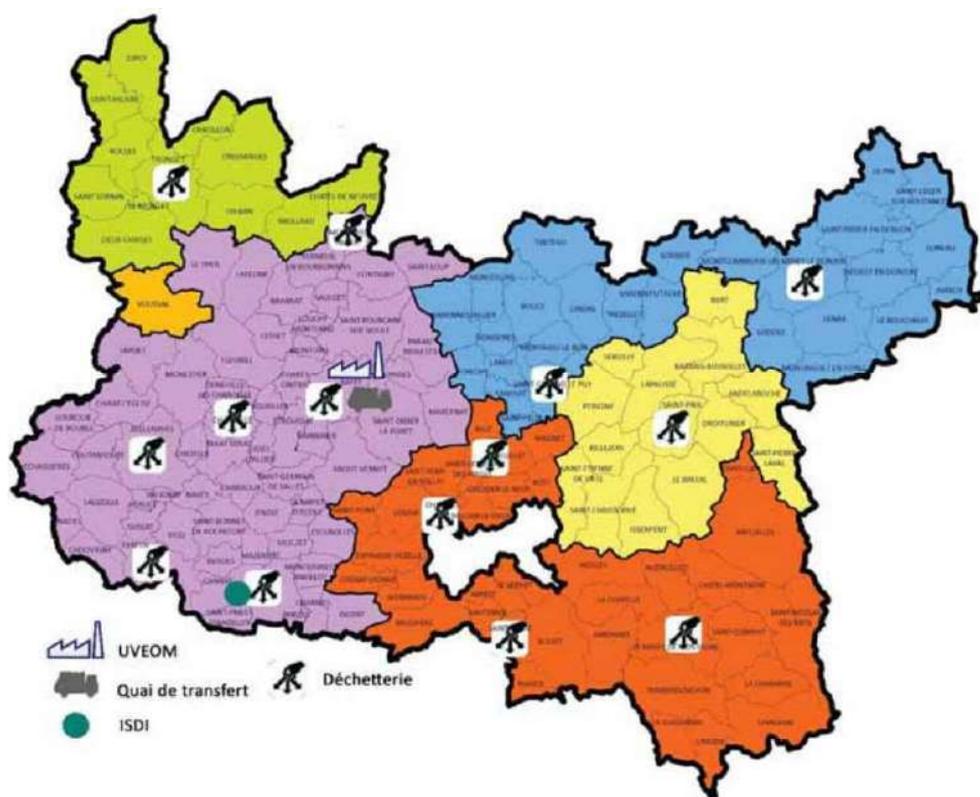
Commune	Type	Capacité (eq/hab)	Nombre d'habitants desservis en 2019
Andelaroche		Pas d'assainissement collectif	
Barrais-Bussolles		Pas d'assainissement collectif	
Bert	-	272	197
Billezois	Filtres Plantés	160	150
Le Breuil	Boue activée	300	310
Droiturier	-	-	90
Isserpent	Filtres Plantés	190	127
Lapalisse	Boue activée	8560	N/A
Périgny	Filtres Plantés	200	119
Saint-Christophe		Pas d'assainissement collectif	
Saint-Étienne-de-Vicq	Lagunage naturel	120	88
Saint-Pierre-Laval	Lagunage naturel	180	115
Saint-Prix	-	-	210
Servilly	Filtres Plantés	120	70

### 3.2.5 La gestion des déchets

La gestion des déchets sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Lapalisse est assurée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Sud-Allier depuis avril 1982. Son champ d'action regroupe aujourd'hui 6 communautés de communes, soit au total 149 communes représentant plus de 100 000 habitants.

Ce syndicat est chargé de la collecte traditionnelle des ordures ménagères, de la collecte des déchets recyclables, de l'exploitation des déchetteries, du transfert et du traitement des ordures ménagères ainsi que du tri et du conditionnement des recyclables.

On retrouve ainsi, au sein des différentes communautés de communes, 15 déchetteries, une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), une Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) et un quai de transfert.



*\_Cartographie de la présence des déchetteries et du quai de transfert SYMCTOM\_*  
Source : SICTOM Sud-Allier

## > Les ordures ménagères

Tout ce qui reste du tri des déchets (compostage, collecte sélective, colonne à verre, borne textile et déchetterie) est considéré comme une ordures ménagère.

Ne sont pas compris dans la dénomination OMR :

- Les déblais, gravats, décombres de toute nature provenant de l'exécution de travaux,
- Les déchets contaminés provenant des établissements médicaux, paramédicaux et des professionnels libéraux,
- Les déchets d'activités de soins,
- Les déchets issus d'abattoirs,
- Les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes traitements que les ordures,
- Les objets encombrants qui, en raison de leur dimension ou de leur poids ne peuvent pas être évacués lors de la collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères s'effectue 1 à 2 fois par semaine, de porte à porte ou via un bac de regroupement sur les secteurs plus isolés. Entre 2012 et 2022, sur l'ensemble du bassin que couvre le SICTOM, une diminution des tonnages de 15% des ordures ménagères est comptabilisée, passant de 29 235 tonnes en 2012 à 24 798 tonnes en 2022. En 2022, la moyenne des déchets récoltés au niveau du bassin du SICTOM Sud Allier, par habitant est de 247kg. La quantité de Déchets d'Activités Economiques (DAE) présents dans les OMR est estimée à 7 6000 tonnes en 2022, soit 76 kg/hab.

Ainsi, en déduisant cette part de DAE, la moyenne du poids des déchets par habitants est de 198 kg/hab; un chiffre nettement moins élevé que les 246kg / hab en 2021 relevé au niveau national.

Le traitement des ordures ménagères est effectué au sein de Unité de Valorisation Énergétique Bayet, dont l'exploitation est confiée jusqu'en 2027 à la société LUCANE, du groupe VEOLIA. L'UVE a traité en 2022, 25 351 tonnes de déchets en provenance du SICTOM Sud-Allier mais aussi d'autres collectivités et d'entreprises (86% de ces déchets sont d'origine ménagère, 7% étant des déchets d'activités économiques et 7% des déchets d'activités de soins à risques infectieux).

L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur brute vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

## > Les recyclables

Les matériaux recyclables collectés sur le territoire concerné sont les suivants :

- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes, catalogues...),
- Cartons d'emballages,
- Bouteilles et flacons en plastique, pots, barquettes, films et sacs plastiques,
- Briques alimentaires,
- Emballages métalliques en acier et aluminium.

Les emballages en verre (bocaux, bouteilles et pots) sont quant à eux uniquement collectés en apport volontaire dans les colonnes à verre implantées dans chaque commune.

En 2022, ce sont 5 945 tonnes d'EMR et papiers qui sont collectés, et 3448 tonnes de verre.

Entre 2012 et 2022, la hausse des tonnages d'EMR (emballages ménagers recyclables) et papiers-cartons est significative, atteignant 31%. La moyenne en kg/hab pour les EMR et les papiers représente 59 kg/hab, contre 87 kg/ habitant au niveau national en 2021.



Entre 2021 et 2022, la hausse des tonnages d'emballages en verre collectés sur le territoire s'élève à 23%. La moyenne pour l'année 2022 par habitant s'élève à 34 kg/hab.

La qualité du tri est fluctuant selon les années. Afin de limiter les erreurs de tri, le SICTOM porte des actions de sensibilisation et d'information sur quoi trier, comment trier et où déposer les déchets selon leur teneur.

Avant d'être acheminés vers le centre de tri, les emballages ménagers recyclables collectés sont déchargés à Bayet. Depuis mai 2019, les emballages et papiers sont orientés vers le centre de tri départemental géré en SPL, Allier Tri, situé à Chézy.

### > La déchetterie de Saint-Prix / Lapalisse

La déchetterie, située aux Jenrais à Saint-Prix, permet aux habitants de venir déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés dans les deux cas précédemment cités : déchets verts, gravats, mobiliers, tout-venant, cartons, ferrailles, déchets ménagers spéciaux, bois, déchets électriques et électroniques, déchets de soins, ...

La déchetterie est ouverte au public du mardi au samedi et un badge d'accès est nécessaire depuis le 3 janvier 2022 pour limiter les dépôts trop volumineux : 5m3 par semaine et par foyer + 5m3 par semaine et par foyer pour les végétaux.



\_Déchetteries de Saint-Prix / Lapalisse

En 2022, 314 595 passagers dont 311 032 particuliers et 3 563 professionnels sont enregistrés dans les 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier. Cette fréquentation globale est stable par rapport à l'année 2021. Les très fortes fréquentations des dernières années ont conduit à limiter l'accès aux déchetteries à 24 passages annuels par foyer à compter du 1er janvier 2023. Ce chiffre laisse une marge de manœuvre pour les foyers, puisque le territoire note une fréquentation de 6,5 passage / foyer / an.

## > Les déchets spéciaux et dangereux

Les déchets spéciaux sont des déchets dangereux pour la santé et l'environnement : produits inflammables, bidons de peinture, aérosols, solvants, huiles... Ces déchets sont communément appelés « Déchets Ménagers Spéciaux » (DMS), et sont collectés dans les déchetteries avant d'être pris en charge par des organismes spécialisés et acheminés vers des centres de dépollution, où ils pourront être recyclés ou valorisés énergétiquement par la suite.

## > Les tonnages

La quantité de déchets collectés (en tonnes) est évaluée en 2 différents types de déchets : ceux qui sont valorisés, et ceux qui ne sont pas valorisés.

En 2022, 19 793,9 tonnes de déchets valorisés sont collectés. La majeure partie sont les déchets végétaux représentant 11 063 tonnes, soit 56% environ du total des déchets valorisés. La quantité de déchets valorisés connaît une hausse de +22%. Cependant, les déchets non valorisés connaissent également une hausse en terme de quantité (+24%).

En 2022, 11 277,2 tonnes de déchets non valorisés sont enregistrés: les déchets inertes, les encombrants, les déchets présentant de l'amiante, et les toxiques dont DDS.

Au total, ce sont 31 071,1 tonnes de déchets. La moyenne est donc de 309 kg / habitants, nettement plus élevée que la moyenne nationale en 2021 évaluée à 243 kg/ hab. Entre 2012 et 2022, la hausse des tonnages de déchets en déchetteries collectés sur le territoire du SICTOM Sud-Allier s'élève à 23 %.

## > Le stockage

En somme, la majeure partie des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier est dirigée vers des unités de valorisation matière. Seuls 19% des déchets collectés ne sont pas valorisés et sont acheminés en installations de stockage (ISDND et ISDD pour les REFIOM), un chiffre stable depuis quelques années. (source : SICTOM Sud Allier). En 2022, 12 937 tonnes de déchets (dont la part de REFIOM correspondant à la quantité de déchets apportée par le SICTOM Sud-Allier à l'UVEOM de Bayet et les OM détournées de l'UVE lors des arrêts techniques) sont dirigées vers les installations de stockage.

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 119,82 (125,57 en 2021).

**ATOUTS**

- > L'existence d'un potentiel énergétique.
- > Des projets de développement des systèmes d'énergie renouvelables.
- > Un réseau de haies pouvant contribuer à la filière bois-énergie.

**FAIBLESSES**

- > Des projets éoliens pouvant avoir des incidences sur le paysage.
- > Une dispersion du bâti pouvant contraindre les projets éoliens.
- > Des systèmes de production d'énergie renouvelable pouvant impacter l'environnement paysager.

**LES ENJEUX**

- > L'encadrement du développement des énergies renouvelables.
- > La conciliation entre le développement des énergies renouvelables et la consommation d'espace.
- > L'intégration des énergies renouvelables (capteurs solaires, éoliennes, ...) dans le paysage bâti et naturel.
- > La valorisation des déchets agricoles par le biais de la méthanisation.



*"L'énergie photovoltaïque pose le problème de consommation d'espace et d'incidence passagère. Il est possible d'envisager une autoconsommation de cette énergie."*

*"Il y a de nombreux anciens moulins sur la Besbre mais le faible débit des cours d'eau ne permet pas la mise en place de centrales hydroélectriques performantes."*

*"Une deuxième chaufferie bois est en projet pour le gymnase de Lapalisse."*